

J
103
H72
1963

CANADA. PARLEMENT. SENAT.
COMITE SPECIAL D'ENQUETE
SUR L'UTILISATION DES
TERRES AU CANADA.
Délibérations.

TA
A42
ex.2

DATE

NAME - NOM

*Canada. Parlement. Senat. Comité
special d'enquête sur l'utilisation des
terres au Canada.*

J

103

H72

1963

T4

A42

ex. 2



Première session de la vingt-sixième législature
1963

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR
L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA

Fascicule 1

SÉANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 1963

Président: l'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: l'honorable Austin Taylor

TÉMOINS:

UNION COOPÉRATIVE DU CANADA

M. R. S. Staples, président; M. A. F. Laidlaw, secrétaire national,
et M. George Davidovic, directeur des recherches.

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: l'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: l'honorable Austin Taylor

Les honorables sénateurs

Basha	McGrand
Boucher	Méhot
Buchanan	Molson
Burchill	Pearson
Cameron	Power
Crerar	Smith (<i>Kamloops</i>)
Fournier (<i>Madawaska-Restigouche</i>)	Smith (<i>Queens-Shelburne</i>)
Gershaw	Stambaugh
Gladstone	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Hollett	Taylor (<i>Westmorland</i>)
Horner	Turgeon
Inman	Vaillancourt
Leonard	Welch—27
MacDonald (<i>Queens</i>)	

(Quorum 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat du vendredi 11 octobre 1963.

«L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.:

«Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître notre production agricole et les revenus de ceux qui y participent.

«Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Basha, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Gershaw, Gladstone, Hollett, Horner, Inman, Leonard, Macdonald (*Queens*), McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vailancourt, Veniot et Welch;

«Que le Comité soit autorisé à retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

«Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire des documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport à l'occasion;

«Que les témoignages et la documentation recueillis sur la question au cours des huit sessions antérieures soient déférés au Comité.

«Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat du vendredi 18 octobre 1963.

«Avec la permission du Sénat,

«L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*):

«Que le nom de l'honorable sénateur Burchill soit substitué à celui de l'honorable sénateur Veniot sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada.

«Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 26 novembre 1963

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs: Pearson, président; Taylor (*Westmorland*), Basha, Boucher, Burchill, Gershaw, Gladstone, Hollett, MacDonald (*Queens*), McGrand, Smith (*Kamloops*), Stambaugh et Welch.

Aussi présents: M. Ralph A. Stutt, conseiller spécial du Comité, et les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité étudie l'ordre de renvoi.

Les témoins suivants, représentant l'Union coopérative du Canada, sont entendus et interrogés:

M. R. S. Staples, président, M. A. F. Laidlaw, secrétaire national, et M. George Davidovic, directeur des recherches.

A 12 h. 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président, la prochaine séance étant fixée pour le moment au mardi 3 décembre 1963, à 11 heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION
DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mardi 26 novembre 1963.

Le Comité spécial sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 11 h. du matin.

Le sénateur ARTHUR M. PEARSON occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons le quorum et je pense que nous devons commencer. Nous avons avec nous ce matin trois messieurs qui qui représentent l'Union coopérative du Canada. D'abord, M. R. S. Staples; nous lui avons demandé de faire un exposé; M. A. F. Laidlaw et M. George Davidovic l'accompagnent. Je demanderai à M. Staples de se présenter, de nous présenter ses collègues et de nous donner pour chacun d'eux un aperçu de leur carrière.

M. R. S. Staples, président de «l'Union coopérative du Canada»: Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. Nous sommes heureux d'avoir cette occasion de faire un exposé devant le Comité sénatorial sur l'utilisation des terres. Je suis le président de l'Union coopérative du Canada. Comme nous le disons dans l'exposé, il s'agit d'une société relativement ancienne, en comparaison des autres sociétés coopératives du Canada. Elle a été fondée en 1909. Presque toutes les organisations coopératives de langue anglaise du Canada nous sont affiliées à des degrés divers.

M. Laidlaw, à ma droite, est le secrétaire national de l'Union coopérative du Canada, et M. George Davidovic est le directeur des recherches.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que la Coopérative Fédérée de Québec est affiliée à votre organisme?

M. STAPLES: Non, monsieur le président, pas en vertu de sa constitution. Le Conseil canadien de la Coopération, qui est l'organisme général représentant toutes les organisations coopératives de langue française du Canada, est un organisme parallèle au nôtre. Quant à sa structure, il est presque identique au nôtre, mais il est distinct. Nous travaillons en étroite collaboration sur les points d'intérêt commun.

M. LAIDLAW: La Coopérative Fédérée de Québec est aussi membre de l'*Interprovincial Co-operatives Limited*, qui fait partie de notre organisation; il y a donc ainsi un lien indirect.

M. STAPLES: Il est intéressant de noter ici qu'au Canada, il n'y a pas de cloisons étanches dans le mouvement coopératif, bien que nous ne soyons pas toujours d'accord sur tous les points. Dans certains pays, le mouvement coopératif est scindé sur des points de religion, de politique ou d'affiliation rurale ou urbaine. Chez nous, au moins jusqu'à présent, nous embrassons tous les genres de coopératives, sinon toutes les coopératives.

Le PRÉSIDENT: Vous devez présenter un mémoire à notre Comité. D'habitude, quelqu'un donne lecture d'un exposé. Voudriez-vous vous en charger? Ensuite, nous poserons des questions.

M. STAPLES: Bien volontiers, monsieur le président. Ce mémoire a un caractère exceptionnel, en ce sens qu'il est bref. C'est un document qui aurait pu compter trente ou quarante pages et, avant que nous ayons terminé, vous penserez peut-être que c'est ce que nous aurions du faire; mais nous avons cru qu'il était préférable de condenser notre exposé écrit pour laisser plus de temps à la discussion.

Sauf dans un ou deux cas, je m'abstiendrai d'expliquer les sujets traités, espérant qu'ainsi les membres du Comité pourront noter les questions qui les intéressent particulièrement.

Le paragraphe A se rapporte à ce que j'ai dit au début; j'aimerais cependant ajouter un point qu'on oublie d'ordinaire, car la chose va de soi au Canada. En ce qui nous concerne, le mouvement coopératif est étranger à tout parti politique au Canada. Nous négocions avec tous les gouvernements, tous les partis politiques sans aucune acception. Il en a toujours été ainsi et, quant à nous, rien n'indique que cela changera.

INTRODUCTION

A.—REPRÉSENTATION

Nous parlons au nom de l'Union coopérative du Canada (*CUC*).

Notre société a été fondée en 1909. Il s'agit d'une fédération, dont les principaux membres sont les unions coopératives provinciales et certaines coopératives interprovinciales du Canada. La *CUC* a comme membres presque toutes les coopératives de langue anglaise du Canada. Un organisme parallèle, le Conseil canadien de la Coopération, s'occupe des coopératives de langue française et les deux collaborent étroitement sur les points d'intérêt commun.

B.—STATISTIQUE

Nous n'avons pas l'intention d'examiner en détail la portée du mouvement coopératif du Canada. La Division de l'économie du ministère fédéral de l'Agriculture fournit à cet égard la meilleure statistique. Pour l'année financière se terminant en 1961, environ 2,000 coopératives—surtout des coopératives de vente et d'achat—comptaient environ 1,600,000 membres et leur actif était de 716 millions de dollars; en 1960-1961, elles ont commercé des marchandises et fourni des services pour une valeur d'environ 1,425 millions de dollars. Il n'est pas tenu compte des sociétés coopératives de crédit et d'assurance dans ces chiffres.

Même si le rythme d'accroissement varie beaucoup d'une partie à l'autre du Canada et d'un genre de commerce à un autre, on peut dire cependant que le progrès d'ensemble du secteur coopératif de notre économie est très encourageant et permet d'entretenir de grands espoirs de progrès futurs.

C.—BUT

Le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres a reçu de nombreux exposés et une riche documentation sur le sujet qui l'intéresse. Les problèmes de l'utilisation des terres et du progrès rural ont été bien décrits par des corps représentatifs et des spécialistes. Nous avons pensé qu'on ne s'attendait pas à nous voir couvrir le même terrain. Nous nous proposons plutôt d'attaquer les problèmes ruraux à partir d'un point de vue coopératif et d'indiquer les moyens de trouver une solution à ces problèmes par une plus large application des principes et de la méthode coopérative.

D.—PRINCIPAUX POINTS

Il y a quatre points principaux que nous désirons traiter dans cet exposé; nous le ferons d'une manière sommaire pour donner du temps à la discussion. Les voici en résumé:

1. La valeur de l'organisation coopérative est largement reconnue, en général, pour les gagne-petits, en particulier pour les producteurs primaires.

2. Le besoin d'étendre la coopération au Canada est évident, surtout dans les affaires intéressant l'agriculture.
3. Il est avéré que les gouvernements successifs du Canada n'ont pas eu au sujet du progrès de la coopération une attitude positive; ils n'ont pas cherché à créer un climat favorable au progrès des coopératives.

Nous tenons à bien préciser que nous ne voulons pas critiquer le gouvernement actuel ni tout autre gouvernement en particulier. C'est un reproche d'ordre général.

4. Le gouvernement canadien devrait, par une action coopérative et de concert avec les organismes agricoles en général et le mouvement coopératif, bien examiner les moyens de mieux utiliser le sol et d'accroître le progrès rural.

Section I—Avantages de la coopération:

Cette section constitue une brève revue des principaux avantages de la coopération, en particulier pour les milieux ruraux du Canada.

1. La coopération permet de réduire les frais de l'agriculture:
 - a) En ce qui a trait à la production et
 - b) En ce qui a trait à l'achat de l'outillage et du matériel.
2. La transformation et la vente des produits suivant la méthode coopérative permettent aux producteurs d'accroître leurs bénéfices.
3. La méthode coopérative permet le mieux d'assurer ou d'améliorer de nombreux services jugés essentiels dans les collectivités rurales: l'électricité, les services médicaux, les pâturages collectifs, l'insémination artificielle, le nettoyage des semences, les entrepôts frigorifiques, le transport, le service d'aqueduc, c'est-à-dire les services qui sont le plus souvent fournis par les coopératives au Canada.
4. L'utilité des coopératives dans le progrès des collectivités est largement reconnue par les organismes internationaux et les spécialistes en ce domaine.
5. En tant que coopérateurs, les gens apprennent à comprendre et à diriger leurs affaires.
6. La coopération engendre des attitudes plus positives et une plus grande confiance en soi, ce qui rend moins nécessaires les subventions et autres formes de paternalisme.

Section II—Domaines où la coopération est nécessaire au Canada rural:

Dans cette partie, nous ne cherchons pas à proposer un plan d'action; nous voulons simplement indiquer comment résoudre, au moins partiellement, certains problèmes au moyen des programmes de coopération bien conçus et grâce à une activité plus grande des coopératives actuelles:

1. Il est bien sûr qu'il faut des institutions d'un caractère particulier pour assurer le financement de l'agriculture et des coopératives agricoles. Cela dépend, pour une part, de ce que l'agriculture est en soi un mode de vie aussi bien qu'une entreprise commerciale, et, pour une autre part, de ce que la surveillance est un élément presque essentiel de certaines formes de crédit.
2. Les coopératives de vente et de transformation, travaillant selon un plan bien étudié en collaboration avec les offices de mise en marché, réduisent les écarts de prix entre la production et la consommation et, en même temps, elles permettent aux producteurs d'obtenir certains avantages que procurent les transactions en grandes quantités.

3. Pour les petits propriétaires, une bonne exploitation forestière suppose la vente en coopération et aussi, pour obtenir les meilleurs résultats, à la longue, la transformation des produits en coopération.
4. Un des besoins les plus notoires est celui de la coopération pour certains types de machinerie agricole, par exemple, pour les épandeurs d'engrais chimiques, les vaporisateurs d'insecticides et de fongicides, les machines servant au fossoyage et au drainage, au labourage en travers de la pente et à l'essartage.
5. Grâce à la coopération, les cultivateurs peuvent organiser la distribution et même, dans certains cas, la production de ce dont ils ont besoin, de façon à en réduire sensiblement le prix de revient, dans le cas, par exemple, de la machinerie, des engrais, des matières à pulvérisation, des nourritures à bétail, de la quincaillerie, du carburant et des appareils ménagers.
6. La coopération dans l'utilisation des moyens de production, par exemple, dans le cas des sols, des pâturages, des enclos d'engraissement et des étables du troupeau laitier, pourrait comporter des avantages qui n'ont pas encore été pleinement recherchés au Canada.
7. Des groupes d'agriculteurs peuvent, à un prix raisonnable, obtenir en coopération des services de gestion et de comptabilité agricoles.
8. Grâce à une entreprise coopérative, les cultivateurs de certaines régions peuvent obtenir un supplément de revenu des vacanciers, par exemple, en annonçant des facilités de logement, en aménageant des sentiers pittoresques ou en fournissant des installations pour la pêche ou la chasse.

Section III—Attitude du gouvernement:

Si le gouvernement canadien avait été convaincu de l'avantage de la coopération, il aurait sûrement adopté une ligne de conduite énergique en vue d'encourager les coopératives. Mais ce qui suit montre qu'il n'y a pas eu de programme efficace, ni de mesures législatives appropriées:

1. Aucune loi fédérale ne reconnaît le besoin ou la valeur des coopératives, comme le fait la loi sur les banques, dans le cas des banques, ou la loi nationale sur l'habitation, dans le cas des maisons ou habitations.
2. Tout incroyable que cela semble, aucune loi fédérale d'ordre général ne prévoit la constitution en société d'une coopérative au Canada.
3. Aucune institution ni programme spéciaux n'existe sur le plan fédéral pour accorder une aide au moyen du financement coopératif, comme il s'en trouve dans de nombreux pays.
4. Le paragraphe (3) de l'article 73 de la loi de l'impôt sur le revenu (la disposition dite de 3 p. 100) n'a aucune raison d'être. Elle constitue véritablement une disposition punitive, pour ce qui est des coopératives.
5. La Société du crédit agricole applique la même limite dans le cas des prêts accordés aux fermes coopératives ou aux fermes appartenant à des particuliers.
6. Bien que la situation ne soit pas la même au Canada qu'aux États-Unis au sujet de plusieurs points importants, il y a trop de différence entre le vaste programme d'encouragement aux coopératives de la part du ministère de l'Agriculture des États-Unis et notre programme très restreint.

7. La loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (l'ARDA) projettera quelque lumière sur ce sombre tableau, vu que, semble-t-il, elle offrira certaines possibilités du point de vue de la coopération; mais les programmes actuels n'indiquent pas qu'on insiste fortement sur l'aspect coopératif.
8. Le gouvernement fédéral affecte de fortes sommes aux recherches en vue d'améliorer les variétés et les races, ainsi que les méthodes culturales; mais il affecte peu de chose à la recherche de meilleures techniques d'organisation.

Section IV—Propositions:

Le Sénat du Canada, sous l'égide de son Comité sur l'utilisation des terres, est un organisme en mesure de jouer un rôle unique et constructif dans l'établissement de programmes positifs destinés à améliorer l'agriculture et la vie rurale.

Nous suggérons trois choses:

1. Le Comité devrait exercer son influence pour amener le gouvernement du Canada à adopter une loi générale sur les coopératives.
2. Les questions relatives au financement des coopératives devraient être l'objet d'une attention particulière, en collaboration avec les organismes coopératifs intéressés.
3. Il faudrait établir une Commission ou un Comité spécial comprenant des représentants du gouvernement et des coopératives:
 - a) Pour étudier le mouvement coopératif et les possibilités qu'il offre pour l'agriculture et la vie rurale, ainsi que le rôle que le gouvernement du Canada peut convenablement jouer dans l'expansion de ce mouvement;
 - b) Pour étudier les rapports qui existent entre le gouvernement et les coopératives dans certains pays, afin de voir ce qui pourrait se faire au Canada;
 - c) Pour reviser les lois fédérales pertinentes en vue de déterminer si elles pourraient être améliorées au point de vue des coopératives;
 - d) Pour recommander les mesures propres à accélérer l'expansion du mouvement coopératif en vue d'obtenir une meilleure utilisation des terres et une vie à la campagne plus satisfaisante.

CONCLUSION

Deux besoins ressortent clairement des changements que subit l'agriculture au Canada: la nécessité d'avoir des moyens plus efficaces de production et de mise sur le marché et la nécessité d'avoir de grandes exploitations. On peut y pourvoir, dans une mesure variant avec les conditions, au moyen des efforts personnels ou de l'action des coopératives.

En conséquence, il n'est que raisonnable, semble-t-il, que le gouvernement du Canada s'efforce d'assurer de façon précise l'essor des coopératives, en respectant toujours, cela va de soi, leur indépendance et leur caractère démocratique. Mais avant d'établir un programme, on doit étudier soigneusement la méthode à suivre et les rapports qui peuvent se trouver en cause. Le Comité du Sénat sur l'utilisation des terres devrait prendre l'initiative et s'assurer que sont établies des bases convenables en cette matière.

C'est un fait que l'agriculture est languissante, que la vie rurale est aux prises avec de grands problèmes dans les pays en croissance. Néanmoins, il faut remarquer que tous les organismes internationaux, y compris l'OAA,

l'OIT et d'autres organismes des Nations Unies, insistent sur l'essor des coopératives dans leurs programmes. Cela indique bien quelle orientation il faudrait que prenne la vie rurale au Canada.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur. Comme vous l'avez déjà dit, votre exposé est concis et bien au point. Des questions, honorables sénateurs?

Le sénateur GERSHAW: Au sujet de l'alinéa 4, en page 5, je désirerais savoir si vous avez noté quelques graves conséquences découlant de l'usage des produits antiparasitaires.

M. STAPLES: Voulez-vous savoir si les coopératives ont été mises au courant de cela?

Le sénateur GERSHAW: De toute manière. On en fait maintenant un grand usage. A-t-on fait part d'effets toxiques qu'ils auraient sur le bétail, les oiseaux ou la végétation? Avez-vous des renseignements là-dessus?

M. STAPLES: Les coopératives ne nous fournissent aucun renseignement à ce propos. Évidemment, les coopératives cherchent à aider les cultivateurs dans la lutte contre les insectes nuisibles et les maladies des plantes et, comme tout le monde, elles s'inquiètent de savoir qu'on se sert à bon escient des produits chimiques. Cependant, nous ne faisons que suivre dans ce domaine les directives du ministère de l'Agriculture et il est sûr que, lorsque des renseignements supplémentaires leur parviennent, les coopératives s'empres-sent d'en faire part à leurs membres.

Le sénateur McGRAND: J'aimerais que quelqu'un nous en dise davantage à propos de l'alinéa a) de la page 8:

Pour étudier le mouvement coopératif et les possibilités qu'il offre pour l'agriculture et la vie rurale...

J'aimerais qu'on en dise plus que cela sur ce qui pourrait se faire.

M. STAPLES: Au point de vue de la manière dont l'étude devrait être entreprise?

Le sénateur McGRAND: Oui. A quelles mesures précises songez-vous?

M. STAPLES: Il y a assez d'explications dans la deuxième section. Au Canada, certains secteurs de la coopération devraient être ou créés ou agrandis, selon le cas.

J'ai peut-être mal compris votre question; mais la deuxième section indique quelle expansion devrait prendre la coopération.

Le sénateur McGRAND: Je parle de programmes à long terme. Qu'envisagerait-on pour l'avenir? Que préconiserez-vous comme programme à long terme?

M. STAPLES: Je ne saurais, au pied levé, exposer en détail un programme à long terme; mais, en somme, on pourrait procurer à nos agriculteurs (je m'en tiens naturellement à l'agriculture pour le moment, qui n'est qu'une des sphères où l'activité coopérative peut s'exercer, en passant, disons que les fermes sont encore petites, au Canada, même si elles tendent à s'agrandir) certains avantages qui découlent de vastes opérations dans le domaine de la production, de l'écoulement et de la transformation des produits, de l'achat d'outillage et de matériel agricoles, dans un sens ou dans l'autre des opérations. Cela pourrait se faire et se fait déjà dans une certaine mesure à meilleur compte et plus efficacement par l'entremise des coopératives, pourvu, évidemment, que les coopératives soient bien organisées et bien administrées.

Le sénateur McGRAND: J'aimerais qu'on en dise davantage au sujet de l'expression «dans la production» (alinéa a) du premier paragraphe, page 3. Quel genre de production pouvez-vous organiser coopérativement à l'avantage des cultivateurs? Je songe à quelque chose.

M. STAPLES: On pourrait citer de nombreux exemples. Mais je pense qu'un des exemples les plus répandus et qui est assez récent, au Canada, est celui de l'insémination artificielle des bovins. C'est une méthode qui a réduit considérablement le prix de revient de l'agriculteur et assuré un bien meilleur rendement du bétail, parce qu'on a pu disséminer les bonnes lignées parmi un nombre beaucoup plus grand d'animaux. Voilà un des exemples les plus frappants dans lesquels la coopération a permis de réduire le coût de production.

Le sénateur McGRAND: Cela paraît bien clair. Aux abords d'Edmonton, il y a une coopérative d'élevage de poulets; elle a rendu la situation tellement difficile au cultivateur ordinaire que celui-ci ne peut soutenir la concurrence dans l'élevage des poulets. La coopérative produit des poulets à rôti ou à griller, et autres produits de la volaille, qui coûtent moins cher aux consommateurs; mais le cultivateur ordinaire ne peut plus produire de poulets ni même d'œufs. Il s'agit de la coopérative avicole.

M. STAPLES: Il s'agit de l'*Alberta Poultry Producers Ltd.* C'est cela, n'est-ce pas?

Le sénateur McGRAND: Oui. Elle est juste en dehors d'Edmonton; elle y a une vingtaine de vastes bâtiments où elle fait l'élevage à meilleur marché que le cultivateur ordinaire, c'est certain. Je crois que la marge de bénéfice est modeste.

M. STAPLES: Mais, si je ne me trompe, cette entreprise appartient à des cultivateurs.

Le sénateur STAMBAUGH: Oui.

M. STAPLES: Ainsi, si l'*Alberta Poultry Producers Cooperative* est engagée dans cette affaire, elle ne peut y être qu'avec le consentement de ses membres. Il n'en pourrait être autrement.

Le sénateur STAMBAUGH: Je le crois aussi, bien que les membres de cette coopérative ne soient pas nombreux. C'est une véritable entreprise commerciale, tout simplement, qui fonctionne en tant que telle. Les bénéfices ne sont pas considérables ni répartis entre un grand nombre d'agriculteurs; mais cette coopérative élimine assurément le petit producteur du marché. Par exemple, la femme du cultivateur qui élevait des poulets, produisait des œufs, et le reste, ne peut plus concurrencer cette coopérative.

M. STAPLES: Oui. Naturellement, si la coopérative ne le faisait pas, d'autres le feraient, comme c'est arrivé dans d'autres parties du pays.

Il faut cependant noter que les coopératives de vente, surtout dans le domaine avicole, au Canada, se sont trouvées dans une grave situation. A moins d'être capables de fournir certains produits en grandes quantités au moment voulu et de façon assurée, elles ne pouvaient conserver leur marché. Il leur était difficile de s'en remettre entièrement à plusieurs petits producteurs pour satisfaire à la demande. Aussi, dans certains cas, se sont-elles engagées dans la production elles-mêmes pour faire face aux périodes creuses et utiliser leurs installations constamment et d'une manière rentable. La coopérative que vous mentionnez élève même ses poulets.

Le sénateur McGRAND: Elle a une couveuse artificielle.

M. STAPLES: Oui.

Le sénateur McGRAND: Je crois que c'est une question très discutable. Comme vous dites, si la coopérative n'avait pas monté cette entreprise, d'autres l'auraient fait. On peut se poser la question. C'est peut-être vrai; mais c'est une supposition.

M. STAPLES: Oui; mais, de toute façon, c'est ce qui s'est fait dans d'autres régions. Même à cela, il y a certains avantages à ce que la production et la

vente restent entre les mains des cultivateurs, comme c'est le cas, j'en suis sûr, de la coopérative que vous avez mentionnée.

Le sénateur STAMBAUGH: C'est possible. Je n'en suis pas sûr. Je me demande ce qui en est et j'aimerais avoir votre opinion là-dessus.

M. STAPLES: A mon avis, vous soulevez maintenant, en principe, l'un des plus difficiles problèmes auxquels les coopératives ont eu à faire face dans le domaine de la vente.

Le sénateur WELCH: J'aimerais savoir si cette coopérative reçoit une aide du gouvernement?

M. STAPLES: Je ne saurais le dire, car je n'en sais rien. Dans les domaines connexes, certaines coopératives peuvent tirer parti des dispositions de la loi sur les installations frigorifiques, mais ce n'est pas un privilège exclusif aux coopératives.

Le sénateur WELCH: Dans notre région, il y a une grande coopérative qui fonctionne jusqu'à épuisement à peu près complet de ses fonds et alors le gouvernement vient de nouveau à sa rescousse.

Il n'y a pas longtemps, le gouvernement lui a prêté un quart de million de dollars, ce qui à mes yeux, contribue à la ruine des autres entreprises. Quand on n'a plus d'argent, on fait faillite; mais cette coopérative ne faillit pas, parce que le gouvernement lui vient de nouveau en aide. Une fois, elle a emprunté un quart de million de dollars du gouvernement et, plutôt que de se déclarer faillite, elle a amorti cet emprunt, et puis, ayant hypothéqué ses biens, elle a obtenu un autre emprunt.

M. STAPLES: Dans quelle partie du pays est-ce, sénateur?

Le sénateur WELCH: En Nouvelle-Écosse.

Le sénateur McGRAND: Le sénateur Welch nous dirait-il s'il fait une différence entre cette aide et celle que le gouvernement accorde parfois à l'industrie privée.

Le sénateur WELCH: Je suppose que le gouvernement fournit parfois des fonds à l'industrie privée; mais je ne pense pas qu'il en accorde beaucoup aux petits agriculteurs, au propriétaire de la ferme familiale. Le gouvernement n'aide pas ceux-là.

Le sénateur McGRAND: Mais il le fait pour l'industrie privée.

Le sénateur WELCH: Oui, pour l'industrie privée.

M. LAIDLAW: Nous avons un exemple où le gouvernement est intervenu pour aider les coopératives. Il s'agit du syndicat du blé de l'Ouest. Au début des années 30, cette entreprise était acculée à la faillite et le gouvernement est venu à son secours; mais depuis, le syndicat a remboursé tous ses emprunts.

M. STAPLES: Le sénateur Welch a touché un sujet de discussion qui est mentionné dans notre exposé. Nous avons peut-être été trop loin en disant que les coopératives ne reçoivent pas ou reçoivent peu d'aide du gouvernement canadien; en effet, à certains endroits, il est parfois arrivé qu'il aidât à les financer. Nous en sommes heureux. C'est vrai, sur le plan fédéral, et aussi dans le cas de presque toutes les provinces. Certaines provinces ont adopté d'assez bons programmes à cet égard; mais il reste, qu'en général, il s'agit d'une aide accordée en cas d'urgence et d'une façon aléatoire. Parfois l'aide est obtenue grâce à des pressions politiques. A notre avis, cela comporte des dangers. Un commerce doit être jugé pour ce qu'il vaut.

Notre opinion—et sur ce point nous comptons sur l'aide du Comité—est qu'on doit étudier très soigneusement le financement des coopératives tel qu'il se pose dans les conditions actuelles, et examiner dans quelle mesure et de quelle façon le gouvernement peut accorder son aide.

On dira peut-être que, si les coopératives administrent sagement leurs fonds, elles n'auront pas besoin d'une aide financière du gouvernement; quant à moi, je suis porté à croire, en ce qui concerne les besoins visant les mises de fonds à long terme, que les coopérateurs, au moins pour un avenir prévisible, ne seront pas en mesure de fournir les fonds nécessaires à l'expansion de l'entreprise ou que le progrès sera lent, s'ils doivent se contenter de leurs seuls capitaux. Nous pensons que la coopération doit être encouragée et que le gouvernement a son rôle à jouer à cet égard. Toutefois, personne, ni parmi les coopérateurs, ni au sein du gouvernement, ni dans les organismes agricoles, ne sait ce que doit être précisément ce rôle. Le sénateur Welch voit certaines objections, qui sont peut-être parfaitement fondées. On ne sait pas quelle est la question en jeu; mais il faudrait tâcher de la connaître.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Monsieur le président, je ne veux pas m'éloigner du sujet; en effet, ma question est en étroite relation avec ce qui vient d'être dit. Je connais parfaitement le sentiment des petits cultivateurs, des petits marchands des quartiers d'habitation. Aujourd'hui, la tendance est à la grande entreprise et les gros mangent les petits. A ce propos, on reproche vivement aux coopératives de faire exactement ce que, dans l'épicerie, font les entreprises à succursales multiples.

Il est essentiel et fondamental que le mouvement coopératif réponde à ceux qui lui reprochent d'agir au détriment du marchand indépendant. Je vois, en page 6, dans la quatrième section, quelque chose qui semble se rattacher à cela. Je voudrais entendre un argument qu'on invoquerait en réponse à cette accusation selon laquelle les coopératives jouissent d'un traitement de faveur en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les bénéfices.

M. STAPLES: En soi, il s'agit d'une question fort à propos et très importante. M. Carter a dit que la question des impôts, de l'impôt sur le revenu des coopératives, est une des plus difficiles dont doit s'occuper la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. Si l'on en considère la répercussion sur l'économie canadienne, elle n'est aucunement la plus importante question; mais elle est très importante. Elle est très controversée et elle est loin d'être nouvelle.

En résumé, disons qu'il n'y a au Canada qu'une loi de l'impôt sur le revenu, qui s'applique de la même façon à toutes les sociétés. Il n'y a qu'une exception dont je dirai un mot tantôt. Dans l'ensemble, il est vrai de dire que toute société canadienne peut diminuer son revenu au moyen d'une ristourne qu'elle verse à ses clients, pourvu qu'elle agisse en conformité des dispositions de la loi, qu'il s'agisse d'une coopérative ou de toute autre entreprise. A ce point de vue, il n'y a pas de différence; mais c'est une façon plutôt superficielle d'envisager la question.

En fait, il y a une différence dans la manière dont la loi s'applique aux divers genres d'entreprises, qui provient non pas des dispositions de la loi, mais de la nature même des entreprises. Pour le profane, une coopérative ne diffère guère de toute autre entreprise commerciale du genre; comme toute autre entreprise, elle a son stock, des caisses enregistreuses, un compte de banque et des employés. Mais il y a une différence fondamentale. L'entreprise ordinaire escompte un profit sur ses mises de fonds. La coopérative existe pour dispenser à ses membres un service au prix coûtant. Si elle enregistre un excédent (certains appelleront cela un bénéfice, mais c'est un terme impropre, car cet excédent est de l'argent qui appartient aux membres), cet excédent n'appartient pas à la société en un sens tel que les administrateurs auraient un droit exclusif d'en disposer. L'excédent, qu'il s'agisse d'un millier ou d'un million de dollars, appartient aux membres. Le bureau de direction demande aux membres: «Que voulez-vous qu'on en fasse?» Les membres répondent qu'ils veulent du bon argent sonnante ou décident que, pour le moment, l'excédent

servira à un programme d'expansion; ils voudront peut-être en verser une partie au fonds de réserve général. Dans ce cas, le montant ainsi versé devient imposable comme dans toute autre industrie. Mais la grande différence tient dans la nature de l'organisation et sa raison d'être. C'est un point que ne saisissent pas très bien de nombreux Canadiens et il semblerait que les coopératives n'aient pas fait grand-chose pour le faire comprendre.

M. LAIDLAW: Puis-je demander d'où vient l'excédent?

M. STAPLES: Ici, il faut distinguer entre les deux genres fondamentaux de coopératives: la coopérative d'achat et la coopérative de vente. Dans une coopérative de détail ordinaire, une coopérative d'achat (il faut se placer du point de vue des membres), l'excédent provient de la différence entre le prix que paye la coopérative chez le grossiste et le prix de détail que paient les membres. Si la marge est suffisante, il y a un excédent qui, moralement et légalement, appartient aux membres. C'est à eux d'en disposer.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Une autre question à ce sujet. Il s'agit du client indépendant d'une coopérative qui bénéficie de l'excédent. Ce profit, qui augmente son revenu, en devient-il une partie imposable?

M. STAPLES: Dans le cas d'une coopérative de vente, par exemple, les membres vendent leurs produits à la coopérative. Celle-ci les prépare pour le marché, ou peu importe ce qu'elle fait, puis elle les vend. Si le prix de vente dépasse le prix de revient du produit et le coût des autres opérations, il y a un excédent qui donne lieu à ce qu'on appelle parfois le versement final. Ce montant revient au membre et, pour l'année au cours de laquelle il est distribué sous quelque forme que ce soit, il constitue une partie du revenu et est imposable, si, à cause de cela, le membre se trouve dans la catégorie de ceux dont le revenu est imposable. C'est une chose qui est bien entendue au Canada.

Monsieur le président, vous vous rappelez que, en 1944-1945, la Commission McDougall, Commission royale d'enquête sur les coopératives, spécialisée en cette matière, a étudié à fond l'imposition des coopératives canadiennes.

Cette commission a élucidé un point qui présentait certains doutes. On constatait què, dans certains cas, la coopérative pouvait avoir en mains des sommes d'argent dont l'appartenance n'était pas absolument sûre; peu importe ce que cette commission a ou n'a pas accompli, son rapport a au moins donné lieu à une mesure législative qui a parfaitement élucidé ce point.

Désormais, la coopérative verse au membre l'excédent d'une façon acceptée aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu. S'il est versé au membre—et je parle ici des coopératives de vente—ce montant constitue un revenu imposable pour le membre si, à cause de cela, il entre dans une catégorie imposable; la coopérative peut aussi placer ce montant au fonds de réserve, mais, dans ce cas, elle paiera l'impôt à cet égard. Il n'y a donc plus de doute, une fois la transaction faite, sur la question de savoir à qui appartient ce revenu. Telle est la situation présentement et l'on doit y voir une amélioration.

Le sénateur BURCHILL: Précisément à ce sujet, cela m'intéresse. Je suis membre d'une coopérative laitière à laquelle je vends du lait. J'en suis actionnaire. Chaque année, je reçois de la coopérative un état financier indiquant qu'elle a fait tant de bénéfices sur ma part de capital; j'ai à payer l'impôt sur les bénéfices de la coopérative, mais je n'en touche rien et cela continue d'une année à l'autre. Je paie l'impôt sur les bénéfices que rapportent mes actions dans la laiterie, mais je ne puis pas obtenir le revenu.

M. STAPLES: Si vous versez l'impôt, c'est évidemment parce qu'alors les bénéfices deviennent votre propriété. Vous pourriez les toucher si vous persuadiez la majorité des membres que les bénéfices devraient être distribués.

Le sénateur BURCHILL: Oui, mais je n'y suis pas encore parvenu.

M. STAPLES: Cela m'étonne.

Le PRÉSIDENT: Cet argent est-il placé au fonds de réserve?

Le sénateur BURCHILL: Tout ce que je reçois est un état financier, dont une copie est envoyée à la Division de l'impôt.

M. STAPLES: Le sénateur Pearson m'a demandé si l'argent était placé au fonds de réserve. Non. Il reste là à votre crédit, en tant que votre part des surplus. Aux yeux de la loi, vous avez reçu cet argent et vous l'avez replacé selon le règlement de la coopérative.

Le sénateur McGRAND: Monsieur le président, que se passe-t-il dans une coopérative qui, par exemple, a déclaré un faible dividende pour ses membres au nombre d'une centaine? Cinquante disent: «Oui, retirons notre part de surplus», et les autres: «Conservons-la plutôt pour augmenter l'actif de la société». Chacun a-t-il ce droit ou appartient-il à la coopérative de décider si elle va distribuer l'argent ou le garder en fiducie pour l'expansion future de la coopérative? En d'autres termes le sénateur Burchill aurait-il pu dire qu'il retirait sa part de bénéfices?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Tel que je vois la coopérative—et je suis membre de deux coopératives—il y a deux points différents. Il y a l'intérêt de l'argent qu'on a placé comme mise de fonds et qui comporte un certificat donnant droit à un intérêt de deux à trois pour cent. Il y a ensuite la ristourne déclarée chaque année. Dans la coopérative à laquelle j'appartiens, la direction garde ce surplus pendant un certain nombre d'années. Après quatre, cinq ou sept ans, elle commence à remettre la ristourne dont la coopérative s'est servie comme une partie de son actif. Le sociétaire peut aussi transformer cela en un certificat d'actions. Je veux dire qu'on peut acheter des actions avec la ristourne, si l'on veut.

Le sénateur McGRAND: Mais, individuellement, les membres n'ont pas le choix?

M. LAIDLAW: Pas nécessairement, sénateur McGrand. Chaque coopérative établit son règlement que les membres adoptent aux assemblées générales. Par exemple, si, à une de ces assemblées, les membres décident que la moitié de l'excédent sera versé en espèces et le reste ajouté à l'actif, il en sera ainsi. Si, par contre, on décide que pour les dix ans à venir la ristourne s'ajoutera au capital jusqu'à concurrence d'un certain montant, telle sera la manière de procéder.

Le PRÉSIDENT: Ce capital est-il une réserve?

M. LAIDLAW: Non, ce n'est pas une réserve.

M. STAPLES: Dans votre exemple, cela pourrait être une réserve, puisque la ristourne n'est pas remise aux membres.

Monsieur le président, plus nous allons, plus cela paraît compliqué. Au cours d'une assemblée annuelle, les administrateurs peuvent recommander aux membres, au sujet d'un surplus—disons de \$100,000—que le quart soit déposé dans la réserve. Cette réserve générale n'appartient à aucun membre en particulier et la coopérative devra payer l'impôt sur cette proportion de 25 p. 100. La décision pourrait comporter qu'un autre quart soit tout simplement versé aux membres et que le reste, soit la moitié, soit remis aux membres sous forme d'actions ou de certificats de prêts; si l'on agit ainsi, l'argent devient, au prorata, la propriété des membres. Ainsi, pour l'année en cause, les trois quarts de l'excédent deviennent un revenu pour les membres et le quart qui reste est gardé par la coopérative. Voilà un exemple typique de ce qui se produit.

Pour appuyer ce qu'a dit M. Laidlaw, disons qu'il existe des coopératives qui assurent leur financement sur une base individuelle: tout le surplus est remis aux membres qui sont incités à le replacer dans l'entreprise; mais ils sont libres de tout garder, si tel est leur bon plaisir. Dans une coopérative que je connais, on prépare les chèques pour l'assemblée annuelle; mais on dit aux

membres que la coopérative aimerait bien voir cet argent placé dans l'entreprise: elle y invite les membres et, en fait, une bonne partie de l'argent lui est confiée.

Le sénateur BURCHILL: Monsieur le président, je dois féliciter l'Union d'avoir présenté un excellente mémoire, et la féliciter aussi de la manière dont il a été présenté, dont elle a fait ressortir certains points. Je crois que l'Union mérite d'être félicitée.

Serait-il possible qu'on fasse une brève revue du progrès des coopératives au Canada, d'un bout à l'autre du pays?

M. STAPLES: M. Laidlaw est en mesure de faire cette esquisse.

M. LAIDLAW: Monsieur le président et messieurs les sénateurs, je dois dire que l'avenir des coopératives au Canada est sporadique et inégal. Tout d'abord, sa principale caractéristique est de s'être développé surtout dans le domaine de l'agriculture. Mais cela change. Au moins la moitié du mouvement coopératif canadien s'est fait dans les provinces des Prairies. Cela dépend de ce que les coopératives de vente de blé ont pris une expansion énorme.

Ainsi, au premier coup d'œil, province par province, le tableau est, comme je l'ai dit, sporadique et inégal. Certaines provinces font très peu de progrès, tandis que dans d'autres les progrès sont sensibles.

Le deuxième point digne de mention est que les coopératives d'achat se développent à un rythme beaucoup plus rapide que les coopératives de vente. Ce n'est pas à dire que celles-ci soient à un point mort, mais que, en regard de l'économie canadienne dans son ensemble, elles ne progressent pas comme elles l'ont fait pendant un quart de siècle, par exemple. Aujourd'hui, les coopératives d'achat se développent beaucoup plus rapidement, surtout dans les provinces des Prairies.

Cependant, à titre d'exemple, ces deux dernières années, la tendance est très visible dans la province de Québec; le mouvement prend de la vigueur dans cette province.

Un autre tableau qui, je pense, vous intéressera, est que certains types relativement nouveaux de coopératives se développent à un rythme beaucoup plus rapide que les anciennes. Dans les assurances, par exemple. On avait autrefois des assurances mutuelles contre l'incendie pour les cultivateurs, qui étaient de véritables coopératives. Mais depuis vingt ans, on a vu apparaître divers types de coopératives d'assurance: assurance-vie, assurance-automobile, assurance contre l'incendie, assurance contre les dommages, assurance-maladie et assurance contre les accidents. Elles ont pris une expansion considérable ces vingt dernières années.

L'autre genre de coopérative qui progresse très bien est celui de la coopérative de crédit. L'histoire des caisses populaires du Québec est bien connue, ainsi que leur progrès. En ce moment, de telles coopératives se développent partout, notamment dans les provinces des Prairies.

Il y a certains genres de coopératives qui n'ont que peu de succès au Canada, par exemple, les coopératives d'habitations. C'est une déception pour nous; mais nous en ignorons les causes. Le sénateur Burchill est au courant pour sa région, puisqu'il y en a une dans sa localité.

Il est étrange qu'au Nouveau-Brunswick, il n'y ait plus de coopératives de logement. Certains attribuent cet état de choses à l'absence de mesures législatives. Je crois que c'est une des raisons.

Tel est le tableau d'ensemble de l'essor des coopératives au Canada.

Nous disons dans notre exposé que le mouvement coopératif progresse d'une manière très satisfaisante; mais nous constatons qu'il y a encore de très graves lacunes dans l'ensemble de cette expansion. Ai-je été assez clair?

Le sénateur BURCHILL: Dans ma localité, les coopératives de crédit ont fait une œuvre absolument merveilleuse. Cependant, dans une autre localité, à

peine à deux milles plus loin, on a plus ou moins manqué son coup. Cela me porte à croire que ce sont les administrateurs qui signifient le succès ou l'échec.

Je ne pourrais pas louer assez ce qu'ont fait les coopératives de crédit dans mon village; le montant d'argent que ces gens-là ont accumulé est tout simplement fantastique.

Le PRÉSIDENT: Il y a une question que j'aimerais poser à monsieur Stutt, directeur du service des terres à la Division de l'économique, au ministère de l'Agriculture, en ce qui concerne la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (l'ARDA).

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Un instant, monsieur le président. Puis-je d'abord poser une question à M. Laidlaw? Avez-vous inclus ou non dans les coopératives de vente, les offices de vente maintenant établis?

M. LAIDLAW: Non. Dans certaines parties du pays, la collaboration est étroite entre les offices de vente et les coopératives. Dans certains cas, l'office a choisi une coopérative comme intermédiaire. Tel est le cas pour les éleveurs de porcs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse: la coopérative est l'intermédiaire de l'office.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Ce genre de débouchés a-t-il beaucoup augmenté depuis dix, quinze ou vingt ans?

M. LAIDLAW: Oui.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): En ce sens que les offices se sont occupés de l'écoulement des produits là où il n'y a pas de coopératives?

M. LAIDLAW: Oui, et dans certains cas l'office accomplit ce dont s'occupait la coopérative. Je crois que c'est le cas pour la vente du tabac.

M. STUTT: Monsieur le président, il y a environ un an, nous avons demandé à divers groupes de nous soumettre des mémoires. A ce moment-là, le Comité se préoccupait d'aider le service dit de l'ARDA à mettre le programme en voie d'exécution. Je pensais spécialement à cela; nous avons parlé de la chose à M. Staples. Nous voulions qu'on nous montre comment les coopératives pouvaient aider l'ARDA dans l'organisation des régions rurales et comment des projets pouvaient venir des cultivateurs eux-mêmes, pour ainsi dire. Je remarque que M. Staples a préparé un mémoire visant l'ARDA et les coopératives et dont il a parlé dans l'exposé qu'il vient de faire. Peut-être pourrait-il nous en donner les points saillants.

Le sénateur STAMBAUGH: Monsieur le président, avant de passer outre au présent exposé, j'ai une autre question à poser. A la page 6, le mémoire dit qu'on devrait avoir une mesure législative sur les coopératives, comme dans le cas de la loi sur les banques.

Depuis que je suis ici, tout ce que je puis me rappeler des mesures législatives visant les coopératives leur a été avantageux et a même été adopté à leur demande. Si nous adoptions des lois qui gênent les coopératives, comme nous l'avons fait pour les banques, il me semble que la suggestion n'aurait guère sa place; nous avons fait la vie dure aux banques et elles ont protesté contre la plus grande partie des mesures qui les ont visées.

M. STAPLES: Peut-être n'avons-nous pas exprimé notre pensée assez clairement.

Le sénateur STAMBAUGH: Permettez-moi, monsieur le président, d'en dire davantage. En somme, nous laissons les coopératives s'administrer elles-mêmes. Toutes les petites coopératives du pays peuvent établir leurs propres règlements, et ainsi de suite. Nous ne donnons certainement pas aux banques la même latitude.

M. STAPLES: Non. Notre point est que le Canada reconnaît le besoin de banques; il adopte une loi qui permet de fonder une banque et détermine la nature de cette institution.

Le Canada constate qu'il y a un besoin urgent d'habitations, que l'aide du gouvernement est nécessaire dans le cas du logement. En conséquence, nous avons la loi nationale sur l'habitation pour faire face à ce besoin et cette loi a eu des effets remarquables.

Si le pays avait reconnu la nécessité des coopératives pour aider les éléments peu fortunés de la population, on présume qu'il y aurait eu une mesure législative pour aider ces coopératives et les encourager. Malheureusement, une telle loi n'existe pas; il n'y a pas de loi fédérale de portée générale. Je me rappelle qu'il y a dix ans, les coopératives de la Saskatchewan sont venues au Parlement. J'ai piloté le bill moi-même. Je ne sais plus exactement ce qu'il contenait; mais les représentants des coopératives étaient présents. Les coopératives de vente désiraient emprunter de l'argent des coopératives de crédit, mais elles n'y étaient pas autorisées; nous avons voté une loi qui le leur permettait. Leur a-t-elle été utile, je ne me rappelle pas; mais je me suis intéressé à cette loi. C'était une mesure législative de portée nationale.

M. STAPLES: Vous voulez parler de la loi sur les associations coopératives de crédit?

Le sénateur STAMBAUGH: Oui, c'est cela.

M. STAPLES: Je me rappelle; c'était en 1953 ou 1954.

Le sénateur STAMBAUGH: C'est juste.

M. STAPLES: Incidemment, la *Cooperative Credit Society*, qui a été établie en vertu de cette loi, n'en est aucunement satisfaite; mais c'est peut-être une autre question.

Le sénateur STAMBAUGH: Oui.

M. STAPLES: Il est vrai—et nous avons peut-être été trop concis sur ce point—que, aux termes de la loi fédérale, en vertu d'une loi spéciale, on peut former une société coopérative au Canada. Par contre, une société qui veut s'engager dans des affaires qui ne sont pas de caractère coopératif, n'a pas besoin d'une loi spéciale; elle n'a qu'à invoquer la loi sur les compagnies pour mettre l'entreprise sur pied. Mais si l'entreprise doit fonctionner selon les principes coopératifs et être formée en conformité des lois fédérales, il faudra alors une loi spéciale. C'est un procédé long et coûteux. Malgré tout, il y en a plusieurs qui ont été créées en vertu de telles lois spéciales. Mais depuis environ cinquante ans, il semble bien que l'absence d'une loi fédérale de portée générale au sujet des coopératives gêne le développement harmonieux du mouvement coopératif au Canada. Il y a des coopératives formées en vertu des lois provinciales qui, à mon avis (dans certains cas, à leur avis même), devraient relever d'une loi fédérale, s'il y en avait une.

Le sénateur BURCHILL: Toutes les coopératives sont établies en vertu d'une législation provinciale?

M. STAPLES: Oui, la plupart.

M. LAIDLAW: Prenons, par exemple, les *Maritime Cooperative Services*. Si cette entreprise ou encore l'*United Maritime Fishermen*, soit une ou l'autre de ces coopératives interprovinciales, faisait affaire dans une seule province, au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse, elle pourrait relever de la loi générale sur les coopératives de cette province. Mais, sur le plan fédéral, il n'y a pas de loi générale de constitution en société. La seule solution est de se faire reconnaître selon la loi fédérale sur les compagnies; il faut alors essayer d'insérer dans les règlements des dispositions qui s'appliqueraient automatiquement en vertu d'une loi sur les coopératives. En outre, l'absence d'une loi fédérale laisse les coopératives sans protection sur un grand nombre de points,

par exemple, l'utilisation du mot «coopérative» ou «co-op», que nous essayons toujours de protéger. Actuellement, n'importe quelle société, ainsi que cela s'est produit depuis quelques années, qui n'a pu se constituer sur le plan provincial, parce qu'elle ne réalise pas la définition d'une coopérative, peut obtenir d'Ottawa sa constitution comme coopérative en vertu de la loi fédérale sur les compagnies et s'appeler une coopérative, alors qu'elle n'a aucunement ce caractère.

M. STAPLES: Nous comptons sur la vigilance de fonctionnaires compétents pour empêcher cela; mais la chose se produit encore, parfois, car le mot «coopérative» ne fait pas l'objet d'une protection particulière en vertu de la loi.

M. LAIDLAW: Les coopératives ont certaines caractéristiques que nous voulons préserver, par exemple, le transfert des actions. Dans une coopérative, les actions ne peuvent être transférées qu'avec l'approbation des administrateurs; les actions ne peuvent pas non plus être offertes sur le marché public des valeurs ou sans restriction en dehors du cercle des membres. En somme, nous avons depuis longtemps laissé savoir ce que nous aimerions voir statuer dans une loi fédérale; mais, pour une raison ou pour une autre, rien n'a été fait.

Le sénateur STAMBAUGH: Je n'ai jamais remarqué cela. Il me semblait que tout ce que nous proposerions comme loi serait semblable à la loi visant les compagnies. Nous établissons un principe de base, une règle sur laquelle doivent se guider les intéressés. Pour moi, si nous établissons une loi visant les coopératives, elle les générerait plus qu'elle ne les aiderait. Enfin, si vous avez une idée précise de ce qui conviendrait, je pense que la plupart d'entre nous serions heureux d'y donner suite.

M. STAPLES: Voilà cinquante ans, monsieur, que nous avons soumis des propositions aux gouvernements successifs du pays; je n'exagère pas. A maintes reprises, nous avons essayé de persuader le Parlement d'adopter une loi sur les coopératives, mais en vain. Nous fondons nos espoirs sur le présent gouvernement, comme nous avons des espoirs au sujet du gouvernement précédent.

M. LAIDLAW: Il est à remarquer que la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix, qui a soumis son rapport en 1959, n'ait pas fait beaucoup de recommandations précises; elle a au moins recommandé l'adoption d'une loi fédérale sur les coopératives. Rien ne s'est produit depuis.

M. STAPLES: Il y a un point relatif à l'impôt sur le revenu que j'ai mentionné auparavant; j'ai dit qu'il y avait une exception. J'ai dit que la loi de l'impôt sur le revenu s'appliquait aux coopératives tout comme aux autres sociétés. L'exception concerne une nouvelle coopérative dans les trois premières années de son existence. Si c'est une coopérative nouvelle et qui répond aux exigences indiquées dans la loi, elle est exemptée de l'impôt sur le revenu pendant trois ans. Cela n'est guère important, à notre avis. En effet, il ne se fonde plus beaucoup de coopératives; nous sommes plutôt dans une période de consolidation. Parfois, cela peut être une importante concession, peut-être dans le cas des coopératives qu'on fonde chez les Esquimaux du nord, par exemple, ou dans d'autres cas semblables. Nous ne devons cependant pas méconnaître ce privilège particulier que nous accorde la loi de l'impôt sur le revenu.

M. LAIDLAW: Je crois qu'en toute justice pour le sénateur qui est au bout de la table, nous devons répondre à l'objection du sénateur Smith (*Kamloops*) quand il parle des conséquences qu'entraînent les coopératives pour le petit marchand. Selon lui, on est généralement d'avis que les coopératives prennent de l'expansion et ne se soucient pas assez des besoins des petits.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Oui. On se plaint surtout de ce que les coopératives exercent une concurrence injuste à cause de privilèges dont elles jouissent en matière d'impôt sur le revenu. Quelle est la réponse? Je ne puis répondre à celui qui dit que les coopératives jouissent, du point de vue de l'impôt sur le revenu, d'un traitement de faveur dont ne jouit pas le commerçant particulier.

M. LAIDLAW: Excusez-moi, je pensais que vous parliez du petit agriculteur.

Le PRÉSIDENT: J'ai parlé des agriculteurs et de tous ceux qui écrasent les petits, les camionneurs et les autres. On se plaint surtout que, à cause de l'impôt, on est dans une situation injuste, parce qu'il est impossible de concurrencer les coopératives.

M. LAIDLAW: Puis-je dire un mot sur ce point, abstraction faite de la question des impôts? Au Canada, la coopérative est typiquement une petite entreprise. En moyenne, la coopérative est d'abord une petite entreprise, qui comprend très souvent des petites gens. Je le répète, au Canada, la coopérative type n'est pas une grosse entreprise. On commence par une petite coopérative locale, recrutée sur place parmi les petits agriculteurs ou les citoyens de rang moyen. Ces coopératives, mettons, cinquante ou cent d'entre elles, constatent après un certain temps et une fois parvenues à un certain stade de leur activité, qu'il faut une certaine centralisation pour mieux répondre à leurs besoins. Mais même si la centrale devient une entreprise assez importante, elle représente toujours les besoins, les décisions, les aspirations du petit exploitant, du petit cultivateur. C'est le cas, par exemple, du petit cultivateur qui se trouve à cent milles d'un moulin à provende. Le moulin à provende semble une grosse entreprise; mais il est une partie essentielle de la production agricole, même s'il se trouve à deux cents ou trois cents milles. Nous devons donc bien savoir ce que nous entendons parfois par une grosse coopérative, qui reste tout simplement une accumulation des besoins et des désirs de tout un lot de petits exploitants, quoique la coopérative puisse être grosse. Et ici, sénateurs, je laisse de côté la question de l'impôt, qui, à mon sens, est une affaire distincte.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Il serait intéressant de savoir si le mouvement coopératif mérite d'être aidé sur le plan législatif, et ainsi de suite. A titre d'exemple, il n'est pas juste, à mon avis, de dire que la coopérative représente une petite affaire. Une des plaintes que j'ai entendues ces jours derniers concerne la *Sherwood Co-op*, de Regina, qui ne peut être considérée comme une petite entreprise. On lui reproche de couper l'herbe sous le pied aux magasins de Regina et ce qu'il y a d'injuste, c'est que ces magasins ne jouissent pas des mêmes privilèges et préférences que la coopérative en matière d'impôt. Répondez à cette objection que m'a faite un commerçant isolé.

M. STAPLES: Comme j'ai tenté de le dire auparavant, la différence ne provient pas de la loi sur l'impôt sur le revenu qui, au fond, s'applique à tous. La différence consiste dans la nature de la coopérative et des autres genres de commerces. Elle tient au rapport qui existe, d'une part, entre la coopérative et son membre-client, et, d'autre part, entre le client de *Loblaw* ou de *Safeway* ou de quiconque fait la concurrence, d'après l'exemple que vous mentionnez. Supposons, par exemple, que je sois un cultivateur et que j'aie besoin d'un tracteur; je vais trouver le sénateur Smith et je lui donne \$2,000 pour m'en acheter un. Personne de nous deux ne sait combien cela coûte. Nous sommes convenus qu'il me remettra la différence, si le montant de \$2,000 est trop élevé. Cette différence m'appartient et il me la remet. A vrai dire, c'est ce qui était convenu. Quand le sénateur Smith arrive avec le tracteur, il me dit qu'il a payé \$1,800; il me remet donc \$200. Je suis cultivateur. Le coût du tracteur est diminué et mon revenu est augmenté. Ce montant de \$200 est donc un revenu imposable, si je suis dans la catégorie des assujétis à l'impôt. Il n'appartient pas au sénateur Smith.

Mais supposons que je conviens avec le sénateur Pearson de m'acheter une automobile pour laquelle je lui remets \$2,000. Ici, il s'agit des entreprises de placement privées. Il garde ce qui reste, car ce n'est nullement ma propriété. Telle est la convention. Si l'automobile ou le tracteur a coûté \$1,800 au sénateur Pearson, le solde de \$200 est son bénéfice.

Cela nous paraît parfaitement clair, compréhensible et juste. Sénateur Smith, vous voyez là la différence de la relation qui existe entre la coopérative et son client-membre et celle qui existe entre le client d'une entreprise ordinaire et cette entreprise. Au fond, l'injustice n'est pas dans la loi de l'impôt sur le revenu. Comme nous l'avons dit, nous avons beaucoup à redire au sujet de la loi de l'impôt sur le revenu; mais par rapport au point que vous avez soulevé, c'est une vétille.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): En somme, à celui qui se plaint que la coopérative lui vole son commerce, vous dites qu'il n'a qu'à penser à ses clients et à diminuer ses bénéfices.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): On reproche surtout aux coopératives —à la mienne en particulier et vous voyez une illustration de cela ici même sur le frontispice de ce petit bulletin—d'exiger le paiement comptant. C'est la règle. Tout ce qu'on achète à la coopérative est payable comptant. Si je vais acheter dans un autre magasin, on me laisse libre ou d'acheter comptant ou de faire un dépôt, puis, pour le même prix, de payer tant par mois pour les trente-six mois à venir. Voilà pourquoi certaines entreprises se plaignent des coopératives: elles vendent à meilleur marché ou touchent un intérêt moins élevé.

A mon avis, celui qui paie comptant est saigné à blanc. Ici, à Ottawa, si vous êtes connu, vous pouvez acheter n'importe quel produit à crédit, même parfois sans dépôt initial. Cependant, si vous entrez dans le magasin avec un portefeuille bien gonflé, vous payez le même prix que si vous achetiez à crédit.

Le sénateur STAMBAUGH: Sénateur, je crois que, si vous additionnez vos mensualités, vous allez trouver que vous payez beaucoup plus.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): J'ai fait l'expérience. Il y a un prix marqué. J'ai demandé le prix et l'on m'a dit que je n'avais rien à verser, qu'on pouvait me faire un crédit à termes. Mais si je désirais payer comptant, le prix était le même.

Le sénateur STAMBAUGH: J'ai souvent constaté que lorsqu'on additionne les versements mensuels, on arrive à un total beaucoup plus élevé que le prix comptant.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Dans certains cas, c'est vrai; mais pas dans la plupart des magasins de détail.

Le sénateur McGRAND: Il a été beaucoup question de cela récemment. On nous a proposé plusieurs bills pour aider les victimes de ces achats à long terme. Il doit donc y avoir une différence dans les prix.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Depuis sept ou huit ans, je n'ai pas eu de réduction parce que je payais comptant au magasin. Il y a un prix marqué sur l'article et c'est ce qu'on paye.

Le sénateur McGRAND: L'autre jour, une personne m'a dit que, si elle ne payait pas avant Noël un manteau qu'elle avait acheté, il lui en coûterait \$6 de plus. Je crois que c'est ce qui se fait couramment.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): C'est du nouveau; je n'ai encore jamais entendu parler de cela.

Le PRÉSIDENT: Écoutons M. Davidovic.

M. George Davidovic: Au sujet de l'ARDA?

Le PRÉSIDENT: Oui. Y a-t-il quelque relation entre l'ARDA et les coopératives? Travaillez-vous avec l'ARDA ou s'adressent-elles à vous?

M. DAVIDOVIC: Les avantages de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (l'ARDA) pour les coopératives ne sont pas clairs. Mais en examinant la loi et le programme que prévoit l'ARDA, nous en avons

conclu, dans le rapport intitulé *l'ARDA et les coopératives*, qu'avant tout il faut établir une section visant les coopératives dans l'organisme qui applique cette loi, afin d'étudier la question des coopératives et les avantages qu'offre cet organisme pour les coopératives.

L'élément principal que nous voyons est dans l'article de la loi qui concerne les organismes. La loi dit que l'activité du service d'administration de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles doit s'exécuter par l'entremise des gouvernements provinciaux ou de leurs organismes. Il n'est pas spécifié ce que sont ces organismes; mais nous présumons que les coopératives peuvent être considérées comme des organismes. Selon cette disposition, le gouvernement peut demander à telle ou telle coopérative de s'occuper de tel ou tel programme dont il assurera le financement, un programme d'irrigation, de reboisement, de déchiffrage, ou quelque autre programme que ce soit.

Jusqu'à un certain point, il en est fait mention à l'annexe A à la loi visant les contrats passés entre le gouvernement fédéral (ou l'ARDA) et les gouvernements provinciaux. Il y est fait mention de l'expansion des coopératives.

Le grand point serait de considérer les coopératives comme des organismes possibles, dans l'intérêt des gens, du service de l'ARDA, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux; car les gens seraient alors incités à trouver la solution eux-mêmes à leurs problèmes et à obtenir ensuite l'aide financière. Si le programme est exécuté par le gouvernement provincial, sans passer directement par le service de l'ARDA, le gouvernement devra faire les frais de toute l'entreprise; mais, s'il s'agit d'irrigation, de déchiffrage ou d'une entreprise analogue, alors la coopérative peut fournir la moitié du coût et notre service fournira le reste; cela est prévu dans la loi. Grâce à l'aide prévue par le service de l'ARDA, on mobilise l'argent du peuple. Nous avons constaté que les possibilités sont grandes dans le cas des pâturages coopératifs ou pour modifier les méthodes de production dans le cas de certaines récoltes qu'on cultive sans succès présentement, par exemple, le blé, et ainsi de suite.

Nous avons aussi constaté que, grâce au service de l'ARDA, on pouvait établir un réseau de centres coopératifs de machines agricoles et de tracteurs. Certains cultivateurs, notamment les petits exploitants—comme l'a mentionné un sénateur—sont incapables de se procurer l'outillage nécessaire. Avec l'aide financière de l'ARDA, on pourrait fournir à très bon compte aux petits agriculteurs des machines sur un pied coopératif.

Évidemment, l'irrigation et le drainage sont très importants. Si l'on désigne les coopératives comme organismes, les cultivateurs pourraient apporter une collaboration notable, pas toujours sous forme d'argent. Ils pourraient fournir leurs tracteurs, leur automobile ou leur travail. C'est au gouvernement qu'incomberait l'exécution du travail et les frais à assumer; mais, si l'on recourt à une coopérative, celle-ci pourrait dire, par exemple: «Ces travaux vont coûter \$100,000, dont nous allons payer la moitié sous forme de main-d'œuvre. Nos membres vont y travailler et mettre au service de l'entreprise leurs automobiles, leurs tracteurs, et le reste.»

Enfin, nous aimerions voir le service de l'ARDA tirer parti des avantages de la coopérative dans le domaine forestier. Dans la plupart des pays qui offrent des conditions analogues aux nôtres—je pense surtout aux pays scandinaves, la Finlande, la Suède et la Norvège—on a, dans l'ensemble, transmis la propriété des forêts aux petits agriculteurs, ce qui leur procure une bonne source de revenu. L'apprêtage et la vente du bois nécessite une vaste opération et c'est pourquoi les petits agriculteurs et les petits propriétaires forestiers s'unissent pour organiser la vente de leurs produits; ils peuvent même apprêter leurs produits du bois pour l'exportation. C'est pourquoi nous pensons la plupart du temps à une organisation semblable pour les régions pauvres,

où l'agriculteur rencontre des conditions difficiles et où l'on pourrait avoir des petits propriétaires forestiers, afin que, grâce à la coopérative, les petits propriétaires puissent tirer parti des avantages qu'offre la grande exploitation.

Le PRÉSIDENT: D'après moi, un groupe de cultivateurs, comme vous dites, pourrait servir d'intermédiaire pour l'ARDA et, d'autre part, constituer une coopérative; je ne vois pas ce qui s'opposerait à cela. C'est bien votre idée, monsieur Stutt?

M. STUTT: Je n'en suis pas tout à fait sûr. On se rend compte de l'importance du groupe de l'ARDA; toutefois, il est dit qu'il s'agit d'organismes du gouvernement provincial. On pourrait sans doute désigner un groupe de cultivateurs, mais il faudrait que cela se fasse d'abord, je suppose. Un des principaux soucis au sujet de l'ARDA, c'est la question de savoir si cet organisme atteint le palier local. Il y a aussi les initiatives locales dont il faut s'occuper. La question est de savoir si le service de l'ARDA accomplit exactement ce que désirent les gens. Peut-être M. Laidlaw pourrait-il nous dire un mot à ce sujet?

M. LAIDLAW: A savoir si le service de l'ARDA atteint son but?

M. STUTT: Est-ce que le service de l'ARDA accomplit ce qui, aux yeux des gens, est de nature à améliorer leur situation?

M. LAIDLAW: En général, dans le pays, on a l'impression qu'en théorie le service de l'ARDA est une bonne idée et que, par ce moyen, on peut grandement améliorer le milieu rural. Cependant, dans la réalité, il ne s'est pas fait grand-chose de concret, pour ainsi dire. Je ne puis donc vous communiquer d'autre réaction, sauf de dire que les Canadiens admirent l'idée à la base de l'ARDA, mais qu'ils attendent plutôt ce que cela va donner en réalité.

Peut-être M. Staples en sait-il plus long sur les projets réels de l'ARDA. Je connais un bon nombre d'études de l'ARDA, mais je ne suis pas assez près pour savoir quels sont réellement ses projets.

M. STAPLES: Le personnel administratif de l'ARDA a certainement en vue de travailler de concert avec les gens du palier local. Nous pensons que la coopérative est à ce point de vue l'intermédiaire idéal, car elle est un organisme local qui appartient et est dirigé par les habitants de l'endroit; elle n'a à répondre qu'à elle-même. Elle peut être un excellent instrument de l'ARDA. Je pense que tous, l'ARDA aussi bien que le mouvement coopératif, ont beaucoup de choses à étudier et à organiser ensemble. Le principe dont s'inspire l'ARDA est très sain; il n'y a pas de doute à ce propos, bien que certaines améliorations puissent s'imposer peut-être. Comme nous l'avons indiqué dans la publication intitulée *l'ARDA et les coopératives*, le service de l'ARDA pourrait préconiser, encourager et utiliser les coopératives et travailler avec elles. Mais j'ai l'impression qu'on va y parvenir; c'est tellement logique.

Le PRÉSIDENT: Il y faudra du temps.

M. STAPLES: Deux sénateurs ont soulevé un point sur lequel j'aimerais dire un mot. Qu'on me permette, pour la gouverne du Comité, de donner lecture d'un extrait d'article. Sauf erreur, les sénateurs Smith (*Kamloops*) et Welch ont parlé du conflit possible entre les entreprises coopératives et les autres; ils se demandent si, dans ces conditions, l'aide du gouvernement aux coopératives est vraiment défendable en principe.

Nous avons annexé au mémoire l'énoncé de ligne de conduite du secrétaire Freeman, des États-Unis, dont je ne vais pas donner lecture; je le signale seulement à votre attention.

Mais j'ai ici un texte d'une source autrement plus actuelle; il ne me faudra que deux minutes. Il s'agit d'un extrait du *News For Farmer Cooperatives*, publication officielle du service des coopératives agricoles du département

de l'Agriculture des États-Unis, dernier numéro, novembre 1963. L'auteur n'est autre que M. John A. Baker, sous-secrétaire au département de l'Agriculture des États-Unis. Je trouve, à la page 16, quelque chose qui s'applique exactement au problème soulevé. On ne peut dire, en effet, que la situation à ce propos diffère tellement au Canada et aux États-Unis:

La ferme familiale bien organisée, au point de vue de l'efficacité de la production, loin de se désintégrer devient une force de plus en plus dynamique. Elle a fait beaucoup de progrès pour augmenter son efficacité. Elle a plus que doublé le rythme d'augmentation de la productivité observée dans les secteurs non agricoles de l'économie.

Toutefois, la ferme familiale peut disparaître sous la pression d'agents extérieurs, par exemple, l'énorme puissance de marchandage de ceux qui vendent aux agriculteurs ou achètent leurs produits; l'intégration dite verticale de la production agricole aux industries de transformation ou de distribution des aliments ou aux deux; la culture à forfait ou exclusive; ou même l'incapacité dans laquelle se trouve le petit cultivateur d'organiser sa production efficace de façon à satisfaire aux exigences strictes des grandes entreprises de transformation et de distribution.

Notre département est disposé à encourager l'expansion des coopératives, de sorte que, compte tenu de programmes bien conçus relativement aux denrées, il sera possible de raffermir la puissance commerciale des cultivateurs, peu importe les forces en jeu sur le marché.

C'est un énoncé qui est loin de manquer de vigueur.

Les fermes familiales peuvent augmenter leurs chances de survivre au milieu des conditions changeantes du marché, si elles s'unissent dans de fortes coopératives. On doit déterminer si les coopératives existantes peuvent étendre leurs services à des industries connexes à l'agriculture. Nous devons renforcer la situation juridique des coopératives pour leur permettre de mieux concurrencer les centres d'influence qui croissent sans cesse dans l'organisation du marché agricole.

A nos yeux, les coopératives représentent le type d'entreprises par le moyen desquelles les ruraux—quelle que soit leur fortune ou leur instruction—peuvent mettre leurs ressources en commun à leur avantage mutuel et pour le bien général. Dans cet effort commun, les coopératives peuvent provoquer cette explosion de dynamisme et de progrès économique qui nous donnera une classe rurale prospère en Amérique.

Voilà, selon moi, une déclaration lourde de sens.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Voulez-vous donner de nouveau la référence?

M. STAPLES: *News for Farmer Cooperatives*, publication du Département de l'Agriculture des États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Vous m'avez donné là justement une idée. Le sénateur Stambaugh parlait de l'élevage du poulet. Serait-ce une forme d'intégration?

M. STAPLES: Oui, c'en est certainement une.

Le sénateur STAMBAUGH: C'en est très certainement une.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Est-ce le cas où, étant donné l'existence d'autres organisations, les cultivateurs se sont dit que, pour faire la concurrence, il leur fallait établir une coopérative?

Le sénateur STAMBAUGH: Je ne crois pas. Je fais partie de la direction et je ne pense pas que ce soit le cas. De fait, l'entreprise a commencé, non à Edmonton, mais à 25 milles de chez moi, près de Strome; c'est après qu'on a décidé de s'installer à Edmonton et que l'affaire est devenue de plus en plus grosse. Durant les dix dernières années, on a construit des bâtiments qui permet-

tent de faire couvrir de plus en plus d'œufs et d'élever un nombre de plus en plus grand de poussins.

Le sénateur McGRAND: Qui sont les propriétaires?

Le sénateur STAMBAUGH: C'est un groupe d'agriculteurs, dont le président est un de mes amis; mais le cultivateur ordinaire qui fait affaire avec cette coopérative n'a rien à voir à la conduite de l'entreprise. Je connais très bien le président et il mène assurément l'affaire comme si c'était la sienne propre.

Le sénateur McGRAND: Ce n'est pas une vraie coopérative?

Le sénateur STAMBAUGH: C'est-à-dire qu'il n'y a pas de profits pour les actionnaires, mais ce sont des cultivateurs qui sont les actionnaires.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que l'on ne vend pas des actions aux agriculteurs?

Le sénateur STAMBAUGH: Autant que je sache, les gens de Strome ont engagé \$100 chacun. Je ne sais ce qu'il est advenu depuis. C'était une très petite entreprise au début.

M. LAIDLAW: Dans ce domaine dont a d'abord parlé le sénateur—la coopérative de production—nous avons ici un cas très rare au Canada: une coopérative de production, un couvoir qui concurrence ses propres membres; en principe et de façon générale, cela serait contraire aux vues des coopératives. Quant à tout ce que fait ce couvoir d'Alberta, je l'ignore; mais je puis citer un cas parallèle. Il s'agit d'une coopérative de Nouvelle-Écosse que le sénateur Taylor (*Westmorland*) connaît peut-être. A Scotsburn, il existe une coopérative très ancienne, qui a plus de cinquante ans, où les cultivateurs voulaient se lancer dans l'élevage du porc. Les membres eux-mêmes demandèrent à la coopérative de se charger du premier stade de l'opération, vu que, dans un établissement central, elle pourrait mieux s'en occuper que les particuliers. On a demandé à la coopérative d'organiser la porcherie où les goretts sont élevés jusqu'à quelques semaines, après quoi les membres s'occupent eux-mêmes de l'élevage. Comme on le voit, la coopérative pourvoit à un stade de la production qui se fait mieux dans un établissement central que dans les fermes isolées. De plus, dans d'autres cas, on a une coopérative avicole, établie pour le commerce de la volaille, qui exploite un couvoir pour ses membres. Voilà le genre d'entreprises auquel nous songeons au point de vue de la production.

Le sénateur STAMBAUGH: Je crois que l'entreprise dont je parle a commencé de cette façon; mais on n'y vend pas les poulets et les dindes seulement aux membres; n'importe qui peut y acheter et, de fait, on vend davantage à ceux qui ne sont pas membres. C'est la même chose pour les poulets; on les élève et on les vend à l'hôtel McDonald ou à n'importe quel autre acheteur. D'autre part, les membres sont obligés par contrat à vendre une certaine quantité d'œufs d'une certaine lignée au couvoir et la coopérative est très particulière sur ce point. Ces œufs doivent provenir des poules de race pure et les producteurs reçoivent un supplément pour ces œufs. Il n'en reste pas moins que n'importe qui peut aller acheter les poulets qu'on y élève. De fait, la coopérative a un service quotidien de distribution des poulets en ville, aux hôtels, restaurants et ailleurs.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions, honorables sénateurs?

Le sénateur WELCH: Je voudrais poser une question sur les profits destinés aux actionnaires par manière de dividendes inscrits aux livres. Lorsqu'on vous crédite \$100 de dividendes, vous acquérez une nouvelle part de capital dans la société. Je me demande si l'entreprise doit de temps à autre réorganiser son capital. Supposons que quelqu'un a un certificat de \$80 ou \$90, par exemple, et qu'il décède et que cela passe à la succession, qu'est-ce qui arrive? Nous devons nous rappeler que l'impôt sur le revenu a déjà été payé sur le montant qui va à la succession. Celle-ci ne peut vendre à n'importe qui, mais seulement

à quelqu'un qui peut entrer dans la coopérative. La coopérative peut dire qu'elle ne peut accepter un tel ou un tel comme membre. Alors que va faire la succession avec l'argent?

M. STAPLES: Selon la plupart des lois provinciales, la coopérative est habilitée à racheter ces parts de capital.

Le sénateur WELCH: Elle en a le pouvoir, mais elle ne le fait pas toujours. D'ailleurs, pourquoi devrait-elle le faire? Pourquoi cette dépense?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): C'est un placement. La coopérative à laquelle j'appartiens serait heureuse de se porter acquéreur de ce capital social.

Le sénateur WELCH: Mais elle a déjà l'argent.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Oui, mais la succession ne reçoit aucun dividende sur cet argent.

Le sénateur WELCH: Ce peut-être la moitié de l'argent. La coopérative détient l'argent de ce dividende sur lequel le cultivateur a déjà payé l'impôt sur le revenu. Naturellement, il aurait voulu retirer l'argent, mais il est mort. Et la veuve qui désire cet argent ne peut le retirer que si la coopérative a assez de cœur pour le lui permettre. Je crois qu'il devrait y avoir un règlement qui obligerait la coopérative à le faire.

M. STAPLES: La plupart des coopératives semontreraient secourables et désireraient aider à liquider la succession. Un des problèmes de ces dernières années a été de garder une direction effective entre les mains des membres actifs. C'est pourquoi les coopératives doivent être autorisées à racheter ces actions et à les transférer à des producteurs authentiques qui sont des membres actifs. C'est un vrai problème. A moins qu'il ne s'agisse d'une coopérative languissante—il en existe—il serait rare qu'une coopérative ne rachète pas les parts de capital dans des cas semblables.

M. LAIDLAW: Puis-je dire que les plus grosses coopératives de l'Ouest canadien sont les syndicats du blé, où la règle invariable est que les membres peuvent récupérer leur argent à trois conditions. D'abord, il faut que le sociétaire cesse de cultiver; en deuxième lieu, il y a le décès, et la troisième condition se produit quand le sociétaire atteint un certain âge qui peut être 65 ou 70 ans. Il s'agit de montants détenus par la coopérative et sur lesquels le membre a déjà payé l'impôt. On lui retourne alors l'argent dans ces trois conditions. C'est le cas, par exemple, du syndicat du blé de la Saskatchewan.

Le sénateur WELCH: Je ne dirai qu'un mot. Il s'agit de l'époque où l'on parlait encore des barils de pommes; maintenant, on parle des boisseaux. J'appartiens à deux coopératives, dont l'une s'occupe des pommes. Encore une fois, il s'agit d'un cas qui remonte à plusieurs années en arrière (on parlait alors de barils); nous retenions 10c. par baril, pour constituer la réserve de la société; c'était près de chez moi, car je gérais l'entreprise. Un jour, nous avons constaté que nous avions accumulé \$30,000 à \$40,000, grâce à la retenue de 10c. par baril. Ce montant est encore inscrit dans les livres de la compagnie, parce que, si nous le retournions aux membres, ils devraient payer l'impôt sur le revenu là-dessus; le montant est encore dans nos livres, et cela dure depuis quelque 39 ans. Voilà un cas que devraient viser les lois du gouvernement. On devrait rectifier certaines choses comme cela, car, à mon avis, il s'agit de capital mort dans les coopératives.

M. LAIDLAW: Puis-je dire que les coopératives de producteurs de pommes de la Nouvelle-Écosse ont été organisées au moment où, en 1911, il n'y avait pas encore de lois sur les coopératives.

Le sénateur WELCH: Elles ont été modifiées et réorganisées deux fois depuis.

M. LAIDLAW: Depuis, une loi sur les coopératives a été votée et est en vigueur en Nouvelle-Écosse. Mais les vieilles sociétés fruitières dont vous parlez ne relèvent pas de cette loi. C'est une autre preuve de ce dont nous avons parlé, c'est-à-dire qu'il faudrait une bonne loi pour prévoir ce qu'il faut pour les coopératives.

Le sénateur WELCH: Je suis aussi de cet avis.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Staples, je crois que nous avons eu un très bon exposé et une fructueuse discussion; on pourrait même la prolonger sans qu'il soit répondu à toutes les questions. Au nom du Comité, je désire vous féliciter de votre beau travail et des réponses que vous nous avez données avec tant d'aisance.

M. STAPLES: Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que nous apprécions tous votre travail. La séance est levée.



Première session de la vingt-sixième législature

1963

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR

**L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA**

Fascicule 2

SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 1963

Président: l'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: l'honorable Austin Taylor

TÉMOIN:

M. A. T. Davidson, directeur, Loi sur la remise en valeur et l'aménagement
des terres agricoles, ministère de l'agriculture

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1964

29815-8-1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Session de 1963

Président: l'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: l'honorable Austin Taylor

Les honorables sénateurs

Basha	McGrand
Boucher	Méthot
Buchanan	Molson
Burchill	Pearson
Cameron	Power
Crerar	Smith (<i>Kamloops</i>)
Fournier (<i>Madawaska-Restigouche</i>)	Smith (<i>Queens-Shelburne</i>)
Gershaw	Stambaugh
Gladstone	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Hollett	Taylor (<i>Westmorland</i>)
Horner	Turgeon
Inman	Vaillancourt
Leonard	Welch—27
MacDonald (<i>Queens</i>)	

(Quorum 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du vendredi 11 octobre 1963.

«L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.:—

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent.

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Basha, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Gershaw, Gladstone, Hollett, Horner, Inman, Leonard, MacDonald (*Queens*), McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vailancourt, Veniot et Welch;

Que le Comité soit autorisé à assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des huit dernières sessions soit déposée devant le Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du vendredi 18 octobre 1963.

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*):

Que le nom de l'honorable sénateur Burchill soit substitué à celui de l'honorable sénateur Veniot sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 3 décembre 1963.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson, *président*, Taylor (*Westmorland*), Basha, Cameron, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Gladstone, Hollett, Horner, MacDonald (*Queens*), McGrand, Stambaugh et Welch.

Aussi présents: M. Ralph A. Stutt, conseil spécial du Comité et les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité passe à la suite de l'étude de l'ordre de renvoi.

M. A. T. Davidson, directeur de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, au ministère de l'Agriculture, est entendu et interrogé.

A midi le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président, fixée provisoirement au mardi 10 décembre 1963, à 11 onze heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
D. M. Jarvis.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA le mardi 3 décembre 1963

Le Comité spécial sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Le sénateur Arthur M. PEARSON (*président*) occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons le quorum requis et je propose que nous nous mettions à l'œuvre. Le Comité des Banques et du commerce siège aussi ce matin pour l'examen d'un sujet important et un bon nombre des honorables sénateurs y sont présentement occupés. Nous avons ici ce matin M. A. T. Davidson, directeur de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles au ministère de l'Agriculture à Ottawa. Nous aimerions à avoir une esquisse générale de l'application de cette loi, désignée sous le sigle ARDA, et sans plus tarder, je demanderai à M. Davidson de nous renseigner sur ce point. Vous avez déjà comparu ici, monsieur Davidson, et je n'aurai pas à vous demander de nous énumérer vos titres.

M. A. T. Davidson, directeur de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles au ministère de l'Agriculture, à Ottawa: Monsieur le président et honorables sénateurs, j'ai déjà comparu devant votre Comité le 22 février 1962. Je me propose aujourd'hui de vous présenter une revue générale de ce qui a été accompli depuis cette date en application du programme de l'ARDA. J'estime que c'est là un privilège spécial qui m'est accordé vu que votre Comité a joué un rôle important dans la préparation de ce programme. Un grand nombre des renseignements que vous avez colligés, des propositions que vous avez formulées et des idées que vous avez préconisées ont exercé leur influence dans la rédaction du programme. C'est pourquoi j'estime que c'est un privilège de pouvoir vous exposer ce qu'on a fait depuis 1962 en application de ce programme auquel vous avez si largement contribué.

Je me suis convaincu que le Président ne sentira aucune gêne à m'interrompre pour me poser des questions et que vous formulerez à l'occasion tous les commentaires que vous jugerez pertinents.

Lorsque je suis venu devant vous le 22 février 1962, nous étions engagés en une série de conférences avec les provinces dans tout le pays afin de discuter les meilleures méthodes d'application de la loi. Comme vous le savez, celle-ci est d'application générale et très étendue. La première série de conférences eut lieu de décembre 1961 à mars 1962. Vous savez que la loi exige la conclusion d'accords avec les provinces avant la mise en œuvre des projets envisagés.

A la suite de cette série de conférences, un avant-projet d'accord général pour l'application d'ARDA fut approuvé par le gouvernement fédéral en mai 1962 et présenté aux provinces. Des discussions subséquentes avec celles-ci eurent lieu au cours de l'été et il en résulta de nouvelles suggestions. Le projet d'accord fut révisé et approuvé sous sa forme définitive par le Cabinet et les

dix provinces en octobre 1962. Les pourparlers et les négociations avaient été longs mais ils permirent un examen complet des opinions des provinces et l'adoption d'une base solide pour un programme en commun. Nous avons continué les réunions avec les provinces, plusieurs projets que l'on avait déjà discutés dès le début et aux stades de l'organisation ont pu être entrepris en exécution du programme.

L'accord général fixe les directives d'application du programme, les genres de projets qui peuvent être approuvés et la participation du gouvernement fédéral au coût de chacun. Celle-ci ne doit pas dépasser un maximum global de 50 millions de dollars pendant les deux années et trois quarts de la durée de l'accord, c'est-à-dire du 1^{er} juin 1962 au 31 mars 1965.

Cet accord général a été délibérément limité à une période d'essai et d'expérimentation pendant laquelle les provinces et le gouvernement fédéral pourront étudier d'autres méthodes propres à l'adoption d'un programme à plus long terme après 1965.

Il est juste d'ajouter que le Gouvernement eût été disposé à cette époque à conclure un accord de plus longue durée. Toutefois, nous étions d'avis que des études additionnelles étaient nécessaires et que la période accordée aux discussions avec les provinces n'avait pas été assez suffisante. C'est la raison pour laquelle nous avons délibérément limité l'accord à une période moins longue pour nous donner le temps de discuter plus amplement les méthodes à adopter avec les provinces.

L'accord général offre une grande latitude pour l'adoption des programmes les plus efficaces dans chaque région ou province.

A la suite de la conclusion de l'accord général, une série d'accords particuliers furent négociés avec les provinces en vue de l'application des divers articles du programme. Ceux-ci portent en particulier sur l'utilisation alternative des terres, l'établissement de pâturages communautaires, des travaux de recherche et le développement rural.

Je ne vous ennuierai pas avec la description de tous les types de projets et les détails de tous ces accords. J'ai apporté ici des copies de l'accord général à l'intention de ceux d'entre vous qui s'intéressent particulièrement à cette question. La signature de l'accord général à la fin de l'automne de 1962 marqua le début de l'application du programme. Toutefois, les provinces avaient déjà mis en œuvre certains projets et programmes particuliers au cours de l'été de 1962, par anticipation de la conclusion des accords.

Dans l'intervalle et en dépit des mesures d'économie de personnel en vigueur, on avait commencé à jeter les bases de l'organisation de l'ARDA. A l'heure actuelle, nous avons un personnel restreint mais compétent et dévoué; cependant, le travail a augmenté au point qu'il nous faudra plus d'employés.

En même temps, on décida d'utiliser comme bureaux régionaux de l'ARDA les bureaux de l'administration du rétablissement agricole des Prairies dans l'Ouest et ceux de l'administration de l'utilisation des terrains marécageux des Provinces maritimes de la région de l'Atlantique.

Toutes les provinces ont établi leurs propres administrations de l'ARDA et des services de liaison entre les divers ministères intéressés. Toutes ont des directeurs provinciaux et des codirecteurs de l'ARDA. Six provinces ont même adopté des lois spéciales qu'elles jugeaient utiles à l'application plus efficace de la loi fédérale.

Je passerai brièvement en revue l'état actuel des projets et des programmes. Jusqu'à présent, on a approuvé deux cent soixante-cinq projets et programmes divers et dix autres sont encore à l'étude. Le montant total des dépenses fédérales et provinciales réunies pour l'exécution de ces projets dépasse quinze millions de dollars.

Trente des projets approuvés ont trait à l'utilisation plus efficace des terres marginales et comportent l'achat de ces terres en vue de leur reboisement ou de leur utilisation comme parcs forestiers servant de refuge aux animaux sauvages et à des fins récréatives. Leur coût total sera d'environ 3 millions.

Il peut être intéressant de noter que ce secteur comprend environ \$200,000 pour le développement des régions à aînelles (bleuets) de la province de Québec et un montant égal pour l'acquisition de parcs récréatifs en divers endroits.

Le montant général que j'ai mentionné inclut 41 pâturages communautaires, c'est-à-dire l'acquisition des terrains nécessaires et leur développement. Les gouvernements aux deux échelons emploieront une somme de plus de 3.5 millions au chapitre des pâturages communautaires. Il y en aura 19 en Saskatchewan, 6 en Nouvelle-Écosse, 5 en Alberta, 5 en Colombie-Britannique, 2 en Ontario, 1 dans le Québec, tandis que Terre-Neuve établira un grand pâturage communautaire qui en réunira six moins importants.

L'établissement des pâturages publics, au sujet desquels l'administration de l'ARDA n'a pas encore acquis une bien grande expérience, semble offrir une excellente méthode d'utilisation des terres marginales, en ajoutant l'élevage du bétail aux opérations peu productives des petites fermes à faible rendement. Les honorables sénateurs connaissent ce genre de petites fermes marginales établies sur des terres peu productives, mais si leurs exploitants ont accès à un pâturage public pendant l'été, ils pourront accroître le rendement de leurs fermes et cette méthode semble offrir une solution aux problèmes de quelques-unes des régions pauvres.

Nous étudions aussi en collaboration avec les provinces une méthode d'achat et de fusion des petites fermes en unités économiques qu'il sera possible de revendre.

Au secteur de la conservation du sol et de l'irrigation, on a approuvé 81 projets qui coûteront environ 5 millions de dollars. Il serait peut-être intéressant que je vous en donne quelques exemples. A Terre-Neuve, il s'agit de l'assèchement de terres marécageuses; dans l'Île du Prince-Édouard, on construira de petits barrages de retenue des eaux; en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, le programme comportera des travaux de drainage, de défrichement sur des petites fermes en exploitation, la construction d'étangs artificiels, des travaux de protection contre l'érosion du sol, tous exécutés en vue d'accroître la productivité des régions les plus fertiles. Dans le Québec, il s'agit de travaux de drainage et d'amélioration des cours d'eau. En Ontario, on a adopté un programme de développement de l'utilisation des eaux, comprenant des barrages et des ouvrages de protection contre l'érosion, la plantation d'arbres et ainsi de suite. Au Manitoba, on tentera de régulariser le débit des cours d'eau afin de protéger les terres arables contre les inondations et l'on aidera aux cultivateurs à acheter les grains nécessaires à l'ensemencement des régions érodées.

Dans la Saskatchewan, on travaille à l'amélioration des cours d'eau en vue de l'irrigation et du drainage des districts de conservation et de développement provinciaux, ainsi que de la plantation de haies d'arbres de protection contre les vents.

Dans l'Alberta, on exécute un programme d'aménagement des cours d'eau pour des fins diverses. Il s'agit d'une entreprise à long terme de rénovation et d'amélioration des systèmes d'irrigation actuels, de l'assainissement des terres envahies par les eaux salées, d'assurer un approvisionnement suffisant d'eau pour l'irrigation en vue de l'amélioration des sols. En Colombie-Britannique, les projets approuvés visent la rénovation et l'amélioration des ouvrages d'irrigation existants.

En vertu du programme de développement rural, les provinces ont de concert avec le gouvernement fédéral désigné un certain nombre de régions expérimentales où l'on poussera les travaux de recherche prévus par l'accord général. Nous anticipons que d'autres régions rurales seront désignées à mesure que la recherche progressera dans les régions déjà choisies. Toutes ces régions expérimentales se trouvent dans des districts qui présentent des problèmes particuliers de développement et d'exploitation. Quatre régions de recherche ont été désignées dans Terre-Neuve; deux aux extrémités est et ouest de l'Île du Prince-Édouard; une autre comprend la côte nord de la Nouvelle-Écosse; au Nouveau-Brunswick, il s'agit de la région de Bathurst à Gloucester; dans le Québec, les régions choisies sont celles de la rive sud du Saint-Laurent et de la Gaspésie, de Brome et de la vallée de la rivière Rouge; dans l'Ontario, ce sont les dix comtés de la partie est de la province. Au Manitoba, il s'agit des régions des intervalles des lacs et des plaines centrales. En Saskatchewan, les régions de Torch-River, de Meadow-Lake, de Broadview et du district de recensement n° 16, situé entre Saskatoon et Prince-Albert. Dans l'Alberta, c'est la région Edson-Coalbranch. Dans toutes ces régions, on a entrepris ou dressé les plans de recherches en vue du développement physique, social et économique. On espère que ces études mettront à jour des moyens propres à l'amélioration des conditions dans ces régions. En vertu des dispositions de la loi concernant le programme de recherche, le gouvernement fédéral a assumé le coût total de certains de ces programmes qui s'élèvera à près de \$800,000. D'autre part, les programmes de recherche conjoints des gouvernements provinciaux et du fédéral dans ces régions ainsi que le programme de recherche rurale générale des provinces ont déjà atteint un coût de près d'un demi-million de dollars.

Dans la plupart des régions, des comités ou agences de l'endroit collaborent activement aux études entreprises. Nous espérons que cette recherche apportera de nouveaux aperçus sur les problèmes de la rentabilité et de l'utilisation de ces régions et sur les méthodes les plus propres à leur développement. Les programmes les plus vastes dans le domaine de la recherche ont été jusqu'à présent mis en œuvre dans les provinces de Québec, de Terre-Neuve et de Saskatchewan. Le Manitoba et le Nouveau-Brunswick suivent de près.

Dès les débuts de l'application de l'ARDA, il devint évident que nous ne possédions pas de renseignements suffisants sur les possibilités de rendement de nos terres en vue de l'exécution efficace des programmes. Le Comité du Sénat sur l'utilisation des terres avait reconnu ce besoin dès le mois d'août 1958 et avait recommandé une étude générale de la rentabilité des terres dans tout le pays.

Le gouvernement fédéral a maintenant approuvé la compilation d'un inventaire général du potentiel des terres du Canada en collaboration avec les provinces. Cet inventaire portera sur les secteurs suivants:

- (a) Fertilité des sols du point de vue agricole.
- (b) Fertilité des sols du point de vue forestier.
- (c) Utilisation actuelle des terres.
- (d) Classification des terres du point de vue social et économique.
- (e) Classification agro-climatologique.
- (f) Possibilités de développement de la faune.
- (g) Attractions récréatives des diverses régions.

Ce programme d'inventaire fut soumis au Conseil des ministres des Ressources à leur réunion à Montréal les 19 et 20 novembre 1963 et reçut leur approbation en principe, subordonnée à la conclusion d'accords en vertu de l'ARDA avec chaque province pour la compilation de l'inventaire dans son territoire.

Sur la base des renseignements recueillis au cours des excellentes études des sols faites au Canada depuis quelques décennies grâce à la collaboration fédérale-provinciale, on a entrepris l'étude de la rentabilité des sols du point de vue agricole. Nous espérons pouvoir terminer ce travail d'ici environ quatre ans. L'étude des conditions climatologiques progresse également. Nous estimons que le travail entier de la compilation d'un tel inventaire, exécuté en collaboration avec les provinces, peut être terminé en cinq ans au coût d'environ cinq millions de dollars. Ce chiffre n'était pas inclus dans le total que j'ai mentionné au début de mes remarques.

Si cet inventaire peut être mené à bonne fin, il fournira des renseignements de la plus haute importance, que nous n'avons pas encore, dont les gouvernements et les administrations locales pourront profiter dans leurs décisions concernant l'utilisation des terres pendant au moins deux ou trois décennies à venir. Le travail même de la compilation de cet inventaire et le nombre d'employés des gouvernements provinciaux qui y participeront attireront l'attention et l'intérêt du public sur la planification de l'utilisation des terres du Canada. En ma qualité d'administrateur des ressources naturelles, je suis d'avis que l'utilisation plus efficace des terres constitue la question la plus importante de la gestion de nos ressources renouvelables et que l'effet de cet inventaire, ajouté à celui des accords conclus, sera des plus importants au cours de la prochaine décennie.

Un certain nombre d'autres études locales sur l'utilisation et la fertilité des sols ont aussi été entreprises et comporteront une dépense conjointe de \$350,000. Elles ont pour but de recueillir les renseignements sur la fertilité et la capacité des terres qui permettront l'adoption de programmes de développement agricole dans les régions intéressées. Je le répète, nous croyons qu'il sera possible d'améliorer considérablement l'efficacité de l'utilisation des terres au cours de la prochaine décennie grâce aux programmes résultant de l'ARDA.

Nous avons entrepris un certain nombre d'études importantes dans la sphère de la conservation des eaux. L'une de celles-ci portera sur le besoin, l'étendue et l'économie d'un programme à long terme de rénovation des ouvrages d'irrigation actuels de certaines régions de l'Alberta. Le coût de ces études est partagé en vertu des accords concernant le programme des travaux entre les intéressés locaux, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

Une autre sphère importante de recherche a trait aux eaux des sols des Prairies. Cette sphère avait été négligée jusqu'à présent mais est essentielle à la conservation présente et future des eaux pour le développement des Prairies. On poursuit également une étude intensive de l'hydrométrie des eaux de l'Ontario. Cette question a revêtu une grande importance à cause de la consommation croissante de l'eau dans les régions hautement développées de l'Ontario. On procède également à une étude des eaux de surface et des petits cours d'eau de la Saskatchewan. Nos études sur les régions de recherche rurale et d'autres régions ont démontré que les problèmes de l'insuffisance de revenu et de chômage ont une répercussion nationale considérable dans un certain nombre des régions rurales des provinces de l'Atlantique, dans une étendue considérable de Québec et dans la région en lisière des établissements agricoles de l'Ontario et des provinces de l'Ouest; dans certains cas, leurs effets dépassent les limites mais ne tombent pas sous le coup de l'application de la loi.

Le PRÉSIDENT: Cette loi a-t-elle les mêmes limites que la loi sur le rétablissement agricole des Prairies avait en Saskatchewan et au Manitoba?

M. DAVIDSON: Elle s'étend à des régions agricoles qui n'étaient pas comprises dans l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, qui visait particulièrement les régions de sécheresse. Les résultats des études des régions à revenu inférieur démontrent que le niveau de vie de leurs populations est inacceptable. Un grand nombre de gens ont perdu tout espoir et leur libération

économique est entravée parce qu'ils n'entrevoient aucune possibilité d'amélioration de leur sort. Dans bien des cas, le chômage est grave. C'est pourquoi nous jugeons que la situation est sérieuse et qu'il est dans l'intérêt général d'y apporter un remède. Nous sommes d'avis que la méthode de base la plus efficace pour le relèvement du revenu et du niveau de vie dans ces régions de pauvreté et de chômage serait celle d'une entreprise de développement régional qui comprendrait:

- (1) des programmes agricoles rationnels,
- (2) des programmes de redressement de l'utilisation des terres,
- (3) des programmes de développement des ressources naturelles, y compris la conservation des sols et des eaux et l'exploitation des possibilités récréatives et touristiques,
- (4) des programmes spéciaux d'utilisation de la main-d'œuvre, y compris la rééducation et le rétablissement et le programme actuel du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et les programmes conjoints,
- (5) des programmes spéciaux d'emplois, y compris ceux qui sont actuellement appliqués par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, séparément et conjointement, en vue de créer des emplois à la portée de ces populations, et les programmes spéciaux organisés par l'agence de développement régional (ADA) du gouvernement fédéral. Ces programmes doivent tous être étudiés en vue de la création d'emplois dans les centres voisins des régions rurales où il existe un surplus de main-d'œuvre.

Il est important d'obtenir la participation locale dans les régions rurales de développement. Nous jugeons essentiel que la population locale d'un grand nombre de régions prenne elle-même l'initiative et s'occupe activement de ces mouvements, qu'elle comprenne mieux sa situation et qu'elle joue un rôle de premier plan dans tous les ajustements qui ont pour but d'améliorer sa propre situation.

Nous pensons qu'une population bien renseignée peut dans la plupart des cas prendre des décisions sages et appropriées. C'est ce qui constitue la philosophie fondamentale des efforts en faveur de notre population rurale. Si elle participe à l'étude de la situation et la comprend mieux, elle est alors capable de prendre des décisions plus sages et mieux adaptées.

Nous croyons que jusqu'à présent le programme général a été le catalyste qui a fait mieux comprendre la nature du problème des revenus insuffisants et indiqué les solutions possibles. Nous sommes d'avis que l'éveil de l'intérêt national à l'égard des régions à revenus insuffisants a contribué à l'adoption de mesures dont l'application donnera des fruits. Nous nous employons à préparer les instruments voulus pour donner suite à l'ARDA. Si elle est appliquée vigoureusement, l'ARDA apportera sa contribution dans un certain temps, peut-être même pendant la prochaine décennie, à la solution des problèmes d'adaptation qui se sont présentés dans nos régions rurales à la suite des changements technologiques et économiques rapides survenus dans leur situation.

Nous ne pensons pas que le programme envisagé doive être défendu contre les vues étroites et peut-être démodées du fondamentalisme rural. Nous ne croyons pas qu'il y ait la moindre raison pour que la population des régions rurales continue de vivre dans la pauvreté. Nous ne pensons pas non plus qu'il y ait lieu d'exporter dans les villes des gens sans formation spéciale et incapables de remplir les emplois disponibles. Il existe des moyens réels de développement qui permettent d'éviter de telles choses. Nous en apercevons déjà quelques-uns bien qu'il soit insensé de prétendre que nous connaissons toutes ou même plusieurs solutions possibles.

Nous sommes convaincus que si nos tentatives sont assez souples et conformes aux buts de la loi, notre contribution sera d'une réelle importance. Nous savons que l'ARDA n'est pas une panacée. Les problèmes de l'adaptation humaine et de l'emploi des ressources de certaines régions rurales sont complexes et il n'existe pas de solution unique, simple ou rapide. Toutefois, nous pensons avoir pris les meilleurs moyens adoptés jusqu'à présent.

Nous en sommes à un stade particulièrement important du programme car, je le répète, nous passons par la période d'expérimentation ou d'épreuve pendant laquelle nous essayons diverses méthodes et nous appliquons toutes les idées et les concepts dont nous sommes capables.

La nation et les centres urbains ont intérêt à l'existence de régions rurales florissantes. La nation, pour des motifs humanitaires ou économiques, doit contribuer à la recherche d'un mode de vie intéressant et productif pour les milliers de personnes qui ont été déplacées ou le seront par les changements technologiques survenus dans les régions rurales. En outre, nous n'avons pas les moyens de gaspiller les ressources physiques de haute qualité et plutôt rares, dormantes dans les régions rurales.

Nous devons appliquer toute notre imagination au développement d'un programme pratique et efficace à long terme. Nous aurons besoin des conseils et de la critique des membres du gouvernement du Canada et de tous les corps publics, tels que votre Comité, qui ont joué un rôle si important dans le recueil des renseignements et la préparation des recommandations qui ont été à la base du programme de l'ARDA. J'espère que vous pourrez formuler d'autres recommandations de nature à guider la marche des programmes qui seront jugés nécessaires.

Merci, messieurs.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Davidson. Vous nous avez fait un excellent exposé. J'imagine que vous avez accompli beaucoup plus, cependant, qu'il ne ressort de votre rapport.

M. DAVIDSON: Je n'ai nullement tenté d'énumérer tous les projets.

Le sénateur CAMERON: Jusqu'à quel point a-t-on poussé l'étude du niveau des eaux souterraines dans l'Ontario et l'Alberta? On s'inquiète dans certaines régions à ce sujet.

M. DAVIDSON: Nous étudions certains aspects du niveau des eaux souterraines et dans la Saskatchewan, nous participons aux études entreprises. Mais je ne pense pas que nous ayons abordé cette question dans l'Ontario.

Le sénateur CAMERON: Qui s'en occupe?

M. DAVIDSON: Dans la Saskatchewan, c'est le Conseil de recherche provincial, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan et nous-mêmes. En Ontario, c'est la Commission des ressources en cours d'eau en collaboration avec le ministère provincial de l'Agriculture et nous-mêmes.

Le sénateur CAMERON: Quand pensez-vous que l'on fera un rapport sur les études préliminaires?

M. DAVIDSON: Le rapport préliminaire du Conseil de recherches de la Saskatchewan sera prêt dans un an et l'autre sera présenté plus tôt.

Le sénateur HOLLETT: Pourriez-vous nous donner quelques détails sur l'assainissement des terres marécageuses de Terre-Neuve. A-t-on obtenu quelques résultats appréciables? J'ai eu l'occasion de voyager dans cette région et j'aimerais à connaître quelques détails du coût de l'entreprise et des résultats espérés.

M. DAVIDSON: Je n'ai pas à l'esprit les détails du coût. Je sais que le coût par acre sera très élevé. Il est physiquement possible d'assainir ces terres et, une fois le travail terminé, le sol sera très convenable. Toutefois, le

problème économique est difficile à résoudre. Le coût de l'opération est extrêmement élevé. La principale raison de notre participation à cette entreprise à Terre-Neuve est d'agrandir la superficie agricole. Dans d'autres régions du Canada, on jugerait le coût d'une telle opération trop élevé pour en valoir la peine. Elle est trop coûteuse et je n'anticipe pas de développements importants des terres marécageuses avant longtemps.

Le sénateur HOLLETT: C'est aussi mon opinion.

M. DAVIDSON: Nous participons à ce projet parce qu'il s'agit d'un programme fédéral-provincial à long terme. Nous nous sommes chargés de la contribution fédérale. La perspective n'est plus aussi bonne qu'elle le paraissait il y a dix ans à cause des facteurs économiques.

Le sénateur HOLLETT: Le Gouvernement s'occupe-t-il de la question du reboisement ou bien la laisse-t-il à d'autres intérêts?

M. DAVIDSON: Nous ne participons pas directement au programme de reboisement de Terre-Neuve.

Le sénateur HOLLETT: Savez-vous quelle est la mesure de la participation des deux compagnies intéressées?

M. DAVIDSON: Non. Je pense qu'il s'agit surtout de gestion forestière. La reproduction naturelle est généralement suffisante. Alors il s'agit d'une gestion ordonnée puisque la reproduction est suffisante.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): En ce qui a trait à l'assainissement des terres marécageuses, veut-on les utiliser à des cultures spéciales ou aux opérations agricoles en général?

M. DAVIDSON: On a étudié la question du point de vue des cultures spécialisées, bien qu'on ait aussi songé à la production de fourrage pour le bétail. Mais la même situation existe dans les deux régions; le problème réel est celui du coût et de l'exploitation économique.

Le PRÉSIDENT: La couche supérieure du sol de ces terres marécageuses est-elle composée de tourbe?

M. DAVIDSON: Je ne sais pas vraiment si on pourrait la classer dans la catégorie de la tourbe. C'est ainsi que je l'appellerais, mais je ne sais pas quelle en est la désignation technique.

Le sénateur HORNER: Mais elle a une espèce de base argileuse?

M. DAVIDSON: Oui, et avec un traitement convenable elle donnerait probablement de bons résultats.

Le sénateur McGRAND: Cette question a été discutée dès la première année de l'existence du comité.

Le sénateur STAMBAUGH: Pourriez-vous nous esquisser ce que vous avez fait du point de vue récréatif? J'imagine que la situation est la même dans tout le pays. Je veux parler des parcs.

M. DAVIDSON: Notre seule participation au programme récréatif consiste en l'achat de terres marginales que nous cédonns ensuite pour les fins récréatives et l'établissement de parcs. Mais les accords actuels ne nous permettent pas de contribuer au développement de ces parcs.

Le sénateur STAMBAUGH: Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails sur le projet de la région d'Edson, en descendant vers le parc de la Montagne?

M. DAVIDSON: Je ne saurais vous donner de détails à ce sujet car il relève de la province de l'Alberta. Celle-ci nous a demandé de participer aux frais des études entreprises dans cette région à cause du grand nombre de personnes qui n'y ont qu'un revenu insuffisant à la suite du chômage dans les industries minières et forestières. Nous avons accédé à cette demande et la province s'occupe de préparer un programme d'études.

Le sénateur STAMBAUGH: Il ne s'agit alors que d'études?

M. DAVIDSON: Au stade actuel, il ne s'agit que d'un programme de recherche.

Le sénateur STAMBAUGH: Avez-vous obtenu quelques renseignements au sujet du drainage? La province examine présentement la situation dans toute une région aux alentours de High-Curry. Ceci pourrait relever de l'ARDA.

M. DAVIDSON: Oui. Nous participons à quelques entreprises importantes de drainage dans le Québec et le Manitoba et aussi à deux projets de la Saskatchewan.

Le sénateur McGRAND: Monsieur le président, j'aurais quelques brèves questions à poser. Quel est le nombre des pâturages communautaires que vous avez établis au Nouveau-Brunswick et quelle en est la superficie totale?

M. DAVIDSON: Dans ce cas encore, je n'ai pas les chiffres exacts. Mais le nombre en est inclus dans la liste. Je pense que nous en avons approuvé deux nouveaux. Un autre projet est à l'étude, de sorte que le nombre sera de trois dont la superficie est inférieure à 1,000 acres dans chaque cas. En comparaison avec les pâturages de l'ouest du Canada, ils sont peu étendus, mais leur rendement est plus élevé.

Le sénateur McGRAND: Je ne sais pas au juste quel terme technique vous avez employé, mais vous avez mentionné certains projets de drainage et de développement agricole au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. De quelle partie du Nouveau-Brunswick s'agit-il?

M. DAVIDSON: Le programme s'applique à la région qui longe la rivière Saint-Jean dans les parties nord-ouest et du centre méridional du Nouveau-Brunswick. Il ne vise pas la province toute entière mais la plupart des régions agricoles.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Ne s'agit-il pas d'une continuation du travail entrepris par la section du génie du ministère provincial de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick?

M. DAVIDSON: Oui. Nous avons discuté cette question avec le service provincial et convenu de participer à une partie de son programme. Il était en retard et ne pouvait se mettre à jour et nous avons contribué à l'aide accordée aux cultivateurs.

Le PRÉSIDENT: S'agit-il de l'installation de drains en tuiles?

M. DAVIDSON: Oui. Le programme adopté pour le Nouveau-Brunswick prévoit l'aide au drainage des terres des cultivateurs.

Le sénateur McGRAND: Il s'agit surtout du creusage de fossés.

M. DAVIDSON: La partie principale du programme porte sur le creusage de fossés et le défrichement de terrains arables dans les petites fermes.

Le sénateur McGRAND: Je voulais savoir s'il s'agit simplement de la continuation du programme commencé il y a plusieurs années, ou d'un projet spécial?

M. DAVIDSON: Non, c'est la continuation du travail entrepris auquel on a donné plus d'expansion et apporté des modifications.

Le sénateur McGRAND: A-t-on reboisé des terres marginales au Nouveau-Brunswick?

M. DAVIDSON: Oui, dans un cas dont je me souviens, dans la région de Lincour, au sud et à l'ouest de Bathurst. Il y avait là un petit établissement d'environ 25 familles éloignées des écoles et des autres services. Elles avaient compté sur l'exploitation forestière pour gagner leur vie, mais depuis un

grand incendie forestier survenu il y a quelques années, elles étaient en chômage et aux frais de l'assistance publique. Nous avons convenu avec la province de contribuer à l'achat de ces terres en vue de leur reboisement et au déménagement de la population dans les établissements plus importants. C'est ce qui a eu lieu.

Le sénateur McGRAND: Vous avez parlé de recherche sociale. J'ai toujours cru que ce sera la base de la vie agricole de la prochaine décennie. Pouvez-vous nous dire ce que vous entendez par «recherche sociale»?

M. DAVIDSON: J'emploie le terme «recherche sociale» dans un sens assez général. Par exemple, nous avons adopté un programme général de recherche pour la région de Bathurst-Gloucester dans le but d'obtenir des renseignements plus précis sur le revenu de la population et les moyens de l'accroître. Des comités locaux, dirigés par l'Université du Sacré-Cœur, collaborent à notre étude cet hiver. On a entrepris des études sur les perspectives offertes par l'industrie forestière, la pêche, l'industrie en général, les mines, le raffinage et la fonte des métaux. On veut établir la situation réelle de la population et le niveau du chômage, car un grand nombre des personnes qui vivent dans les fermes manquent d'emplois et ne sont pas comprises dans la statistique du chômage. On tente d'établir le degré du chômage et de rationaliser l'agriculture. Nous voulons savoir ce qu'il serait possible d'accomplir par la création de pâturages communautaires et la fusion de petites fermes en exploitations rentables. Il existe bien peu de fermes rentables actuellement dans cette région. Qu'est-ce que la province pourrait accomplir avec notre aide financière et technique en vue de rationaliser l'industrie forestière dont le nombre d'emplois diminue rapidement? Quelles sont les perspectives d'embauchage dans les industries des mines, du raffinage et de la fonderie? Quelle formation faut-il pour ces emplois? Quel est le nombre de personnes de la région qui seraient disposées à acquérir cette formation? Avec la collaboration des comités locaux, nous désirons interviewer les familles rurales afin de connaître leurs opinions à cet égard. Ce programme est en voie d'exécution et exigera encore au moins deux ans. En vertu des accords conclus, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial dresseront un plan de développement de la région dans le but de créer des emplois, d'aider au déménagement de la population, le cas échéant, et de relever le niveau de vie général. Quand je parle de recherche sociale, sénateur McGrand, il s'agit de toutes ces études. Une vaste somme de recherche sociale sera faite par les comités locaux et non pas seulement par les experts.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Pensez-vous que le problème social sera résolu du fait que ces régions pourraient devenir autarciques et offrir du travail à la population à un taux de salaire raisonnable?

M. DAVIDSON: Je ne sais pas s'il est possible de répondre catégoriquement à cette question. L'existence de groupes d'indigents dans une société tend à susciter des problèmes sociaux et lorsqu'il est possible de relever le niveau du revenu et d'accroître la mobilité de la population et de lui faire mieux comprendre sa situation et les possibilités d'amélioration de ses conditions de vie, il y a lieu de présumer que les problèmes sociaux deviendront moins aigus. Il est certain que la situation des régions de ce genre est sérieuse à l'heure actuelle et au lieu de s'améliorer tend à s'aggraver. Le coût de l'assistance publique croît rapidement. Certains milieux sont extrêmement pessimistes à ce sujet. Toutefois, je pense qu'il existe des possibilités réelles d'amélioration par le moyen de développements régionaux pratiques. L'expérience dans cette sphère, particulièrement en Europe, l'a démontré. Je sais que la question du coût éventuel se pose toujours. Combien de fonds publics devrait-on employer pour relever le niveau du revenu et le standard de vie de la population? Mais il existe des raisons économiques de tenter l'application de

mesures efficaces. Premièrement, à moins qu'on ne trouve d'autres emplois ou que la culture ne devienne rentable, ces gens resteront improductifs pendant toute leur vie. Si cela dure 20 ou 25 années songez à la perte économique qui en résulte pour le pays pendant cette période.

Deuxièmement, il existe une tendance à l'acceptation d'une certaine philosophie voulant que dans l'évolution des forces économiques les riches s'enrichissent davantage tandis que les pauvres s'appauvrissent encore plus et je ne pense pas qu'une société démocratique puisse fonctionner convenablement sur une telle base.

Le sénateur HORNER: Avez-vous réussi à empêcher une telle chose de se produire?

M. DAVIDSON: Non, il en sera toujours ainsi et il y aura toujours des inégalités de revenu. C'est là une chose malheureuse mais il n'est pas nécessaire que les pauvres souffrent des désavantages aussi criants que l'on voit dans certains cas.

Le sénateur CAMERON: Quel degré de résistance avez-vous éprouvé lorsqu'il est question de déménager la population de ces régions?

M. DAVIDSON: Je dirai d'abord qu'il y a eu peu d'efforts tentés dans ce sens. Mais la population offre bien moins de résistance à l'idée du déménagement à des endroits où elle aura du travail qu'elle ne peut trouver sur les lieux que je l'avais anticipé lors de l'adoption de ce programme. Je pensais alors que ce serait là un obstacle majeur, que les populations rurales s'obstineraient dans le statu quo et exigeraient à tout prix un relèvement de revenu dans leur situation présente. Mais ce n'est pas ce que nous avons constaté. Je ne sais pas si c'est le résultat de changements survenus au cours des cinq dernières années, mais ce n'est plus là un problème important. Nous pouvons maintenant discuter du déplacement de la population sans opposition.

Le sénateur CAMERON: J'espère que cela est exact, car nous aurons à faire face à de telles situations dans beaucoup plus d'endroits et même dans les régions urbaines où les gens sont réduits au chômage par les progrès de l'automatisation. Si les gens sont disposés à accepter l'idée du déplacement, la situation est plus encourageante.

M. DAVIDSON: L'acceptation est beaucoup plus générale que nous l'avions prévue.

M. STUTT: Monsieur Davidson, parlez-vous de la population rurale en général ou de la jeune génération?

M. DAVIDSON: Il est vrai que les gens qui dépassent 55 ans, pour mentionner un âge en particulier, et qui ont vécu toute leur vie au même endroit, sur une ferme, ne sont pas en situation d'acquérir une nouvelle formation ou de déménager dans les villes, même si leur état économique va en s'aggravant. Nous ne songeons pas à cette catégorie. Dans ces cas, nous tentons de formuler des programmes qui permettront une utilisation plus efficace de leurs terres et ils pourraient jouir d'une modique pension en plus du prix de vente de leurs propriétés. C'est ce que nous avons en vue.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Il me semble, d'après mes observations dans ma propre région et mes conversations avec les gens, que la situation que le directeur vient de mentionner s'est développée depuis l'organisation de notre Comité. On pourrait en douter, mais les discussions et les rapports du Comité ont été assez bien disséminés dans tout le pays et ont été acceptés en général par les populations rurales. La recommandation du Comité qui a résulté en l'adoption de l'ARDA et le but qu'il se proposait en vue de remédier à la situation actuelle, tout en reconnaissant que les résultats visés ne peuvent être obtenus en un, deux ou même cinq ans, par l'action conjointe

des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, a préparé les gens à accepter le déplacement en d'autres régions dans une mesure à laquelle on n'avait jamais songé auparavant. Je me souviens d'avoir fait le tour du Canada et d'avoir visité les pays scandinaves. A mon retour, je rapporterai une impression profonde des terres que l'on utilisait et de celles de ma province. Je fis des discours en public dans lesquels j'exprimais l'opinion du Gouvernement et de personnes habitant la région, à l'effet que l'on devrait déménager les populations des endroits où il n'y avait aucun espoir qu'elles puissent gagner leur vie ou que l'agriculture y soit rentable. Après les deux ou trois premiers discours que je prononçais dans ce sens, on voulait me chasser de la tribune, mais aujourd'hui, on a changé d'attitude.

Le PRÉSIDENT: Combien de ministères du gouvernement participent-ils à l'application de l'ARDA et combien d'universités sont-elles engagées aux travaux de recherches?

M. DAVIDSON: Nous avons des comités interministériels composés de représentants des ministères de l'Agriculture, des Forêts, des Pêcheries, du Travail, de l'Industrie et des Finances. Nous avons conclu avec les ministères des Forêts et du Travail un accord unique en matière de personnel, en ce sens qu'ils ont assigné un de leurs chefs de service et son personnel au groupe de l'ARDA, et qu'ils travaillent avec nous et l'autre ministère, ce qui assure la coordination étroite des programmes. Pour que les programmes d'utilisation de la main-d'œuvre et d'embauchage que j'ai mentionnés ce matin soient appliqués efficacement, nous devons travailler en liaison étroite avec les ministères du Travail et de l'Industrie et les ministères provinciaux correspondants. La coordination avec la plupart des gouvernements provinciaux est excellente. Ils ont créé des comités interministériels de coordination administrés par un directeur dans la plupart des cas. Je pense que l'un des résultats principaux du programme de l'ARDA, du point de vue fédéral aussi bien que provincial, a été d'abattre les barrières qui existaient entre les agences fonctionnelles et les ministères.

Le PRÉSIDENT: Il existe donc aujourd'hui une coopération plus étroite entre les ministères fédéraux et provinciaux qu'autrefois?

M. DAVIDSON: Oui, je le pense. Au cours de l'application de l'ARDA nous employons jusqu'à la moitié de notre temps en consultations avec les provinces pour la préparation des programmes et des directives. Nous y participons tous, pour ce qui est de l'argent engagé ou des programmes adoptés, et nous nous efforçons d'en faire une œuvre conjointe, car nous savons qu'aucun échelon du gouvernement ne pourrait réussir par ses propres moyens et je pense que cette opinion est bien fondée.

Le PRÉSIDENT: La semaine dernière, nous avons entendu les représentants de l'Union coopérative du Canada et je leur ai proposé de s'intéresser au programme de l'ARDA. Y a-t-il quelque raison qui s'y opposerait? M. Davidovic a mentionné ma proposition à la dernière réunion.

M. DAVIDSON: La participation des coopératives aurait normalement sa place à l'échelon local, ce qui relève de l'autorité des diverses provinces. Nous pouvons approuver ou discuter des projets avec celles-ci, mais l'initiative leur appartient, de sorte que la participation des groupements coopératifs est de leur ressort. Pour ce qui est des questions à l'échelon national, telles que la recherche ou la liaison avec le mouvement coopératif en général, nous serions heureux de les discuter, mais nous n'avons rien à dire au sujet de ceux que l'on consulte à l'échelon local.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Puis-je vous demander ce que l'on a accompli dans l'Île du Prince-Édouard depuis l'inauguration du programme de l'ARDA? Qu'en est-il résulté à l'avantage de la province?

M. DAVIDSON: Nous avons contribué à des entreprises normales, telles que la construction de barrages déjà entrepris par la province. Puis nous avons élargi ce programme. Je ne saurais dire au juste combien, mais je pense que l'on construit un plus grand nombre de barrages maintenant. Nous avons participé dans une faible mesure à l'achat de terres marginales pour les fins du reboisement et l'établissement d'endroits récréatifs. Nous collaborons actuellement avec la province en vue de l'exécution d'un programme de recherche dans le comté de Prince et je pense que le travail est déjà en cours. Mais je programme complet n'est pas encore prêt. Vous le savez sans doute, l'Île du Prince-Édouard a son propre programme de développement communautaire en application duquel on nous a proposé récemment un certain nombre de projets. Toutefois, il se présente une difficulté dans ce cas, car l'accord exige un plan général de développement de ces régions rurales avant que nous puissions approuver des projets particuliers. Nous ne pouvons approuver de projets *ad hoc* ici et là. Ils doivent se relier au plan général de développement de la région. Je pense que la principale difficulté résulte du fait que la province n'a pas le personnel voulu qui aurait le temps de s'occuper de la question. Nous sommes en présence d'un dilemme: nous voulons faire certaines choses, mais nous ne pouvons les approuver avant que la base ait été préparée et cela n'a pas été fait. Mais il ne s'agit que de deux ou trois projets. Les programmes de recherche, d'utilisation des terres et de conservation de l'eau sont en voie d'exécution.

Le sénateur FOURNIER (*Madawaska-Restigouche*): Publiez-vous un rapport détaillé du progrès des travaux, pour chaque province?

M. DAVIDSON: Pas pour chaque province séparément, mais nous publions tous les deux mois un état des projets entrepris dans toutes les provinces, avec mention particulière de chacune.

Le sénateur FOURNIER (*Madawaska-Restigouche*): Où pouvons-nous en obtenir des exemplaires?

M. DAVIDSON: A mon bureau.

Le sénateur FOURNIER (*Madawaska-Restigouche*): Merci.

M. DAVIDSON: Monsieur Stutt, en avez-vous un exemplaire ici?

M. STUTT: Oui.

M. DAVIDSON: C'est un document assez volumineux, car il contient une brève description de chaque projet.

Le sénateur FOURNIER (*Madawaska-Restigouche*): Je pense que tous les membres du Comité aimeraient en posséder un exemplaire. Naturellement, je m'intéresse davantage à ce qui se fait au Nouveau-Brunswick plutôt que dans l'Ouest et sans doute les gens de l'Ouest portent plus d'intérêt à leur propre région.

M. DAVIDSON: Il serait possible de le diviser.

Le sénateur FOURNIER (*Madawaska-Restigouche*): Cela me conviendrait.

M. DAVIDSON: Nous devons décider de la meilleure méthode à adopter car le rapport devient très volumineux et nous ne savons pas encore s'il suffirait d'énumérer simplement les nouveaux projets.

M. STUTT: Tous les projets sont du genre de ceux que l'on a commencés il y a deux ans. Je me demande si vous n'auriez pas de nouvelles suggestions relativement à des catégories additionnelles d'entreprises.

M. DAVIDSON: Je répondrai immédiatement par la négative, car vers la fin de l'hiver nous entamerons une nouvelle série de discussions avec les provinces au sujet de la conclusion de nouveaux accords en 1965. Il est possible qu'il surgisse de nouvelles propositions à cette occasion. Mais aucune province n'a encore dit, que je sache, qu'elle n'est pas satisfaite des accords actuels ou qu'on devrait y ajouter de nouvelles conditions.

M. STUTT: Cette liste des projets mentionne le coût de la participation des gouvernements fédéral et provinciaux, mais il n'y est fait aucune mention des contributions locales. L'accord général mentionne toutefois que l'on doit tenir compte des contributions des localités et des intérêts particuliers. Je me demande si en plus des localités intéressées, il y a eu des contributions des chambres de commerce, de certaines industries ou d'autres groupes.

M. DAVIDSON: Vous constaterez que la liste des projets mentionnés dans cet état ne mentionne pas les contributions locales mais seulement le coût total et la partie du coût à partager. La différence entre ce dernier montant et le coût total représente les contributions des administrations locales, des commissions de conservation, des districts d'irrigation et ainsi de suite. Jusqu'à présent il n'y a eu aucune contribution venant de comités spéciaux de développement rural.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs les sénateurs?

Le sénateur STAMBAUGH: Je proposerai un vote de remerciement à M. Davidson pour son exposé si clair et intéressant.

Le sénateur TAYOR (*Westmorland*): J'appuie cette proposition, monsieur le président.

M. DAVIDSON: Je mentionnerai également que j'ai apporté ici quelques exemplaires d'un dépliant publié récemment au sujet de l'ARDA ainsi qu'une brochure intitulée «Ressources agricoles de l'avenir» publiée par la Fédération canadienne de l'Agriculture avec notre assistance. La Fédération a reçu un grand nombre de félicitations à ce sujet et sa brochure a été distribuée et réimprimée plusieurs fois. Vous pourriez en trouver la lecture intéressante.

Le PRÉSIDENT: Avant de prononcer l'ajournement, je vous informe qu'il y aura une réunion du sous-comité directeur à deux heures à laquelle on passera en revue le rapport complet du travail du Comité sur l'utilisation des terres jusqu'à la fin de l'année 1963.

Le Comité s'ajourne.



Première session de la vingt-sixième législature

1963

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE

SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 3

SÉANCE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 1963

Président: l'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: l'honorable Austin Taylor

TÉMOINS:

Le révérend Fred N. Poulton, secrétaire du Conseil canadien des Églises; le révérend Douglas Brydon, vice-président du Comité de la vie rurale de l'Église Unie du Canada; le révérend Arthur Gowland, secrétaire du Conseil presbytérien de l'Évangélisme et de l'Action sociale, et le révérend Maurice Wilkinson, secrétaire du Conseil anglican pour le Service social.

APPENDICE «A»

Exposé présenté par le Département des relations sociales du Conseil canadien des Églises.

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Session de 1963

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: L'honorable Austin Taylor

Les honorables sénateurs

Basha	McGrand
Boucher	Méthot
Buchanan	Molson
Burchill	Pearson
Cameron	Power
Crerar	Smith (<i>Kamloops</i>)
Fournier (<i>Madawaska-Restigouche</i>)	Smith (<i>Queens-Shelburne</i>)
Gershaw	Stambaugh
Gladstone	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Hollett	Taylor (<i>Westmorland</i>)
Horner	Turgeon
Inman	Vaillancourt
Leonard	Welch—27
MacDonald (<i>Queens</i>)	

(Quorum 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du vendredi 11 octobre 1963.

«L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.:—

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent.

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Basha, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Gershaw, Gladstone, Hollett, Horner, Inman, Leonard, MacDonald (*Queens*), McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vailancourt, Veniot et Welch;

Que le Comité soit autorisé à assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des huit dernières sessions soit déposée devant le Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat de vendredi 18 octobre 1963.

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*):

Que le nom de l'honorable sénateur Burchill soit substitué à celui de l'honorable sénateur Veniot sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 10 décembre 1963.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat chargé d'étudier l'emploi des terres au Canada, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson (*président*), Taylor (*Westmorland (vice-président)*), Basha, Gershaw, Hollett, MacDonald (*Queens*), McGrand, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Vailancourt et Welch.

Aussi présents: M. A. Ralph A. Stutt, conseiller spécial du Comité, et les sténographes officiels du Sénat.

Le révérend Fred N. Poulton, secrétaire du Conseil canadien des Églises; le révérend Douglas Brydon, vice-président du Comité de la vie rurale de l'Église Unie du Canada; le révérend Arthur Gowland, secrétaire de la Commission d'évangélisme et d'action sociale presbytérienne; le révérend Maurice Wilkinson, secrétaire du Conseil anglican du service social. Tous sont entendus et interrogés sur les sujets relatifs à l'ordre de renvoi.

Il est résolu que le mémoire présenté par le Département des relations sociales du Conseil canadien des Églises soit imprimé comme Appendice «A» au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

A midi et trente minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation du président, provisoirement fixée au jeudi 12 décembre 1963, à 9 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
D. Jarvis.

LE SÉNAT
COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUДИER L'EMPLOI
DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mardi 10 décembre 1963.

Le Comité spécial du Sénat chargé d'étudier l'emploi des terres au Canada, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Le sénateur Arthur M. Pearson occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, nous avons le quorum voulu et vu qu'il est déjà plus de 11 heures, nous devrions nous mettre à l'œuvre.

Nous avons ce matin la présence du révérend Fred N. Poulton qui est assis à ma droite. Il est le secrétaire du Conseil canadien des Églises qui a son bureau principal à Toronto. Ensuite vient le révérend Douglas Brydon, vice-président du Comité de la vie rurale de l'Église Unie du Canada, puis le révérend Arthur Gowland, secrétaire de la Commission d'évangélisme et d'action sociale presbytérienne. A l'extrême droite, siège le révérend Maurice Wilkinson, secrétaire du Conseil anglican de service social.

Nous sommes heureux de la présence de ces révérends messieurs.

Monsieur Poulton, voudriez-vous nous expliquer en quelques mots la nature de votre organisation concernant la question de l'utilisation des terres que nous étudions présentement. Votre Conseil des Églises a-t-il un comité spécial chargé d'étudier cette question?

Le révérend Fred N. Poulton, secrétaire du Conseil canadien des Églises: Monsieur le président, le Conseil canadien des Églises n'a pas de comité spécial sur ce sujet qui relève de notre Département des relations sociales. Les diverses dénominations qui composent notre Conseil ont chacune un comité de la vie rurale et urbaine. Chacune a son propre comité spécial sur ce programme particulier.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous mentionner spécialement l'un ou l'autre des révérends messieurs qui vous accompagnent?

Le révérend POULTON: Non, monsieur le président. Mais je regrette que le révérend Homer Lane avec qui vous avez été en correspondance n'ait pu nous accompagner. Depuis le début de la préparation de notre mémoire, le révérend Lane a été nommé ministre principal de l'Église Unie St. Andrews, à Moose-Jaw.

Le PRÉSIDENT: Il a été envoyé dans une bonne province.

Le révérend POULTON: Oui, il vaut mieux respirer l'air pur de la Saskatchewan que notre brouillard et je puis en parler en connaissance de cause, vu que je suis de Toronto.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Il ne connaîtra jamais la vraie bonne vie avant d'être venu dans la région de l'Atlantique.

Le PRÉSIDENT: Des exemplaires du mémoire que vous nous avez adressé ont été distribués aux sénateurs la semaine dernière.

La plupart des membres du Comité l'ont déjà sans doute lu en entier ou en partie et en connaissent la teneur. Vous désirez nous en lire des passages et demander ensuite à quelques-uns de vos compagnons de les commenter, si j'ai bien compris.

Le révérend POULTON: C'est ce que nous désirons si cela vous convient ainsi qu'aux autres membres du Comité. Vous aimez tous la lecture et sans doute, étant des gens d'église, vous avez dû lire le mémoire que nous vous avons adressé. Je ne vous ennuierais pas en le lisant en entier, mais j'en soulignerai certains passages que je demanderai à mes compagnons de commenter plus longuement. Ils connaissent le sujet mieux que moi et répondront aux questions que vous leur poserez. Nous espérons que vous nous interromprez pour nous poser des questions et nous ne nous offusquerons pas, même si cela se produit au milieu d'une phrase. Nous attribuons plus de valeur à la discussion qu'à la simple lecture d'un mémoire. Cela vous convient-ils?

Le PRÉSIDENT: Oui, entièrement.

Le révérend POULTON: Honorables sénateurs, je vous en lirai le premier paragraphe, qui exprime bien notre pensée:

Honorables président et honorables membres du Comité spécial du Sénat chargé d'étudier l'emploi des terres au Canada, nous vous exprimons notre gratitude pour l'occasion qui nous est offerte de vous présenter un mémoire. Nous félicitons le Sénat d'avoir entrepris l'étude de l'utilisation des terres et le Parlement du Canada d'avoir adopté la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Il faut faire un bon accueil à toutes les propositions et à tous les plans tendant à l'amélioration de la vie rurale au Canada.

Nous disons ensuite que nous nous présentons en notre qualité d'hommes d'église. Nous insistons dès le début sur ce point.

Nous ne prétendons à aucune compétence technique en agriculture, exploitation forestière, mines ou autres occupations relatives à la production primaire du pays.

Nous ne nous présentons pas sous de faux prétextes.

Nous représentons les Églises chrétiennes qui portent un vif intérêt à la vie rurale au Canada. Nous pensons que tout programme de remise en valeur des terres doit tenir compte des valeurs morales et spirituelles de la population.

Mon bon ami Jean Lanctôt est ici présent et je me rappelle très bien, comme les honorables sénateurs sans doute, le mémoire qu'il a présenté dans cette même salle il y a quelques années au nom de nos frères chrétiens de l'Église catholique. Nous ajoutons:

Nous croyons que les Églises et les autres corps religieux ont un rôle important à jouer dans un programme tel que celui de l'ARDA.

Vous l'avez sans doute remarqué à la lecture du mémoire, nous définissons ce que nous croyons être la philosophie chrétienne de la vie rurale. Elle est à la base de notre mémoire. Cette philosophie veut que Dieu étant notre créateur, la terre est un don de Dieu confié à la bonne gestion de l'homme et ceci s'applique à toutes les ressources naturelles.

Nous espérons que rien dans ces quelques pages ne sera interprété comme une condamnation. Toutefois, nous disons à la page 4 du mémoire:

Il ne serait pas difficile de citer des exemples semblables de destruction du sol causée par l'ouverture de carrières de gravier et de gypse, l'abattage inconsidéré des arbres des forêts et la construction de routes et d'usines dans tout le pays.

Nous passons ensuite aux ressources en eau. Puis à la page 5, nous ajoutons:

L'Église chrétienne a le devoir d'avertir les hommes de ce danger...
C'est-à-dire du mauvais usage des dons de Dieu.

...et d'appuyer les agronomes, les ingénieurs forestiers et les organismes gouvernementaux et agricoles dans leurs efforts en vue de la conservation du sol. Nous y sommes obligés parce que c'est un commandement de Dieu.

Mais vous n'avez pas besoin de sermons de prédicateurs. Vous partagez sûrement notre opinion.

Au bas de la page 5, section III, nous disons:

Nous croyons que la société rurale a contribué à la force de caractère de la population. Les changements survenus dans le mode de vie rurale n'ont pas tous été mauvais. Les gens de la campagne sont plus instruits et savent mieux exprimer leurs besoins qu'autrefois. Il faut tout de même admettre que les valeurs rurales se sont quelque peu amoindries au cours des dernières années.

M. Brydon, qui a une grande expérience dans cette sphère, aimerait sans doute commenter dès maintenant cette allégation. Les membres du Comité désireront peut-être lui poser des questions, car l'affirmation que les valeurs rurales se sont amoindries est plutôt osée.

Le révérend BRYDON: Honorables sénateurs, il est assez difficile de définir en termes spécifiques et concrets cette détérioration des valeurs rurales. Nous savons tous qu'autrefois les gens partageaient les fardeaux de leurs voisins et que le malheur de l'un affligeait tout le monde et que tous s'efforçaient de venir en aide. A cette époque les familles étaient étroitement intégrées dans tous les aspects de la vie. Mais les temps ont changé. La ferme familiale est devenue une entité distincte et autarcique. Il n'y a plus de réunions de travaux d'entraide et la camaraderie qui existait au début de la colonisation a disparu.

Le désir de partager le fardeau du voisin s'est amoindri et il y a un manque de responsabilité sociale. Il y eut une époque où la parole donnée valait un contrat, mais maintenant il faut signer un engagement. Ce sont là quelques-uns des points qu'il est possible de mentionner en particulier et qui peuvent donner lieu à des questions.

Le PRÉSIDENT: Cette remarque s'applique-t-elle à tout le pays et aussi bien à l'est qu'à l'ouest du Canada?

Le révérend BRYDON: J'habite la région du centre, bien que j'aie l'occasion de visiter l'est et l'ouest.

Le révérend POULTON: J'ai aussi voyagé dans l'est et dans l'ouest et, parlant de ma propre région, je pense que c'est la tendance générale.

Le sénateur STAMBAUGH: Je partage votre opinion à ce sujet, mais quelle proposition auriez-vous à nous offrir pour améliorer la situation? C'est ce que nous cherchons.

Le révérend POULTON: Un peu plus loin, honorables sénateurs, nous proposons l'adoption d'un programme éducatif et des directives plus poussées. Ce point fait l'objet d'un autre paragraphe du mémoire. Il est d'une importance réelle.

Le révérend GOWLAND: Nous ne prétendons pas que l'intégrité morale se soit détériorée là plus que dans les autres secteurs du pays. Ce serait injuste à l'égard des habitants de la région. La vie communautaire de quelques régions rurales s'est disjointe au point que la population y diminue et que l'organisation communautaire ne peut plus fonctionner convenablement; c'est là que les valeurs réelles ont souffert.

Le PRÉSIDENT: Cette remarque est juste dans ce sens que les petites collectivités d'autrefois, groupées autour d'une école, d'une église ou d'un magasin, ont disparu, mais il y a maintenant de plus fortes concentrations dans les petites villes ou près des marchés, ce qui pourrait donner lieu à une meilleure philosophie du développement communautaire qu'autrefois.

Le révérend BRYDON: Dans notre mémoire, les paragraphes 6, 7 et 8, traitent du voisinage, de la collectivité et de l'expansion communautaire et c'est dans ce contexte que M. Poulton aimerait à discuter ce sujet, à cause de l'importance nouvelle de l'expansion communautaire.

Le révérend POULTON: Si vous avez quelques questions à ce sujet, nous sommes préparés à la discussion, bien que nous n'ayons pas de réponse à tout.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Puis-je me permettre un commentaire? La situation des régions rurales que vous avez décrite est exacte jusqu'à un certain point, mais ne pensez-vous pas qu'il existe maintenant de nouvelles organisations qui remplacent celles d'autrefois? Je veux parler des associations domestiques et scolaires qui n'existaient pas alors. Je me rends compte qu'avec les conditions de vie nouvelles, la radio, la télévision, l'automobile et tant d'autres choses qui accaparent le temps de chacun, la situation a changé, mais en même temps il surgit de nouvelles organisations. Par exemple, des clubs comme ceux des Lions et les Rotary, se sont établis dans les campagnes et y trouvent des adhérents. Ceci ne remplace peut-être pas tout à fait l'entr'aide courante lorsque chacun s'efforçait de venir au secours des autres membres de la communauté locale, mais dans une certaine mesure les nouvelles organisations remplacent les anciennes.

Le révérend POULTON: Ces clubs de service s'introduisent-ils dans ces régions dans le but de grouper les gens en une espèce de communauté centrale?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Oui.

Le révérend BRYDON: Un club de Lions de 70 membres pourrait réunir peut-être 700 membres dans toute la région avoisinante et ce que vous dites peut s'appliquer dans une certaine mesure. Mais dans les intervalles qui ne sont pas atteints par ces multiples organisations, même dans une ville de 2,500 âmes, il y a peut-être 75 organisations qui ne sont pas affiliées aux églises et une vaste région de la périphérie qui peut s'étendre à 5, 10 ou 15 milles à l'extérieur échappe aux organisations sociales ou éducatives et c'est à cet égard que nous voudrions accomplir quelque chose.

Le PRÉSIDENT: Vous dites qu'autrefois ces populations s'intéressaient à leurs petites collectivités et étaient groupées.

Le révérend BRYDON: Oui.

Le révérend WILKINSON: Les clubs de service et les associations domestiques ou scolaires, ainsi que les autres organisations semblables semblent introduire dans les régions rurales le concept du groupement spécial dans un secteur particulier. Vous savez aussi bien que moi que la plupart des clubs de service s'adressent à une couche économique particulière. Les associations domestiques et scolaires rayonnent autour de l'école. Mais les valeurs que M. Brydon voit se désintégrer soulignent le besoin d'une association plus générale des états de vie, réunissant les vieux comme les jeunes, les riches comme les pauvres, aussi bien que la classe moyenne dont la plupart d'entre nous faisons partie, dans un but commun en toutes occasions.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je pense surtout aux associations domestiques et scolaires. Dans ma propre collectivité, comme dans les autres régions de l'Est et probablement dans tout le Canada, des arrondissements scolaires ont été fusionnés en écoles régionales. Il s'est alors organisé des associations domestiques et scolaires avec la collaboration du ministère, et des autobus permettent aux gens de se réunir. Il me semble que ce système offre

des avantages que n'avait pas la petite collectivité locale groupée dans sa propre région particulière. Il me semble que le nouveau développement est une expansion de l'ancien système et que les gens y trouvent de meilleures possibilités. Ils ont étendu leurs horizons et jouissent d'un meilleur service à un certain degré, bien que les collectivités aient perdu quelques-uns de leurs éléments d'autrefois.

Le révérend WILKINSON: Nous ne nous opposons pas au concept d'une plus grande collectivité, mais nous ne pouvons oublier ce que nous avons perdu pour y arriver.

Le révérend POULTON: Oui, je pense que la réserve se trouve dans la phrase précédente disant que tous les résultats des changements ruraux n'ont pas été mauvais. On ne saurait se répandre en lamentations et dire que tout est mauvais. Quelques-unes des innovations sont bonnes et vous avez mentionné une de celles-là.

Le révérend WILKINSON: Permettez-moi d'ajouter un mot. L'Église qui veut la rédemption des peuples est en faveur des changements. Il ne faut pas l'oublier. Il s'agit du changement de point de vue.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Les Églises l'ont démontré.

Le révérend POULTON: L'Église doit accepter les changements. A la page 6 du mémoire, nous mentionnons trois principaux changements sociologiques et géographiques. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de revenir sur les deux premiers, l'environnement et la communauté. Vient ensuite la collectivité plus étendue. Si vous me le permettez, monsieur le président, je demanderai au révérend Wilkinson de vous expliquer brièvement ce que nous entendons par une collectivité plus étendue.

Le révérend WILKINSON: Nous avons déjà exploré une partie de ce sujet. Il s'agit simplement de l'expansion des districts, des moyens de transport, de la façon dont la radio et la télévision pénètrent dans les foyers et y apportent les nouvelles des coins les plus reculés de l'univers, de sorte que le laboureur des champs sait aujourd'hui ce qui se passe dans le monde entier et non pas seulement ce qui s'est passé à la croisée des chemins à un demi-mille de là. La collectivité plus étendue résulte de toutes ces techniques.

Le révérend BRYDON: Ce concept de la collectivité plus étendue s'applique aussi bien aux villages qu'aux villes. On a dit que la génération d'hier avait besoin de 90 choses différentes. Maintenant, il nous en faut environ 290 et on en offre 32,000. Mais dans les petits hameaux, il est impossible de trouver ces 290 choses ou services, mais on obtient les services médicaux et professionnels, et ainsi de suite.

Le révérend POULTON: Dans le dernier paragraphe, à la page 7, nous admettons que nous sommes encore à la recherche de la vraie réponse. Nous disons que tout programme d'aménagement majeur doit viser à la conservation des valeurs et des avantages inhérents à la vie des petites collectivités. Mais vous avez parfaitement le droit de rétorquer: «Cela est plus facile à dire qu'à faire.» C'est entendu, mais nous confessons que nous ne savons pas encore comment le programme d'aménagement majeur fonctionnera. Nous pouvons lui donner des objectifs, mais nous ne savons pas définitivement comment les atteindre, à moins que certains de mes collègues puissent donner la réponse d'après le fruit de leur propre expérience.

Le révérend BRYDON: Nous comprenons que l'homme étant une créature sociale, il doit exister un ordre et une structure dans la vie sociale et que ces éléments doivent être souples et adaptables aux changements. La dernière phrase: «Il y a lieu de préserver le champ de l'initiative individuelle, de la responsabilité personnelle et des relations communautaires», résume le point

que nous désirons souligner. Cela exige un ordre social et un régime qui comprend la récréation aussi bien que l'éducation, ainsi que les services fonctionnels nécessaires à la vie.

Le PRÉSIDENT: Je dirais que dans une certaine mesure les changements survenus n'ont pas été à l'avantage des collectivités ou des populations des régions isolées. Je songe en particulier aux collectivités scolaires. Nous avons aujourd'hui ces grands arrondissements qui sont une bonne chose et que je ne veux pas déprécier, mais il n'en est pas moins vrai qu'autrefois chacun y mettait du sien et venait aider à construire la cheminée, ou à peindre l'école ou l'église, ou quelque autre édifice de la collectivité. Mais les gens sont maintenant devenus indifférents à ces questions parce qu l'entreprise n'est plus entre leurs mains. Aujourd'hui, un charpentier est chargé des réparations nécessaires à l'école; un briqueteur veille à l'entretien de l'édifice et ainsi la suite. Toutes ces choses ont été soustraites à la collectivité et, en conséquence, elle s'est désagrégée.

Le révérend POULTON: Nous admettons tous que l'expansion des unités occasionne des difficultés d'administration et de participation. Il est plus difficile d'obtenir la collaboration de la masse. C'est là un dilemme qui afflige nos cœurs.

Le révérend GOWLAND: Naturellement, nous savons qu'un grand nombre de ces choses résultent des développements technologiques et de l'automatisation. Ce qui se produit dans les régions urbaines se produit également dans les régions rurales. Nous ne pouvons revenir en arrière et il nous faut voir le problème du côté pratique. En réponse à ce que vous avez dit au sujet des populations des collectivités, je dirai qu'il existe des différences dans les diverses parties du pays. Les mêmes conditions ne se présentent pas partout. Une certaine méthode convient à une région tandis qu'une autre est préférable ailleurs. Dans la Saskatchewan, que vous connaissez bien, les fermes sont devenues si vastes que les gens trouvent plus avantageux d'aller à la ville voisine pour toutes les fonctions de la vie communautaire. Ils y trouvent des compagnons qu'ils ne peuvent rencontrer ailleurs. Mais la situation en Saskatchewan est différente de celle de l'Ontario et des provinces maritimes. C'est pourquoi nous ne vous demandons pas d'adopter un programme fixe applicable au pays tout entier.

Le sénateur GERSHAW: Dans une collectivité que j'ai souvent visitée, l'organisation des Églises fonctionne comme ceci: les étudiants en théologie viennent à tour de rôle, tantôt d'une confession, tantôt d'une autre. A cette occasion, toute la population se rend à l'église, catholique, membres de l'Église Unie, presbytériens et anglicans. Tous vont à l'église. L'été suivant, ce sera probablement un étudiant d'une autre confession qui sera en visite. Voyez-vous quelque obstacle à une organisation rurale de cette nature? Celle-ci s'occupe de ceux qui sont en difficultés dans la région ainsi que des malades. Mais toute la population du district fait partie de la même organisation.

Le révérend POULTON: Est-ce une organisation purement locale?

Le sénateur GERSHAW: Oui.

Le révérend POULTON: Ce n'est pas une chose qui est imposée?

Le sénateur GERSHAW: Non.

Le révérend POULTON: Je demanderai aux représentants des différentes confessions de nous faire leurs commentaires sur ce point.

Le révérend WILKINSON: Cette initiative est merveilleuse. Elle démontre les résultats des réunions du genre de celles qui ont eu lieu à Toronto et à Rome. Je m'en réjouis de même qu'un grand nombre de membres de mon Église.

Le révérend BRYDON: Nous progressions dans cette direction.

Le révérend POULTON: Puis, au bas de la page 7, monsieur le président et messieurs les membres du Comité, nous abordons la question de la famille

rurale. Et c'est là le cœur même du problème actuel. La famille étant l'institution primaire de la société, nous sommes d'avis que l'accès à la terre et la gestion de la terre doivent être en fonction de la vie familiale. Les foyers ruraux constituent un milieu d'une valeur spéciale pour le développement d'une vie familiale saine et forte. On doit éviter dans tout système d'utilisation des terres ou d'aménagement agricole ce qui pourrait de quelque façon diminuer la contribution de la famille rurale à la vie de la nation. Il existe des liens très étroits entre l'utilisation de la terre et le bien-être du genre humain. L'efficacité de l'utilisation de la terre ne doit pas être jugée seulement du point de vue du rendement matériel, mais d'après les valeurs spirituelles, sociales et matérielles.

Nous nous rendons compte que les grands changements technologiques survenus dans le domaine agricole ont supprimé la valeur économique de la petite exploitation dans bien des cas et que la tendance est aujourd'hui aux grandes fermes, à cause des capitaux importants et des autres facteurs nécessaires. Toutefois, en notre qualité d'hommes d'église chrétiens, nous désirons préserver l'initiative individuelle et l'intégrité de la ferme familiale, par opposition à la ferme industrialisée. Nous admettons que les fermes doivent être plus étendues. Mais l'entreprise agricole familiale, à notre avis, réunit les éléments désirables que nous devons préserver dans tout programme d'utilisation des terres et nous demandons que des mesures efficaces soient prises dans ce sens.

Sur cette réflexion, j'interromprai mes remarques encore une fois, monsieur le président, pour permettre à mes collègues de faire leurs commentaires.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Seriez-vous assez bon de répéter vos deux dernières phrases.

Le révérend POULTON: Il est reconnu que la dimension des fermes devra s'accroître. Mais la ferme familiale, à notre avis, réunit les éléments désirables qu'il faut préserver dans tout programme d'utilisation des terres et il faudrait prendre des mesures à cet effet.

Est-ce là le point qui vous intéresse, monsieur le sénateur?

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Oui.

Le révérend BRYDON: Honorables sénateurs, nous craignons l'adoption possible d'un système de culture des grandes fermes à forfait, ce qui éliminerait l'initiative individuelle et la direction personnelle qui sont des éléments essentiels de la vie familiale et de la communauté rurale. Quand nous voyons l'exemple d'une grande fabrique de conserves qui fait élever toutes les volailles dont elle a besoin par 150 aviculteurs travaillant à forfait, nous sommes portés à nous demander ce que les autres vont faire. Quelle sera la structure de notre société? On m'a raconté qu'un membre important d'une église, qui désapprouve le travail du dimanche, eut la visite d'un homme qui venait lui offrir un contrat. Celui-ci dit: «Vous devriez semer vos pois le dimanche». Le cultivateur répondit: «Je n'ai jamais fait une telle chose de ma vie et je n'ai pas l'intention de commencer». A quoi son visiteur rétorqua: «Vous devrez semer vos pois le dimanche, ou renoncer au contrat».

Le sénateur WELCH: Une telle chose a-t-elle eu lieu?

Le révérend BRYDON: L'intéressé ne m'a pas raconté cela personnellement, mais elle m'a été rapportée par un homme en qui j'ai confiance; je tiens donc la chose de deuxième main. Si c'est un exemple de la tendance nouvelle, elle nous inquiète, car nous y voyons un danger pour l'entreprise familiale. Autrefois, les membres de la famille constituaient la main-d'œuvre requise, mais le concept actuel ne permettra plus à l'entreprise familiale de fournir sa propre main-d'œuvre et le cultivateur ne pourra plus faire ses propres

plans, ou prendre lui-même ses décisions quant à l'exploitation. C'est dans cette sphère que nous voudrions tenter de préserver l'initiative personnelle et l'intégrité de la ferme familiale.

Le révérend GOWLAND: Je me demande si quelques-uns de nos petits cultivateurs n'auraient pas besoin d'aide financière afin de pouvoir cultiver leurs terres de façon efficace et rentable. Vous avez pris connaissance de la statistique agricole des États-Unis. Elle révèle qu'un million et demi de cultivateurs récoltent à eux seuls 87 p. 100 des produits agricoles, tandis que deux millions d'autres cultivateurs n'en produisent que 13 p. 100. Le premier million et demi de cultivateurs pourrait facilement produire les autres 13 p. 100 s'ils le voulaient. Mais qu'advierait-il des deux autres millions de cultivateurs? La situation est quelque peu semblable au Canada. Un grand nombre de cultivateurs sont dans ce cas. Nombreux sont ceux qui ne peuvent obtenir de leurs fermes la production dont elles seraient capables parce qu'ils n'ont pas l'argent voulu pour l'achat des machines nécessaires à une production économique.

C'est cette situation qui inquiète l'Église. Nous nous intéressons au sort individuel de toutes ces personnes et nous voudrions que ces deux millions de cultivateurs jouissent d'un niveau de vie convenable comme tous les autres.

Le sénateur McGRAND: Au cours de votre étude, avez-vous songé à la formation de coopératives qui achèteraient les machines coûteuses nécessaires à l'exploitation des petites fermes?

Le révérend GOWLAND: Nous avons abordé ce sujet mais il y aurait peut-être lieu d'en pousser l'étude plus à fond.

Le révérend BRYDON: Je pense que les divers groupes confessionnels approuvent ce système, mais nous n'en avons pas eu beaucoup d'exemples dans la partie centrale du Canada. J'imagine que la Saskatchewan et les régions de l'Est nous en fourniraient de meilleurs exemples. Nous ne connaissons pas encore assez bien tous les détails de gestion, d'administration et d'organisation qui s'y rattachent pour dire catégoriquement que ce serait la bonne solution. Nous ne sommes pas encore convaincus que le régime communautaire soit la seule méthode, mais il en est une. Nous nous demandons ce qui en résulterait quant à la propriété des terres, qu'elle soit commune ou individuelle. La question nous intéresse et nous surveillons les développements qui semblent encourageants, mais nous ne voulons pas encore dire: «C'est la solution du problème.»

Le sénateur McGRAND: A quelles autres méthodes songez-vous? Vous dites que ce n'est pas la seule méthode? Mais en avez-vous quelques autres à suggérer?

Le révérend BRYDON: Honorables sénateurs, je n'exprime peut-être que mon opinion personnelle et celle de la confession que je représente, sans parler au nom de tout le groupe qui se trouve ici, mais je pense que par le moyen de directives et d'éducation et peut-être en apportant de légères modifications aux plans de la corporation du crédit agricole et de l'ARDA, il y aurait moyen de tenter une épreuve réelle et efficace, mais des directives plus poussées s'imposent dans la sphère locale. C'est là que plusieurs d'entre nous sommes présentement.

Le sénateur McGRAND: Qui va se charger d'éveiller l'intérêt dans les collectivités? Tout le monde en parle, mais personne ne semble vouloir prendre l'initiative.

Le révérend BRYDON: Ceux d'entre nous qui vivons dans ces milieux sont presque convaincus qu'ils devraient faire davantage.

Le sénateur McGRAND: C'est juste.

Le révérend WILKINSON: Puis-je appeler votre attention sur un commentaire cité dans l'appendice? Il s'agit de la dernière phrase d'une citation du

docteur Prince. L'Église n'est pas un corps d'experts qui pourrait imposer une méthode ou une technique. L'Église se préoccupe du sort des gens et de ce que les techniques et les organisations font à leur égard. Peu importe ce qui arrive, l'Église procède du point de vue qu'elle est le critique de la société.

Je pense que le docteur Prince s'est rapproché aussi près de la solution qu'il est possible quand il a dit:

Avec le système courant de fusionnement des écoles, des églises, des clubs et des autres institutions, ne pourrions-nous pas édifier un mode de vie de la société rurale plus ou moins semblable à celui des villages mormons de l'État de l'Utah, où les maisons sont groupées les unes près des autres, et où l'on jouit des avantages éducatifs et culturels et d'une vie plus satisfaisante.

Un tel système pourrait comporter la propriété coopérative des outils et des services essentiels, que l'on a mentionnée plusieurs fois ce matin.

Le révérend POULTON: Vous trouverez cela à la page 14.

Le révérend GOWLAND: Cela ne signifie pas nécessairement la propriété commune des terres et des instruments, mais que la population devrait former une communauté comme on en trouve quelques-unes en Saskatchewan. Chaque famille posséderait sa propre ferme, mais vivrait avec les autres dans un village ou une petite ville où les conditions de vie seraient meilleures et les relations communautaires plus faciles.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Nous avons des exemples de ce système dans les établissements de Hutterites, de Mennonites et de Doukhobors au Canada. Il est difficile de trouver une méthode qui puisse redresser les tendances mauvaises de notre siècle, sans tomber dans l'exploitation des fermes par l'État, ou les placer sous le contrôle de l'État, de l'Église ou de la communauté. Nous avons l'exemple des groupes qui fonctionnent d'après ce système. Il nous donne une image très confuse de ce qui résulterait si nous réussissions à changer les conditions comme nous le voudrions. Cela me fait penser à un homme que j'ai connu pendant une période de 30 ou 40 ans. Il était sévère à l'égard des tendances modernes. Il prévoyait le développement de conditions épouvantables et ne voyait qu'une seule solution possible, celle du retour à la vie primitive. Je ne pense pas qu'un seul d'entre nous prônerait cette solution et l'abandon des avantages dont la population rurale jouit aujourd'hui en comparaison avec ce qui existait il y a 25 ou 40 ans.

Le révérend GOWLAND: Je ne proposais pas du tout de grouper les gens en troupes dans les communautés. Il s'agirait d'un mouvement volontaire sans la moindre obligation. Je voudrais que les gens possèdent leurs propres fermes au contraire des Hutterites ou tout est en commun. Il s'agirait d'une solution que les gens adopteraient d'eux-mêmes.

Le sénateur McGRAND: Mais un système qui fonctionne bien dans un certain endroit ne réussit pas nécessairement ailleurs.

Le révérend BRYDON: C'est ce que nous avons essayé de dire dans le paragraphe que j'ai déjà lu deux fois, à la page 8:

Mais l'exploitation agricole familiale, à notre avis, est fondée sur le principe désirable que l'on devrait respecter dans tout programme d'utilisation des terres, et des mesures suffisantes devraient être prises pour le préserver.

Nous ne songeons pas du tout au système communautaire extrême d'après la définition de ce terme. Pour revenir à votre exemple des Hutterites, des Mennonites et des autres groupes que vous avez mentionnés, leur force provient du fait que tous font partie d'un même groupe religieux et culturel. Mais dans

les collectivités qui comprennent une population mixte d'Anglicans, de Catholiques, de Baptistes, de Presbytériens et de membres de l'Église Unie, la chose ne serait pas aussi simple que dans le cas des colonies de Hutterites et de Mennonites.

Le PRÉSIDENT: Je connais trois cas dans la Saskatchewan où les cultivateurs de la région, éloignés des villages et des villes, ont déménagé leurs bâtiments de ferme, leurs granges et leurs maisons et se sont groupés en communautés. Ils y apportent leurs récoltes et leur provende et, en hiver, y amènent leurs animaux. Les familles jouissent ainsi des avantages de la vie des villages. En été, ils ramènent leurs animaux sur leurs fermes qu'ils vont cultiver eux-mêmes avec leurs propres instruments sans qu'il y ait de travail en commun. De cette façon, ils vivent dans un centre où ils peuvent se recréer au curling et aux autres sports d'hiver, où les écoles sont plus accessibles aux enfants sans qu'il y ait besoin de services dispendieux d'autobus scolaires. L'entretien des routes coûte moins cher, de même que celui du téléphone; c'est peut-être la bonne solution.

Le révérend POULTON: Je ne lirai pas le paragraphe 4. Mais je vous signalerai la page 9 du sommaire, dont le deuxième paragraphe dit qu'il faut toujours reconnaître le fait du changement. On devrait étudier constamment l'effet des changements des valeurs et des attitudes collectives résultant de l'introduction des programmes de rétablissement rural. L'Église est toujours prête à collaborer avec les autres institutions communautaires en vue de répondre aux besoins de l'homme.

D'après ce que nous avons mentionné aux premiers paragraphes de notre mémoire, je ne voudrais pas avoir créé l'impression que l'Église préconise la seule solution du retour aux conditions d'autrefois. C'est impossible. Ces choses sont passées et disparues et n'ont jamais été aussi désirables qu'elles le paraissent sous l'effet de l'éloignement. Mais l'Église a la tâche d'évoquer la vision d'une communauté nouvelle et de diriger le mouvement qui transformera la communauté actuelle en ce qu'elle devrait être. L'Église est sûrement le symbole de cet idéal. Nous n'atteignons pas toujours cet idéal et nous n'y réussissons peut-être pas toujours, mais il ne faut pas le perdre de vue. Elle doit exposer les concepts et les idéals chrétiens et exalter la valeur de la vie rurale. L'Église doit donc accepter les changements comme une partie de l'œuvre créatrice et rédemptrice de Dieu. L'Église ne craint pas le changement et n'est pas en faveur du *statu quo*. Elle espère pouvoir travailler par la grâce de Dieu en collaboration avec le Créateur.

Nous soutenons que le rôle de l'Église est en premier lieu d'aider les collectivités rurales à adopter une philosophie de la vie rurale fondée sur les principes que nous avons énoncés plus haut, de sorte que toutes les entreprises qui se rattachent à la gestion des terres contribuent à l'enrichissement de la vie et du caractère de la population.

Nous tentons de faire comprendre que l'homme travaillant sur la ferme, dans la forêt, à la ville, ou employé à une occupation quelconque, a la responsabilité de considérer la terre comme un don de Dieu dont il a la gestion. Dans son administration, il doit faire preuve de fidélité, comme Paul l'a dit. Nous affirmons que toute entreprise de la vie doit être conduite d'après cette règle de la gestion de la terre et en vue de l'enrichissement de la vie et du caractère.

L'Église, par son clergé et ses organisations de fidèles est devenue intéressée sur une base de coopération à l'application de l'ARDA dans les régions où elle peut donner des fruits. Nous ne pensons pas qu'une seule confession soit, par elle-même, assez puissante pour atteindre ce résultat. Ce n'est pas une question qui intéresse seulement les Baptistes, les Anglicans ou les Catholiques, mais le Canada tout entier.

De plus nous devrions faire notre possible pour renforcer les valeurs rurales et la vie communautaire fondées sur la famille. Dans toutes les situations, l'Église doit affirmer et appliquer les principes spirituels qui découlent de l'amour et de l'obéissance à Dieu, du pouvoir rédempteur de Jésus-Christ, de la fraternité humaine et spécialement des liens fraternels des communautés locales.

Nous espérons que ce passage n'a pas un ton trop théologique. Nous ne sommes pas venus ici pour faire des sermons. Vous en entendez le dimanche. Mes collègues pourraient peut-être commenter ce point.

Le révérend GOWLAND: Je commencerai par expliquer ce que nous entendons par le mot Église. Je ne voudrais pas vous donner l'impression que l'Église est simplement composée de son clergé, ou une institution ordinaire. Bien que ce soit là une partie importante de l'Église, dans toutes les discussions, par exemple en ce qui a trait à l'ARDA, il faut que ces choses soient exprimées par l'intermédiaire de l'Église. En outre, alors que l'Église discute ces questions, les actes sont du domaine des laïcs qui doivent s'extérioriser et prendre une part active aux affaires de la communauté. Nous nous efforçons de démontrer qu'aujourd'hui l'Église ne s'oppose pas aux organisations communautaires parce que l'Église de Jésus-Christ par ses membres représente les organisations humaines. Par exemple, à l'école et au foyer, vous ne voyez pas de choses qui s'opposent. Nous essayons de faire comprendre aux gens que notre mission dans la collectivité est de les faire participer à ces organisations.

Le révérend BRYDŌN: Ce que nous nous efforçons d'expliquer dans l'article 4, c'est que nous tentons de recouvrer dans certaines régions ce qui paraissait perdu. Nous ne préconisons pas des choses négatives mais plutôt un renouvellement positif, en enseignant, en inspirant et en démontrant à ceux qui travaillent de concert avec elle, que l'intérêt de l'Église est lié à celui de la communauté. Le point important est celui du renouvellement. Les gens sont accoutumés au renouvellement des saisons et ils appliquent la même attitude à la sphère économique. Les sciences sociales nous offrent une somme formidable de données et de renseignements. Toutefois, nous ne possédons pas à fond ces sujets et nous devons trouver par de nouvelles interprétations la vision de ces sciences nouvelles et essayer de les appliquer par l'intermédiaire des corps tels que la Fédération de l'Agriculture, les organisations coopératives, le Forum agricole et les autres agences du même genre. Nous essayons d'interpréter les sciences sociales et l'œuvre de ces hommes dans l'exécution de leurs tâches respectives.

Le révérend POULTON: Nous espérons que le laïc exercera son ministère chrétien dans cette sphère. Tout comme le ministre exerce son ministère en conférant les sacrements et par la prédication, le laïc pourra de cette façon exercer son propre ministère. C'est ainsi que John Doe peut exercer son ministère chrétien dans son travail quotidien.

Le sénateur HOLLETT: Au quatrième paragraphe de la page 9, vous dites: «La tâche de l'Église chrétienne est de présenter la vision d'une communauté rachetée.» Qu'entendez-vous par là?

Le révérend POULTON: Voudriez-vous répondre à cette question, monsieur Wilkinson?

Le révérend WILKINSON: C'est assez difficile.

Le révérend POULTON: C'est une très bonne question. Donnez la réponse du point de vue anglican.

Le révérend WILKINSON: A cause des nombreuses doctrines théologiques représentées ici, vous me pardonnerez de m'en tenir à des généralités, mais le concept commun du christianisme c'est que l'homme, par le péché, s'est éloigné du Créateur. La tâche de l'Église chrétienne est de le ramener au Créateur.

La communauté rachetée est celle des hommes qui ont été ramenés dans cette voie. Mais certains disent: «Je suis sauvé et celui-là ne l'est pas.» Il existe un grand nombre de variations de ce progrès au cours de la vie. Paul, le plus grand des saints du Nouveau-Testament, disait au terme de sa vie qu'il était le plus grand des pécheurs. C'était la simple reconnaissance de toute l'évolution. A mesure que nous progressons vers notre ascendance spirituelle, nous apercevons de vastes sphères de la vie qui n'ont pas encore été rachetées. Je ne sais pas si j'ai ainsi répondu à votre question.

Le sénateur HOLLETT: Cela aide à comprendre.

Le révérend WILKINSON: Cela peut faciliter la compréhension du groupe qui entend les choses de cette façon. Et cette compréhension fait voir la grande responsabilité que nous rattachons au concept de la gestion.

Le révérend BRYSON: Le mot «rachetée» ne signifie pas un acte complet. L'opération se poursuit continuellement. Puis-je revenir au sujet des sciences sociales. Quand nous abordons la sociologie, les sciences sociales nous apparaissent. Ce sont les voies par lesquelles la communauté au travail est rachetée, la reconnaissance de la valeur de l'individu, la compréhension du travail en commun, l'attitude en face des problèmes, la lutte contre les difficultés et leur accomplissement d'une manière créatrice au bénéfice de l'humanité toute entière. L'application des sciences sociales, venant à la suite de l'effort individuel est le moyen de racheter la communauté.

Le révérend WILKINSON: Monsieur le président, puis-je faire un autre commentaire, bien que je ne veuille pas prolonger inutilement vos délibérations. Mais dans tout le mémoire on voit la suite des premières déclarations sur la philosophie rurale chrétienne, ou plutôt sur la philosophie chrétienne tout court, qui est le fondement de l'intérêt que nous portons à la question du sol et de son utilisation. La doctrine chrétienne commune à toutes les confessions veut qu'il s'agisse de dons de Dieu dont nous sommes tous responsables et de la façon dont leurs produits doivent être partagés entre tous les hommes.

C'est dans cette sphère que les concepts de la fraternité humaine ont une application pratique. Les concepts locaux de la terre et de la propriété du sol ne doivent pas nous faire perdre de vue la responsabilité première de l'utilisation des terres. Nous ne pensons pas en termes de ce que l'on a appelé l'extraction du blé de la terre. Nous songeons à l'utilisation à long terme des terres, afin qu'elles continuent de produire du grain pendant les siècles futurs pour l'alimentation de la population croissante de l'univers. Nous ne songeons aucunement aux avantages que la péninsule de Niagara offre à l'établissement d'usines à cause de ses facilités de transport. D'autre part, nous regrettons la disparition de terres irremplaçables pour la production des fruits et notre inquiétude découle du concept chrétien de la gestion et de l'utilisation des terres.

Le révérend BRYDON: Monsieur le président, nous pensons aux terrains de la région des parcs et de la région précambrienne dont le sol est différent de celui du sud de l'Ontario et nous comprenons qu'il y a lieu d'utiliser différemment les terres du bouclier précambrien traversant le nord de l'Ontario, au delà de Sudbury, dans la direction de l'ouest. Nous comprenons que cette région a des problèmes et des besoins uniques et que l'établissement de collectivités y est difficile. Confirmant ce que nous avons dit auparavant au sujet de cette région précambrienne, il y a là une région forestière qui demande des méthodes de traitement différentes. Nous ne pouvons concevoir un plan général qui s'appliquerait à cette région septentrionale du bouclier précambrien.

Le révérend WILKINSON: C'est là ce que nous essayons d'inculquer à nos étudiants en théologie. Dans tout le pays, il existe des écoles rurales pour

leur formation et elles sont obligatoires comme faisant partie de l'enseignement des séminaires de théologie. Elles reçoivent aussi les diplômés des diverses régions à la fin de leurs études, mais elles sont le point principal où nous tentons d'établir le contact avec eux pendant leur formation au séminaire.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, depuis le début de la séance, je me demande si je devrais poser une certaine question. En premier lieu, elle a reçu une réponse partielle par la déclaration que nous venons d'entendre et le fait que les Églises reconnaissent leur responsabilité à l'égard de la vie rurale. Je pense que nos ministres ruraux ne participent aucunement à la vie rurale.

Le révérend POULTON: C'est vrai.

Le révérend BRYDON: Nous devons l'avouer.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, me permettriez-vous de relater un fait personnel sans qu'il en soit fait rapport au compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Oui, allez-y.

(Discussion qui n'est pas rapportée au compte rendu.)

Le sénateur McGRAND: Les mots «communauté rachetée» me fascinent car je pense qu'ils ont une vaste signification. Ils expriment une espèce de survivance des choses essentielles, l'existence d'une communauté qui possède les choses essentielles, les plus grands plaisirs de la vie collective. Celle-ci survivra bien que les gens des régions avoisinantes émigrent dans les villes ou ailleurs. Je fais partie du Comité du Sénat sur la gérontologie qui entend présentement des témoins. Tous ceux qui y ont comparu jusqu'à présent pour discuter les problèmes de la vieillesse ont exprimé l'opinion que ce problème était inconnu autrefois quand les gens vivaient sur les terres et les fermes et que c'est la création des agglomérations urbaines qui a accru les difficultés des personnes âgées. Je voudrais naturellement qu'on puisse retenir les gens sur les terres, car si cette émigration vers les villes se continue au cours de la prochaine décennie au taux que nous avons constaté depuis une vingtaine d'années, le problème social du soin des vieillards va s'aggraver. Quelqu'un voudrait-il commenter ce sujet?

Le révérend BRYDON: Monsieur le président, le problème des personnes âgées nous inquiète. Dans les régions rurales, la proportion des vieillards est probablement plus élevée que dans le reste du pays. Mais ce qui nous préoccupe pour l'avenir, c'est que trois sur quatre ou cinq jeunes gens des campagnes s'en vont dans les villes. Voici comment le problème se pose: pourrions-nous retenir un nombre suffisant de personnes d'initiative dans les communautés pour accomplir les résultats que nous visons par le moyen des agences: Églises, ARDA, Fédération de l'Agriculture et ministère de l'Agriculture. C'est l'un de nos principaux soucis.

Le sénateur McGRAND: En d'autres termes, il vous sera impossible de racheter la communauté si vous ne pouvez y garder les chefs futurs.

Le révérend BRYDON: C'est la clé du problème.

Le révérend POULTON: Honorables sénateurs, vous avez été bien patients. Nous ne vous demanderons plus que deux ou trois minutes. Au bas de la page 10, nous disons que deux principes directeurs sont à la base du progrès de l'ARDA. En premier lieu, la collectivité choisie doit apporter sa propre participation. C'est là que les Églises ont un rôle important à jouer. Plus les gens développeront leurs sens d'initiative et de responsabilité, plus grandes seront les perspectives de succès. Nous prétendons aussi que l'aide de l'extérieur devrait se limiter à l'encouragement de l'initiative et de la responsabilité locales. Néanmoins, les services professionnels sont nécessaires pour guider les comités de planification locaux proposés par l'ARDA.

Nous affirmons qu'il ne suffit pas de dire à une collectivité: «Allez de l'avant, voici une occasion de faire quelque chose». Le fait est que nous sommes tous terriblement occupés et nous pensons toujours que les autres devraient faire quelque chose et «qu'ils» ne font rien.

Nous pensons qu'il devrait y avoir une collaboration équilibrée entre l'initiative locale et l'aide de l'extérieur, de façon que l'initiative particulière ne soit pas étouffée. Mais nous ne savons pas plus que le comité du Sénat comment atteindre ce but. Nous pensons que ces deux choses vont de pair et que personne ne «devrait séparer ce que Dieu a uni». Nous sentons le besoin de l'initiative des travailleurs du sol tout comme celui de l'aide spécialisée des professionnels qui font le travail technique et la planification dans leurs bureaux.

Le PRÉSIDENT: C'est également le but fondamental de l'ARDA, que de donner aux collectivités les directives résultant du travail de recherche des professionnels. Mais la participation de la collectivité doit être entière. Autrement ce sera une faillite.

Le révérend WILKINSON: On en voit un exemple dans le programme d'irrigation de la rive sud de la Saskatchewan. Sur la rive nord les gens coopèrent, tandis que sur la rive sud ils ne le font pas.

Le PRÉSIDENT: Ce sont des populations différentes.

Le révérend BRYDON: Le fait d'avoir préparé ce mémoire a ouvert nos yeux à notre responsabilité d'exercer encore mieux notre mission et de répandre ces idées chez les diverses confessions à tous les échelons. Nous sommes fiers de notre mémoire.

Le révérend POULTON: Monsieur le président, je terminerai mes commentaires sur ce mémoire en vous donnant quelques échantillons des opinions que nous avons reçues. Je vous signalerai en particulier la lettre du révérend A. D. Stade, reproduite à la page 11. Il dit: «Le problème principal consiste à ajouter un programme d'éducation et d'action au programme normal de recherche». Ce n'est pas là une critique, mais l'énoncé d'un fait. Dans le paragraphe suivant, il exprime son opinion que «l'éducation doit viser surtout ceux qui abandonnent la communauté plutôt que ceux qui y restent».

Nous ne saurions interpréter toute la pensée du révérend Stade. Il n'est pas ici pour nous l'expliquer, mais nous signalons son opinion.

Nous appelons aussi votre attention sur quelques autres lettres, sur celle de Derek Salter qui signale le besoin d'une étude sérieuse «des méthodes d'utilisation des ressources naturelles, du haut jusqu'au bas de l'échelle».

A la page 13, une citation d'une lettre de John Root qui dit: «Nous devons apporter un plus grand soin à la gestion de nos ressources en eau».

Nous n'avons pas dit grand'chose à ce sujet, mais la conclusion ressort de tout notre mémoire que l'éducation s'impose dans la sphère de l'utilisation des eaux.

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, nous avons terminé la présentation de notre mémoire. Nous sommes prêts à répondre à toutes les autres questions que vous aimeriez à poser. Mais nous ne voulons pas vous fatiguer. Nous avons goûté cette discussion libre et franche et nous espérons qu'elle vous aura été de quelque utilité, comme elle l'a été pour nous.

Le PRÉSIDENT: La déclaration du révérend Brydon à l'effet que vous vous sentez tous engagés dans cette affaire est de la plus haute importance. Votre mémoire a réuni toutes les confessions dans l'application du programme de l'ARDA et c'est là un beau résultat.

Le sénateur TAYLOR (Westmorland): J'espère que personne ne se découragera à cause de la lenteur des progrès de l'ARDA. Il s'agit d'un vaste

programme de développement et bien que nous comptions et que le gouvernement compte sur l'initiative communautaire, un grand nombre de gens ne savent pas par où commencer.

Le PRÉSIDENT: En effet.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Il faut leur donner des directives. Je ne me décourage pas et je ne suis pas injuste en admettant que nous n'avons pas enregistré beaucoup de succès particuliers. Nous ne pouvons pas dire que l'ARDA a eu un succès complet, mais une grande partie du travail préliminaire a été fait et j'anticipe pour l'avenir d'excellents résultats de l'ARDA. Je suis heureux de constater que les Églises s'intéressent à cette question.

Le sénateur McGRAND: Je ne suis pas découragé non plus. Je pense que l'occasion est superbe. Je remarque en particulier l'intérêt que vous manifestez en disant que «l'éducation doit viser surtout ceux qui abandonnent la communauté plutôt que ceux qui y restent». Rien n'est plus vrai, au moins pour ce qui est de la province du Nouveau-Brunswick. Lorsque nous avons fermé les petites écoles des rangs pour leur substituer une grande école régionale, les fils des cultivateurs ont vu dans ce changement une merveilleuse occasion d'obtenir une éducation technique qui leur permettrait de quitter la ferme. On considérerait comme une véritable hérésie toute tentative en vue de les encourager à rester sur les terres, ou tout enseignement donné à l'école dans ce sens. Il faut que quelqu'un profite de l'ARDA pour combattre ce sentiment. Il y aurait peut-être lieu de commencer par l'un des points que vous avez mentionnés et diriger l'éducation de la collectivité pour que les gens y trouvent le contentement et peut-être la rédemption communautaire.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Mais après tout ce que le sénateur McGrand vient de dire, il faut admettre que les fils de cultivateurs ne peuvent pas tous rester sur les fermes.

Le sénateur McGRAND: Je sais qu'ils ne peuvent pas tous y rester, pas plus que toutes les abeilles ne peuvent habiter la même ruche.

Le révérend WILKINSON: Dans un ordre d'idées un peu différent, je vous citerai ma propre expérience dans la région de Gaspé, lorsque nous construisîmes une école à la Malbaie, à quelques milles d'une école des plus modernes où l'on enseignait les méthodes les plus perfectionnées de pêche avec une flotte de chalutiers à moteurs. Nous ne pûmes réussir à attirer les gens de l'endroit, tandis que les paroissiens de notre église de la Malbaie s'occupaient activement d'organiser dans la salle paroissiale une école de mécanique donnant un cours préparatoire sur l'emploi des engins de pêche, préparant à la grande école supérieure où l'on enseignait les méthodes de pêche les plus perfectionnées.

Le PRÉSIDENT: Vous nous avez présenté un excellent mémoire et nous avons eu ce matin une discussion fort utile. Je pense qu'il y a lieu de vous voter des remerciements.

Des honorables SÉNATEURS: Adopté.

Le sénateur STAMBAUGH: Je désire féliciter ces messieurs de la largeur de vues dont ils ont fait preuve dans l'examen de la situation. C'est là une heureuse dérogation à ce que nous offrent parfois les Églises.

Le révérend POULTON: Merci. Nous avons aussi des choses à apprendre. Merci beaucoup.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE «A»

DÉPARTEMENT DES RELATIONS SOCIALES DU
CONSEIL CANADIEN DES ÉGLISESMÉMOIRE
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

présenté au Comité spécial du Sénat chargé d'étudier l'utilisation des terres au Canada. Décembre 1963.

I

INTRODUCTION

Félicitations

Honorable président, honorables membres du Comité spécial du Sénat chargé d'étudier l'emploi de la terre au Canada, nous exprimons notre gratitude pour l'occasion qui nous est offerte de vous présenter un mémoire. Nous félicitons le Sénat du Canada d'avoir entrepris l'étude de l'utilisation des terres et le Parlement du Canada d'avoir adopté la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Il faut faire bon accueil à toutes les propositions et à tous les plans tendant à l'amélioration de la vie rurale au Canada.

Les limites de notre compétence

Nous nous présentons devant vous en notre qualité d'hommes d'Église, sous les auspices du Conseil canadien des Églises, une association nationale dont font partie, ou à laquelle sont affiliées les Églises et organisations religieuses suivantes:

- L'Église anglicane du Canada,
- La Fédération baptiste du Canada,
- Les Églises du Christ (Disciples),
- L'Église évangélique des Frères Unis,
- L'Église orthodoxe grecque,
- L'Église presbytérienne du Canada,
- L'Église épiscopale réformée,
- L'Église orthodoxe russe et catholique grecque,
- L'Armée du Salut,
- La Société des Amis,
- L'Église orthodoxe syrienne d'Antioche,
- L'Église Unie du Canada,
- Le Conseil national de la Y.M.C.A.
- Le Conseil national de la Y.W.C.A.
- Le Mouvement des étudiants chrétiens du Canada,
- L'Église luthérienne unie d'Amérique.

Nous ne prétendons à aucune compétence technique en agriculture, exploitation forestière, mines, ou autres occupations relatives à la production primaire du pays. Nous représentons les Églises chrétiennes qui portent un vif intérêt à la vie rurale au Canada. Nous croyons que tout programme de remise en valeur des terres doit tenir compte des valeurs morales et spirituelles de la population. Nous pensons que nos Églises et les autres corps religieux ont un rôle important à jouer dans les programmes tels que celui de l'ARDA.

II

PHILOSOPHIE RURALE CHRÉTIENNE

La philosophie de la vie chrétienne est fondamentalement la même dans toutes les situations de la ville comme de la campagne, de la richesse comme de la pauvreté, mais certains de ses aspects s'appliquent particulièrement à la vie rurale. En voici quelques-uns:

DIEU—CRÉATEUR ET SOUTIEN—Dieu a créé l'univers dont la terre fait partie dans un but et par sa Providence affectueuse. Il le préserve pour le bien des êtres humains. Il est le propriétaire ultime de toute la création. C'est là une croyance judéo-chrétienne qui a l'appui non seulement de textes des Saintes Écritures, mais qui ressort du contexte général de l'Ancien et du Nouveau Testaments. L'homme, sous l'autorité divine, a la maîtrise des choses créées.

Lors de la création, Dieu voulait que l'homme puisse vivre dans la dignité, conformément à sa nature et à sa destinée, développer sa propre personnalité, établir et maintenir une famille et être un membre utile de la société.

LA BONNE TERRE—Le passage de la Bible: «Au commencement Dieu créa le ciel et la terre» (Gen. 1) énonce la vérité élémentaire que la terre créée appartient à Dieu et a été donnée à l'homme pour qu'il l'utilise et la développe. En vérité, elle est «le sol sacré». C'est le don matériel le plus important que Dieu ait fait à l'homme. Elle est la source fondamentale des aliments, des fibres et du combustible. La responsabilité d'utiliser sagement cette source de vie et de développement selon son but premier incombe à tous les êtres humains; elle ne peut être refusée ou rendue inefficace par des ordonnances légales ou des droits apparemment contraires.

GESTION DE TOUTES LES RESSOURCES NATURELLES—Puisque toutes les ressources naturelles sont un don de Dieu, l'homme a le devoir de les conserver et de les améliorer. Nous ne devons pas pécher contre le sol en l'exploitant ou en le gaspillant. Nous devons administrer sagement toutes les ressources. Nous les détenons en fiducie pour le genre humain, pour nos enfants et pour les générations futures.

La terre est une propriété d'un genre spécial. Le droit de propriété ne confère pas un droit absolu d'usage ou de gaspillage. Le cultivateur de la terre a le devoir d'enrichir le sol et de le passer aux générations futures comme une offrande de gratitude à Dieu. Notre négligence, ou notre défi des conditions que Dieu a fixées à notre vie sur notre planète conduira à la dévastation, celui de notre propre extinction. Si nous continuons de pécher contre le sol nous sommes perdus. Il y a déjà plus de vingt ans que Walter C. Lowdermilk, du Service de conservation du sol des États-Unis, a publié le résultat d'une étude qu'il avait faite sur l'utilisation de la terre par l'homme au cours des siècles. Ses constatations le portèrent à formuler ce qu'il a appelé «Le Onzième Commandement». Le voici:

Tu hériteras du sol sacré en serviteur fidèle et du conserveras ses ressources et sa productivité de génération en génération. Tu protégeras tes champs contre l'érosion et tes eaux contre le dessèchement, tes forêts contre la destruction et tes collines contre l'abus du pâturage, pour que tes descendants puissent vivre dans l'abondance à jamais. Si tu n' observes pas cette règle de la gestion du sol, tes champs fertiles deviendront des ravins pierreux et stériles et tes descendants diminueront en nombre et vivront dans la pauvreté ou disparaîtront de la surface de la terre.

Aucun Canadien sensé ne voudrait l'épuisement de nos ressources naturelles par la négligence, mais nous devons être sur nos gardes. La chose se

produit. S'adressant à Saskatoon, en janvier 1963, aux membres de l'Association des agronomes diplômés de la Saskatchewan, d'après le compte rendu du *Western Producer*, D. T. Anderson, ingénieur agricole de la station de recherche de Lethbridge a prédit que les historiens pourraient bien désigner la décennie actuelle comme étant «les années poussiéreuses de 60», à moins qu'on ne prenne des mesures pour enrayer l'érosion du sol des Prairies. Il ajouta:

Une étude faite par l'Institut des agrologues de l'Alberta a estimé à 800,000 acres la superficie des terres agricoles de l'Alberta qui ont été endommagées à divers degrés par les sables mouvants au printemps de 1959. En avril 1962, plus de 900 acres de betteraves à sucre et une étendue inconnue de terres ensemencées en blé du printemps et de l'automne durent être ensemencées de nouveau dans le sud de l'Alberta à la suite de l'érosion. Ce sont là des exemples typiques de ce qui est arrivé à nos terres agricoles des Prairies depuis cinq ans. Pendant cette période les dommages causés par l'érosion ont été aussi graves du point de vue de leurs suites possibles que ceux des mauvaises années 30.

Il ne serait pas difficile de citer des exemples semblables de destruction du sol causée par l'ouverture de carrières de gravier et de gypse, l'abattage inconsidéré des arbres des forêts et la construction de routes et d'usines dans tout le pays.

Toute la question de l'approvisionnement et de la protection de nos eaux est inséparable de celle de l'utilisation des terres. L'abattage immodéré des forêts, le piégeage sans limite du castor et du rat musqué, le drainage des marais, la destruction des haies vives et d'autres abus de cette nature ont gravement endommagé les réservoirs naturels des eaux. La pollution inutile des cours d'eau, des lacs et des rivières par les déchets industriels et domestiques a déjà détruit une grande partie de la faune aquatique et menace gravement non seulement nos sources d'eau pure, mais une partie importante de notre alimentation en protéines fournie par les poissons. Nous sommes heureux de constater que l'ARDA inclut des programmes de conservation de l'eau comme partie essentielle des mesures en vue de l'utilisation efficace et complète des terres.

L'Église chrétienne a le devoir d'avertir les hommes de ce danger et d'appuyer les agronomes, les ingénieurs forestiers et les agences du gouvernement et des agriculteurs dans leurs efforts envers la conservation du sol. Nous y sommes obligés parce que c'est là un commandement de Dieu. «La terre m'appartient; vous n'êtes que des étrangers et des passants avec moi.» (Lév. 25:23.)

Des programmes à long terme seront nécessaires en vue d'une utilisation des terres qui permettra la conservation du sol et des ressources naturelles en même temps que la production. De tels programmes exigent une planification de l'aménagement selon les bornes et les formations géographiques naturelles, sans tenir compte des frontières artificielles des municipalités et des comtés. Mais ces programmes de redressement de l'utilisation des terres doivent avoir l'appui général de la collectivité. Il ne serait ni juste, ni pratique, d'espérer que les particuliers placeront les intérêts supérieurs de l'utilisation des terres au-dessus de leurs propres gains économiques à moins que toute la société ne donne son appui aux mesures adoptées.

III

VALEURS HUMAINES

Le bien-être de la population dans toutes les phases de la vie doit constituer la principale préoccupation de l'Église et de l'État. Nous croyons que la société rurale a contribué à la force de caractère de la population. Les changements

survenus dans le mode de vie rurale n'ont pas tous été mauvais. Les gens de la campagne sont plus instruits et savent mieux exprimer leurs besoins dans la société qu'autrefois. Il faut tout de même admettre que les valeurs rurales se sont quelque peu amoindries depuis quelques années. L'érosion des terres a été accompagnée de l'érosion spirituelle. Il est urgent de travailler au renforcement des fondations spirituelles de la responsabilité dans la vie. L'amour de Dieu manifesté par l'amour du prochain reste le premier devoir de l'homme.

La population rurale traverse une période critique. La révolution produite par la vente facile des produits agricoles, la spécialisation et la mécanisation se continue. Les anciens concepts du voisinage et de la communauté de cultivateurs autarciques d'avant la venue de l'automobile ont dû être révisés. Le voisinage d'autrefois est en train de disparaître et a de moins en moins d'importance. Les concepts anciens de la communauté ont dû être modifiés parce qu'un grand nombre des habitants des régions rurales, à cause de la nature de leurs affaires, de leur vie sociale et culturelle, forment maintenant des unités géographiques distinctes de dimensions variées. Les changements ont été et sont encore si rapides qu'il est devenu de plus en plus difficile de définir ce qui constitue le voisinage et la communauté. Il est assez exact cependant de dire qu'il existe trois principales unités sociologiques et géographiques parmi la population rurale.

LE VOISINAGE—On peut définir le «voisinage» comme étant un petit groupe de familles, allant jusqu'à trente ou quarante, qui sont réunies par des liens d'amitié et d'association autour d'un même édifice, église, cimetière, salle publique ou magasin, qui sont leur centre d'activité. Mais cette population ne trouve qu'une partie des choses nécessaires à la vie économique et sociale dans ce voisinage.

LA COMMUNAUTÉ—D'autre part, la «communauté» représente une région dont la population a des liens communs résultant de besoins et d'institutions communs, économiques, religieux, culturels et éducatifs. Fréquemment, une telle communauté est groupée dans un village ou une petite ville (centre commercial) qui offre une variété de magasins, d'écoles, d'églises, de garages et de stations de service, ainsi que d'autres facilités sociales et récréatives. Plusieurs voisinages peuvent exister dans une même communauté.

Tout en faisant partie d'un «voisinage», les individus peuvent fréquenter plusieurs communautés. Ils ont parfois des amis, des relations d'affaires ou des parents dans deux ou trois centres commerciaux peu éloignés de leur résidence. Il est généralement assez facile de déterminer avec quelque exactitude les frontières d'une communauté, bien qu'elles chevauchent fréquemment.

LA PLUS GRANDE COMMUNAUTÉ—La venue de l'automobile, des bonnes routes, de la radio et de la télévision, des services médicaux et sociaux et les changements survenus dans les aspirations d'un grand nombre d'habitants des régions rurales ont fréquemment abouti à la constitution de «plus grandes communautés». Celles-ci peuvent comprendre un ou plusieurs comtés ou municipalités. Le cœur de cette plus grande communauté se trouve probablement dans un centre urbain doté de facilités plus considérables et spécialisées aux points de vue économique, éducatif, médical et récréatif. Un nombre croissant des habitants des régions rurales ont un emploi dans le grand centre. La «plus grande communauté» peut comprendre plusieurs voisinages et deux ou plusieurs collectivités.

La disparition graduelle du voisinage et de la communauté bien définis d'autrefois et la tendance croissante des populations rurales à parcourir parfois de longues distances, dans des directions différentes, à la recherche des besoins et des plaisirs de la vie, ont exercé un effet profond sur la vie et le fonctionnement des institutions rurales et de l'Église.

Tout programme majeur de développement rural devrait viser à la conservation des valeurs et des avantages de la vie des petites communautés. Il faut préserver, maintenir les occasions d'exercer l'initiative individuelle, la responsabilité personnelle et les relations du voisinage.

LA FAMILLE AGRICOLE—

Nous touchons maintenant au cœur même du problème actuel: la famille agricole. La famille étant à la base même de la société, nous sommes d'avis que l'accès à la terre et la gestion des terres doivent être étudiés du point de vue de la vie familiale. La maison de ferme offre des avantages spéciaux au développement d'une vie familiale saine et vigoureuse. On devrait prendre bien garde d'éviter toute méthode d'utilisation ou d'aménagement des terres qui pourrait atténuer la contribution de la famille agricole à la vie nationale. Il existe des liens étroits entre l'utilisation des terres et le bien-être humain. L'efficacité de l'utilisation des terres ne doit pas être jugée du seul point de vue de la production matérielle, mais doit résulter d'un équilibre entre les valeurs spirituelles, sociales et matérielles.

Nous savons bien que les grands changements technologiques survenus dans l'agriculture ont rendu dans bien des cas impossible l'exploitation économique des petites fermes. La tendance est aux grandes fermes exigeant des capitaux et d'autres ressources considérables. Toutefois, en notre vocation d'hommes d'Église, nous désirons conserver l'initiative individuelle et l'intégrité de la ferme familiale par opposition à la ferme industrialisée. Il est admis que les dimensions des fermes devront s'accroître. Mais l'exploitation agricole familiale, à notre avis, doit être le principe directeur de tout programme d'utilisation des terres et il faut prendre les mesures voulues pour la conserver.

IV

On attache aujourd'hui une grande importance au besoin de l'existence de la communauté et aux forces qui nous réunissent. Un centre commercial n'est pas suffisant pour créer une communauté. La communauté résulte de l'interdépendance et de la participation. Elle comporte la loyauté et l'allégeance au bien commun. Elle résulte parfois d'une épreuve ou d'un chagrin partagés qui ont rapproché les cœurs et les esprits. Elle peut aussi être fondée sur un besoin matériel, mais ses éléments dominants sont du domaine spirituel et moral. La communauté veut dire le partage des fardeaux de chacun, des biens, des intérêts, de la confiance, de la sympathie et de l'affectation fraternelle.

En l'absence de ce concept de la communauté, une collectivité n'est plus qu'un groupe de maisons et de magasins dont les habitants s'exploitent mutuellement et veulent vivre aux dépens des autres. Un tel endroit est voué au défaitisme, à la médiocrité et à une mort lente. Ayant perdu toute ambition pour l'avenir, il devient négligent quant à sa réputation et à son apparence ou au maintien de tout ordre moral; il tombe au plus bas niveau de l'insouciance et offre un terrain propice à l'immoralité, au vice et au crime.

SOMMAIRE

La vie doit être vue dans son ensemble et tout ce qui touche aux personnes est du ressort de l'Église.

Il faut toujours reconnaître le fait de l'évolution. On doit étudier constamment les changements qui surviennent dans les valeurs et les attitudes communautaires et qui peuvent résulter de programmes de restauration rurale. L'Église est toujours prête à collaborer avec les autres institutions collectives pour les besoins de l'homme.

L'Église chrétienne a la tâche de présenter la vision de la communauté rachetée et de diriger le pouvoir capable de relever la situation actuelle de la communauté au niveau qu'elle devrait occuper. L'Église est le symbole de l'idéal. Elle doit présenter les concepts et les idéals chrétiens et exalter les valeurs rurales. L'Église doit donc accepter le changement comme une partie de l'œuvre créatrice et rédemptrice de Dieu.

Le rôle de l'Église:

1. Aider les populations des collectivités rurales à accepter la philosophie de la vie rurale, définie plus haut, afin que toutes les entreprises soient dirigées vers une sage gestion de la terre et l'enrichissement de la vie et du caractère.

2. Engager le clergé et les organisations religieuses à l'application conjointe de l'ARDA dans toutes les régions où elle est possible.

3. Faire tout en son pouvoir pour renforcer les valeurs rurales et la vie communautaire autour du noyau familial.

4. Affirmer et appliquer dans toutes les situations les principes spirituels de l'amour et de l'obéissance à Dieu, du pouvoir rédempteur de Jésus-Christ, de la vérité, de la fraternité humaine et particulièrement de la fraternité communautaire locale.

V

L'ÉGLISE CHRÉTIENNE ET L'ARDA

C'est sur ce fonds de valeurs religieuses et humaines que nous formulons nos commentaires sur la loi en aide à l'aménagement rural et sur le rôle que les Églises sont appelées à remplir.

Un ou deux principes fondamentaux paraissent essentiels à son application:

1. Il doit y avoir participation des collectivités désignées et de la population elle-même dans la préparation des programmes. Toutes les organisations communautaires doivent être utilisées dans la mesure du possible. Nous croyons que les Églises ont un rôle distinctif à remplir dans cette sphère particulière. Le clergé et les autres dirigeants chrétiens peuvent contribuer à l'éveil du dynamisme capable d'inciter une collectivité à travailler à son propre relèvement. Plus les populations locales prendront l'initiative et comprendront leur responsabilité et meilleur sera le succès de l'entreprise.

2. L'aide extérieure, en particulier l'aide financière, doit toujours tendre à l'encouragement de l'initiative et de la responsabilité locales. Néanmoins, les services professionnels ont un rôle à jouer, de même que les comités locaux d'aménagement rural prévus par l'ARDA.

Dans la préparation du présent mémoire, nous avons recherché les conseils et les opinions d'hommes qui ont exercé leur ministère dans les régions rurales ou qui ont suivi de près les mouvements ruraux. Voici quelques échantillons des commentaires qui nous ont été faits:

a) le révérend A. D. Stade, surintendant des missions intérieures du sud de la Saskatchewan et de l'Alberta pour l'Église Unie du Canada, nous a écrit:

On a donné l'assurance que l'application de l'ARDA aurait la coopération des organismes créés pour la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et des agences du gouvernement provincial. Jusqu'à présent, l'application de la loi et l'expansion du développement rural n'ont guère pu dépasser le stade de l'étude et de la recherche. Dans la Saskatchewan, des progrès notables et enthousiastes ont été réalisés

dans l'entreprise de Torch River. Mais les autres semblent s'être enlisées. Le problème principal de l'application consiste à lancer un programme d'éducation et d'action greffé sur les études normales de recherche.

Un programme éducatif a des obstacles inhérents à surmonter. Le plus formidable de ceux-ci provient du fait qu'en dépit de sa nature générale et des bonnes intentions, *il s'adresse en majeure partie à ceux qui abandonnent la collectivité plutôt qu'à ceux qui y demeurent.* Le problème immédiat est celui de la création d'un programme éducatif efficace à l'intention de ceux qui restent dans la communauté rurale. Les représentants agricoles, le clergé et les instituteurs sont appelés à jouer le plus grand rôle dans cette sphère. C'est à cet égard que l'ARDA offre aux organismes gouvernementaux et locaux les plus belles occasions de coopération.

Mais la coopération des divers organismes devrait se manifester également dans les programmes d'action. Jusqu'à présent, ces derniers ont été retardés du fait que les organismes n'ont pu s'entendre entre eux. Les cultivateurs craignent les changements apportés par l'aménagement rural. S'il s'agit d'irrigation, ils se demandent sur qui retombera le coût du creusage des canaux principaux et qui devra creuser les canaux secondaires. S'il est question de pâturages, ils veulent savoir qui devra partir pour faire place au pâturage collectif. La même question revient dans tous les cas: «Le remboursement des paiements à long terme qui grèveront les terres seront-ils possibles?» En sus des questions de main-d'œuvre et de rentabilité, un grand nombre de cultivateurs hésitent sérieusement à accroître la production à une époque où c'est presque un sacrilège de produire davantage et de risquer le fléchissement des prix du marché.

b) Le révérend Derek Salter, organisateur des ressources naturelles de l'Ouest sous la direction du Conseil du service social de l'Église anglicane du Canada, écrit:

Je comprends que l'on veuille déclencher un mouvement chez les agriculteurs avec l'encouragement et l'aide officiels, mais il ne faut pas pour cela négliger une surveillance étroite des méthodes d'exploitation des ressources naturelles exercée par les échelons supérieurs. Le système d'impôts qui est fondé sur le revenu des redevances d'exploitation des ressources publiques favorise les groupes politiques opportunistes qui emploient ce revenu à leurs propres fins et encouragent l'utilisation rapide des ressources pendant qu'ils détiennent les rênes du pouvoir, alors qu'il faudrait au contraire encourager la conservation des ressources pour les générations futures.

Un grand nombre de modifications s'imposent dans l'intérêt de l'efficacité et du progrès. Il y aurait lieu d'abandonner complètement certaines régions comme endroits permanents d'habitation. Mais, comme on l'a signalé dans le rapport, il faut être prudent dans le déménagement des populations. Dans l'intérêt de la morale et pour l'apparence, on devrait établir une règle générale concernant l'utilisation des bâtiments désaffectés. D'aucuns ont une certaine valeur historique et devraient être conservés, tandis que d'autres devraient être démolis. Il y aurait peut-être lieu d'encourager un tel système par des taxes appropriées. A ce sujet, on est naturellement amené à parler des musées généralement établis dans les grands centres. Mais vu la facilité actuelle des déplacements, il vaudrait peut-être mieux en établir quelques-uns dans les régions rurales afin d'y attirer les visiteurs.

(c) M. John Root, M.P.P., président du Comité des Églises des villages et des campagnes de la Convention Baptiste d'Ontario et de Québec, écrit:

L'Église devrait s'intéresser à l'utilisation et à l'aménagement des ressources que Dieu a accordées si généreusement au Canada. Quant aux tendances futures, nous ne devons pas perdre de vue deux ou trois considérations fondamentales.

1. Dans un pays doté d'immenses quantités de matières premières, il y aurait lieu d'instaurer un programme d'expansion continue de la population. L'économie du Canada ne lui permet pas d'importer tous les produits alimentaires dont il a besoin de sorte que nous devons accroître constamment notre production domestique au cours des années à venir. Pour cela, il faudra relever le niveau de production de certaines régions. Ceci nécessitera l'adoption de programmes tendant à un niveau maximum de rendement de certains produits convenant aux divers sols, qu'il s'agisse de denrées alimentaires, de bétail ou de produits forestiers.

2. A mesure que la population augmentera et que l'industrie progressera, il faudra apporter un plus grand soin à la conservation de nos ressources en eau. Déjà, l'irrigation est très développée dans certaines régions. Le programme de l'ARDA vise un meilleur emploi des terres, fondé sur la recherche et l'application des méthodes de conservation du sol et de l'eau. L'Église ayant intérêt au bien-être de la population, elle doit donner son appui aux programmes d'application de la loi.

(d) Le révérend Phillip Schissler, d'Innerkip, Ontario, de l'Église presbytérienne, écrit:

L'Église doit encourager le gouvernement et le peuple à adopter une attitude réfléchie à l'égard de l'utilisation des ressources, du bien-être de la population du monde et de la conservation des choses nécessaires à la préservation de la vie sur la terre. Il est important que l'homme comprenne sa responsabilité envers Dieu pour l'utilisation des ressources de la terre. L'Église et l'État sont les organismes établis par Dieu qui peuvent éveiller ces sentiments dans l'homme.

(e) Extrait d'un article publié par feu le révérend S. H. Prince, professeur de sociologie à King's College, Halifax, N.-É., dans le Bulletin du Conseil du service social, N° 174. Le révérend Prince avait recueilli ces observations au Séminaire tenu lors des voyages ruraux internationaux de Bossey, auquel il avait participé.

Pendant la plus grande partie de l'histoire humaine, les hommes ont vécu dans des villages ou des groupements locaux. Nous avons encore des exemples de vie villageoise dans certaines régions rurales du Canada français, dans les vallées et les vergers de la Colombie-Britannique, mais les familles agricoles d'un grand nombre de nos régions sont éparpillées un peu partout et sont privées de l'amitié et du voisinage des communautés des villages et de tous les liens sociaux et psychologiques qui résultent de l'homogénéité des occupations et des intérêts. Un grand nombre de gens vivent dans de véritables Saharas sociaux aussi déserts que les sables de Tanger. Il est significatif que le taux des maladies mentales chez certaines parties de la population rurale du Canada et des États-Unis dépasse celui que l'on constate dans les centres urbains. A ce sujet, nous devons nous demander si la vie communautaire est compatible avec l'économie rurale du Canada. Avec la tendance actuelle au fusionnement des écoles, des églises, des clubs et des autres institutions, ne pourrions-nous pas créer quelque système social de vie rurale à l'instar des villages mormons de l'État de l'Utah, où les maisons sont

groupées les unes près des autres, ce qui offre tous les avantages éducatifs et culturels et permet un mode de vie plus satisfaisant.

- (f) Le révérend D. A. Brydon, B.S.A., de l'Église Unie, à Mount Forest, Ontario, écrit ce qui suit au sujet de la Section III:

Commerce et industrie—L'encouragement des petites industries dans les petites collectivités est nécessaire à leur vie économique; elles apportent la variété, le caractère et un moyen de formation à la population de la région. Des études d'emploi du temps dans l'industrie de l'ouest de l'Ontario démontrent qu'il serait possible d'introduire l'efficacité des usines dans ces collectivités.

- (g) Il y a aussi lieu de rappeler qu'un certain nombre d'organismes affiliés au Conseil canadien des Églises ont manifesté leur appui officiel à l'ARDA sous la forme de résolutions adoptées à leurs réunions ou congrès annuels.



LE SÉNAT
DU
CANADA



**Comité
spécial
d'enquête
sur
l'utilisation
des terres
au Canada**



Première session de la vingt-sixième législature
1963

LE SÉNAT DU CANADA

Unification du compte rendu des délibérations et des études du comité
depuis sa création, le 30 janvier 1957, jusqu'à la fin de la
1^{re} session de la 25^e législature, 6 février 1963

sur

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 4

JEUDI 12 DÉCEMBRE 1963

Président: l'honorable ARTHUR M. PEARSON

Vice-président: l'honorable AUSTIN C. TAYLOR

ROYAUME DU CANADA

1964

LE BÉNÉFICIAIRE

Le présent ouvrage est le résultat de la collaboration de nombreux auteurs et de la participation de nombreux lecteurs. Il est le fruit de la collaboration de nombreux auteurs et de la participation de nombreux lecteurs. Il est le fruit de la collaboration de nombreux auteurs et de la participation de nombreux lecteurs.

LA CULTIVATION DES TERRES

AU CANADA

Édition 1964

IMPRIMERIE 1964

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1964

Table des matières

	PAGE
Comités.....	5
Ordres de renvoi.....	6
Avant-propos.....	7
Préface.....	9
 Introduction.....	11
Procédure.....	11
Limitation des terres utilisables.....	12
Demandes de terres.....	13
PARTIE I	
Utilisation agricole des terres.....	15
Les terres agricoles utilisées.....	15
Nombre de fermes.....	15
Étendue de la ferme.....	16
Qualité des terres agricoles.....	18
La qualité des terres et leur utilisation.....	20
Administration et utilisation des terres.....	23
Disponibilité du capital et utilisation des terres.....	24
Évolution de l'utilisation des terres.....	24
Le problème des petites fermes.....	26
Utilisation des terres et de l'eau.....	28
Transports, communications et utilisation des terres.....	30
Utilisation des terres urbaines.....	31
Utilisation des terres à des fins récréatives.....	32
Les forêts et l'utilisation des terres.....	33
Les pêcheries et l'utilisation des terres.....	35
Conservation et utilisation des terres.....	36
Les usages multiples du sol.....	37

PARTIE II

Le mise en valeur des régions rurales.....	39
Le programme ARDA.....	39
Aménagement rural au niveau provincial.....	42
Principe de vulgarisation et mise en valeur rurale.....	47

PARTIE III

Recommandations du comité.....	49
Contributions du comité.....	52
Appendice I—Liste des témoins entendus et des rapports du Comité sur l'utilisation des terres au Canada.....	53
Appendice II—Revue synoptique des progrès réalisés dans le cadre du programme de l'ARDA, d'après un mémoire présenté au Comité....	63

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Session de 1963

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: L'honorable Austin Taylor

Les honorables sénateurs:

Basha	McGrand
Boucher	Méthot
Buchanan	Molson
Burchill	Pearson
Cameron	Power
Crerar	Smith (<i>Kamloops</i>)
Fournier (<i>Madawaska-Restigouche</i>)	Smith (<i>Queens-Shelburne</i>)
Gershaw	Stambaugh
Gladstone	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Hollett	Taylor (<i>Westmorland</i>)
Horner	Turgeon
Inman	Vaillancourt
Leonard	Welch—27
MacDonald (<i>Queens</i>)	

(Quorum 5)

SOUS-COMITÉ DIRECTEUR

Les honorables sénateurs

Boucher, Cameron, Hollett, MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Smith (*Kamloops*), Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*) et Vaillancourt
—10.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du vendredi 11 octobre 1963.

«L'honorable sénateur MacDonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Basha, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Gershaw, Gladstone, Hollett, Horner, Inman, Leonard, MacDonald (*Queens*), Mc-Grand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Veniot et Welch;

Que ce Comité soit autorisé à retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des huit dernières sessions soit déposée devant le Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,

J. F. MacNEILL.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du vendredi 18 octobre 1963.

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald (*Cap-Breton*):

Que le nom de l'honorable sénateur Burchill soit substitué à celui de l'honorable sénateur Veniot sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,

J. F. MacNEILL.

Avant-propos

Le présent rapport résume brièvement les principes fondamentaux de l'utilisation des terres au Canada et les problèmes qu'elle suscite. Il fait aussi ressortir les points saillants des témoignages, délibérations et conclusions, ainsi que les recommandations du Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada. Depuis sa constitution en janvier 1957, le comité s'est consacré à l'étude de l'utilisation rationnelle de nos terres et de ses répercussions économiques et sociales. Les délibérations du comité dans ce vaste domaine de l'utilisation et de l'exploitation des ressources ont pris une importance particulière devant les récents progrès de la technologie et de la science, des innovations dans les méthodes d'épargne de la main-d'œuvre et des exigences nouvelles de la population. Ces éléments et les facteurs associés à l'évolution économique du Canada démontrent la nécessité d'une adaptation dans le domaine de l'utilisation de nos terres. Le comité s'est surtout penché sur l'étendue et la complexité de ces besoins d'adaptation, particulièrement dans les régions rurales à faible revenu et moins évoluées du pays.

Le comité s'est concentré d'abord sur les questions de l'utilisation agricole des terres et de l'eau et du bien-être des agriculteurs qui vivent du sol et, en même temps, sur les autres solutions possibles et les multiples usages pour les forêts, les agglomérations urbaines, les transports, les pêcheries et les loisirs. Ce rapport et les procès-verbaux imprimés signalent toute la complexité des relations entre l'utilisation et la gestion des ressources du sol et de l'eau ainsi que leurs bienfaits et avantages sociaux. La documentation recueillie par le comité et l'intérêt que le problème a suscité de la part du public et du législateur ont contribué à une plus complète compréhension de nos problèmes et à l'élaboration d'objectifs appropriés, particulièrement dans la perspective de la politique et des programmes du gouvernement.

Le comité sait gré aux témoins qui ont déposé, particulièrement en ce qui concerne l'ampleur et la richesse des renseignements fournis relativement à chaque stade de l'utilisation des terres au Canada. Ces témoins représentaient une gamme étendue d'organismes et d'institutions, y compris les fermiers et autres usagers ou producteurs, les conditionneurs et les industriels, les investigateurs scientifiques, les hauts-fonctionnaires et les législateurs. Sans cette collaboration, l'objectif du comité se serait avéré irréalisable.

Le comité désire signaler particulièrement l'excellente collaboration du ministère de l'Agriculture qui a fourni les renseignements d'ordre scientifi-

que et technologique et les exposés préparés par plusieurs de ses hauts-fonctionnaires. Tout au cours de son existence, le comité a bénéficié de l'inestimable service consultatif procuré par M. R. A. Stutt, de la division de l'Économique. M. H. K. Scott, de la même division, a également contribué à la préparation du présent rapport.

Le président,
A. M. PEARSON.

OTTAWA, décembre 1963.

Préface

JEUDI 12 décembre 1963

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada présente son deuxième rapport, dont voici le texte:

Le 30 janvier 1957, on a autorisé la formation d'un Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres. Le mandat et les objectifs de ce Comité sont indiqués dans les minutes extraites des *Procès-verbaux* du Sénat, portant la date ci-dessus:

- (1) Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;
- (2) Que le Comité spécial se compose des honorables sénateurs Barbour, Basha, Boucher, Bois, Bradette, Cameron, Crerar, Golding, Hawkins, Horner, Inman, Léger, Leonard, McDonald, McGrand, Molson, Petten, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Tremblay, Turgeon, Vaillancourt et Wall;
- (3) Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;
- (4) Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre.

Le leader du gouvernement au Sénat, en présentant la motion, avait fait la déclaration suivante:

... Il va sans dire qu'une étude d'ensemble sur l'utilisation des terres, englobera nécessairement toutes les régions du Canada; toutefois, une grande partie des données que le futur comité devra examiner avec soin proviendra des ministères provinciaux de l'Agriculture. Les méthodes d'utilisation des sols varient beaucoup. . . d'une province à l'autre.

Et le leader du gouvernement avait ajouté:

Chargé d'une tâche ardue, le futur comité du Sénat devra: a) mener une vaste enquête sur l'utilisation des terres au Canada; b) appe-

ler l'attention du public sur tous les aspects du problème; c) inviter les plus hautes compétences du pays à exposer leurs opinions sur les solutions requises, qui devront être avantageuses pour les cultivateurs, et encourager l'accroissement des revenus agricoles.

Le problème de l'utilisation des terres que l'on devait confier au Comité, a été défini par le premier ministre, dans un discours prononcé à Toronto, le 20 novembre 1956, et dont voici un extrait:

A l'heure actuelle—du moins dans l'Est du Canada—on ne peut sensiblement étendre la superficie des terres arables. Tout au contraire, une portion assez considérable des terres cultivées est en réalité impropre aux besoins normaux de l'agriculture. Ce serait fâcheux en même temps qu'inutile que nous continuions à nous acharner sur des sols qui, de toute évidence, ne peuvent faire vivre convenablement ceux qui les exploitent. J'affirme que ces efforts seraient vains, car la Providence a accordé à notre pays des richesses naturelles si abondantes et si précieuses, qu'un travail constant et soutenu peut rapporter des revenus suffisants aux exploitants, et permettre à leurs familles de jouir d'une honnête aisance—à condition, bien entendu, que leurs efforts portent sur une tâche raisonnable, accomplie dans les conditions voulues.

Je suis convaincu qu'une partie des terres exploitées dans l'Est du pays par des cultivateurs industriels devrait servir à l'exploitation forestière ou à la conservation des eaux, tandis que ceux qui ont essayé de les cultiver seraient réinstallés dans un milieu plus rémunérateur.

Au cours des huit sessions à l'étude, la plupart des membres du comité sont demeurés fidèlement à leur poste. Seize membres ont participé activement aux travaux, du début à la fin; ils ont bénéficié de la collaboration de 14 collègues dont voici les noms: les honorables sénateurs Buchanan, Emerson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Gershaw, Gladstone, Higgins, Hollett, MacDonald (*Queens*), Méthot, Pearson, Smith (*Queens-Shelburne*), Veniot, Welch et White. Le sénateur Charles G. Power a présidé les deux premières séances, et le sénateur Arthur M. Pearson toutes les autres.

INTRODUCTION

C'est en février 1957 que le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada a commencé à recueillir les témoignages. Les témoins ont été convoqués pour faciliter l'accomplissement du mandat défini au premier alinéa des minutes extraites des *Procès-verbaux* du Sénat, citées dans la préface du présent rapport.

Les attributions du Comité étaient, en somme, les suivantes:

- (i) étudier l'utilisation des terres au Canada et rédiger un rapport sur la question;
- (ii) étudier les méthodes grâce auxquelles on ferait le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et rédiger un rapport sur la question;
- (iii) étudier les méthodes grâce auxquelles on ferait le meilleur emploi possible de nos terres en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent, et rédiger un rapport sur la question.

Ce rapport spécial représente une fusion des procès-verbaux et des discussions du Comité, jusqu'à la fin de la première session de la 25^e législature, 1962-1963.

Procédure

Le Comité a adopté une procédure consistant à convoquer des témoins, en vue de témoignages oraux ou écrits, portant sur leurs domaines spécialisés de l'utilisation des terres. Ces témoins étaient des fonctionnaires fédéraux ou provinciaux, des membres de facultés universitaires, des dirigeants d'associations professionnelles, des directeurs d'entreprises industrielles, des fonctionnaires du *Federal Co-operative Extension Service* des États-Unis, des dirigeants agricoles, des savants et techniciens agricoles, des fonctionnaires des Forêts, des administrateurs d'organismes coopératifs, des spécialistes de relevés aérogrammétriques, de programmes d'utilisation des sols, de l'usage et de la conservation des ressources hydrauliques. On trouvera à l'appendice du présent rapport une liste complète de ces témoins.

Les derniers témoignages ont été recueillis en 1962; le Comité a entendu en tout 109 témoins au cours de 56 séances. Les dépositions recueillies remplissent 1,606 pages (*voir* le Tableau 1). Les témoins ont bénéficié de l'avis de 35 conseillers.

Tableau 1.—Indiquant le nombre de séances, de témoins et de pages de déposition, et fondé sur les sessions du Sénat et les dates des rapports sessionnels du Comité.

Session	Dates du rapport du Comité	Nombre de séances	Nombre de témoins	Nombre de pages
5 ^e session, 22 ^e législature.....	28 mars 1957	7	27	230
1 ^{re} session, 23 ^e législature.....	12 déc. 1957	3	3	55
1 ^{re} session, 24 ^e législature.....	20 août 1958	3	8	67
2 ^e session, 24 ^e législature.....	8 juil. 1959	15	17	469
3 ^e session, 24 ^e législature.....	13 juil. 1960	9	22	236
4 ^e session, 24 ^e législature.....	28 juin 1961	13	20	341
5 ^e session, 24 ^e législature.....	4 déc. 1962	5	8	130
1 ^{re} session, 25 ^e législature.....	néant	1	4	78
Total.....		56	109	1,606

Le Comité a tenu ses audiences à Ottawa et le public y était admis. Le compte rendu de ses délibérations a été publié. La publication de ces textes a spécialement contribué à faire comprendre les problèmes que pose l'utilisation rationnelle de nos terres et a suscité l'intérêt de la population.

Vers la fin de sept des huit sessions où le Comité a reçu des mémoires, un rapport a été soumis au Sénat pour étude. Le tableau 1 donne la date de ces divers rapports. Des recommandations s'inscrivent dans le cadre de quatre de ces rapports sessionnels. Le présent rapport formule de nouveau ces recommandations (*voir* pages 49 à 52).

Limitation des terres utilisables

La superficie totale du sol au Canada est d'environ 2,272 millions d'acres. C'est une très vaste étendue. Toutefois, la superficie des terres utilisables, de celles qui peuvent servir en ce moment ou qui pourront servir à l'avenir, est restreinte. D'après le recensement de 1956, quelque 174 millions d'acres, soit 7 p. 100 du total, étaient en culture. Environ 68 p. 100 de toutes les terres sont couvertes de forêts, dont 184 millions d'acres occupées ou utilisées. Des superficies moindres servent à d'autres fins: emplacements urbains, routes, service de récréation. On a fait valoir au Comité que l'augmentation totale des bonnes terres agricoles ne pourrait pas dépasser 45 millions d'acres.

Les restrictions ou limitations de la superficie des terres utilisables au Canada s'expliquent par certaines faiblesses. La limitation de l'utilisation possible de certaines régions provient de la diversité des sols, de la topographie, du climat et de l'emplacement. Ces quatre conditions peuvent être considérées comme éléments du sol et la valeur ou l'utilité de la terre varient selon ces conditions. On a signalé au comité qu'à lui seul, l'Ontario comprend 500 différents types de sols. On peut constater aussi des différences dans d'autres éléments constitutifs. La topographie varie depuis des

régions de dépression jusqu'à des pentes abruptes de montagnes. Le climat varie entre les Prairies arides, les régions arctiques et les régions humides de la côte. L'emplacement des terres varie aussi: certaines font partie de grands centres métropolitains, tandis que d'autres sont dans des coins reculés et isolés.

Bien des mémoires ont signalé qu'il est nécessaire de connaître les limitations des terres utilisables au Canada et de mieux comprendre ces limitations de l'utilisation rationnelle des terres. On prévoit que les tendances passées de l'utilisation des terres vont se maintenir dans l'avenir. Les villes, l'industrie, le gouvernement, les loisirs et les voies de communication vont exiger de plus en plus de terre, et différents témoins ont prévu que les superficies utilisées à ces fins viendront de nos meilleures terres agricoles actuelles.

Demandes de terres

Les demandes de terres au Canada ont beaucoup changé au cours de notre histoire relativement brève. Les premiers colons s'intéressaient au poisson et aux fourrures du pays. Par la suite, les colons ont produit des articles d'alimentation comme suppléments aux produits importés, mais au début, on cultivait peu de produits agricoles en vue de les vendre. Ces premiers colons produisaient des denrées et des fibres surtout afin de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille.

La population s'est accrue et la nation a grandi. Les établissements agricoles et urbains se sont multipliés partout. On s'est servi d'emplacements pour fonder des industries de fabrication, de transformation ou de services. La terre a donné naissance aux entreprises d'extraction et de vente des minéraux et du pétrole. La terre a aussi servi à l'aménagement de sources d'énergie électrique et à la distribution de cette énergie. Avec la spécialisation et l'industrialisation des centres urbains, on a de plus en plus compté sur l'agriculteur comme producteur d'aliments, ce qui a donné naissance à l'agriculture commerciale, parce que les agriculteurs ont, d'un côté, adopté de nouvelles méthodes de production de denrées en vue de la vente et, de l'autre, commencé à acheter une bonne partie de leurs approvisionnements. Ce mouvement de marchandises a exigé nombre de meilleurs moyens de transport, comme les routes et les chemins de fer, qui ont, eux aussi, empiété sur les terres. La société a de plus en plus contribué activement à faire servir la terre à ces fins et, plus tard, à d'autres usages comme les canalisations d'eau et d'égouts, la défense nationale, la conservation ou les loisirs.

L'amélioration du niveau de vie dans les centres urbains a attiré bien des ruraux. Avec l'amélioration des moyens de communication tels que la presse, la radio, la télévision et le téléphone, les régions sont devenues moins isolées, ce qui a incité les agriculteurs à hausser leur niveau de vie. Ceux

qui sont restés sur la terre ont adopté une production plus efficace de denrées alimentaires, aidés en cela par le progrès technique. Les machines ont remplacé l'homme et l'animal. De meilleures méthodes de culture ont donné de plus grandes récoltes. Le rendement de chaque homme s'est décuplé. Cette évolution vers un meilleur niveau de vie a exigé davantage de la terre. On a constaté que les hommes et les terres répondaient diversement à cette évolution. Les cultivateurs les mieux doués pour diriger leur entreprise ou disposant de capitaux plus considérables étaient mieux placés que les autres pour adapter leur terre à ces nouvelles exigences. Certaines terres ont répondu mieux que d'autres aux nouvelles utilisations et conditions.

Le reste du rapport se divise maintenant en trois parties. La Partie I examine les diverses utilisations des terres, en s'inspirant des mémoires présentés par les témoins et des discussions subséquentes. Le Comité s'est intéressé surtout aux mémoires concernant l'utilisation agricole des terres. On a cependant tenu compte des multiples utilisations, car des mémoires portaient sur l'utilisation des terres pour le transport, les régions urbaines, les loisirs, les forêts et la pêche, ainsi que sur les problèmes de la conservation et les multiples usages des terres.

La Partie II examine brièvement l'organisation et l'élaboration primitive du programme découlant de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA), ainsi que ses rapports avec les autres formes d'utilisation des terres, les aménagements ruraux et les travaux de conservation des sols et des eaux, entrepris conjointement avec les provinces.

La Partie III donne une liste chronologique des recommandations que le Comité a respectueusement soumises au Sénat, puis vient un exposé concernant les travaux du Comité.

PARTIE I

Utilisation agricole des terres

Utilisation agricole des terres

Aux termes de son mandat, le Comité devait s'intéresser surtout à l'utilisation agricole des terres. Les mémoires aussi ont mis l'accent sur l'agriculture. La présente partie ne vise pas à donner un rapport détaillé de ces mémoires, mais plutôt à donner une vue d'ensemble sur l'utilisation agricole des terres au Canada et sur la rationalisation des nombreux problèmes qui nuisent à une telle utilisation.

Les terres agricoles utilisées

Comme nous l'avons mentionné dans notre avant-propos, les terres agricoles seules ne couvrent que 174 millions d'acres au Canada sur une superficie totale de 2,272 millions d'acres, d'après le recensement de 1956. Sur ce total des terres agricoles, moins de 60 p. 100, soit une centaine de millions d'acres, constituent des terres améliorées. En 1956, 63 millions d'acres étaient en culture et le reste comprenait des terres en jachère, des pâturages ensemencés, ou des emplacements improductifs utilisés pour l'aménagement de bâtiments, de sentiers ou de routes.

On pourrait cultiver un peu plus de terres dans les fermes existantes. En outre, on estime que 45 millions de terres non occupées pourraient devenir des terres agricoles, quoique, en général, de qualité inférieure. Ces terres qui pourraient se transformer en terres agricoles se trouvent dans toutes les provinces. Il y en aurait quelque 5 millions d'acres dans les provinces Maritimes et presque tout le reste dans les régions septentrionales des autres provinces.

Chaque année, des terres commencent à produire, tandis que d'autres cessent, ce qui fait que, dans l'ensemble, l'augmentation des terres améliorées a été lente ces dernières années. A cause de la qualité inférieure de ces terres susceptibles de servir à des fins agricoles, il faudra que la demande de produits agricoles augmente sensiblement avant que l'on cultive la plus grande partie de ces terres. On ne fait servir de nouvelles terres à la production agricole que lorsqu'on peut s'attendre à des revenus assez élevés pour que la mise en valeur de ces terres devienne rentable.

Nombre de fermes

Le Comité a entendu de nombreux témoins qui se préoccupaient du nombre des fermes au Canada. Leurs exposés corroboraient tous que la diminution du nombre des fermes continuera vraisemblablement. En 1951

et en 1956, le recensement définissait la ferme comme une propriété sur laquelle on pratiquait l'agriculture, dont l'étendue était de trois acres ou davantage, ou dont la production agricole était d'au moins \$250, si la propriété avait une superficie de moins de trois acres, mais de plus d'une acre.

Si on emploie cette définition, il y avait au Canada en 1956, environ 575,000 fermes. Ce nombre indiquait une baisse d'environ 8 p. 100 sur les 623,000 fermes dont on faisait état en 1951. Au cours de l'intervalle de cinq ans, le nombre total des fermes a diminué dans chacune des dix provinces. Les chiffres englobent plusieurs propriétés que beaucoup ne considéreraient pas comme des fermes. Ils les considéreraient plutôt comme des résidences rurales ou comme des fermes exploitées à temps partiel. Les résidences rurales sont ces propriétés où l'occupant demeure, mais en tirant en majeure partie son revenu de sources non agricoles. Les fermiers à temps partiel sont les exploitants de propriétés qui produisent généralement un petit revenu; une partie de leurs revenus provient de la ferme et une autre partie, d'autres sources. Ces exploitants agricoles constituent un élément de la scène rurale au Canada et on ne doit pas les oublier lorsqu'on examine les statistiques du nombre des fermes.

Les fermiers commerciaux forment le groupe qui préoccupe principalement le Comité. Pour ce groupe, la vente des produits agricoles est l'unique source ou la source prédominante des revenus agricoles. La grande majorité des fermes commerciales sont exploitées par la famille, peu d'entre elles étant exploitées par des sociétés commerciales constituées. La plupart des fermiers sont propriétaires de leurs terres, mais certains n'en possèdent qu'une partie et louent une autre pièce de terrain, tandis que d'autres fermiers sont simplement des locataires.

Étendue de la ferme

Historiquement, les lopins de terre qu'ont acquis les premiers colons étaient plus petits dans l'Est du Canada que dans les Prairies. Les fermes de 100 acres ou moins étaient chose commune dans l'Est, tandis que dans l'Ouest, les premiers colons cultivaient d'ordinaire de 160 à 320 acres. Comme on l'a signalé au sein du Comité, l'étendue moyenne des fermes au Canada augmente, mais un grand nombre d'entre elles, réparties dans toutes les provinces, sont encore de grandeur insuffisante.

Une ferme doit être suffisamment grande pour que le volume de la production permette un niveau de vie satisfaisant lorsque règnent à l'égard des produits agricoles des prix et des coûts de production normaux. Sans un volume convenable de produits, aucun rapport prix-coût n'assurera le niveau de vie convenable. Le peu d'étendue de nombreuses fermes empêche d'ailleurs l'application plus complète des progrès technologiques et, en conséquence, les coûts des produits agricoles sont plus élevés.

La commercialisation et la spécialisation accrues qui ont caractérisé l'ascension des fermiers canadiens vers de meilleures conditions de vie ont porté de nombreux agriculteurs à augmenter l'étendue productive de leurs propriétés. Certains agriculteurs ont augmenté la capacité de production de leur ferme par l'expansion en surface. Cette méthode est commune dans les régions où la culture est plus extensive. D'autres agriculteurs ont augmenté le volume des produits qu'ils vendent en intensifiant l'utilisation de leurs fermes actuelles. On a recours à ce moyen dans de nombreuses parties du Canada où les éléments composants de la terre favorisent particulièrement cette façon de produire. Avec certaines adaptations, les deux méthodes ont été utilisées dans de nombreuses fermes canadiennes.

Les adaptations dans la région des Prairies à herbe courte de l'Ouest du Canada sont des exemples de la production accrue par le moyen de l'expansion en surface. Les colons qui avaient dans cette région des propriétés d'environ 160 à 320 acres cultivaient au début avec des chevaux. Les revenus d'un grand nombre de ces fermes se sont avérés insuffisants peu après le début de leur exploitation et un grand nombre de fermes ont, par la suite, été abandonnées. L'abandon des fermes a atteint de fortes proportions dans les années 30. C'était la période de sécheresse, de bas rendements et de bas prix. L'abandon d'un grand nombre de fermes a permis aux familles qui restaient d'étendre leurs propriétés. En employant des tracteurs à la place des chevaux, en utilisant une plus grande quantité de matériel complémentaire, en remplaçant la batteuse par la moissonneuse-batteuse, en adoptant des méthodes de culture plus appropriées et en employant davantage la terre pour la culture du blé et l'élevage des bestiaux, on a atteint des proportions plus économiques. Des fermes relativement plus grandes, d'environ 960 acres et davantage, sont chose commune aujourd'hui dans ces régions.

Dans de nombreuses régions du Canada, on voit des exemples de l'accroissement de la capacité de production de la ferme par une utilisation intensive des terres. Les fructiculteurs en Colombie-Britannique et dans l'Est du Canada ont augmenté la production de terres relativement petites par des plantations sélectives, par l'emploi, dans certains secteurs, de l'irrigation, par un usage plus répandu des engrais, des insecticides et des herbicides, ou par d'autres moyens. De nombreux cultivateurs s'adonnant à l'industrie laitière, en particulier certains producteurs de lait nature, ont augmenté le volume de leur production dans des fermes d'étendue limitée en améliorant la qualité du bétail, en augmentant le nombre des troupeaux et en se spécialisant, de façon générale, dans un seul domaine de production. De nombreux agriculteurs augmentent le volume de production de l'élevage des bestiaux par l'achat des provendes et par la spécialisation de parcelles à provendes. Grâce à ces méthodes, on peut se passer de terres

supplémentaires et concentrer le capital disponible, la main-d'œuvre et la gestion, en vue d'une production agricole plus spécialisée.

Qualité des terres agricoles

On a signalé au Comité que de nombreuses fermes sont situées de telle sorte qu'on ne peut les agrandir. Cela fait ressortir la qualité de certaines régions agricoles. La qualité des terres agricoles signifie la possibilité qu'elles ont de satisfaire aux demandes concernant leur emploi. Comme les sols, la topographie, le climat et l'emplacement des régions agricoles varient; la qualité des terres agricoles varie également. Pour déterminer l'utilisation la plus satisfaisante des terres agricoles au Canada, il est nécessaire d'apprécier l'effet des différents éléments composants de la terre.

Plusieurs exposés ont mentionné le travail qu'accomplissent les spécialistes des sols au Canada. De 85 à 90 p. 100 des terres agricoles améliorées au Canada, une étendue considérable de terres agricoles non améliorées, ainsi qu'une grande quantité de terres non occupées ont été étudiées par des hommes de sciences s'occupant des sols. Les études des sols assurent un inventaire des sols qui se trouve dressé sous forme de cartes géographiques. Ces études permettent aussi d'établir une base pour l'examen et l'analyse de centaines de sols différents, qui se trouvent décrits dans les nombreux rapports publiés. L'étude des sols poursuivie au Canada se fait d'habitude en collaboration avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les universités. Les études constantes qu'effectuent les spécialistes des sols ont pour but de déterminer les propriétés variées des sols et leurs possibilités agricoles. Un certain nombre de rapports sur les sols renferment une cote des sols. Les façons d'établir la cote des sols utilisés diffèrent suivant les provinces, mais toutes ont pour objet de présenter un classement des possibilités agricoles. Les cotes se bornent généralement à un indice des niveaux de productivité physique des différents sols. De nombreux sols sont considérés impropres à la culture, tandis que d'autres sont cotés comme bons ou excellents.

Les sols, pour comporter une haute productivité, doivent renfermer une zone d'enracinement convenable et une perméabilité suffisante. Ils doivent aussi avoir une capacité suffisante de rétention de l'eau et permettre, d'autre part, un drainage convenable. Les meilleurs sols doivent aussi contenir les matières organiques appropriées, assez de chaux pour demeurer neutres, ni trop acides ni trop alcalins; ils doivent également contenir, sous une forme assimilable, les éléments nutritifs que requiert la croissance des plantes. Étant donné les grandes différences qui se présentent dans les caractères physiques et chimiques, la qualité des sols varie grandement au Canada.

Dans les différents exposés, on a parlé des limites qu'impose la topographie à la production agricole. Ces limites sont souvent attribuables

à des causes très apparentes, mais elles résultent fréquemment d'un mésusage des terres. Les terres à pentes abruptes sont sujettes à l'érosion par l'eau. Dans bien des cas, il est préférable de laisser les pentes abruptes à l'état naturel. Lorsque la culture y a été pratiquée, on recommande souvent que les pentes raides soientensemencées pour le pâturage. Dans certaines régions, le reboisement est praticable. Les terres à dénivellation rapide sont difficiles et coûteuses à cultiver, et certaines terres sont trop inclinées pour qu'on les estime susceptibles d'être cultivées. La topographie des régions agricoles détermine largement le mode de drainage. Tous les aspects topographiques influent sur la productivité et le coût de l'exploitation et, conséquemment, sur la qualité des terres.

Les différences dans la topographie des terres au Canada ont été cartographiées depuis les jours des premiers explorateurs. Les techniques actuelles de cartographie, qui utilisent des instruments modernes et la photographie aérienne, définissent le relief topographique avec une plus grande exactitude que les anciennes méthodes. Des données topographiques sont disponibles relativement aux régions des terres agricoles au Canada. On a proposé que des recherches plus poussées se poursuivent pour déterminer l'effet des variations topographiques quant à l'utilisation des terres.

On nous a cité maints exemples de l'effet du climat sur l'utilisation des terres. Il est des régions trop arides pour certaines cultures. Ailleurs, d'autres plantes s'accommoderont mal de l'abondance d'humidité. L'humidité relative et le taux d'évaporation, qui varient d'une région à l'autre, influent tous deux sur la croissance. La basse température limite l'usage qu'on fait des terres. L'inconstance des conditions atmosphériques qui caractérise certaines régions et explique les fluctuations marquées de la production annuelle constitue un autre facteur.

Au point de vue du rendement des terres, on a signalé que le climat et les sols étaient les deux principaux éléments. Des recherches soutenues en ce domaine, a-t-on rappelé, étaient nécessaires à une meilleure utilisation des terres.

Pour déterminer la qualité d'une terre particulière à des fins agricoles, il faut établir la valeur de son emplacement. Les marchés sont une condition préalable de la production agricole. Il doit exister une demande économiquement suffisante des produits cultivables. Plus il en coûte cher de commercialiser les produits et d'obtenir les fournitures dans telle ou telle région, plus le terrain offre de désavantages. Là où la terre est bonne, il y a d'ordinaire de bonnes routes ainsi que des écoles et autres avantages culturels. La façon dont ces services sont établis varie d'une région à l'autre. Les modalités et le niveau de l'impôt diffèrent. On a aussi fait remarquer qu'il valait mieux que la terre soit à proximité d'autres occasions d'emploi. Les programmes de colonisation et la manière dont les terres ont

été réparties à cette fin ayant varié d'une province à l'autre, la valeur ou la qualité comparative des terres varie de son côté d'une région à l'autre.

La qualité des terres et leur utilisation

Il est difficile de discuter isolément des divers facteurs qui entrent en ligne de compte dans l'utilisation des terres. Ils sont à tel point dépendants les uns des autres que, pour choisir le meilleur usage à faire, il faut les envisager tous ensemble. Une revue de certaines grandes régions affectées à des fins caractéristiques souligne cette interdépendance.

Dans la région à herbe courte des provinces des Prairies, hormis quelques exceptions, la terre agricole est consacrée à une ou deux choses. Il s'agit d'une région caractérisée par un climat semi-aride où la pluie limitée, un taux élevé d'évaporation et la fréquence relativement haute des vents forts limitent le choix des cultures. Une grande partie de la région étant exposée à la sécheresse, on y laisse pousser l'herbe indigène, qui recouvre de vastes pâturages. Les pâturages ont souvent des sols qui conservent mal l'humidité et dont la topographie est rude, deux caractéristiques qui font que la terre, lorsqu'elle est cultivée, est gravement sujette à l'érosion.

Cette région semi-aride est surtout consacrée à la production du blé. C'est là qu'on cultive le blé dur du printemps, céréale de haute qualité bien connue sur le marché international. Pour que le blé ait assez d'humidité, la récolte n'a lieu de façon générale que tous les deux ans. Dans l'intervalle, la terre est mise en jachères d'été, ce qui consiste à la laisser inactive et à la sarcler deux ou trois fois au cours d'une même saison de croissance afin de réduire au minimum la pousse des mauvaises herbes et de conserver à la terre son humidité. Le sarclage ne se fait pas en profondeur, si bien que tout le chaume qui reste à la surface combat l'érosion due au vent.

On a fait part au Comité du travail de recherche et de vulgarisation qui a favorisé l'utilisation convenable des terres dans cette région. Les universités, les stations publiques de recherche et l'Administration du rétablissement agricole des Prairies ont pris l'initiative. Les divers programmes agricoles qui ont été mis sur pied reposent sur des principes scientifiques et comportent la lutte contre l'amoncellement du sol et l'érosion causée par l'eau, les méthodes de labourage et de culture, les moyens d'obtenir le fourrage qui convient, le soin des pâturages et la plantation d'arbres.

Malgré tout le travail de recherche et de vulgarisation qui s'est fait, nombreux sont les cultivateurs qui font fi des méthodes recommandées. L'érosion du sol est encore très répandue. On estime également que, chaque année, les mauvaises herbes à elles seules causent pour mille dollars de dégâts par ferme dans l'Ouest.

Une autre caractéristique de cette région semi-aride, c'est de se prêter à la production à une grande échelle. Ce n'est qu'en disposant d'une vaste superficie que le cultivateur peut maintenir ses frais de production assez

bas pour compenser les faibles rendements à l'acre qu'il obtient. Quant au rendement du blé à l'acre, d'autres régions du Canada dépassent la région à herbe courte des Prairies, mais elles sont incapables de produire à si peu de frais. Qu'il s'agisse de blé ou de pâturage, l'utilisation est ici extensive. Autrement dit, à l'acre la faible mise compense le faible rendement.

Étant donné sa situation, la région ne peut compter que sur une demande locale restreinte et doit pouvoir exporter ses produits agricoles. A ce point de vue, le blé et le bœuf se sont révélés satisfaisants. C'est dire que leur prix de revient peut être assez bas pour qu'on puisse les vendre à profit sur le marché d'exportation.

Les terres contiguës à la prairie s'appellent communément terres de parcs ou terres boisées. La précipitation y est plus élevée, le taux d'évaporation plus faible, les vents forts moins fréquents et la période de croissance plus brève que dans le secteur voisin. Il s'ensuit qu'on en fait des usages différents. La culture mixte y est répandue, le même fermier se livrant à la fois à l'élevage du bétail et à la culture des céréales. Les céréales les plus communes sont le blé, l'avoine et l'orge. Quant au bétail, il s'agit du porc, du bœuf et de la vache laitière. Le rendement à l'acre des céréales est généralement plus élevé, mais les frais de production le sont aussi. Dans cette région, on sent moins le besoin d'accumuler de l'humidité pour les récoltes successives. La jachère d'été n'est pas aussi répandue dans la prairie, mais on y recourt pour combattre les mauvaises herbes. Comme la précipitation est plus abondante, celles-ci poussent davantage. Il en coûte donc plus cher pour les détruire. Le surcroît de travail qu'occasionne le sarclage supplémentaire tend à restreindre la superficie qu'exploite le cultivateur, de même que le défrichage qui doit précéder les premiers labours, surtout dans les terres très boisées. L'élevage du bétail qui vient s'ajouter à la culture des céréales permet au cultivateur de la région d'accroître le rendement de la ferme familiale et d'utiliser plus efficacement et la terre et la main-d'œuvre.

Si la saison de culture est plus courte que dans la prairie, c'est que les gelées y sont plus tardives au printemps et plus hâtives à l'automne, ce qui explique en partie la préférence dont bénéficient l'avoine et le seigle, céréales secondaires plus vives à mûrir que le blé.

Tout comme ceux des régions plus arides, les produits d'ici sont généralement vendus ailleurs, si bien que les frais de production doivent en permettre la vente à des prix interprovinciaux ou d'exportation. De façon générale, les terres aux sols de bonne qualité y assurent une subsistance plus convenable que celles où le sol est de qualité inférieure. Une proportion relativement forte des sols des régions boisées sont d'une basse productivité du fait que, au cours des siècles passés, ces terres se sont vues privées d'une grande partie de leurs éléments nutritifs. C'est dans les régions boisées qu'on trouve la plupart des terres non occupées.

La plus grande partie de la production agricole du Canada a lieu dans les provinces des Prairies, mais c'est dans l'Est qu'on trouve la majorité des exploitants de fermes. Dans l'Est, la campagne n'a pas le même aspect que dans les Prairies. Les agglomérations urbaines y étant plus vastes, l'utilisation des terres à des fins non agricoles est plus recherchée. Il s'agit, entre autres, de maisons de campagne, de fermes exploitées à temps partiel, de terrains conservés à l'état sauvage ou réservés aux divertissements, sans compter les entreprises minières et forestières, plus nombreuses que jamais. Une pareille demande fait monter la valeur du terrain et, dans certaines régions, vient grossir la population rurale. A la population rurale, qui n'est pas agricole, il faut aussi assurer des services tels que des écoles et des routes, ce qui augmente le taux de l'impôt foncier. Il s'ensuit donc que, pour acquitter sa part de cet accroissement d'impôt, le cultivateur doit utiliser sa terre de façon à absorber ces frais supplémentaires.

Il y a d'autres facteurs restrictifs qui caractérisent l'utilisation des terres dans l'Est du Canada. A l'origine, les terres étaient couvertes d'épaisses forêts qui empêchaient l'aménagement de grands domaines agricoles. D'autres facteurs qui s'opposent à l'aménagement de grandes fermes tiennent à la nature des sols. Plusieurs sols ne sont pas fertiles. En plusieurs cas, il y a peu de terre au-dessus de la couche rocheuse. Plusieurs terres sont d'un drainage difficile. On a souvent installé des réseaux de drainage, mais ceci exige des mises de fonds importantes, ce qui relève le coût de production.

La topographie de l'Est du Canada dans plusieurs régions est trop montagneuse pour les fins agricoles. Un relief accidenté limite l'utilisation des machines agricoles et, de plus, il est très exposé à l'érosion par l'eau, une fois que la forêt qui couvrait ces terres a été abattue.

Tout en mentionnant plusieurs des facteurs qui limitent la production agricoles dans l'Est canadien, les mémoires citaient des régions où la qualité de la terre offre des conditions propices à l'agriculture. Le climat de l'Est présente généralement plus d'avantages pour la culture des produits agricoles que celui des provinces des Prairies. La précipitation est généralement plus abondante, la saison de croissance des plantes est généralement plus longue et le taux d'évaporation est plus faible que dans l'Ouest; ce sont là des caractéristiques intéressantes.

Le principal avantage des terres de l'Est, notamment en Ontario et au Québec, tient à leur emplacement. Comme ces terres se trouvent à proximité des grands centres urbains à forte densité de population, il s'ensuit qu'on les utilise principalement à la production laitière. On ne transporte habituellement pas à de grandes distances le lait nature et ce sont les villes qui consomment la plus grande partie de ce produit. Il est donc avantageux d'utiliser pour la production laitière les terres qui sont près des villes. Comme la précipitation est suffisante, les pâturages et les fourrages qu'exige la production laitière poussent bien.

Plusieurs agriculteurs qui ne peuvent pas obtenir de contrat de vente de lait nature, utilisent aussi leurs terres à la production laitière. Le lait qu'ils vendent est transformé en fromage, poudre de lait écrémé, lait concentré, beurre et crème glacée. Ces cultivateurs sont installés soit dans le voisinage des agriculteurs qui vendent le lait nature, soit dans des localités plus éloignées des marchés urbains.

Près des grands centres urbains, on trouve aussi des fermes qui servent à la culture maraîchère. Pour se vendre aux plus hauts prix, il faut que les légumes arrivent au marché dans le meilleur état. Il est souvent avantageux de cultiver les légumes près des marchés, lorsqu'on peut disposer de terres qui s'y prêtent. Les moyens modernes de transport frigorifique permettent de transporter plus facilement les produits maraîchers et, grâce à ce facteur, il est moins nécessaire de tenir compte de l'emplacement des terres maraîchères. Cependant, quand le sol et le climat sont propices l'emplacement est un facteur important qui doit être évalué en fonction des frais immobiliers.

Dans le cas des terres qui produisent des fruits et des légumes, l'emplacement est un facteur moins important, lorsqu'on vend ces produits pour qu'ils soient transformés. Les produits en conserve ou congelés peuvent être expédiés au loin beaucoup plus facilement que les produits frais. On peut aussi les garder en entrepôt, ce qui permet de mettre en vente les produits transformés très longtemps après le temps des récoltes.

On cultive d'autres spécialités dans les régions éloignées des grands centres urbains, lorsque le sol, la topographie et le climat s'y prêtent. On a constaté que certaines terres sablonneuses dont la topographie est propice et qui jouissent d'un climat tempéré, se prêtaient bien à la culture du tabac. Il est relativement facile d'entreposer et de transporter les récoltes de tabac.

Les pommes de terre constituent un produit important dans certaines régions, notamment dans une partie des provinces Maritimes. A ces endroits-là, la qualité du sol favorise cette culture. Les pommes de terre poussent dans des sols légèrement acides, comme le sont plusieurs sols de l'Est du Canada. On recommande le chaulage pour la plupart des récoltes.

Il y a très longtemps qu'on utilise les terres de la vallée d'Annapolis et de la péninsule de Niagara pour la culture des fruits. Les éléments du sol y sont favorables à une culture très spécialisée. Cependant, on a appelé l'attention du Comité sur le fait que ces cultures sont menacées par les exigences de l'évolution dans l'utilisation des terres. Dans la péninsule de Niagara notamment, bien des acres de terre qui produisaient beaucoup de fruits tendres sont maintenant utilisées à des fins industrielles.

Administration et utilisation des terres

C'est l'aptitude de chacun à exploiter les domaines agricoles du Canada qui en rend l'exploitation rentable. La bonne gestion d'une ferme est fonction des connaissances de chacun des cultivateurs. Ces connaissances

sont naturelles ou elles peuvent s'acquérir. Certains agriculteurs qui ont eu la chance de s'instruire ont une capacité intellectuelle au-dessus de la moyenne. Mais chez les cultivateurs, comme dans les autres classes de la société, tout le monde n'a pas une intelligence au-dessus de la moyenne ni eu l'occasion de recevoir l'instruction la plus appropriée. C'est pourquoi, il y a d'excellents administrateurs agricoles, des moins bons et des médiocres.

Plusieurs mémoires présentés au Comité soulignaient le besoin d'installations supplémentaires destinées à l'instruction des cultivateurs actuels et de ceux qui le deviendront plus tard. Plus on prendra d'initiatives en vue de rendre compétents ceux qui exploitent les domaines agricoles du Canada, plus l'utilisation des terres sera productive.

On a dit qu'il était nécessaire de mieux renseigner les cultivateurs sur l'administration des domaines agricoles et plusieurs témoins ont fait remarquer qu'on insistait de plus en plus sur la formation en gestion agricole qui se donne dans les écoles et par l'intermédiaire des services de vulgarisation. On a dit que le succès tenait essentiellement à l'aptitude de cultiver la terre de façon à obtenir un bon rendement et c'est grâce à l'instruction et à une connaissance plus poussée de l'agriculture qu'on peut développer ce talent.

Disponibilité du capital et utilisation des terres

Plusieurs témoins qui se sont présentés devant les membres du Comité ont parlé du crédit accru qui est nécessaire à l'exploitation agricole. On a mentionné les frais de production des terres non rentables. Quand les terres ne sont pas suffisamment grandes pour utiliser d'une façon satisfaisante la direction et la main-d'œuvre disponibles, ces ressources humaines sont gaspillées. Dans les petites fermes, il est impossible de réaliser les économies que l'on constate dans les grandes exploitations agricoles. On a souligné que, si plusieurs cultivateurs exploitent des fermes dont le revenu est insuffisant, c'est qu'ils ont peu de capitaux.

Dans les mémoires, on a déclaré qu'il était difficile d'obtenir du crédit. Il faut que les caractéristiques de la terre et les qualités des exploitants puissent permettre de rembourser la dette. On a dit que plusieurs agriculteurs avaient bien besoin qu'on leur donne des conseils quant à l'utilisation efficace du crédit.

Comme l'agriculture canadienne a un besoin croissant de capitaux, il s'ensuivra que de plus en plus, a-t-on dit, les terres seront louées à des fermiers. On a reconnu que cela entraînerait des problèmes de plus en plus nombreux de conservation des sols. On a ajouté qu'en fournissant des crédits plus facilement, on atténuerait ces problèmes qui restent en suspens.

Évolution de l'utilisation des terres

L'agriculture canadienne est dynamique. Depuis l'époque des premiers colons, on a fait des efforts d'adaptation. Ceux-ci ont été nombreux et

variés. On a diversifié les récoltes, on a adopté différentes méthodes de culture, on a asséché et irrigué bien des acres de terre, on a augmenté la superficie de bon nombre de fermes et on a constaté une spécialisation dans le domaine de l'élevage des bestiaux. En plusieurs cas, les adaptations nécessaires ont exigé l'abandon des terres agricoles.

Ces modifications dans l'utilisation des terres sont coûteuses. Plusieurs témoins qui se sont présentés devant les membres du Comité ont traité du problème que pose l'adaptation en matière d'utilisation des terres. Les mémoires faisaient état du grand nombre de frais que doivent payer chacun des cultivateurs et aussi des frais qui retombent sur la société tout entière. Souvent, ces modifications de l'utilisation des terres ont exigé des cultivateurs de nouveaux engagements financiers. On doit fréquemment se défaire de biens d'immobilisation, comme la machinerie, avant qu'ils soient entièrement usés, pour les remplacer par du matériel neuf qui donne un rendement supérieur. Ces changements peuvent entraîner l'achat d'équipement spécialisé tout à fait différent de celui qu'on possédait auparavant. Il n'est pas rare non plus que les agriculteurs aient connu des périodes d'attente alors qu'ils procédaient à l'adaptation et que les recettes n'avaient pas encore commencé à augmenter. Par exemple, il faut du temps et du capital pour constituer un troupeau de bestiaux ou peut-être pour planter un verger qui produit une variété de fruits qui se vend mieux.

L'exemple du cultivateur qui décide d'abandonner sa ferme et de faire autre chose montre bien que l'adaptation en agriculture entraîne des frais élevés. Le cultivateur sacrifie souvent son talent d'administrateur agricole et ses connaissances techniques au cours de ce processus d'adaptation, tout comme la plus grande partie de son capital productif. Ces agriculteurs doivent s'adapter à un nouveau gagne-pain. Le temps et les frais requis par ses adaptations constituent souvent un fardeau trop lourd pour le cultivateur. Par conséquent, il peut arriver qu'il reste sur une petite terre pauvre plutôt que d'aller dans les villes chercher un emploi qu'il ne trouvera peut-être pas. Lorsque l'exploitant prend sa retraite ou meurt, on peut alors réunir sa terre à une autre.

Lorsqu'un cultivateur pourrait avoir un meilleur rendement dans quelqu'autre entreprise, lui-même et l'ensemble de la société y perdent du fait que toute sa capacité virtuelle de production n'est pas utilisée. Cette perte n'est qu'un aspect de ce que coûtent à la société les nécessités d'adaptation. Les autres inconvénients dont il a été question au Comité qui, tout en s'appliquant plus particulièrement aux Prairies valent tout de même pour tout le Canada, sont les transformations que se trouve à subir la conformation des collectivités. Des routes, des écoles, des églises et même des villes entières ont été abandonnées parce qu'elles ne servaient plus. De nouvelles voies de communication ont remplacées les anciennes. Le nombre

moins élevé des habitants des régions rurales et les moyens de transport perfectionnés ont éliminé le besoin, comme par le passé, de multiples services.

Les problèmes suscités par l'évolution ont été énumérés ici d'une façon sommaire. Ces problèmes révèlent ce que divers mémoires ont souligné, c'est-à-dire la nécessité d'approfondir l'étude de cet aspect de l'utilisation des terres au Canada. L'évolution est considérée comme un phénomène inévitable, mais on peut la faciliter par des connaissances allégeant ainsi le fardeau des souffrances humaines et le gaspillage de capitaux.

Le problème des petites fermes

A propos de l'étude de l'utilisation la plus appropriée des terres au Canada, bien des mémoires reçus par le Comité, se préoccupaient en particulier du problème que posent les petites fermes. A la demande du Comité, un groupe de quatre fonctionnaires du ministère fédéral de l'Agriculture s'est rendu aux États-Unis afin d'y étudier le programme de mise en valeur rurale de ce pays. Ce programme américain se rapporte en majeure partie au problème que pose la petite ferme et à l'adaptation de l'utilisation des terres. Un rapport a été soumis au Comité, qui l'a étudié. Le lecteur est prié de se reporter spécialement à ce rapport qui figure aux *Procès-verbaux* n° 1, 3 mars 1960 (3^e session, 24^e législature, 1960).

Par grandeur de la ferme, on veut souvent parler des possibilités qu'a la ferme de produire un revenu net. Dans cette optique, les petites fermes signifieraient des fermes à faible revenu. C'est-à-dire que l'on se préoccupe des familles qui, vivant dans des fermes dans la plupart des agglomérations rurales, n'ont pas pu suivre l'évolution.

Les petites fermes ne sont pas un phénomène des temps modernes; elles ont été une caractéristique de l'agriculture depuis des temps reculés. Mais l'urgence du problème posé par les petites fermes varie avec les époques. Dernièrement, étant donné les transformations rapides de l'agriculture qui sont le fruit d'une mécanisation et d'une commercialisation accrues, le niveau de revenu de nombreuses familles habitant dans de petites fermes est devenu un problème crucial. Ces gens-là n'ont pas réussi à suivre le progrès de notre société en général. Le rang qu'ils occupent dans l'échelle générale du niveau de vie a enregistré un recul.

La difficulté d'évaluer l'importance du problème des petites fermes a été mise en relief dans nombre de mémoires. On y a cité les chiffres suivants: 37.9 p. 100 des cultivateurs canadiens ont touché en 1950, un revenu global provenant de la vente de leurs produits agricoles inférieur à \$1,200. Cependant des témoins ont noté que ces chiffres étaient imparfaits, étant donné qu'ils ne parviennent pas à établir une différence entre les fermes qui posent vraiment un problème et les petites fermes dont le niveau de vie est satisfaisant.

On peut considérer que les petites fermes appartiennent à plusieurs catégories. Il y a d'abord les cultivateurs à temps partiel, soit ceux dont la majeure partie du revenu provient de sources non agricoles. Souvent, les familles qui habitent dans ces fermes tiraient auparavant tout leur revenu de la ferme. Par suite de l'évolution économique et sociale, ces familles ont été forcées d'augmenter leur revenu par un emploi non agricole. Ce groupe de cultivateurs à temps partiel traverse souvent une étape transitoire entre l'exploitation agricole et un emploi non agricole à plein temps.

Il y a d'autres cas où les cultivateurs à temps partiel s'occupent essentiellement d'agriculture mais où l'emploi en dehors de la ferme constitue un moyen d'accumuler des capitaux à des fins agricoles. La majorité des cultivateurs à temps partiel dans ces deux catégories ne posent pas de problèmes d'ordre social. Ils s'adaptent assez bien. Cependant, il y a d'autres cultivateurs à temps partiel qui sont dans une situation précaire.

L'autre catégorie de cultivateurs qui figure dans les données statistiques relatives aux familles agricoles ayant un revenu faible vit dans les fermes dont la production est limitée parce que les exploitants sont en voie de se retirer. Cette catégorie de cultivateurs ne pose pas nécessairement un problème. Ils ont peut-être décidé de se retirer à cause de leur mauvaise santé ou de leur âge avancé. Ils peuvent avoir, comme c'est souvent le cas, un revenu satisfaisant pour satisfaire à leurs besoins qui sont moins nombreux. Ce groupe, souvent, réduit la production agricole en réduisant les capitaux de production. Ils vendent des terres et/ou du bétail de production. Les capitaux provenant de ces ventes, peuvent augmenter suffisamment leurs revenus agricoles courants en voie de diminution.

Dans une autre catégorie de petites fermes, on trouve les cultivateurs retirant de leur ferme leur principale source de revenu qui est très restreinte. Cette catégorie de cultivateurs exploite des fermes qui n'ont pas une capacité de production suffisante pour procurer un revenu suffisant. On en trouve dans toute la zone agricole du Canada, mais en plus grand nombre dans certaines régions que dans d'autres. Ce genre de petites fermes provient d'une certaine limitation des éléments de production, d'une compétence limitée à gérer l'exploitation, de capitaux disponibles limités ou d'une superficie limitée de terrain utilisable, ou encore d'une combinaison de deux ou trois de ces facteurs. Des cultivateurs possédant une compétence restreinte à gérer leur exploitation se trouvent dans toutes les régions agricoles, tout comme des cultivateurs disposant de capitaux limités. Les problèmes les plus graves se posent dans les régions où l'utilisation des terres ne procure pas un revenu suffisant aux familles agricoles. Ces régions exigent une adaptation ardue. Il faudra trouver à la terre d'autres utilisations qui pourront être agricoles ou non agricoles. On peut s'attendre que l'adaptation aboutira à une diminution du nombre des fermes dans la plupart des régions. Il faudra trouver aux cultivateurs déplacés par suite de l'évolution,

d'autres sources de revenu. Dans bien des cas, les cultivateurs seront bien peu compétents pour gagner un revenu satisfaisant dans d'autres sortes d'emploi; voilà pourquoi ils auront tendance à rester dans l'agriculture sur des fermes à revenu faible ou sur des petites fermes non rentables.

Les petites fermes ont une capacité de production insuffisante. Étant donné la production minime de ces fermes, toute augmentation des prix n'allège que d'une manière symbolique leurs problèmes essentiels. Le revenu insuffisant qu'ils retirent de ces fermes rend impossible, à la majorité des cultivateurs à revenu faible, d'acquitter leur part de tous les frais modernes et sociaux tels que hôpitaux, écoles, routes, etc. Ces frais retombent en partie, si ce n'est en totalité, sur les autres membres de la société. Malheureusement, il y a des régions de fermes à revenu faible où les services sociaux disponibles diffèrent de ceux que l'on trouve dans les régions plus productives. Ce sont des régions de petites fermes où les écoles, les hôpitaux et les routes ne répondent pas aux normes nationales. Ces inégalités proviennent d'un sous-développement permanent des terres utilisables et des ressources humaines, à moins d'adaptations.

Utilisation des terres et de l'eau

L'eau joue un rôle prépondérant quand il s'agit de déterminer l'utilisation la plus avantageuse des terres. C'est pourquoi divers témoins ont consacré une partie de leurs instances à signaler qu'il fallait se soucier davantage de l'utilisation de cette ressource. Les mémoires ont fait remarquer que la plupart des utilisations de la terre exigent de l'eau. Et pourtant, souvent, on ne tient pas compte de la valeur de l'eau. Il faudra remédier à cette lacune, surtout dans les régions où les limites de nos ressources en eau deviennent visibles. On a noté qu'il faudrait diminuer la pollution et le gaspillage d'eau. Des approvisionnements en eau qui diminuent, en quantités absolues ou relatives, créent des restrictions à la mise en valeur urbaine, industrielle et l'aménagement des loisirs, a-t-on dit. Il faut de grandes quantités d'eau d'une qualité appropriée pour l'utilisation de ces terres.

Le rôle de l'eau dans l'agriculture a préoccupé particulièrement le Comité. Dans l'Est du Canada, bien des terres se trouvent aux prises avec des excédents d'eau. Bien des terres agricoles doivent être asséchées. Tous les paliers de gouvernement s'occupent activement de programmes d'assèchement. Bien des détails ont été communiqués au Comité sur les divers programmes qui sont actuellement en œuvre pour aider les cultivateurs à assécher les régions agricoles.

Les terres dans l'Est et dans l'Ouest du Canada sont sujettes à l'érosion par l'eau. Dans les régions où la précipitation est importante, on adopte des méthodes de culture et des mesures d'utilisation des terres pour compenser

les phénomènes d'érosion. On fait pousser, dans l'Est, des récoltes de fourrage et l'on ensemece les pâturages afin d'enrayer l'érosion causée par l'eau. On laisse souvent recouvertes de forêts les terres qui sont le plus aptes à subir cette érosion.

Dans d'autres régions, en particulier dans la partie la plus aride des Prairies, on se préoccupe de conserver l'eau à la source et dans des réservoirs, et de fournir un supplément d'eau à la terre au moyen de l'irrigation. Des milliers de caniveaux ont été aménagés pour canaliser les eaux provenant du ruissellement de printemps, procurant ainsi aux fermes un supplément d'eau pendant l'été pour les besoins domestiques et l'abreuvement des animaux. Des réservoirs ont été aménagés par l'installation de barrages sur les rivières et les cours d'eau.

Les aménagements les plus importants d'eau supplémentaire sont les ouvrages d'irrigation qui ont été construits ou qui le sont en ce moment. En Ontario, a-t-on dit au Comité, environ 70,000 acres de terre ont été irrigués et on prévoit qu'en 1975 la superficie irriguée atteindra peut-être 500,000 acres.

A peine plus d'un pour cent des terres agricoles améliorées du Canada est muni de facilités d'irrigation et pas plus de 750,000 acres sont irriguées régulièrement. Les terres irriguées se trouvent en Alberta pour la plupart, bien qu'il y ait des superficies moins considérables en Colombie-Britannique et en Saskatchewan.

De vastes superficies de terres irriguées servent à la production des récoltes de céréales du printemps, mais on a souligné que ces terres donnaient les meilleurs résultats pour la production de récoltes de fourrage irriguées pour suppléer à la production du bétail ou pour la production intensive de récoltes spéciales. En Alberta et en Saskatchewan, la production de récoltes de fourrage, grâce à l'irrigation, est intégrée aux pâturages secs. Cette utilisation combinée des terres a donné de bons résultats.

Dans certaines régions, où la demande pour des récoltes spéciales est suffisante, on a trouvé rentable d'avoir recours à l'irrigation pour employer plus complètement les autres facteurs de production. En Colombie-Britannique, le taux relativement élevé des mises de capitaux et de main-d'œuvre pour la culture des fruits grâce à l'irrigation n'est possible que dans les vallées arides du Sud-Ouest. En Alberta, une situation semblable existe à l'égard de la production de la betterave à sucre, de la mise en conserve et des légumes frais. En Ontario, vu le coût relativement élevé de la culture du tabac, il s'est révélé avantageux de recourir à l'irrigation dans certains cas.

Étant donné qu'il faudra produire plus de vivres dans l'avenir par suite de l'augmentation prévue de la population et par suite des limites actuelles visant nos ressources en terres agricoles, on a déclaré qu'il serait justifié d'accroître les facilités d'irrigation.

Transports, communications et utilisation des terres

Au Canada l'utilisation des terres s'est faite parallèlement au développement des moyens de communication. Les cours d'eau furent nos premiers moyens de transports. C'est pourquoi nos premières colonies dans les provinces Maritimes, le Québec et l'Ontario furent établies sur des terres voisines de ces voies de communication. Le terrain en profondeur, typique du Québec, qui s'enfonçait dans les terres à partir de la rive du Saint-Laurent, est une conséquence directe de la valeur de cette principale voie de transport. Dans l'Ouest du Canada, les premières colonies se sont développées près des forts de traite construits sur le bord des rivières. Celles-ci fournissaient les routes de transport aux marchands de fourrures et aux colons qui les suivirent.

Des mémoires ont mentionné l'effet continu du transport par eau sur l'utilisation des terres, surtout à l'égard des villes qui fournissent des installations pour les océaniques, et les témoins ont parlé d'autres moyens de communication et de transport. Le grand mouvement de colonisation vers l'Ouest a été possible grâce aux chemins de fer. Les villes et les villages situés le long des voies ferrées sont devenus des marchés pour les produits agricoles des fermes des environs et une source de services pour les fermiers. Les chemins de fer étaient le principal moyen de transport entre les fermes et les centres industriels et vice versa.

Plus près de nous, le transport automobile a eu un effet marqué sur l'utilisation des terres. La mise sur le marché s'est améliorée sensiblement là où il était possible d'avoir accès à de bonnes routes. Autrefois les établissements étaient situés le long des cours d'eau et des voies ferrées, aujourd'hui les aménagements se font le long des grands-routes. On prévoit que ce genre d'aménagement en ruban se verra de plus en plus à l'avenir.

Des témoins ont signalé à l'attention du Comité nombre de problèmes qui découlent de l'aménagement des propriétés en bordure des grands-routes. Cette tendance à l'expansion industrielle et urbaine vers la campagne rend nombre de services sociaux nécessaires. Le coût de ces services est défrayé en grande partie au moyen d'une taxe foncière que beaucoup de fermiers éprouvent de la difficulté à acquitter. On y reviendra plus tard, mais des mémoires ont souligné la nécessité de tenir compte d'autres frais, outre ceux qui ont trait aux travaux de génie, lors de la construction de nouvelles routes. Ils ajoutaient qu'il faut songer aux répercussions qu'entraînent la construction routière sur l'agriculture, les valeurs immobilières et le développement urbain.

Les progrès technologiques ont permis le prolongement d'autres moyens de transport et de communication à travers le Canada. Le télégraphe, le téléphone, la radio et la télévision contribuent tous à l'expansion de notre pays. L'accroissement des moyens de communication a mis fin à l'isolement où se trouvaient plusieurs régions du Canada et a permis à la population de produire plus en devenant mieux renseignée.

Le trafic aérien aussi a sensiblement augmenté depuis quelques années. Les terres situées à proximité des terminus aériens ont pris plus de valeur en conséquence. On prévoit une demande accrue pour les terres devant servir à la construction de terminus ou d'installations industrielles qui fournissent des services à l'industrie du transport aérien ou qui sont desservies par elle.

Il a été question aussi d'autres moyens de transport, savoir les lignes de transmission d'énergie et de pipe-lines. Il faut donc utiliser de la terre pour les emprises, mais ce qui importe surtout c'est que de l'énergie soit disponible dans les régions desservies. Ce transfert d'énergie d'un endroit à un autre fournit des avantages qui influent sur l'utilisation des terres dans les régions bénéficiaires.

L'existence ou l'absence des divers moyens de transport et de communication ont un effet significatif sur la concurrence entre les diverses régions du Canada. Les avantages que possède une région par rapport à une autre par suite des différences d'emplacement, de sol, de topographie et de climat sont accrus quand ils s'ajoutent à des moyens de transport ou de communication plus efficaces et plus satisfaisants.

Utilisation des terres urbaines

On prévoit que la population du Canada continuera d'augmenter, surtout dans les grandes agglomérations urbaines et les régions environnantes. Le Comité a été informé que 80 p. 100 de la population vivra dans des villes et villages d'au moins 1,000 habitants en 1980. Les terres à proximité des centres urbains, surtout des grandes agglomérations métropolitaines, seront requises pour la construction d'habitation, d'industries, de voies de communications et d'installations récréatives, de même que pour des écoles, églises et autres institutions. Les terres continueront d'être utilisées plutôt au petit bonheur, à moins que des mesures de planification ne soient prises, au dire des témoins.

A mesure que s'étendent les centres urbains, les meilleures terres agricoles disparaissent progressivement. La perte des terres agricoles prendra de plus en plus d'importance à mesure qu'augmentera la demande pour les produits agricoles. On estime que 382 acres de terre cessent d'être utilisées à des fins agricoles pour chaque augmentation de 1,000 habitants. On a signalé aussi au Comité que les deux tiers de la superficie de ces terres sont perdus à jamais pour l'agriculture.

On juge que cette terre est perdue dans la mesure où elle n'est pas utilisée ou mal utilisée. La principale raison de ce gaspillage c'est l'aménagement disséminé ou épars autour des centres urbains. Nombre de problèmes économiques et sociaux découlent de la façon désordonnée dont se fit la construction domiciliaire et les lotissements à de telles fins. Il est

difficile de fournir les services urbains ordinaires à un prix raisonnable à nombre de ces régions. A mesure que ce genre d'aménagement empiète sur les terres agricoles, les taxes augmentent inévitablement, souvent hors de toute proportion par rapport à l'augmentation des services fournis aux fermiers. Voici un autre problème qui se pose souvent: l'aménagement disséminé morcelle nombre d'unités agricoles assez grandes pour être rentables, quand il se fait en ruban ou ici et là le long des routes principales.

La spéculation sur les terrains qui précède l'aménagement urbain donne lieu à beaucoup de gaspillage, car les terres sont souvent laissées inactives en attendant qu'elles prennent de la valeur. Prévoyant l'abandon éventuel des terres agricoles à des fins urbaines et industrielles, les fermiers exploitent souvent leurs terres jusqu'à la dernière limite. Les bâtiments et les clôtures ne sont pas tenus en bon état et les méthodes de culture tendent à appauvrir le sol plutôt qu'à le conserver. Un système de planification régional permet des ajustements suffisants à la périphérie des centres urbains. On a prétendu qu'une planification efficace entreprise sur une base régionale, au lieu d'être limitée à des régions définies ou des centres urbains, suivie de programmes positifs mis sur pied par les gouvernements ou les municipalités, faciliterait sensiblement le règlement de nombre de problèmes d'expansion urbaine. On a déclaré que les gouvernements devraient songer à briser délibérément le marché des valeurs immobilières, réduisant ainsi la spéculation. On a également recommandé au Comité d'effectuer un nouvel examen des politiques relatives aux services d'utilité publique qui encouragent l'expansion disséminée.

Utilisation des terres à des fins récréatives

Au cours de ses études relatives à l'utilisation des terres au Canada, le Comité a été saisi de diverses opinions sur les besoins en terre pour des fins récréatives de toutes sortes. On a signalé qu'il faut des terrains pour construire des institutions, par exemple des musées et des endroits historiques. Il en faut également pour des terrains de jeux et des parcs.

Des mémoires ont traité de l'utilisation accrue des terres pour des fins récréatives, surtout dans les grands centres urbains par suite de l'augmentation de la population du Canada. Ils mentionnaient également l'augmentation des revenus, de la mobilité et des loisirs comme étant d'autres facteurs qui accroissent les besoins en terres pour des fins récréatives.

On a dit que la clairvoyance s'imposait en ce qui concerne la planification et l'acquisition de terres pour des fins récréatives. Une grande partie des terres qu'il faudrait acquérir à de telles fins appartiennent à des particuliers. Il serait opportun d'acquérir ces terres d'ici peu et avant qu'elles ne soient vouées à d'autres usages; c'est ce qu'ont laissé entendre certains témoins. Dans bien des cas, il y aurait lieu d'acheter les terres dès mainte-

nant et de les garder en réserve pour les besoins récréatifs future. Il y aurait lieu de s'assurer également les droits d'accès public à certaines terres et régions de lacs et de cours d'eau.

On a dit au Comité qu'il devrait y avoir des parcs d'une superficie minimum de dix acres, d'accès facile (à moins de 50 milles de distance) par milliers d'habitants. Des terres supplémentaires pour fins de récréation sont nécessaires dans les centres urbains, de même que des terres plus éloignées devant servir de parcs à l'état sauvage.

On a également signalé l'importance du tourisme et ses rapports directs avec l'usage des terres à des fins récréatives, ce qui n'est reconnu que depuis peu de temps. La valeur des terres à cette fin ne serait pas suffisamment reconnue.

Les forêts et l'utilisation des terres

Les forêts canadiennes constituent l'élément d'exportation le plus considérable de notre pays, le papier-journal. L'importance pour le Canada des produits de bois et de papier est manifeste quand on considère que, pendant bien des années, ces produits ont maintenu une balance commerciale favorable dépassant un milliard de dollars, a-t-on dit au Comité.

Les forêts couvrent 68 p. 100 ou environ 1.5 milliard d'acres de la superficie totale du Canada, qui est d'environ 2.3 milliards d'acres. Une grande partie des régions boisées est improductive du point de vue de l'utilisation rentable. Il semble inévitable qu'une grande partie des terres resteront boisées à jamais. La région forestière dite productrice couvre 28 p. 100 de la superficie totale, soit environ 1 million de milles carrés. A l'heure actuelle les trois quarts environ de ces régions boisées productives et utilisables sont accessibles et le quart environ est utilisé. Les terres boisées utilisées ou occupées couvrent une superficie de 287,000 milles carrés, soit 184 millions d'acres.

La production globale de bois d'œuvre au Canada est restée presque stationnaire, selon des témoins; les deux tiers étant produits en Colombie-Britannique dont à peu près la moitié est exportée. De la production globale de papier, environ 15 p. 100 est produit en Colombie-Britannique, et le reste, pour la plupart, dans les provinces de l'Est. Une grande partie du contre-plaqué provient des provinces de l'Ouest. La demande de produits forestiers devrait augmenter dans l'avenir, a-t-on prédit.

Les forêts occupées consistent principalement en terres appartenant à des particuliers ou en terres de la Couronne amodiées en vertu d'un bail ou d'un permis. Un grand nombre des terres boisées appartenant à des particuliers sont rattachées à des fermes et constituent souvent une source de revenus pour les cultivateurs. Ces régions boisées comptent souvent parmi les plus productives. Dans bien des cas, elles s'adaptent à une exploitation intensive. Dans certaines régions, on pourrait aviser à accroître l'utilisation

des forêts privées. Bien des fermes non rentables pourraient avantageusement être reboisées. Bien des terres boisées rattachées à des fermes pourraient avoir plus de valeur si un encouragement suffisant était donné, a-t-on dit.

Les témoins ont proposé plusieurs moyens qui pourraient permettre d'augmenter la productivité des terres boisées appartenant à des particuliers. Étant donné la rotation des cultures à long terme s'étendant sur une période allant jusqu'à 75 ans, il serait opportun de détenir des assurances sur les biens d'équipement et les récoltes forestières pour couvrir les dommages causés par le feu, les insectes et les maladies. On a également proposé qu'il y aurait lieu d'élaborer des normes satisfaisantes pour le classement et le mesurage des arbres, que pourrait appliquer un personnel provincial compétent. Parmi les moyens proposés, mentionnons des services d'extension accrus, un service sylvicole accru, la certification et la vérification des graines, l'établissement de régions de production de graines, et l'expérimentation de nouvelles espèces et types d'arbres exempts de maladies. Le Comité a également reçu une thèse bien rédigée démontrant qu'il y avait lieu d'aviser à étudier les méthodes actuelles d'impôt sur les biens immobiliers, les revenus et les successions, en fonction des terres boisées.

Bien des régions se trouvent aux prises avec le problème de trouver des débouchés suffisants pour les produits provenant de terres boisées privées. Un grand nombre de moulins de pulpe et de papier, s'ils sont situés à proximité, assurent des débouchés pour les produits du bois qui étaient précédemment jetés aux déchets, savoir les espèces faibles, les cimes des arbres, les espèces feuillues, les dosses et les bords, en plus du bois de pulpe ordinaire. Les scieries et les ateliers de rabotage sont situés à des points stratégiques dans bien des régions, mais dans d'autres, il y en a moins. On a proposé que les gouvernements étudient les marchés locaux pour les produits des boisés privés afin de voir s'ils sont suffisants, et encouragent si possible, l'exploitation de moulins coopératifs.

On se rend compte de plus en plus de l'importance des pratiques d'administration à l'égard des forêts. Bien des sociétés de bois de pulpe exploitent maintenant les forêts sur une base de rendement soutenu. La plupart d'entre elles élaborent des plans qui assureront l'abattage ordonné et le rajeunissement éventuel des forêts, a-t-on dit au Comité.

Les témoins se sont dits préoccupés de la façon dont bien des terres boisées sont détournées vers d'autres fins. Trop souvent, on ne s'occupe pas beaucoup des pleines ressources potentielles de la forêt, a-t-on dit. L'établissement de la valeur des terres forestières devrait tenir compte, en plus de la valeur de la production de bois d'œuvre, de la valeur d'utilisation des forêts comme ressources hydraulique, de fourrage, de faune et de récréation.

Les témoins ont également signalé l'importance que peut avoir la qualité des terres sur la productivité des forêts. Les terres boisées doivent être acces-

sibles et doivent également bénéficier de sols et de climats appropriés. Bien des terres inférieures ou non rentables pour l'agriculture sont également inférieures pour la culture sylvicole, a-t-on dit. La quantité et la qualité des espèces d'arbres qui peuvent être cultivés dépendent de la qualité du sol.

Les pêcheries et l'utilisation des terres

Le poisson d'eau douce ou d'eau salée au Canada constitue une source importante de denrées alimentaires et de revenus depuis les premiers temps de la colonie. Étant donné que bien des Canadiens, notamment parmi les indigènes, dépendent du poisson pour se nourrir, nos gouvernements ont essayé dans leurs programmes d'atténuer les conséquences préjudiciables aux moyens d'existence de ces gens.

La pratique de la pêche commerciale et sportive dans bien des eaux exige que l'on se préoccupe de plus en plus du maintien de l'habitat convenable pour le poisson. Par la façon dont il utilise les ressources des terres, l'homme nuit fréquemment, directement ou indirectement, à la population piscicole, a-t-on dit. Les poisons ajoutés aux eaux par les déchets industriels et les parasitocides tuent souvent une grande quantité de poissons. Les matières organiques déversées dans les ruisseaux et les rivières par les égouts collecteurs, industriels et domestiques, absorbent l'oxygène qui s'y trouve et sont la cause de la diminution des poissons. L'homme a modifié l'habitat des poissons par la construction de barrages hydro-électriques qui nuisent à leur migration. L'homme a également provoqué l'érosion du sol et l'envasement des ruisseaux, préjudiciable aux poissons.

Dans certaines régions du Canada, littorales pour la plupart, la pêche commerciale constitue la seule source de revenus des familles. Bien des pêcheurs font la pêche à longueur d'année, ce qui ne leur permet pas d'autres sources de revenus. Dans d'autres régions, les revenus provenant de la pêche sont augmentés par des revenus d'autres sources. La forêt s'est révélée la source la plus lucrative de revenus secondaires dans un grand nombre de régions de pêche.

Un accroissement des travaux agricoles comme source de revenus secondaires, est restreint, dans la plupart des régions de pêche, par les exigences incompatibles avec le travail des pêcheurs et par l'absence de terres appropriées. Bien des facteurs détournent de l'agriculture, selon ce qu'on a dit au comité. Les lopins de terre sont parfois bien petits et ne sont pas très fertiles. La saison de culture, par ailleurs, est très courte. Il y a des difficultés pour l'écoulement des produits, étant donné la situation géographique des régions de pêche. Mais l'agriculture pourrait être stimulée dans certaines régions, si ce n'est que pour servir de source supplémentaire de denrées alimentaires pour les familles des pêcheurs, a-t-on dit au Comité.

Il semble que l'on pourrait améliorer le revenu et le niveau de vie de ce secteur de la population canadienne qui dépend de la pêche commerciale avec le plus de succès en augmentant les occasions d'emploi pour les membres de la famille qui ne font pas la pêche. La transformation accrue du poisson a permis l'emploi supplémentaire, a-t-on dit au Comité. Il est à espérer que d'autres industries, y compris celles qui demandent beaucoup de main-d'œuvre, seront établies.

Conservation et utilisation des terres

Il y a eu des terres pour l'utilisation de toutes les générations dans le passé; il faut qu'il y en ait pour les générations futures. Les particuliers doivent se rendre compte que les terres utilisées par la présente génération ne sont confiées à leurs soins que pour être transmises aux générations à venir. Les terres doivent être conservées. Bien des témoins ont fait des déclarations dans ce sens quand ils ont déposé devant le Comité.

Les gens ayant particulièrement à cœur leur propre bien-être, c'est le rôle des divers paliers de gouvernement de répondre aux besoins de la société. Chaque individu ne vit qu'un certain nombre d'années mais les États ont des responsabilités permanentes qui chevauchent les générations.

On a mentionné qu'il importe de se rendre compte que la terre arable a ses limites, tant du point de vue de l'étendue que de la qualité. L'accroissement de la population va augmenter encore les besoins dans ce domaine, ce qui aura pour résultat de nous faire sentir davantage ces limites. Pour restreindre l'effet du vent et de l'érosion sur les terres, les témoins interrogés ont préconisé de bonnes méthodes de culture et l'emploi judicieux des sols ainsi que le maintien et l'amélioration de leur fertilité.

Les États ont certes la responsabilité de conserver les ressources du sol, mais c'est souvent l'individu qui doit appliquer les méthodes de conservation. C'est fréquemment aux citoyens eux-mêmes qu'il incombe de déterminer l'usage le plus satisfaisant du sol. D'autre part, l'État est généralement plus en mesure d'effectuer des recherches et de recueillir les données qui peuvent servir à orienter les décisions et à réaliser l'usage le plus souhaitable.

A plusieurs reprises par le passé, les gouvernements ont pris l'initiative et mis en œuvre des programmes pour l'emploi souhaitable des sols, programmes qui étaient plus orientés vers la conservation que les anciens usages. Le Comité a entendu des exposés détaillés sur le travail de conservation effectué par un bon nombre de gouvernements provinciaux ainsi que sur les projets fédéraux réalisés en vertu de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes et de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. On a accompli par le passé et on continue d'accomplir beaucoup de travail visant à la conservation, mais on estime qu'il en faut davantage.

Les usages multiples du sol

Dans bien des cas, choisir l'usage le plus souhaitable du sol est une tâche complexe. Il faut envisager la possibilité d'usages nombreux. Nous avons traité brièvement, dans le présent rapport, de différents usages du sol. A plusieurs reprises, nous avons parlé de l'interdépendance de ces usages. Les agglomérations urbaines comptent sur les secteurs de production primaire pour leur fournir la nourriture et l'énergie. De leur côté, les agriculteurs ont besoin de moyens de communications et de transports. Les usages de la terre cultivée nécessitent les marchés fournis par les régions urbaines. Les citoyens exigent des terrains pour leurs loisirs. Ils doivent aussi utiliser la terre pour les communications. Tous les habitants ont besoin d'eau, et les forêts aident à en conserver les sources d'approvisionnement. Voilà quelques exemples de la relation qui existe entre les divers usages du sol, tirés des dépositions qui ont été faites devant le Comité et des discussions qui ont eu lieu avec ses membres. Il existe aussi un autre type d'usage connexe que l'on pourrait appeler l'usage complémentaire ou multiple du sol.

En examinant l'emploi des ressources du sol au Canada, on a noté que, dans plusieurs régions, bien des usages se complètent et se suppléent les uns les autres. Les témoins ont cité de nombreux exemples de ces emplois multiples. Dans certaines régions, l'utilisation des produits de la forêt, tels que le bois d'œuvre, le bois à pâte, les sapins de Noël et la fabrication du sirop d'érable sur les boisés de ferme ont constitué jusqu'ici une source de revenu importante pour les agriculteurs. Nombre d'exploitants agricoles ont arrondi leur revenu en travaillant dans les forêts avoisinantes. Dans certaines régions forestières, on fait également paître les troupeaux.

Il est tout probable que cette sorte d'usage complémentaire des ressources terrestres d'une région aux fins de l'exploitation forestière et agricole se poursuivra à l'avenir, là où la gestion des ressources se fait à bon escient. D'autre part, on a informé le Comité que, par le passé, des millions d'acres de forêts avaient été exploités, puis abandonnés à la prolifération des broussailles. Il se pourrait que ce genre d'usage devienne trop onéreux à l'avenir.

Un autre exemple d'usage multiple dont on a parlé est celui de l'emploi de la forêt pour la coupe des produits du bois ainsi qu'aux fins de loisir, comme la chasse, la pêche et le repos. Les régions cultivées servent aussi de zones de récréation. On a proposé que les usages recommandés tiennent dûment compte de tous les emplois complémentaires là où ils existent, et non pas seulement de quelques usages en particulier.

Considérable est la somme de recherche nécessaire pour déterminer l'usage le plus satisfaisant du sol au Canada. Comme la demande de terrains pour satisfaire les besoins humains va croissant, il est heureux qu'on ait pu réunir tant de renseignements. Par le passé, on s'est surtout soucié d'étudier les usages particuliers. A l'avenir, a-t-on dit au comité, il faudrait accorder

une plus grande attention à la planification des usages du sol sur une base régionale, en tenant compte de la multiplicité de ses emplois.

A cause de la multiplicité des usages ainsi que de leur interdépendance, différentes personnes, lorsqu'elles ont présenté leur mémoire, ont proposé qu'on entreprenne une étude et un programme détaillés des usages du sol. On a donné à entendre qu'il faudrait dresser un inventaire détaillé des terres, puis procéder à une étude qui permettrait de recommander les usages les plus souhaitables.

La responsabilité d'une planification en vue de l'usage efficace des terres incombe en dernier ressort au gouvernement, en tant que gardien commis par la population à la sauvegarde de ces ressources. Dans bien des cas, cette réglementation ressortit à la compétence des autorités provinciales qui, de la même façon laissent une bonne part d'initiative aux groupements et aux particuliers. Néanmoins, c'est par des efforts au niveau régional et national qu'on doit résoudre la question du bon usage des terres. Les critères fondamentaux pour le choix d'une ligne de conduite quant à l'usage du sol ne doivent pas se limiter à l'option entre tel ou tel usage, mais s'orienter plutôt vers l'aménagement du meilleur milieu possible pour les humains.

PARTIE II

La mise en valeur des régions rurales

Le souci particulier du Comité pour l'usage des terres agricoles et le besoin de rajustement dans ces usages l'a amené à s'intéresser à ce qu'on a appelé la mise en valeur des régions rurales. Nous avons parlé dans la partie I du besoin de rajustement sur plusieurs exploitations agricoles et de la mise en valeur des régions rurales, mais la présente partie du rapport traite spécialement de ce sujet.

En gros, on peut définir la mise en valeur des régions rurales comme l'examen et la programmation systématiques des rajustements des ressources qui sont requis dans les régions rurales de notre pays. Bon nombre des témoins qui ont comparu devant le Comité ont parlé des divers aspects de la mise en valeur des régions rurales. Au cours des premières audiences, des témoins de différentes régions du pays ont recommandé que des organismes provinciaux et fédéraux qui portent un intérêt particulier à la mise en valeur des régions rurales entreprennent de concert la mise en œuvre d'un programme *ad hoc*. C'est ainsi qu'a été mise en œuvre la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, communément appelée ARDA.

Le programme Arda

Il s'agit d'une loi adoptée par le gouvernement du Canada le 22 juin 1961. En janvier 1962 était mise sur pied l'administration fédérale de l'ARDA. Avec un personnel relativement peu nombreux, cette administration organise, dirige et coordonne le travail de divers organismes existants, aux niveaux fédéral et provincial. Un comité fédéral interministériel de coordination œuvre sur deux plans: 1° au palier du sous-ministre, pour l'examen des grandes questions de ligne de conduite, et 2° à l'échelon des fonctionnaires supérieurs, pour l'étude et l'évaluation des propositions de programmes et de projets provinciaux ainsi que pour donner des conseils sur l'exécution des projets.

Les services chargés d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes sont tous deux considérés comme des organes d'exécution de l'ARDA et s'occupent des négociations, des inspections conjointes, et mettent en œuvre des projets conjoints fédéraux-provinciaux.

Les différentes sortes de programmes et de projets qui peuvent être réalisés aux termes de la loi doivent être entrepris conjointement par l'État fédéral et les provinces. La réalisation matérielle des projets peut être effectuée de concert, ou bien le gouvernement fédéral peut collaborer uniquement sur le plan de l'assistance financière. Il existe un domaine du champ d'activité visé par la loi dans lequel le partage des frais par l'État fédéral et les provinces est exceptionnel, et non obligatoire. Le gouvernement fédéral peut effectuer des recherches, seul ou de concert avec les provinces.

Chaque projet est entrepris et réalisé en vertu d'un accord particulier. Aux termes de la loi, la liaison entre les régions et les comités locaux se fait par l'intermédiaire de l'organisme provincial de coordination ou de son agent. A la suite de discussions avec les représentants de toutes les provinces, on a élaboré un accord général, qui explique l'objet de la loi et énumère quelque peu en détail les genres d'entreprises qui peuvent être réalisées au titre de chacune des quatre grandes catégories. Ces catégories sont:

- (1) projets en vue d'un usage de remplacement du sol;
- (2) projets de conservation du sol et des eaux;
- (3) projets de mise en valeur des régions rurales; et
- (4) projets de recherche.

Grâce à l'administration fédérale-provinciale, ainsi qu'aux discussions et aux propositions des provinces, plusieurs projets ont été mis en avant. Ces projets étaient variés, mais dans la plupart des cas on pourrait les ranger dans les quatre grandes catégories. Les sortes de projets proposés par les provinces étaient:

a) Au titre de l'article 2 de la loi: l'usage de remplacement du sol en vue de continuer à en faire un usage approprié, qui ne laisse pas la terre inemployée ou à l'abandon.

- (1) des propositions en vue d'établir des pâturages collectifs ou communautaires sur les terres à rendement incertain;
- (2) des propositions en vue d'établir des pâturages sur des terres à faible rendement et appartenant à un particulier;
- (3) des propositions en vue d'acquérir des terres à rendement incertain aux fins du reboisement; forêts appartenant aux provinces, aux municipalités, aux comtés, ou autres boisés publics;
- (4) des propositions visant à l'acquisition et au remembrement des terres peu lucratives, qui seraient louées aux propriétaires des fermes attenantes aux fins du reboisement, et afin de favoriser l'établissement de fermes forestières diversifiées et rentables.

- (5) projets visant l'acquisition de terres qualifiées de terres agricoles marginales ou sous-marginales, et la plantation d'arbres sur ces terres;
- (6) projets visant à aider à l'établissement et à l'entretien de boisés, y compris l'aide à la plantation, aux éclaircissements, aux pistes d'accès aux boisés, à la gestion, à la planification et d'autres services d'expansion des boisés;
- (7) projets visant l'acquisition de terres marginales pour fins de divertissement, notamment dans les régions voisines des grands centres urbains;
- (8) projets visant l'acquisition de terres marginales destinées à servir de champs de tir pour le public, de régions destinées à servir à la gestion de la faune, ou à la location ou à l'acquisition, de propriétaires agricoles, de droits de passage sur de telles terres, à l'intention du public;

b) L'article 4 de la loi—conservation du sol et de l'eau des bonnes terres agricoles:

- (1) projets visant le drainage de bonnes terres agricoles arables;
- (2) projets visant la protection de telles terres contre les inondations, au moyen de digues, de réseaux de tranchées, d'améliorations aux cours d'eau, et de barrages de réglementation des crues;
- (3) projets visant l'approvisionnement d'eau à des fins agricoles, au moyen de réservoirs d'eau, de barrages et de tranchées;
- (4) projets visant l'installation de ceintures d'abris et autres mesures tendant à enrayer l'érosion du sol;
- (5) projets visant l'enlèvement des roches sur les bonnes terres arables, ainsi que le gazonnage et le terrassement pour empêcher l'érosion;
- (6) projets visant à stabiliser les niveaux d'eau afin d'assurer la stabilité de la production agricole et la régularisation des crues, et pour fins de préservation de la faune et de divertissement;
- (7) projets visant à assurer l'entreprise d'études techniques, d'études sur les frais et les bénéfices ou autres études concernant les projets proposés dans cet article de la loi;

c) L'article 3 de la loi de mise en valeur des régions rurales:

- (1) projets visant à délimiter des régions de mise en valeur rurale;
- (2) projets visant l'entreprise d'études régionales à titre d'essais:
 - (i) études sur l'utilisation actuelle des terres et leur affectation à diverses fins;

- (ii) études de l'utilisation des ressources ou des possibilités de mettre en valeur ces ressources afin d'accroître les revenus;
- (iii) études des besoins en matière de conservation du sol et de l'eau;
- (iv) études sociologiques rurales;
- (v) études économiques agricoles, y compris commercialisation, embauche, main-d'œuvre, ralentissement de l'embauche et besoins en matière de formation professionnelle;
- (vi) études de l'embauche en dehors des fermes et des perspectives d'essor industriel.

Certaines provinces ont proposé ces sortes d'études intensives dans les régions de mise en valeur rurale où les revenus sont bas et où l'on pourrait créer des comités régionaux. Les résultats de ces études seront soumis à ces comités, de manière qu'ils servent à mettre au point des projets appropriés en vue d'améliorer l'embauche, les revenus et le niveau de vie. On espère que des plans ou propositions visant la mise en valeur de ces régions-là résulteront des délibérations de ces comités.

Grâce aux moyens techniques et financiers coordonnés par l'entremise de l'ARDA, on appliquera des programmes visant à mieux utiliser les terres et à améliorer l'utilisation des bonnes terres agricoles au moyen de mesures de conservation du sol et de l'eau. L'aide technique et financière sera accordée notamment aux régions locales, au moyen de mesures énergiques de mise en valeur économique sur le plan régional.¹

Aménagement rural au niveau provincial

Le Comité a reçu des mémoires au sujet des travaux d'aménagement rural entrepris dans les différentes provinces. On y faisait état des variantes prévues dans la mise en œuvre des programmes d'aménagement rural dans les diverses provinces. Aménagement rural au Manitoba. Le Comité a reçu un mémoire traitant des moyens propres à favoriser la mise en œuvre de méthodes pratiques concernant l'aménagement rural en général et dans le cadre de l'ARDA en particulier, dans la province. D'après lui, l'aménagement rural peut être effectué par deux méthodes différentes. La première consiste à fournir beaucoup de capitaux pour la mise en valeur de ce qui est, en fait, une ressource absolument neuve. La deuxième consiste à venir à la rescousse des intéressés, c'est-à-dire à les aider, surtout sur le plan technique, à mettre en valeur leurs ressources. C'est, au fond, l'application pratique du principe consistant à aider les intéressés à se débrouiller.

¹ M. A. T. Davidson, directeur de l'ARDA, a témoigné devant le comité le 3 décembre 1963 et a passé en revue le travail accompli jusqu'à présent par l'ARDA. On trouvera un résumé de cet exposé à l'Appendice II du présent rapport.

Le public croit, en général, ainsi que le soulignait le mémoire, que le programme de l'ARDA ressortit au premier principe, tandis que les administrateurs publics sont portés à envisager l'aide de l'État sous l'angle technique seulement. Or, on peut dire que les différents programmes pouvant être réalisés par l'ARDA se situent entre ces deux extrêmes.

Le Comité a appris qu'il était peu pratique d'essayer de résoudre les problèmes économiques dans le cadre restreint des régions assez peu étendues qui sont pauvres ou très pauvres. Ces régions devraient être englobées dans une zone plus vaste comprenant d'autres secteurs qui possèdent plus de ressources, souvent non agricoles, pouvant être mises en valeur. On ne peut plus assurer une expansion économique en fonction des ressources primaires de l'agriculture, des forêts, des pêcheries, etc. L'utilisation de ces ressources doit se rattacher à l'expansion industrielle afin de permettre de meilleures possibilités d'emploi et de revenu.

En 1961 un comité interministériel a été institué au Manitoba en vue d'élaborer un certain nombre de programmes ARDA. Deux catégories secondaires intéressant les projets de recherches et les projets physiques ont été proposées pour chacune des catégories principales portant sur l'utilisation alternative des terres, l'aménagement rural et la conservation du sol et des eaux.

Étant donné que l'ARDA est avant tout un programme fondamental à long terme, on a signalé qu'une grande quantité de renseignements détaillés était nécessaire. Il importe donc d'établir des projets de recherches dans les domaines tels que les levés du sol, la propriété agricole, la sociologie et l'hydrologie rurales, afin de mettre à exécution des programmes relatifs aux usages multiples. Le comité provincial a reconnu qu'il existe un problème fondamental de sous-emploi en agriculture, surtout dans les régions pauvres, et a proposé l'établissement d'un programme éducatif dans une région afin de former certains travailleurs à des emplois non agricoles.

Afin de préparer les gens dans certaines régions rurales à participer à l'ARDA, on a donné un cours d'une semaine à 25 chefs ruraux pour leur faire connaître le détail de ce programme, la nature de l'aménagement rural en général. Dans une région, un comité consultatif formé de cinq résidents de l'endroit et de cinq représentants du gouvernement pour les principaux domaines des ressources a été institué en vue de mettre sur pied un programme à long terme qui donnera les meilleurs résultats possibles grâce au concours de tous les gens de l'endroit.

Le Comité a obtenu des renseignements au sujet du programme de développement régional dirigé par le ministère provincial de l'Industrie et du Commerce. Cet organisme s'est tracé comme vaste objectif d'assurer la mise en valeur des ressources physiques et humaines en vue de répondre aux besoins de la population par des mesures concrètes assurant permanence et stabilité à l'économie régionale. On estime que le meilleur moyen de stimuler

le développement des régions rurales et urbaines de la province, c'est d'établir des industries secondaires, des industries de transformation et de développer le commerce, le tourisme et les services de loisirs. Le programme est axé sur l'effort individuel et l'initiation en ce sens est assurée au palier local. En outre, quand c'est possible, l'État intervient directement pour jouer le rôle d'un organisme d'expansion afin d'intéresser les capitalistes de l'extérieur à venir s'établir dans la province. Il doit compter sur une étroite collaboration interministérielle et sur une association avec des organismes locaux d'expansion pour le progrès économique et l'avancement social.

On a informé le Comité que la première étape importante du programme pour stimuler et soutenir le développement régional, consistait à faire dresser par des spécialistes à l'emploi du gouvernement un inventaire économique complet, ainsi qu'une analyse des ressources physiques et humaines d'une région. Il s'agit d'avoir une évaluation des ressources de la région, de connaître l'importance de chaque ressource, les possibilités d'expansion économique générale et, surtout, les possibilités d'expansion industrielle dans son sens le plus large. Les perspectives d'expansion recommandées par ces relevés économiques visent l'agriculture, la forêt, l'industrie, le commerce et le tourisme.

L'organisme établi en vue d'obtenir la collaboration de la population de la région est chargé d'exécuter le programme. Des conférences et des séances d'étude offrent l'occasion d'exposer les résultats du relevé économique, de permettre aux gens de la localité d'exprimer leurs opinions quant aux perspectives de développement et de stimuler l'esprit d'initiative. Ensuite, la collectivité est appelée à remplir une formule d'évaluation. On a recours, dans la collectivité, à quatre genres de relevés, dont voici les désignations: renseignements sur la collectivité; puissance d'attraction; répercussions industrielles; emplacement au point de vue industriel. Ce sont là de précieux instruments pour favoriser, stimuler et aider l'expansion industrielle.

Ces catégories d'organismes locaux de développement qu'on trouve dans tout le Manitoba ont été décrites à l'intention du Comité. Aux termes de la loi sur les compagnies, modifiée en 1958, des sociétés locales d'expansion économique ou des organismes quasi-publics peuvent être constitués pour faire fonction d'agences locales de développement. De tels organismes forment les cadres officiels et juridiques où les chefs de municipalités, les cultivateurs et les hommes d'affaires peuvent s'unir pour résoudre les problèmes communs et aider au lancement d'entreprises industrielles. En plus de faire de la publicité à l'égard des possibilités industrielles, de stimuler l'expansion commerciale et industrielle, de fournir des renseignements et d'assurer les relations avec le monde des affaires, leur attribution la plus importante est le pouvoir de recueillir des fonds pour aider l'établissement d'industries. Dernièrement, ce pouvoir s'est exercé dans un certain nombre de cas pour fournir des immeubles à une industrie, d'ordinaire en vertu d'une entente

achat-bail. La deuxième catégorie d'organisme local de développement comprend une chambre de commerce ou autre association du genre. Récemment, d'autres organismes ont été créés qui sont constitués sous la désignation de comité d'affaires municipales ou comité d'expansion économique. Si ces deux-là réussissent à susciter de l'intérêt à l'égard du commerce de détail, des services, du tourisme ou quelque autre entreprise locale d'expansion, alors une société constituée selon le mode exposé ci-dessus est établie. La troisième catégorie d'organisme local de développement qui est apparue dernièrement, c'est l'association d'expansion régionale, qui groupe des représentants d'un nombre relativement élevé de municipalités urbaines et rurales. Elle se compare aux comités régionaux prévus par l'ARDA en ce qu'elle compte des sous-comités d'étude pour le bœuf, le porc, le lait, le mouton, les céréales, les cultures spéciales, les industries agricoles connexes, le crédit, la programmation uniforme et le service d'information. Les autres comités non agricoles comprennent les forêts, les amusements, l'embauche et la formation professionnelle.

L'un des organismes importants, dans le domaine de l'expansion industrielle et des installations touristiques, est le Fonds d'expansion provincial. Il a pour objet de fournir une aide financière aux industries manufacturières nouvelles et existantes, aux installations touristiques et de divertissement, ainsi qu'aux sociétés d'expansion des collectivités. Les fonds de cet organisme proviennent du gouvernement provincial, mais celui-ci est administré par un conseil de directeurs autonomes, il ne fait pas concurrence aux banques ni aux autres institutions privées de prêts, mais complète plutôt leur action.

Un autre avantage qu'apporte la Direction de l'aménagement régional, c'est de maintenir un service de planification pour les villages et les régions rurales, qui fournit des renseignements techniques aux municipalités et travaille directement avec les commissions locales de planification. Ce service aide les habitants de la localité à évaluer les problèmes de leur collectivité et à élaborer de futurs plans d'action pour assurer la meilleure expansion possible de l'ensemble des régions.

L'expérience de l'expansion économique régionale se révèle beaucoup plus fructueuse lorsqu'on établit un groupement efficace de mise en valeur. Les besoins communs de chaque classe de gens d'une localité, en fait d'emploi, d'expansion industrielle, de revenu accru, de services municipaux, de capital nouveau pour la mise en valeur des exploitations agricoles, au niveau de l'industrie de transformation et des services, simplifie la tâche de grouper les divers secteurs de la collectivité par un effort de coopération.

On estime que l'ARDA et le programme d'expansion régionale se complètent l'un l'autre et s'harmonisent parfaitement. L'ARDA s'occupe pour une bonne part de la mise en valeur, de l'ajustement et de l'emploi des ressources naturelles et humaines dont dépend l'industrialisation rurale. L'industrialisation rurale dans une province agricole peut s'édifier sur une

base de produits agricoles bruts, de réserves d'eau suffisantes et d'effectifs agricoles touchés par le sous-emploi. Les efforts du bureau régional de mise en valeur sont compatibles avec les aspirations économiques et sociales des collectivités rurales que l'ARDA peut aider et encourager encore davantage. L'aide aux comités locaux de mise en valeur repose sur les services d'un spécialiste du développement rural, qui joue le rôle de coordonnateur régional au courant des affaires des gens de l'endroit et des mobiles qui les font agir, ayant accès aux connaissances techniques permettant d'utiliser les ressources locales à des fins agricoles ou industrielles, et capable aussi d'inciter les gens à produire pour de l'argent les biens que demande une économie en plein épanouissement.

Mise en valeur rurale dans l'Île du Prince-Édouard—Un mémoire présenté au Comité expliquait les premières étapes du programme de mise en valeur rurale dans l'Île du Prince-Édouard. Le programme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1961. Il comprenait premièrement, une analyse des conditions économiques et sociales dans les limites normales et naturelles des régions correspondant aux territoires présentement desservis par une école secondaire, rattachée à un centre-clef; deuxièmement, le choix d'un groupe de commanditaires dans chaque région; et troisièmement, la préparation d'une liste des institutions, des sociétés et des chefs actifs dans les domaines de l'agriculture, du commerce et des affaires civiques dans chacune des régions. On a invité les chefs et les représentants des groupements de la région à participer à une réunion où l'on a étudié le programme général de la province. On a ensuite demandé l'opinion des gens afin d'obtenir quelques réactions, d'intéresser les gens et les collectivités, puis on a établi un programme jouissant de l'approbation et de l'appui de tous les participants de la localité.

On a demandé à ceux qui ont participé à la réunion de suivre un cours d'étude, de participer à une enquête comprenant toute la région, portant sur les ressources matérielles et humaines, et de participer à l'un des 18 sous-comités chargés d'étudier certaines questions ayant trait aux domaines de l'agriculture, des pêcheries, de la récréation, du tourisme, de l'éducation, de l'hygiène publique, des petites entreprises commerciales, des industries nouvelles, de l'embellissement rural, etc. Parmi les 150 personnes qui ont suivi des cours, 130 ont reçu leur diplôme au cours d'une cérémonie officielle et environ 70 p. 100 d'entre elles ont accepté d'accomplir les trois étapes. On a demandé aux autres d'amener une personne supplémentaire à la réunion de groupe au cours de laquelle on a commencé le relevé. Cette étude visait principalement à enquêter sur les ressources physiques et humaines, surtout en fonction des idées, des aspirations, des espoirs et des besoins; les talents et les spécialisations; les occasions d'emploi; les exigences en fait de formation. Les rapports reçus ont justifié la conviction que les citoyens des régions rurales ont des idées dignes d'attention pour l'amélioration et l'expansion de l'économie locale. On se propose d'établir des objectifs à long et à court

termes qui soient raisonnables, logiques et d'ordre pratique, des activités touchant des domaines précis dans les collectivités et même des priorités pour la mise en œuvre des projets.

Les dirigeants du programme provincial de mise en valeur des ressources ont dressé un répertoire des experts fédéraux et provinciaux en matière technique, qui pourraient faire bénéficier les groupes locaux de leurs connaissances et de leurs spécialisations scientifiques et techniques. On a incité les groupes locaux et provinciaux à ne demander de l'aide financière du Trésor fédéral qu'une fois épuisées toutes les autres possibilités sur le plan local, ou dans le cas de projets dignes d'attention lorsqu'il n'existe sur les lieux aucune solution connue.

Après la mise en œuvre du programme provincial, un conseil provincial d'expansion composé de quarante-quatre personnes a été constitué, représentant presque toutes les couches sociales et économiques de la province. Il a pour fonctions de donner des conseils, d'orienter et de diriger le programme.

Principe de vulgarisation et mise en valeur rurale

Le Comité a recueilli les témoignages de spécialistes en vulgarisation agricole au sujet de l'importance des travaux de vulgarisation dans le développement rural. Ces témoins ont signalé qu'alors que, par le passé, le rôle du travailleur du service de vulgarisation a consisté à trouver une solution aux problèmes de production de tel ou tel cultivateur et à enseigner des techniques de production et de gestion, l'accent porte maintenant sur les buts, les mobiles et les aptitudes que doivent avoir les particuliers et les collectivités pour mener à bien leurs propres programmes et sur l'aide à offrir pour améliorer le caractère de collectivités tout entières. L'ARDA a pour principe fondamental, a-t-on déclaré, la mise en œuvre de programmes d'efforts individuels dans les régions rurales, mais les témoins ont tenu à signaler que l'activité ne devrait pas se borner aux seules possibilités agricoles.

Neuf principes de vulgarisation ayant trait au développement rural ont été exposés au Comité:

- (1) Il faut pleinement reconnaître les organismes, les institutions et les associations qui existent déjà dans la localité pour inciter les particuliers à s'aider eux-mêmes à résoudre leurs problèmes immédiats.
- (2) Pour que les gens s'intéressent à un programme, l'appuient et y prennent part, ils doivent en saisir clairement les objectifs.
- (3) Un programme de vulgarisation ou d'éducation bien orienté est indispensable à la transformation des connaissances, des attitudes, des aptitudes et des méthodes.

- (4) Le service de vulgarisation, qui constitue la principale voie de communication, doit être complètement au fait des résultats de la recherche, des tendances et des besoins des régions rurales pour faciliter l'échange de renseignements entre les chercheurs et le public.
- (5) Un programme de vulgarisation bien équilibré, y compris les méthodes de production, la commercialisation, la gestion, la formation de chefs, les œuvres de jeunesse, les améliorations locales et les initiatives sociales et culturelles, doit être démocratiquement mis en œuvre et adapté aux besoins de la collectivité.
- (6) Un bon programme de vulgarisation doit être de longue portée et prévoir les problèmes éventuels.
- (7) Les membres des équipes itinérantes du programme de vulgarisation doivent posséder une solide formation en sciences physiques, biologiques et sociales. Ces équipes doivent compter sur l'appui des spécialistes compétents des questions à l'étude.
- (8) Il faut une étroite collaboration entre les chercheurs, les administrateurs et le personnel du programme de vulgarisation.
- (9) Il faut organiser la recherche à l'égard de différents genres d'organisations, des techniques et méthodes d'enseignement afin de pouvoir calculer la portée des réalisations découlant de la mise en œuvre du programme de vulgarisation.

Le véritable problème qui se posera au programme de l'ARDA, comme on l'a dit est le perfectionnement individuel, car il faudra intéresser les cultivateurs, les amener à viser plus haut, à modifier leurs méthodes agricoles et à se servir des renseignements techniques disponibles. Le programme de vulgarisation doit relever le même défi. L'objectif serait d'élargir la portée du programme de l'ARDA et non de le restreindre à de simples questions de production. Nous avons besoin de plus de renseignements et de recherches sur les éléments qui déterminent les décisions, l'établissement des programmes et l'évaluation des réalisations, afin d'appliquer au programme de l'ARDA les principes de la vulgarisation et ses nécessités administratives.

PARTIE III

Recommandations du Comité

La méthode à laquelle a eu recours le Comité pour aborder la tâche qui lui avait été assignée est exposée au début du présent rapport. Dans le tableau I figurent les dates auxquelles les sept rapports du Comité ont été déposés. Dans la quatrième partie de ces rapports, le Comité présente en toute déférence au Sénat un certain nombre de recommandations. Ces recommandations découlent des études et des délibérations du Comité et des renseignements fournis par de nombreux témoins.

Le 20 août 1958, le Comité présentait les quatre recommandations suivantes:

1. Que le levé topographique des sols auquel participent les ministères fédéral et provinciaux d'agriculture et les collègues agricoles soit accéléré et étendu de façon à en compléter la topographie, non seulement dans toutes les régions colonisées, mais aussi dans les zones non défrichées du Canada.
2. Que soit signalé aux autorités compétentes le besoin d'un relevé systématique concernant l'utilisation des terres fondé sur des facteurs bien choisis, en vue de permettre une classification économique des terres selon leur utilisation possible.
3. Que l'activité des divers organismes concernant l'examen et la gestion des ressources hydrauliques ait plus d'envergure, particulièrement en ce qui a trait aux problèmes visant l'écoulement des eaux et l'érosion ainsi qu'à l'étude des nappes aquifères et des besoins actuels et futurs possibles.
4. Que plus d'importance soit accordée aux études sur l'étendue optimum des fermes, l'organisation et les pratiques propres aux caractéristiques physiques des terres et aux conditions économiques de l'heure.

Le 8 juillet 1959, le Comité a tenu à réaffirmer qu'il appuyait les recommandations faites lors de la session précédente et, en outre, présentait les six qui suivent:

5. Qu'un organisme spécial soit établi pour recueillir, coordonner et distribuer aux cultivateurs les données de recherches du ministère de l'Agriculture, des ministères de l'Agriculture des gouvernements provinciaux, des universités, des collègues d'agriculture et autres organismes de recherches.
6. Que soit établi un service extérieur d'une plus grande envergure pour traiter les problèmes courants qui se présentent en fait de

planification et d'administration agricole et de principe d'affaires en vue de résoudre les difficultés des petites unités agricoles qui sont peu rémunératrices. Ces services sont considérés comme des conditions nécessaires afin d'accorder des facilités de crédit aux cultivateurs ainsi que des prêts plus généreux à longue ou à brève échéance ou à échéance moyenne.

7. Que l'on prenne les mesures nécessaires pour établir un programme plus vaste de formation professionnelle et technique dans les régions rurales.
8. Que les bureaux de placement des gouvernements améliorent et augmentent leurs services afin de permettre aux personnes qui habitent les régions rurales peu productives de trouver de l'emploi dans des secteurs autres que l'agriculture. Pour faciliter le fonctionnement de ce service, nous recommandons aussi qu'on procède au recensement et au classement de la main-d'œuvre agricole et qu'on publie des rapports sur la disponibilité de cette main-d'œuvre. Il faudrait instituer un service spécial d'orientation.
9. Que l'on songe à accorder des subventions de déplacement aux cultivateurs établis sur des petites fermes improductives qui veulent trouver de l'emploi dans un autre secteur, compte tenu du potentiel agricole actuel et des conditions actuelles de l'emploi.
10. Que le Comité demande au ministère fédéral de l'Agriculture d'envoyer une délégation aux États-Unis pour étudier le Programme d'aménagement rural et faire rapport de ses constatations.

Le 13 juillet 1960, le Comité faisait rapport et proposait les cinq recommandations suivantes:

11. a) Que d'autres recherches soient entreprises pour définir plus clairement la nature du problème qui se pose dans les régions à faibles revenus et préciser où elles se trouvent.
b) Qu'un programme fédéral-provincial de mise en valeur rurale soit institué à l'égard des régions où les besoins sont plus grands.
12. Qu'en mettant en œuvre un tel programme, les gouvernements provinciaux y participent sur une base de collaboration, celle-ci devant s'inspirer du principe selon lequel tant les autorités locales que provinciales doivent assumer la principale responsabilité de déterminer les problèmes et les besoins des régions locales, ainsi que la conception, la planification et la mise en œuvre de programmes d'initiatives appropriées.
13. Que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent à favoriser la réalisation d'un tel programme, grâce à des secours financiers

et techniques, l'aide financière devant être fournie sur la base du partage des frais.

14. Que les gouvernements fédéral et provinciaux fournissent un service plus important d'administration des fermes et des moyens propres à favoriser l'instruction, en insistant surtout sur le choix de ceux qui sont les plus aptes à propager rapidement les résultats des recherches chez les fermiers les mieux en mesure d'en profiter.
15. Qu'on devrait trouver une forme de co-ordination dans les initiatives des ministères suivants: Agriculture; Nord canadien et Ressources nationales; Santé nationale et Bien-être social; Travail; Commerce; Pêcheries; Forêts; Citoyenneté et Immigration, conformément à un programme de mise en valeur rurale.

Les cinq recommandations énoncées ci-après découlent de l'étude et des délibérations du Comité durant la session de 1961 et ont été formulées le 28 juin 1961.

16. Que les gouvernements à l'échelon supérieur mettent au point un régime d'aide financière afin d'encourager les cultivateurs qui, dans certaines régions, exploitent des terres médiocres ou pauvres, à reboiser les terres agricoles actuellement en culture et à utiliser judicieusement les boisés de ferme pendant une période d'attente et jusqu'à ce que ces terres soient suffisamment reboisées pour en tirer parti.
17. Que les gouvernements fédéral et provinciaux prennent des dispositions en vue de la formation d'un personnel de vulgarisation dont l'activité serait coordonnée, personnel qui travaillerait de concert avec les personnels de vulgarisation actuellement à l'œuvre dans les provinces, dont la formation porterait surtout sur la gestion et l'organisation des fermes, l'expansion rurale, les principes et les méthodes dont s'inspirent l'organisation et l'aménagement des collectivités.
18. Que, de concert avec les provinces, des études plus poussées soient effectuées, afin de permettre la prise de mesures et de sanctions plus efficaces tendant à restreindre la pollution des eaux.
19. Vu l'étendue limitée des bonnes terres agricoles au Canada, le Comité recommande que le gouvernement fédéral hâte l'étude effectuée actuellement par le ministre des Mines et des Relevés techniques sur l'extension urbaine de toutes les régions métropolitaines du Canada afin qu'on puisse jeter les bases d'une expansion mieux ordonnée.
20. Vu que l'industrie agricole subit l'influence de forces changeantes et qu'elle doit périodiquement faire face à de nouveaux problèmes d'ordre économique et social, qu'elle doit constamment s'adapter

à de nouveaux procédés d'utilisation des terres, le Comité estime pouvoir rendre service, et dans l'intérêt public, recommande:

- a) que le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada soit maintenu et se réunisse à chaque session,
- b) que ce Comité soit autorisé, en conformité des instructions qu'il aura reçues, à charger une ou plusieurs équipes de recherche de recueillir des données, d'effectuer des études complètes et de faire rapport au Comité sur (i) l'état et l'incidence de l'imposition rurale, (ii) les besoins de terrains devant être utilisés plus tard à des fins de récréation, (iii) le reboisement des terres agricoles pauvres, (iv) la pollution des rivières et des lacs, (v) la perte des bonnes terres arables par suite de l'étirement des banlieues dans toutes les parties du Canada, et (vi) la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux quant à l'étude des méthodes tendant à supprimer les pertes causées par les feux de forêt.

Contributions du Comité

L'examen rétrospectif des travaux du Comité pendant les six premières années de son existence révèle manifestement la multiplicité, l'ampleur et la variété des problèmes relatifs à l'utilisation des terres au Canada. Les tâches assignées à ce Comité spécial étaient vastes, et la valeur des contributions qui ont été apportées est difficile à établir. Les résultats des travaux qui ont été exécutés ne pourront se définir qu'avec le recul des années.

Les cinq points suivants peuvent être énumérés pour indiquer les moyens retenus par le Comité dans la préparation de son rapport sur l'utilisation efficace des terres au Canada:

- (i) Les membres du Comité ont formulé sur l'utilisation des terres plusieurs recommandations qui ont été présentées pour examen.
- (ii) Plusieurs propositions des mémoires et recommandations du Comité ont été incorporées à la nouvelle Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, qui pourvoit à des moyens en vue de programmes progressifs pour les rajustements de l'utilisation des terres.
- (iii) Plusieurs mémoires traitaient des problèmes de crédit agricole avant la revision générale de la participation fédérale dans ce domaine et la création, le 5 octobre 1959, de la Société du crédit agricole.
- (iv) Le Comité a fourni le moyen d'attirer l'attention sur les problèmes d'utilisation de nos ressources agricoles.
- (v) Bien des personnes dans tout le Canada ont été encouragées à s'intéresser et à trouver des solutions aux multiples difficultés que pose l'utilisation satisfaisante des terres.

Appendice I

Liste des témoins entendus et des rapports du Comité sur l'utilisation des terres au Canada.

Cinquième session, 22^e législature, 1957

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 1

Canada, ministère de l'Agriculture

M. A. Leahey, *division de la grande culture, service des fermes expérimentales*

M. A. M. Shaw, *président, Office du soutien des prix agricoles.*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 2

Union des cultivateurs de l'Alberta

M. A. Platt, *président*

Association de remise en valeur des terres de l'Ouest du Canada

M. J. A. Cameron, *président*

Canada, ministère fédéral de l'Agriculture

M. S.-J. Chagnon, *sous-ministre adjoint*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 3

Union catholique des cultivateurs

M. J.-B. Lemoine, *président*

Ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick

M. A. M. Taylor, *sous-ministre.*

Ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation de la Nouvelle-Écosse

M. W. F. Walsh, *sous-ministre*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 4

Université McGill

Professeur H. J. Spence-Sales, *président, comité de la planification géographique, faculté des études postuniversitaires et des recherches.*

Commission conjointe internationale des eaux limitrophes

M. George Spence, *commissaire.*

Administration du rétablissement agricole des Prairies, Canada, ministère de l'Agriculture

M. G. L. MacKenzie, ingénieur en chef

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 5

Association forestière du Canada

M. J. A. Vance, président du bureau d'administration

M. Harold Fish, président

M. J. L. Van Camp, directeur général

Association des fabricants de pâtes et papier du Canada

M. W. A. E. Popler, directeur, service forestier

Association forestière du Canada

M. L. Paquet, président, comité exécutif

Association des industries forestières du Québec

M. E. Porter, directeur

Institut forestier du Canada

M. J. W. B. Sisam, président

M. Angus Hills, président, comité des sols et de l'utilisation des terres

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 6

Fédération canadienne de l'Agriculture

M. H. H. Hannam, président

M. David Kirk, secrétaire-trésorier

M. E. C. Hope, économiste

Ministère de l'Agriculture d'Ontario

M. J. A. Garner, agent d'agriculture en chef

M. H. L. Patterson, directeur de l'économie agricole

Professeur N. R. Richards, chef, section des sols, collège d'agriculture d'Ontario

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 7

Chemins de fer Nationaux

M. J. S. McGowan, directeur de la colonisation et de l'agriculture

Institut agricole du Canada

M. J. E. McCannel, secrétaire exécutif

Première session, 23^e législature, 1957

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 1

William Houde Limitée

M. William Houde, président

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 2

*Université de Toronto*Professeur Donald Baillie, *département des mathématiques*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 3

*Ministère fédéral des Mines et des Relevés techniques*M. N. L. Nicholson, *chef de la direction de la géographie***Première session, 24^e législature, 1958**

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 1

*Canadian International Paper Company*M. Vernon E. Johnson, *président*M. F. A. Harrison, *vice-président et administrateur, service forestier*M. D. A. Wilson, *économiste en sylviculture*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 2

*Spartan Air Services Limited*M. Russell L. Hall, *vice-président*M. W. G. E. Brown, *service de la technique des ressources*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 3

*Canada, ministère de l'Agriculture*M. P. O. Ripley, *directeur de la division de la grande culture, service des fermes expérimentales*M. K. W. Hill, *directeur du service de la grande culture, division de la grande culture, service des fermes expérimentales*M. K. F. Nielson, *chef, section de la fertilité et de l'exploitation des sols, division de la grande culture, service des fermes expérimentales*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 4

Rapport du comité

Deuxième session, 24^e législature, 1959

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 1

*Canada, ministère de l'Agriculture*M. J. F. Booth, *directeur de la division de l'économique*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 2

*Canada, ministère de l'Agriculture*M. J. G. Taggart, *sous-ministre*M. J. F. Booth, *directeur de la division de l'économique*M. M. E. Andal, *chef de la production, division de l'économique*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 3

*Société canadienne d'économie agricole*M. M. E. Andal, *président*M. W. E. Haviland, *vice-président*Professeur P. A. Wright, *membre de l'exécutif*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 4

*Ministère de l'Agriculture de l'Île du Prince-Édouard*Honorable Eugene Collen, *ministre*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 5

*Association des industries sylvicoles de l'Ontario*M. Gordon Godwin, *directeur*

Professeur D. V. Love

M. J. B. Matthews

M. J. W. McNutt, *ex-président*M. D. R. Rogers, *directeur*M. C. R. Mills, *gérant*M. S. F. Rook, *vice-président*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 6

*Conseil interprovincial du syndicat des agriculteurs*M. Ed. Nelson, *vice-président et président du syndicat des agriculteurs de l'Alberta*M. James Patterson, *directeur des relations extérieures**Ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan*Honorable I. C. Nollet, *ministre*M. W. H. Horner, *sous-ministre*M. Grant Mitchell, *économiste chargé de recherches*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 7

*La Coopérative fédérée de Québec*M. Adélarde Bellemare, *président*M. Omer Deslauriers, *vice-président*M. Raynald Ferron, *directeur général*M. Roger Perreault, *économiste**Ministère de l'Agriculture de l'Alberta*Honorable L. C. Halmrast, *ministre*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 8

Fédération canadienne de l'agriculture

- M. H. H. Hannam, *président*
 M. J. M. Bentley, *1^{er} vice-président*
 M. Jean-B. Lemoine, *2^e vice-président*
 M. E. A. Boden, *directeur du syndicat du blé de la Saskatchewan*
 M. C. R. Belyea, *économiste de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario*
 M. Roy Grant, *secrétaire de la Fédération de l'agriculture des provinces Maritimes*
 M. J. M. Johnson, *directeur de la Fédération canadienne de l'agriculture*
 M. L. Laventure, *membre de l'exécutif de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario*
 M. J. Ferguson, *ex-président de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario*
 M. David Kirk, *secrétaire de la Fédération canadienne de l'agriculture*

Ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation de la Nouvelle-Écosse

Honorable E. D. Haliburton, *ministre*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 9

Ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique

Honorable M. P. Steacy, *ministre.*

Ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick

M. R.-D. Gilbert, *sous-ministre*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 10

Ministère de l'Agriculture et de la Conservation du Manitoba

Honorable E. F. Willis, *ministre*

M. L. B. Kristjanson, *économiste chargé de la vulgarisation*

M. J. Parker, *directeur des sols et des récoltes*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 11

Ministère de l'Agriculture de l'Ontario

M. R. L. Patterson, *directeur de l'économie et de la statistique agricoles*

M. N. R. Richards, *chef de la division des sols du Collège d'agriculture de l'Ontario*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 12

Rapport du comité

Troisième session, 24^e législature, 1960

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 1

*Canada, ministère de l'Agriculture**M. S. C. Barry, sous-ministre**M. J. F. Booth, directeur de la division de l'économique**M. A. E. Barrett, adjoint au directeur général des recherches**M. R. A. Stutt, chef du Service de l'économie des terres, division de l'économique*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 2

*Canada, ministère de l'Agriculture**M. J. F. Booth, directeur de la division de l'économique**M. A. E. Barrett, adjoint au directeur général des recherches**M. R. A. Stutt, chef du Service de l'économie des terres, division de l'économique**M. S. F. Shields, directeur régional de l'administration du rétablissement agricole des Prairies*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 3

*Collège universitaire de Waterloo**Professeur Ralph R. Krueger, D.Ph., président de la division de la géographie*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 4

*Ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales**Honorable Alvin E. Hamilton, C.P., ministre**M. E.-A. Côté, sous-ministre adjoint*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 5

*Service coopératif de vulgarisation des États-Unis**M. Paul V. Kepner, administrateur adjoint du service fédéral de vulgarisation du département de l'Agriculture des États-Unis**M. Sherman Weiss, spécialiste en exploitation des ressources des régions du Nord, Hayward (Wisconsin)*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 6

*Chambre de commerce du Canada**Général R. Holley Keebler, président du conseil exécutif**M. W. J. McNally, directeur de la division des lignes de conduite**M. J. S. Whyte, président du comité de l'agriculture**M. R. F. Richardson, directeur de la division de l'organisation du service*

*Ministère fédéral du Travail*M. George V. Haythorne, *sous-ministre adjoint*M. Ross Ford, *directeur de la formation*M. William Thomson, *directeur du service de l'emploi de la Commission d'assurance-chômage**Ministère fédéral du Commerce*M. James A. Roberts, *sous-ministre*M. C. V. Parker, *directeur de la division de l'agriculture du Bureau fédéral de la statistique*M. Morgan Mahoney, *directeur adjoint des petites entreprises*M. Basil Hayden, *directeur de l'expansion industrielle*M. A. D. Holmes, *directeur de la division des prix*M. V. J. Macklin, *directeur de l'économie*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, n° 7

*Ferme expérimentale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec)*M. J.-R. Pelletier, *surintendant*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, n° 8

Rapport du comité

Quatrième session, 24^e législature, 1961

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, n° 1

*Conseil de la conservation de l'Ontario*M. Gavin Henderson, *directeur exécutif*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, n° 2

*Conseil de planification régionale des basses terres continentales*M. A. D. Crerar, *planificateur de recherches**Canada, ministère de l'Agriculture*M. P. C. Stobbe, *directeur de l'Institut de recherches sur les sols*M. P. O. Ripley, *directeur des Recherches (Sols)*.

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, n° 3

*Ministère fédéral des Forêts*Honorable Hugh John Flemming, *ministre*M. J. D. B. Harrison, *sous-ministre*M. A. L. Best, *chef suppléant de la division de l'économie sylvicole**Ministère fédéral des Pêcheries*M. S. V. Ozere, *sous-ministre adjoint*M. A. L. Pritchard, *directeur du service de la conservation et de l'expansion*M. J. B. Rutherford, *directeur adjoint du service de l'économie*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 4

*Commission de la capitale nationale*M. Eric Thrift, *directeur général*M. Douglas McDonald, *directeur de la division de l'urbanisme et des biens immobiliers*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 5

*Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social*Docteur C. D. W. Cameron, *sous-ministre*Docteur Joseph W. Willard, *sous-ministre*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 6

*Ministère de l'Agriculture de Québec*M. Ernest Mercier, *sous-ministre**Collège Macdonald de l'Université McGill*Professeur Angus Banting, *directeur de la Division du génie agricole*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 7

*Canada, ministère de l'Agriculture*M. W. J. Staple, *direction des recherches, Institut de recherches sur les sols*M. S. F. Shields, *directeur de l'administration du rétablissement agricole des Prairies*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 8

*Canada, ministère de l'Agriculture*M. J. S. Parker, *directeur de l'Administration de l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes**Fédération agricole des provinces Maritimes*

M. Ross Hill

M. Roy Grant, *secrétaire**Canada, ministère de l'Agriculture*M. C. C. Spence, *division de l'économique, Edmonton (Alberta)*M. J. C. Wilcox, *station de recherches de Summerland (C.-B.)*M. C. C. Russell, *station expérimentale de Lethbridge, en Alberta*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 9

*Université de Saskatchewan*Professeur W. B. Baker, *directeur du Centre d'études communautaires*Professeur H. Van Vliet, *directeur de la division de la gestion agricole*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 10

*Ministère du Commerce et du Développement d'Ontario*M. A. H. Richardson, *ingénieur en chef chargé de la conservation*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 11

Rapport du comité

Cinquième session, 24^e législature, 1962

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 1

*Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles*M. A. T. Davidson, *directeur*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 2

*Gouvernement du Manitoba*M. G. A. Kristjanson, *spécialiste senior de l'aménagement rural,*
*ministère de l'Agriculture et de la Conservation*M. Roger B. Truemmer, *direction du développement régional,*
ministère de l'Industrie et du Commerce

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 3

La Société canadienne d'établissement rural

M. Jean-Baptiste Lanctôt

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 4

*Gouvernement de l'Île du Prince-Édouard*M. Hartwell Daley, *directeur de la Division des recherches, minis-*
trère de l'Industrie et des Ressources naturelles

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 5

*Société canadienne de vulgarisation rurale*M. W. A. Jenkins, *président*M. L. W. Rasmusson, *vice-président*M. L. C. Paul, *secrétaire-trésorier***Première session, 25^e législature, 1962**

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 1

*Association canadienne des arboriculteurs*M. Bert Herridge, *député, vice-président*M. C. B. Kevin Clarke, *président*M. J. A. MacDonald, *secrétaire-trésorier*M. M. Edmund Asselin, *député, directeur*

PROCÈS-VERBAUX IMPRIMÉS DES DÉLIBÉRATIONS, N° 2

Résumé des mémoires présentés au Comité au cours de la cin-
quième session de la 24^e législature, 1962.

Appendice II

Revue synoptique des progrès réalisés dans le cadre du programme de l'ARDA, d'après un mémoire présenté au Comité

Le 3 décembre 1963, le directeur de l'ARDA, M. A. T. Davidson, a fait devant le Comité un résumé des progrès réalisés dans le cadre du programme et il a exposé certains des principes directeurs de ce dernier. Un résumé des progrès figure ici à titre du supplément.

Par suite de réunions avec les provinces, le gouvernement fédéral avait, au mois d'octobre 1962, signé avec chacune des dix provinces, une entente générale relative à l'ARDA. Comme on l'a signalé, «l'entente générale expose la ligne de conduite qui s'applique au programme, énumère les genres d'entreprises qui peuvent être approuvées, détermine la participation du gouvernement central à l'égard des frais et établit à 50 millions de dollars la contribution maximum du gouvernement fédéral pour les deux années et trois quarts que durera l'entente, savoir du 1^{er} juin 1962 au 31 mars 1965». L'entente générale était extrêmement souple et portait sur une période relativement courte; elle devait servir à éprouver certaines méthodes. On prévoit qu'elle sera suivie d'une entente de plus longue durée.

Après la signature de l'entente générale, on a négocié et signé divers accords relatifs à des entreprises afin d'appliquer certains articles précis du programme. Ces accords portaient, entre autres, sur l'utilisation facultative des terres, la conservation des sols et de l'eau, les pâturages collectifs, les recherches et l'aménagement rural. Au total, on a approuvé 265 entreprises ou programmes distincts et l'on a dit au Comité que dix autres faisaient l'objet de discussions au moment de l'audience. Plus de 15 millions de dollars provenant des gouvernements fédéral et provinciaux ont été affectés à ces programmes.

On est à mettre au point trente projets visant l'utilisation facultative et plus efficace des terres arables peu rentables. La majorité de ces projets visent l'acquisition de terres pauvres pour fins de reboisement, de conservation de la faune et d'aménagements récréatifs. On songe aussi à l'adoption de politiques permettant l'acquisition de terres arables qui avant d'être vendues, seraient fusionnées en fermes assez grandes pour être rentables. Le gouvernement fédéral et les provinces sont également convenus d'effectuer un inventaire du rendement des terres.

Le Comité a relevé certains exemples de projets et de programmes particuliers visés par les accords relatifs à la conservation des sols et de l'eau. Certains terrains marécageux de Terre-Neuve seront peut-être assainis pour des fins agricoles. On construit actuellement de petits barrages dans l'Île du Prince-Édouard et l'on a mis sur pied des programmes d'améliorations agri-

coles dans les meilleures fermes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Au Québec, on est à effectuer des travaux qui permettront de faire un meilleur usage des ruisseaux et des réseaux d'irrigation. En Ontario, on est à aménager un bassin hydrographique à fins multiples. Au Manitoba, on a arrêté un projet de stabilisation des eaux pour protéger les bonnes terres arables contre les inondations. En Saskatchewan, on a lancé, dans les régions où l'on procède à la conservation et à la mise en valeur des projets visant une meilleure utilisation des cours d'eau ainsi que l'établissement de réserves d'eau et de réseaux d'irrigation. En Alberta, on a, entre autres choses, lancé un projet d'aménagement fluvial à fins multiples et on a entrepris un programme à long terme de mise en valeur, afin d'améliorer l'exploitation des régions déjà irriguées. En Colombie-Britannique, on a signé un accord concernant la rénovation et l'amélioration d'ouvrages d'irrigation déjà existants.

Des accords ont été conclus en vue de l'acquisition et de l'exploitation de 41 pâturages collectifs. Il y en a 19 en Saskatchewan, 6 en Nouvelle-Écosse, 5 en Alberta, 5 en Colombie-Britannique, 2 en Ontario, 2 au Nouveau-Brunswick, 1 au Québec. A Terre-Neuve, il existe un pâturage principal qui comprend six parties.

On a choisi un certain nombre de régions qui sont aux prises avec des problèmes de mise en valeur et d'adaptation pour y effectuer des recherches agricoles. A cette fin, on songe présentement à quatre régions à Terre-Neuve; à deux régions aux extrémités est et ouest de l'Île du Prince-Édouard; à la région du littoral nord de la Nouvelle-Écosse; au secteur Bathurst-Gloucesther, au Nouveau-Brunswick; à la rive sud du Saint-Laurent, aux régions de Gaspé et de Brome et à la Vallée de la Rouge, dans la province de Québec; aux dix comtés de l'Est de l'Ontario; à la région dite «Interlake» et aux plaines centrales du Manitoba; au bassin de la rivière Torch, aux régions de Broadview et du lac Meadow et au district de recensement n° 16, en Saskatchewan; à la région Edson-Coal Branch, en Alberta. On effectue présentement, ou on songe à effectuer dans ces régions, des recherches d'ordre physique, social, et économique. On compte que des régions d'aménagement agricole seront désignées à mesure que progresseront les recherches. Lors de la présentation du mémoire, on avait déjà désigné un certain nombre de régions d'aménagement agricole.

Certains des autres accords conclus portent sur des entreprises de recherches qui fourniront, à l'égard du rendement et de l'utilisation des terres, les renseignements nécessaires à l'adaptation des terres et à la réalisation de programmes d'aménagement agricole dans les diverses régions.

Respectueusement soumis,

Le président,

ARTHUR M. PEARSON.



Première session de la vingt-sixième législature

1963

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR

**L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA**

Fascicule 5

SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 1963

Président: l'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: l'honorable Austin Taylor

TÉMOIN:

L'honorable L. George Dewar, D.M., ministre de l'Éducation,
Île du Prince-Édouard.

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA
Session de 1963

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: L'honorable Austin Taylor

Les honorables sénateurs

Basha	McGrand
Boucher	Méthot
Buchanan	Molson
Burchill	Pearson
Cameron	Power
Crerar	Smith (<i>Kamloops</i>)
Fournier (<i>Madawaska-Restigouche</i>)	Smith (<i>Queens-Shelburne</i>)
Gershaw	Stambaugh
Gladstone	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Hollett	Taylor (<i>Westmorland</i>)
Horner	Turgeon
Inman	Vaillancourt
Leonard	Welch—27
MacDonald (<i>Queens</i>)	

(Quorum 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du vendredi 11 octobre 1963.

«L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.:—

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Basha, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Gershaw, Gladstone, Hollett, Horner, Inman, Leonard, MacDonald (*Queens*), McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vailancourt, Veniot et Welch;

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des huit dernières sessions soit déposée devant le Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du vendredi 18 octobre 1963.

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*) propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald (*Cap-Breton*):

Que le nom de l'honorable sénateur Burchill soit substitué à celui de l'honorable sénateur Veniot sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 17 décembre 1963.

Faisant suite à l'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit ce matin à 11 heures.

Présents: Les honorables sénateurs: Pearson, *président*, Taylor (*Westmorland*), *vice-président*, Burchill, MacDonald (*Queens*), McGrand, Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh et Taylor (*Norfolk*).

Aussi présents: M. Ralph A. Stutt, conseiller spécial auprès du Comité et les sténographes officiels du Sénat.

L'honorable L. George Dewar, D.M., ministre de l'Éducation de l'île du Prince-Édouard, est entendu et questionné sur l'ordre de renvoi.

A midi trente, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
D. Jarvis.

LE SÉNAT
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE
SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA
TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mardi 17 décembre 1963.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada s'est réuni ce matin à 11 heures, sous la présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons le quorum. Nous sommes très heureux d'avoir parmi nous ce matin l'honorable L. George Dewar, D.M., ministre de l'Éducation, de Charlottetown, île du Prince-Édouard. Le D^r Dewar a préparé un mémoire à notre intention. J'espère que ce mémoire nous donnera un bon aperçu du problème fiscal, problème de première importance. Maintenant, M. Dewar, si vous êtes prêt à parler, nous sommes prêts à vous écouter.

L'hon. DEWAR: Monsieur le président et honorables sénateurs, voici le mémoire en question; vous aurez peut-être des questions à poser à son sujet.

Le PRÉSIDENT: Serait-il possible de poser des questions au fur et à mesure de l'exposé?

L'hon. DEWAR: Certainement. Ce mémoire s'efforce d'illustrer le sujet sur lequel vous avez demandé des renseignements. Je vais maintenant en commencer la lecture.

L'île du Prince-Édouard est divisée en trois comtés. Elle possède une cité, Charlottetown, la capitale, sept petites villes et une douzaine de villages incorporés. Aucune autre région de la province n'est constituée en corporation municipale et ne possède de conseil municipal. La seule forme d'administration existant dans ces régions rurales est représentée par les commissions scolaires locales qui dépassent le nombre de 400. L'impôt foncier provincial a été aboli il y a une vingtaine d'années, et l'unique évaluation des terres et des bâtiments est fournie par les commissions scolaires rurales.

Le PRÉSIDENT: Qui perçoit cet impôt?

L'hon. DEWAR: Il est perçu par les commissions scolaires.

Le PRÉSIDENT: Prélèvent-elles leur propre impôt?

L'hon. Dr. DEWAR: Oui, ce sont toutes des corporations.

Dans l'île du Prince-Édouard, toutes les régions, incorporées ou non, à l'exception de Charlottetown et Summerside, sont sous un système d'évaluation foncière uniforme qui est établie par le comité d'évaluation des terres du ministère de l'Éducation sous la direction de M. Cecil Moser et un personnel de trois évaluateurs qui est augmenté pendant l'été d'étudiants-évaluateurs. Cette commission a été formée en 1949 et jusqu'ici n'a pas encore achevé d'évaluer la totalité des régions de l'île.

Le sénateur STAMBAUGH: Puis-je vous interrompre?

L'hon. DEWAR: Mais certainement.

Le sénateur STAMBAUGH: Ainsi les commissions scolaires ne font pas leurs propres évaluations?

L'hon. DEWAR: Elles fixent le taux.

Le sénateur STAMBAUGH: Oui, mais la commission fait l'évaluation?

L'hon. DEWAR: L'évaluation est faite par la commission.

Les changements survenus durant l'année dans les districts prennent beaucoup de temps à être consignés. Le terrain et les bâtiments sont évalués et imposés. La terre arable au taux de \$10 à \$60 l'acre, suivant la nature du sol et l'emplacement; les lots boisés au taux de \$1 à \$15 l'acre, suivant le genre de revêtement et d'emplacement forestier; les terrains commerciaux et résidentiels approximativement à 50 pour cent de leur valeur réelle ou valeur de revente.

Le PRÉSIDENT: Quand vous dites «suivant la nature du terrain», entendez-vous uniquement la nature du sol?

L'hon. DEWAR: Uniquement la nature du sol et l'emplacement.

Les bâtiments sont évalués suivant un manuel utilisé pour les frais de remplacement en 1939-1940, moins dévaluation, et dans une proportion de 30 à 35 p. 100 de leur valeur de revente actuelle.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Voudriez-vous avoir l'obligeance de répéter cela?

L'hon. DEWAR: Les bâtiments sont évalués suivant un manuel utilisé pour les frais de remplacement en 1939-1940, moins dévaluation, et dans une proportion de 30 à 35 p. 100 de leur valeur de revente.

Cette base est loin d'être à la page; mais nous n'avons pu la modifier pour la raison que nous n'avons pas complété l'évaluation des 400 districts, et jusqu'à ce que cela soit accompli nous ne voulons pas changer cette base, mais nous devons certainement le faire le plus tôt possible.

Le sénateur STAMBAUGH: Vous faites allusion maintenant aux districts scolaires?

L'hon. DEWAR: C'est cela, mais l'évaluation dans les villes et les villages est aussi faite par cette commission, et sur la même base.

Le sénateur STAMBAUGH: Il n'y a que ces villes-ci qui ne sont pas évaluées?

L'hon. DEWAR: Oui, Summerside et Charlottetown.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Les valeurs de 1939-1940 dont vous parliez, c'est la différence entre les valeurs de 1939 et les valeurs actuelles.

L'hon. DEWAR: Oui.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Les valeurs de 1939 moins la dépréciation; mais celles-ci sont contrôlées par la stipulation qu'elles doivent représenter au moins 30 à 35 p. 100 de la valeur actuelle. Est-ce bien cela?

L'hon. DEWAR: Non, je pense que c'est seulement un relevé du chiffre qu'ils atteignent, en se servant du manuel.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): C'est un des résultats de leur système?

L'hon. DEWAR: Oui, les évaluations sur lesquelles les impôts sont basés se chiffrent à \$86,246,300.

Le PRÉSIDENT: C'est le total pour la province?

L'hon. DEWAR: C'est le total pour la province, et ce chiffre comprend Charlottetown et Summerside. Dans ces deux villes le système d'évaluation en vigueur produit presque deux fois ce montant, et les totaux bruts sont de \$27,205,955 pour Charlottetown et de \$13,408,650 pour Summerside.

Le sénateur STAMBAUGH: Ce qui laisse combien pour les campagnes?

L'hon. DEWAR: Environ \$46 millions.

Le PRÉSIDENT: Le taux est de combien dans ce cas?

L'hon. DEWAR: Le taux de cotisation?

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. DEWAR: Cela varie avec chaque district scolaire.

Le PRÉSIDENT: Suivant ses besoins?

L'hon. DEWAR: C'est cela. Le taux varie suivant l'évaluation globale de la propriété dans le district. Plus la propriété a de valeur, plus le taux est élevé.

Le PRÉSIDENT: S'ensuit-il que la province ait à suppléer les revenus de l'école?

L'hon. DEWAR: Oui, je mentionne cela au paragraphe suivant.

Chaque district scolaire établit son propre taux, et celui-ci varie de moins de 1 p. 100 jusqu'à 3 p. 100 de l'évaluation. Des allocations de péréquation du ministère de l'Éducation sont applicables dans le but d'empêcher des taux de plus de 3 p. 100, à condition que le district fasse partie d'une unité d'école secondaire. Un taux double, obligatoire dans les districts dont au moins 50 p. 100 des contribuables ne sont pas fermiers, donne aux fermiers une exemption d'impôts sur 50 p. 100 de la valeur de leurs fermes et bâtiments annexes, à l'exclusion de leur maison d'habitation.

Le PRÉSIDENT: Les maisons d'habitation ne sont pas plus exemptées d'impôts à la campagne qu'elles le sont à la ville?

L'hon. DEWAR: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Mais les autres bâtiments connexes...

L'hon. DEWAR: Ils sont cotisés à 50 p. 100.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Les autres bâtiments sont cotisés à 50 p. 100 de quoi?

L'hon. DEWAR: On utilise ce qu'on appelle un taux dédoublé, et les maisons sont estimées à deux fois la valeur. Autrement dit, cela donne aux fermiers une exemption d'impôts sur 50 pour cent de la valeur des terrains de la ferme et de ses bâtiments. On prend la valeur totale des terrains et bâtiments et on y applique la moitié du taux appliqué aux maisons d'habitation.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): S'agit-il de la moitié du taux ou de la moitié de l'évaluation?

L'hon. DEWAR: La moitié du taux; voici comment on l'applique. Si vous payez deux dollars pour cent dollars sur votre maison, vous payez seulement \$1 pour la ferme. Ceci a pour but de diminuer l'impôt sur la production.

Il ne semble pas que l'utilisation de la terre ait été ralentie dans la province à cause du taux d'impôt.

De 1958 à 1962, l'augmentation des impôts scolaires payés par les districts fut de 47 p. 100. Les frais du gouvernement dans le domaine de l'éducation pendant la même période ont augmenté de 130 p. 100. En 1962 les sommes suivantes furent recueillies:

Somme totale payée par les districts	\$1,724,488.22
Somme totale payée par le gouvernement	\$3,979,900.86

Somme totale pour l'éducation	\$5,704,389.08
---	----------------

Le PRÉSIDENT: Cette augmentation fut-elle causée surtout par la croissance de la population ou par un programme de construction d'écoles, ou par les salaires d'enseignants, ou bien par un peu de tous ces facteurs à la fois?

L'hon. DEWAR: Un peu de tous.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): La poule ou l'œuf!

L'hon. DEWAR: Oui, les salaires des enseignants furent augmentés substantiellement. Ceci a peut-être compté pour \$1.5 million, et évidemment nous avons un vaste programme de construction d'écoles secondaires. Puis nous avons retenu un nombre beaucoup plus grand de la population scolaire. Le

surintendant des écoles de Charlottetown me disait hier qu'en 10 ans le nombre atteignant la 9^e année a augmenté dans une proportion de 30 à 80 pour cent en 10 ans, bien que le nombre d'élèves de 1^{re} année n'ait guère changé.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Ce nombre d'élèves n'a pas changé?

L'hon. DEWAR: Très peu, mais il a augmenté de plus de 80 pour cent à la 9^e année.

Le sénateur MCGRAND: La population de l'île du Prince-Édouard est assez stationnaire?

L'hon. DEWAR: Oui, assez stationnaire.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas d'abandon, alors?

L'hon. DEWAR: Oh non! C'est pourquoi les frais augmentent. Dans les trois dernières années les écoles secondaires ont reçu 30 pour cent de plus d'élèves.

Le PRÉSIDENT: C'est excellent.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Comme vous le savez, je viens de l'île du Prince-Édouard. Y a-t-il plus d'élèves qui vont aux études supérieures qu'il y a quelques années?

L'hon. DEWAR: Y en a-t-il davantage qui continuent leurs études?

Le sénateur MCGRAND: Y a-t-il plus d'étudiants qui vont à l'université qu'il y a quelques années?

L'hon. DEWAR: Oh oui! nous constatons une forte augmentation.

Le sénateur MCGRAND: Quittent-ils la province par la suite?

L'hon. DEWAR: Oui, ils la quittent tous.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): C'est bien ce que nous faisons: nous exportons nos cerveaux de l'île du Prince-Édouard.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Avez-vous le nombre d'inscriptions des étudiants aux universités Saint-Dunstan et *Prince of Wales*?

L'hon. DEWAR: Non, mais je dirais que dans les dix dernières années le corps étudiantin dans ces deux universités a triplé.

Le PRÉSIDENT: Ce qui veut dire que l'université a besoin, elle aussi, de nouveaux bâtiments?

L'hon. DEWAR: Oui, de bâtiments et d'un plus grand nombre de places. Nous avons eu un cas d'urgence lors des inscriptions à *Prince of Wales* l'automne dernier et nous avons dû chasser des gens du bâtiment pour ouvrir de nouvelles classes.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Monsieur le président, je désire poser une autre question à notre ministre de l'Éducation. Quelle proportion de l'île est maintenant pourvue d'écoles secondaires et ainsi de suite?

L'hon. DEWAR: Le pourcentage en est assez élevé. Je dirai 80 pour cent. En fait l'île est entièrement pourvue à l'heure actuelle. Seuls quelques districts isolés résistent aux progrès de l'éducation. J'ai reçu hier un vieux monsieur dans mon bureau; il est de la vieille école et fort opposé aux changements qui ont lieu. Il m'a dit que nous allions chasser de plus en plus de gens de l'île en les éduquant.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Vous savez très bien, docteur, tout autant que moi, qu'il y a une demande énorme d'ingénieurs diplômés dans toutes les spécialités imaginables. Jetez seulement un coup d'œil sur la *Gazette* de Montréal ou sur le *Star* de Montréal, ou encore sur le *Citizen* ou le *Journal* d'Ottawa, et vous verrez des centaines d'offres d'emploi pour gens qualifiés. Je ne vois donc pas comment nous pourrions ralentir les progrès de l'éducation; il nous faut la donner, à quelque prix que ce soit.

L'hon. DEWAR: Vous avez raison, mais tout le monde n'est pas de cet avis.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Peut-être que non.

L'hon. DEWAR: La même situation se retrouve dans tout le Canada. Un grand nombre de nos diplômés universitaires se rendent aux États-Unis. Nous avons investi des sommes importantes dans ces jeunes gens et, évidemment, une fois qu'ils sont partis pour exercer leur profession dans un autre pays, ce placement est totalement perdu.

Je poursuis la lecture de mon mémoire. Dans quelques régions de la province la terre augmente en valeur, alors que dans d'autres régions l'exode de la campagne vers la ville a vidé de nombreuses fermes et diminué leur valeur.

Le PRÉSIDENT: Quelle est la cause de l'augmentation de la valeur?

L'hon. DEWAR: Je crois que l'une des raisons de l'augmentation en valeur est la proximité de Charlottetown, des villages et des villes. Ce fait tend à augmenter la valeur de la terre, alors que d'autre part, la terre située dans des régions plus éloignées, loin des routes pavées, tend à perdre de sa valeur. Il me semble qu'une route pavée traversant une communauté augmente la valeur de revente de la propriété; et là où se trouvent de l'équipement scolaire et des hôpitaux, la valeur de la terre tend à augmenter. Il est bizarre que dans diverses régions de l'île, pour aucune raison connue, la terre prenne des valeurs différentes. J'habite dans l'ouest, qui est le secteur le plus éloigné, et la terre, là où j'habite, vaut deux fois plus que dans l'est, qui est plus proche du continent. C'est une situation assez étrange.

Le PRÉSIDENT: La valeur productive de la terre augmente-t-elle en même temps, ou les faits que vous avez mentionnés: les routes et les hôpitaux, en sont-ils seuls la cause? En fait, produit-on davantage à l'acre, ou obtient-on un plus grand rendement par acre de terre?

L'hon. DEWAR: Je pense que les deux facteurs jouent. Dans certaines régions la fertilité, la valeur productive du terrain augmentent, mais dans d'autres elles diminuent, et la terre, en certains endroits, retourne à la brousse.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Je suis d'accord avec vous sur ce point, docteur.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Docteur Dewar, pour en revenir à l'idée émise par vous un peu plus haut, à propos de l'accroissement de la valeur du terrain dans certaines régions, est-ce que la valeur de ces terres augmente en raison de la construction de nouveaux logis dans certaines régions? Est-ce que ces terres, qui ont accru leur productivité pour une raison ou une autre, est-ce qu'elles ont accru leur productivité en raison de cette construction ou est-ce à cause des facilités de transport ou de la proximité d'une communauté qui en fait des endroits agréables à vivre?

L'hon. DEWAR: Je dirais que les terres situées aux alentours de Charlottetown, où vit J. J., à cause de leur emplacement, valent beaucoup plus. Je pense qu'elles sont aussi probablement plus productives mais que, en raison de leur emplacement, il serait beaucoup plus difficile d'acheter une ferme près de Charlottetown et le prix aurait tendance à être beaucoup plus élevé que dans l'est ou l'ouest de l'île.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Il me semble que vous avez raison, docteur. J'habite à dix milles seulement de Charlottetown et nous avons la plus belle campagne jusqu'à environ quinze milles de Charlottetown, mais ce qui est regrettable c'est que maintenant un nombre effarant de propriétaires de fermes qui y vivent veulent travailler à Charlottetown, et s'ils ont assez d'enfants pour s'occuper de la ferme, c'est ce qu'ils font. Il y a trente ans, nous, gens de la ferme, vivions à la ferme, mais ce n'est pas la mode au-

jourd'hui; le chef de famille veut trouver du travail, le plus souvent à Charlottetown.

L'hon. DEWAR: Oui, je pense qu'il en est ainsi pour une assez vaste région aux environs de Charlottetown. Un grand nombre de gens travaillent à la ville.

Le PRÉSIDENT: Le font-ils pour augmenter leurs revenus?

L'hon. DEWAR: Oui.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Je crois que cette tendance est générale dans tout le Canada.

L'hon. DEWAR: Générale dans le monde entier, je dirais. J'étais au Japon le mois dernier, et la cité de Tokyo est la plus grande du monde, il y vit plus de dix millions d'habitants alors qu'il y a dix ans, il n'y en avait que six millions. Les gens, en fait, ont déménagé des régions rurales pour venir à Tokyo. Dans l'île il y avait en 1940 13,000 fermiers, mais aujourd'hui ils ne sont plus que 7,000.

Je reviens maintenant à mon exposé, monsieur le président.

A la ville les impôts tendent à être plus élevés à cause des nombreux services publics—probablement deux fois plus élevés pour un terrain de surface équivalente—ou en d'autres termes, les impôts prélevés pour l'éducation à la ville et à la campagne sont peut-être identiques si l'on omet la terre attachée au logis de la ferme.

Dans l'île du Prince-Édouard, l'amélioration du programme des écoles secondaires a eu tendance à augmenter le fardeau des impôts. On se doit de prendre en considération l'amélioration de l'équipement destiné à l'enseignement primaire, mais il est douteux que l'impôt sur la propriété rurale suffise à pourvoir au coût croissant de l'éducation, et l'expérience prouve que les revenus provinciaux extirpés de toutes les sources possibles, y compris le trésor fédéral, sont insuffisants pour faire face à la hausse des frais publics occasionnés par la santé et le bien-être social, les travaux publics et l'éducation.

Une estimation fut préparée en 1959 par le D^r M. E. Lazerte sur la capacité relative des provinces à subvenir aux frais d'éducation; il prenait le nombre d'élèves à éduquer entre les âges de 5 et 19 ans, et le revenu total par personne dans chaque province. En superposant ces deux facteurs, le nombre d'enfants et l'impôt par personne, il parvint à un chiffre relatif. Ceci a montré que l'île du Prince-Édouard avait un chiffre relatif de 109, la Colombie-Britannique de 309, et l'Ontario de 285. L'île du Prince-Édouard avait le chiffre le plus bas de l'échelle, à l'exception de Terre-Neuve qui avait un chiffre de 100. Ceci limite sérieusement la capacité du gouvernement et de la propriété de pourvoir à un niveau d'enseignement adéquat, ou tout au moins à ce qui est considéré comme un niveau normal par les provinces plus prospères.

On estime qu'on ne peut permettre aux impôts fonciers d'augmenter beaucoup plus et qu'un impôt plus lourd pour l'éducation, prélevé sur les revenus et ventes, doit être établi pour couvrir les frais croissants de celle-ci. En 1945 le gouvernement de l'île du Prince-Édouard a dépensé \$421,451 pour l'éducation. En 1955 ce chiffre était passé à \$1,279,566 et en 1963 à \$4,895,938, c'est-à-dire à près de cinq millions.

Il est passé de \$500,000 en 1945 à près de \$5 millions en 1963.

Le sénateur J. J. MACDONALD: Docteur, avant de poursuivre, incluez-vous dans ce chiffre l'aide financière apportée à la construction d'écoles régionales, etc...

L'hon. DEWAR: J'inclus certains frais d'amortissement des écoles, non le coût d'établissement, les frais d'amortissement qui sont applicables sur une période de 20 ans. Le gouvernement fournit un prêt pour amortir les obligations.

Le sénateur J. J. MACDONALD: Vous n'incluez pas cela dans les 5 millions?

L'hon. DEWAR: Oui, les frais d'amortissement sont inclus.

Le sénateur J. J. MACDONALD: Ils le sont?

L'hon. DEWAR: Oui, il comprend les prêts pour amortissements aux districts possédant une école secondaire régionale—professeurs, fonctionnement et frais afférents.

Il est évident qu'un impôt foncier est totalement insuffisant pour couvrir des budgets qui augmentent à ce rythme.

Dans l'île du Prince-Édouard, à l'exception de l'acquisition de terres pour parcs et routes, l'impôt rural pose peu de problèmes. Le gouvernement provincial accorde un prêt au district scolaire dépossédé, à la place des impôts, ce qui compense en partie.

Le PRÉSIDENT: Dans le domaine de l'impôt, vous devez faire face au problème de construction des routes, hôpitaux etc... D'où viennent donc les impôts destinés à cet effet, si vous n'imposez pas la terre?

L'hon. DEWAR: Il n'existe aucun impôt foncier à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Alors d'où viennent les impôts?

L'hon. DEWAR: Ils viennent cent pour cent du trésor provincial.

Le PRÉSIDENT: Et l'argent de celui-ci vient d'où?

L'hon. DEWAR: Il provient d'impôts divers telles la taxe de vente de 5 pour cent, les taxes sur l'essence et l'alcool, et nous avons d'autres petites taxes variées. Enfin nous avons les subventions fédérales.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Est-ce que cette taxe de 5 pour cent sur les ventes va dans un fonds destiné à payer les frais d'hospitalisation?

L'hon. DEWAR: Pas du tout, elle va aux revenus généraux.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je désirerais poser deux questions. Quelle est le rapport entre votre cotisation ou évaluation des propriétés de la ferme et la valeur réelle en espèces de la ferme?

L'hon. DEWAR: Le prix de revente en argent comptant?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Oui.

L'hon. DEWAR: A peu près de 30 à 35 pour cent.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): En dehors des taxes scolaires, quelles autres taxes prélève-t-on sur les fermes?

L'hon. DEWAR: Aucune.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Y a-t-il des taxes pour l'administration de la justice ou autre chose semblable?

L'hon. DEWAR: Non, il n'y a aucune taxe de ce genre.

Le sénateur J. J. MACDONALD: Je puis vous rappeler qu'il y a quelque temps, quand l'honorable Walter Jones était premier ministre, l'impôt foncier, qui était minime par rapport à aujourd'hui, coûtait plus à percevoir qu'il ne rapportait; aussi le gouvernement provincial d'alors l'a-t-il aboli. Dans mon cas, quand j'ai commencé à cultiver ma ferme après la première guerre mondiale, mes impôts s'élevaient probablement à \$10. Aujourd'hui ils atteignent \$120. Je crois avoir expédié, il y a quelques jours, un chèque de \$120.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Évidemment nous avons une—comment appelez-vous cela?—à Fort Augustus...

L'hon. DEWAR: Une école fusionnée.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Il en existe environ 9 ou 10.

L'hon. DEWAR: Oui.

Le PRÉSIDENT: L'argent que vous avez expédié, est-ce seulement pour l'école?

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Oui.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Vous avez de la chance.

Le sénateur MCGRAND: Combien d'acres de terre possédez-vous?

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Entre mon fils et moi, nous avons environ 300 acres.

Le sénateur MCGRAND: Et vous ne payez que \$120 d'impôts?

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Oui, d'impôts scolaires.

Le sénateur MCGRAND: Au Nouveau-Brunswick vous payeriez de \$300 à \$400 sur une telle propriété.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Vous n'auriez pas dû parler de cela devant le docteur Dewar, car il pourrait bien augmenter les impôts.

L'hon. DEWAR: Je suis heureux d'être venu devant ce comité car nombre de ces questions me tracassaient, par exemple la quantité d'impôts que la terre peut supporter. Devraient-ils être supérieurs, sont-ils suffisants chez nous et trop élevés au Nouveau-Brunswick?

Le sénateur MCGRAND: Avez-vous une idée du pourcentage du revenu de la ferme qui passe à payer l'impôt foncier? Bien sûr, celui-ci est perçu par le ministère de l'Éducation, mais pourriez-vous nous donner une idée du pourcentage du revenu d'un fermier qui y passe?

L'hon. DEWAR: De son revenu personnel?

Le sénateur MCGRAND: Oui, et quelle proportion passerait en impôt?

L'hon. DEWAR: Les chiffres les plus récents que je possède datent de 1960. Dans l'île du Prince-Édouard le pourcentage du revenu personnel qui est utilisé en taxes scolaires est de 1.38 p. 100. Cela pour 1960. Ce chiffre varie considérablement d'une province à l'autre.

Le sénateur MCGRAND: Il me semble que nous embrouillons la question. Mettons que les impôts payés par un fermier soient de \$300. Environ quel pourcentage du revenu de sa ferme passerait à payer ses impôts? Serait-ce 10, 15, 20 ou 30 p. 100? Je sais que vous ne pouvez le calculer exactement mais vous devez avoir une idée approximative.

L'hon. DEWAR: Je crois que vous feriez mieux de poser cette question au sénateur J. J. MacDonald. Lui pourrait y répondre.

Le sénateur STAMBAUGH: Je pense qu'ils représenteraient environ 1 p. 100 du revenu du sénateur J. J. MacDonald, \$120.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Je n'ai pas dû m'exprimer clairement. On m'a demandé quels étaient mes impôts scolaires. On m'a demandé la superficie de terrain que je possédais. J'ai répondu que je possède environ 300 acres réparties en bois et terre arable. Mes impôts s'élèvent à \$120 et je crois que ceux de mon fils sont à peu près équivalents, mais bien sûr c'est lui qui dirige la ferme maintenant.

Le PRÉSIDENT: Quelle en est la superficie?

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Il a environ 240 acres de terre arable et le reste en bois. Mais je crois que ses impôts sont bien près d'être aussi élevés que les miens, ce qui atteindrait près de \$300 par an. Nous les payons sans critiquer.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Y a-t-il deux logis à la ferme?

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Oui, la maison de mon fils n'est qu'à 25 pas de la demeure principale.

Le sénateur BURCHILL: Dans l'évaluation des fermes pour les impôts dans l'île du Prince-Édouard, accorde-t-on deux valeurs différentes à la terre arable et à la terre à bois, et ainsi de suite?

L'hon. DEWAR: Oui, on emploie une mesure différente.

Le sénateur BURCHILL: Et tout cela s'élève à 35 p. 100 de la valeur totale de la propriété?

L'hon. DEWAR: C'est exact. D'après votre question, M. McGrand, je suppose que vous voulez spécifier le revenu réel de la ferme et ce qu'on paie, plutôt que le revenu personnel dans son ensemble. Est-ce bien cela?

Le sénateur McGRAND: De l'argent produit par une ferme, quelle proportion passe à payer les impôts? Voilà ce que j'essaie d'apprendre.

L'hon. DEWAR: Il y a eu beaucoup de changement dans le montant des impôts prélevés sur les fermes. Je me rappelle le temps où, dans ma vieille maison, l'impôt scolaire annuel était de \$10. Le sénateur MacDonald peut se rappeler ce temps-là, lui aussi.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): A New Perth, oui.

L'hon. DEWAR: Et, à ce que je comprends, la même ferme paie maintenant \$50 d'impôts; mais à cette même époque je me rappelle aussi les années de dépression où le revenu comptant total de la ferme était d'environ \$500.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Et il fallait en faire des affaires pour récolter \$500.

L'hon. DEWAR: C'était pourtant l'une des meilleures fermes. Aujourd'hui il me semble que son revenu atteint plus de dix mille dollars.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il eu des changements dans la production?

L'hon. DEWAR: Oui, la production a augmenté, bien que la production d'il y a une trentaine d'années ait été plus que moyenne, mais bien sûr il y a eu aussi une augmentation depuis; en fait, une augmentation considérable.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Que produisiez-vous à cette époque, des pommes de terre?

L'hon. DEWAR: Des pommes de terre, des porcs. Nous vendions de la crème et des œufs; ils ont abandonné les œufs maintenant, mais je me rappelle le temps où l'on vendait une tonne de porc pour \$60.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Vous ne m'apprenez rien de neuf. J'en ai fait l'expérience et j'ai vendu du porc à bien bas prix, et même du bœuf. C'est ce qu'on appelait «les sales années 30».

L'hon. DEWAR: Oui, ça faisait environ 3 cents la livre de porc. Aujourd'hui quel en est le prix? de 20 à 25 cents environ?

Le sénateur McGRAND: Il y a un autre facteur à considérer; les frais de production à la ferme étaient très bas.

L'hon. DEWAR: Oui.

Le sénateur McGRAND: Vous parliez d'une dizaine de milliers de dollars aujourd'hui. Évidemment le coût de la production a peut-être augmenté davantage en proportion de la valeur des produits de la ferme. J'essaie d'établir le pourcentage des profits de la terre qui passe en impôts.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Ce matin un mémoire très intéressant a été présenté à la conférence ministérielle par le président de l'Union des Fermiers, traitant des prix en proportion avec le revenu, sur un certain nombre d'années.

L'hon. DEWAR: Oui, le revenu brut et ses variations.

Le PRÉSIDENT: Est-ce pour tout le Canada?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Oui.

Le sénateur McGRAND: Était-ce décomposé suivant les provinces?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Non.

Le PRÉSIDENT: Les fermes de l'île du Prince-Édouard sont-elles mécanisées pour la plupart maintenant?

L'hon. DEWAR: Oui, le cheval a pratiquement disparu.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Un cheval à la ferme dans l'île du Prince-Édouard est désormais un objet rare.

L'hon. DEWAR: Tout cela est arrivé depuis 1945.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): A notre ferme là-bas, nous avons une installation qui vaut bien n'importe laquelle dans le comté de Queens. Mon fils la dirige. Du temps où mon frère exploitait la ferme avec moi nous utilisions deux ou trois attelages. Nous avions de l'équipement pour deux attelages. Maintenant il y a deux tracteurs. Avec toutes les affaires qu'il fait, je suppose que mon fils réalise environ \$30,000 par an, mais à la fin de l'année je ne suis pas sûr qu'il lui reste un seul dollar.

Le PRÉSIDENT: Est-ce \$30,000 produits par la ferme seule?

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Oui.

Le PRÉSIDENT: Le revenu total de la ferme?

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Oui, et je doute qu'à la fin de l'année il ait économisé un seul dollar.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Connaissez-vous par hasard le chiffre total du revenu net des fermes dans l'île du Prince-Édouard à placer au regard des relevés d'impôts perçus sur les fermes?

L'hon. DEWAR: Non, il est difficile d'établir le revenu net des fermes. Je crois que le revenu brut des fermes est d'environ 30 millions. Serait-ce aussi élevé que cela?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Il me semble que le B.F.S. a pour chacune des provinces un chiffre représentant le revenu total net des fermes à diverses époques. Je me demandais si vous pouviez établir un rapport entre ce chiffre, si le B.F.S. le possède vraiment, et le chiffre que vous possédez quelque part dans vos dossiers concernant la somme d'argent qui est fournie par les fermes sous forme d'impôts pour l'éducation.

L'hon. DEWAR: Le revenu personnel dans l'île, j'imagine que c'est le revenu net, et cela doit être...

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Cela comprend beaucoup plus que l'agriculture?

L'hon. DEWAR: Oui. On ne distingue pas ici entre le revenu agricole et le revenu non agricole; mais il me semble que le chiffre pour le revenu agricole doit être beaucoup plus élevé que 1.38 p. 100. Le sénateur MacDonald suggère que dans l'exploitation d'une ferme il n'y a pas de revenu net; mais en tout cas il faudrait retrancher de ce revenu le coût de la vie. Les fermiers pourraient vous dire ce que représente le revenu brut par rapport au revenu net de la ferme au Canada. Bien sûr, il serait plus élevé que dans l'Ouest.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): N'avons-nous pas ces chiffres, monsieur Stutt?

M. STUTT: Oui, nous avons les chiffres annuels du revenu brut et du revenu net; on peut se les procurer.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): M. Dewar, possédez-vous dans votre bureau ou ailleurs les chiffres de la totalité des impôts perçus sur les fermes?

L'hon. DEWAR: Non, je doute qu'on puisse les décomposer. Nous pouvons les décomposer aux environs de Charlottetown et de Summerside, mais quand nous arrivons dans les régions rurales un grand nombre de gens qui vivent à la campagne ne sont pas fermiers. Je pourrais vous faire promener le long

d'une route qui plonge en pleine campagne, et je crois que sur 15 fermes le long de cette route, environ 5 sont habitées par des fermiers proprement dits.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Toutes les propriétés dans cette catégories sont-elles des terres à culture?

L'hon. DEWAR: La plupart, oui.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Il est très difficile de cerner le vrai problème.

L'hon. DEWAR: Oui.

Le PRÉSIDENT: Chaque maison comprend-elle, disons, deux ou trois acres?

L'hon. DEWAR: A vrai dire, c'est une étendue ininterrompue de terres, mais sur chaque étendue de terre de culture se trouvent un certain nombre de maisons où vivent des gens à la retraite, des épiciers, garagistes; il y a des motels et diverses gens qui assurent des services.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Et les pêcheurs, docteur?

L'hon. DEWAR: Il n'y en a pas dans cette région. Pourtant quand on arrive à la côte, on trouve que peut-être 75 p. 100 des revenus proviennent de la pêche. Environ 5 millions par an proviennent de la pêche et 30 millions de l'agriculture.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Avez-vous achevé la lecture de votre mémoire, monsieur Dewar?

L'hon. DEWAR: Oui, mon mémoire est terminé.

Le sénateur McGRAND: Monsieur le président, il y a une question que j'aimerais poser au Dr. Dewar. Elle se rapporte au mouvement coopératif. Ce mouvement se développe, il prend une importance accrue dans l'île, n'est-ce pas? Répondez-moi brièvement.

L'hon. DEWAR: Oui.

Le sénateur McGRAND: L'an dernier, à peu près à cette époque, j'ai vu un programme, un dimanche après-midi, qui traitait du programme agricole et de l'agriculture dans l'Île du Prince-Édouard. M. Hartwell Daly y participait, vous aussi peut-être?

L'hon. DEWAR: Non, je n'y étais pas.

Le sénateur McGRAND: On y montra de nombreuses images de bâtiments coopératifs dans un ou deux endroits où le mouvement coopératif avait eu le plus de succès et le commentateur affirmait que l'on pouvait développer le mouvement coopératif jusqu'à un certain point au-delà duquel il ne progressait plus, et que l'on ne pouvait y intéresser les gens davantage car on ne pouvait inculquer dans leur esprit le principe du mouvement coopératif au moment approprié. Puis on montra une photo d'une belle école et on posa cette question: «L'école peut-elle y remédier?».

Je vais vous demander si le ministère de l'Éducation de l'île du Prince-Édouard fait quoi que ce soit pour apporter aux enfants et aux habitants des communautés rurales un peu de la philosophie qui leur ferait sentir qu'il serait pratique et agréable de vivre à la campagne dans l'île du Prince-Édouard. Vous venez de dire que presque tous les élèves qui vont à l'école secondaire devaient quitter l'île. Est-il possible de former des élèves, à l'école, en soulignant que les campagnes de l'île du Prince-Édouard pourraient être mises en valeur de façon plus intégrale et devenir un endroit où il fait bon vivre?

L'hon. DEWAR: Comme mode de vie?

Le sénateur McGRAND: Oui, comme mode de vie. C'est le problème qui a créé des ennuis dans tout le pays.

L'hon. DEWAR: Je ne connais pas la solution de ce problème.

Le sénateur McGRAND: Est-ce que le ministère de l'Éducation s'efforce de mettre en pratique cette idée dans les écoles régionales?

L'hon. DEWAR: Je crois que nos écoles régionales, en donnant une éducation plus poussée, fera de meilleurs fermiers de ceux qui retournent à la ferme après avoir quitté l'école, mais j'ignore si l'école régionale poussera plus de jeunes gens à retourner à la ferme ou à la quitter.

Le sénateur McGRAND: La population de l'île du Prince-Édouard est relativement stationnaire. A un moment elle est descendue à 88,000, comme l'indiquent les recensements de 1911 ou 1921, puis elle est remontée au-dessus de 100,000.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Elle atteint environ 106,000 habitants.

Le sénateur McGRAND: Je voudrais savoir si vous avez suivi les gens que vous avez formés et qui sont partis. Les avez-vous suivis dans tous les coins du monde ou au Canada et aux États-Unis, là où ils sont allés.

L'hon. DEWAR: Certainement.

Le sénateur McGRAND: Vous les avez suivis? Je sais que la plupart vont en Ontario. Il fut un temps où ils allaient dans les États de Nouvelle-Angleterre, mais ceci n'est plus. L'Ontario nous en prend un grand nombre.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Avez-vous des cours, dans les écoles secondaires fusionnées, dans votre nouveau programme, avez-vous des cours portant sur la vie à la ferme, des sujets en rapport avec l'agriculture susceptibles de stimuler l'intérêt d'un jeune homme pour les méthodes modernes d'agriculture?

L'hon. DEWAR: Pas autant qu'il le faudrait. Je dirai que c'est une chose assez difficile à établir. J'ai essayé auprès du bureau pour la formation professionnelle à Ottawa de faire autoriser la création d'ateliers de science agricole dans les écoles secondaires régionales, ou d'ateliers de mécanique agricole, mais le bureau n'est pas d'accord pour les écoles régionales.

Le sénateur McGRAND: Vous dites qu'il n'est pas d'accord. Mais vous êtes ministre de l'Éducation de votre province. A qui avez-vous parlé?

L'hon. DEWAR: Ottawa ne veut pas participer aux frais.

Le sénateur McGRAND: Les habitants des 400 districts que couvre votre ministère, vos commissions scolaires locales, sont-ils d'accord?

L'hon. DEWAR: Oui, si nous ne devons pas trop augmenter les impôts.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Soutenez-vous que le gouvernement fédéral, lorsqu'il octroie des sommes à l'île du Prince-Édouard pour la construction d'écoles secondaires professionnelles, vous dicte quels cours vous devez enseigner dans ces écoles?

L'hon. DEWAR: Pas dans les écoles secondaires professionnelles dont nous ne possédons que deux, l'une qui ne fonctionne pas encore et l'autre à Summerside. Il n'y a pas de problème là; ils approuvent les cours en sciences mécanique et agricole pour ces écoles, mais quand on pénètre dans les régions rurales, nous ne pouvons obtenir d'Ottawa la permission d'instituer des cours professionnels dans les écoles régionales que fréquentent jeunes gens et jeunes filles.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Qu'est-ce qu'Ottawa a à voir avec ces écoles? Je croyais qu'Ottawa s'intéressait à l'éducation du point de vue de la formation professionnelle et commerciale et ce genre de choses, et qu'il était seulement préoccupé du prix des bâtiments, sauf pour la formation des chômeurs auxquels il alloue une partie des allocations et ce genre de choses.

Prenons l'exemple d'une école secondaire fusionnée et typique dans une région rurale. Qu'est-ce que les autorités fédérales ont à y voir?

L'hon. DEWAR: Elles nous autorisent à instituer des cours commerciaux, à former des sténographes, et les autorités de l'éducation professionnelle ici à Ottawa nous en remboursent 50 pour cent du coût.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Quelle législation leur permet de s'infiltrer dans cette partie de votre système d'éducation? Je ne suis pas très familier avec cet aspect du problème.

L'hon. DEWAR: La Loi de l'accord sur l'enseignement technique et professionnel.

Le sénateur SMITH: Et cette loi affecte le fonctionnement des écoles ordinaires à condition que vos cours soient conformes à ceux qu'ils approuvent.

L'hon. DEWAR: C'est exact.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Avez-vous recours à cette loi pour obtenir des subventions pour l'Île du Prince-Édouard?

L'hon. DEWAR: Oui!

Le sénateur SMITH: Y a-t-on recours dans d'autres provinces?

L'hon. DEWAR: Oui.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Dans toutes les autres provinces?

L'hon. DEWAR: Il me semble que oui. Je ne saurais dire en ce qui concerne le Québec.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Vous avez bien dit que ceci s'appliquait seulement aux écoles techniques et non aux écoles secondaires régionales?

L'hon. DEWAR: Non, si les cours sont acceptés dans les écoles secondaires régionales, alors nous recevons notre part d'Ottawa. Les cours commerciaux sont tous acceptés et nous en avons dans presque toutes nos écoles régionales.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Elles doivent répondre aux exigences voulues parce qu'elles sont considérées par le fédéral comme étant des écoles professionnelles dans le sens étroit du terme.

L'hon. DEWAR: Oui, ce sont des cours qui conduisent à un métier, mais on n'admet pas que la science ou la mécanique agricoles soient des métiers.

Le sénateur McGRAND: C'est cela.

Le PRÉSIDENT: D'après les témoignages que nous avons entendus jusqu'à présent, il me semble que l'un des grands problèmes de nos écoles est que la formation scolaire depuis l'école élémentaire jusqu'à l'école secondaire, est purement académique. Maintenant on se dirige un peu vers la formation professionnelle, mais la formation que reçoivent les jeunes gens venus des fermes ne les prépare pas à devenir de meilleurs fermiers. Avec la formation qu'ils reçoivent ils peuvent se lancer dans les affaires ou divers métiers ou dans une branche totalement différente, mais ils ne peuvent être initiés au métier de fermier dans leurs premières années d'école, et il me semble qu'on devrait étudier ce problème.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, au Nouveau-Brunswick nous avons une école professionnelle agricole à Woodstock et, lorsque j'étais membre du ministère, nous en avons établi une à l'université Saint-Joseph et nous en avons une à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, et nous sommes parvenus à un accord avec le ministère du Travail dont nous dépendions, d'après lequel nous devions recevoir de l'aide en vertu de la clause b) d'une certaine loi sur le travail. Nous avons obtenu des fonds pour permettre à des écoles de continuer à fonctionner et je crois qu'on a obtenu des allocations pour payer les frais de pensions des élèves dans ces écoles.

Il y avait des cours condensés d'agriculture, bien sûr, qui se donnaient pendant un semestre, de novembre à avril. A l'école de Woodstock, ceux-ci se prolongèrent en un cours de deux ans. Ils recevaient de l'aide financière d'Ottawa.

Le PRÉSIDENT: Ce que j'essaie de montrer c'est que la formation des élèves devrait se faire dans les premières années d'école, non au stade de l'université ou lorsque les étudiants cherchent du travail ou suivent un cours spécialisé en agriculture. L'idée que je veux faire comprendre c'est qu'on devrait former l'élève dans les écoles rurales ou dans les petites écoles de campagne, pour permettre à ces jeunes gens de réaliser dès le début les avantages qu'ils tireraient d'une meilleure exploitation agricole dans leurs propres fermes. Ils devraient acquérir cela dès les premières années d'école, au lieu de recevoir un enseignement purement académique.

Le sénateur McGRAND: Monsieur le président, je crois que vous avez raison sur ce point. Dans toutes les écoles régionales du Nouveau-Brunswick il existe une section qu'on appelle l'atelier et qui enseigne la soudure électrique et autres choses de ce genre. Dans une école que je connais on avait fourni de l'équipement électrique valant plusieurs milliers de dollars pour enseigner aux filles comment se servir de fourneaux électriques et de machines à coudre électriques. Je suppose qu'il existe quelque chose d'équivalent dans la plupart des écoles supérieures régionales du Nouveau-Brunswick et aussi dans l'île.

Ce à quoi le président songe, c'est qu'il n'y a rien à l'école dans le domaine agricole, pour un garçon de 14 ou 15 ans, qui lui donnerait un aperçu des problèmes de l'agriculture. Par exemple, il n'y a personne pour emmener un groupe de garçons dans les champs afin de leur y donner un cours de chimie, et pourtant tout le sol est un laboratoire. Est-ce là ce que vous voulez dire?

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est ce que je veux dire.

Le sénateur McGRAND: C'est ce que j'ai pensé pendant des années; c'est l'une de nos faiblesses.

Le sénateur TAYLOR (*Norfolk*): La compétence en matière d'éducation serait entièrement du ressort des provinces?

Le sénateur McGRAND: Quant à l'aide accordée par Ottawa, elle ne vous serait pas donnée si vous enseigniez un cours élémentaire d'agriculture, mais elle vous sera accordée si vous enseignez dans un atelier de mécanique.

L'hon. DEWAR: Je pense qu'en général un atelier de mécanique répondrait probablement aux exigences voulues. Ottawa n'approuverait pas un métier de menuiserie car, dit-on, ceci est de la formation manuelle, de l'instruction générale, mais en fait on ne peut pas former des charpentiers dans ce genre d'atelier.

Le sénateur McGRAND: Je suis très favorable à la formation en atelier, jusqu'à un certain point. Je ne savais pas qu'on ne pouvait souder ensemble le cuivre et le fer jusqu'à ce qu'un garçon de 14 ou 15 ans me le dise, parce qu'il avait été formé dans une école professionnelle. Il me semble qu'une grande partie de ce travail professionnel dans la formation mécanique est responsable du départ des garçons de l'île du Prince-Édouard pour l'Ontario.

Le PRÉSIDENT: De leur départ de la ferme?

Le sénateur McGRAND: Oui, pour se rendre en Ontario. C'est cette formation et ce genre de choses.

L'hon. DEWAR: Au fond, nous croyons qu'ils partiront de toute façon, et si nous pouvons leur donner une éducation ou un métier ils seront alors dans une situation privilégiée, au lieu d'être de simples bûcherons et porteurs d'eau.

Le sénateur McGRAND: Dans ce sens, vous leur donnez un héritage.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): On a essayé de faire cela dans notre province. Quand ce fut organisé à Salisbury, on nomma un diplômé à la tête du cours.

Dans toute l'école il n'y eut que deux élèves qui suivirent ce cours.

De la même façon, à Petocobiac, nous avons décidé que l'une des écoles enseignerait l'agriculture. Le résultat, au bout de quatre ans, fut que personne ne suivait ce cours. Les élèves n'avaient pas assez de temps, en plus de leur préparation aux diplômes académiques, pour suivre ces cours d'agriculture. Comme résultats, ces garçons, qui normalement suivraient ces cours, fréquentent les écoles régionales d'agriculture et y obtiennent leur formation agricole.

La même chose se produisit à Fort Elgin où nous avons l'école régionale. Pour ceux qui avaient un diplôme, ça voulait dire un cours d'agriculture et après deux ou trois ans plus aucun élève ne suivait le cours.

Le sénateur McGRAND: Les gens de la ferme avaient tendance à ne pas croire à ce genre de choses. Ils voulaient des cours qui allaient enseigner quelque chose à leurs garçons. Le fermier moyen disait: Je ne veux pas que mes garçons aient à travailler à la ferme et à travailler aussi dur que moi, je veux qu'ils aient un travail de bureau. Cet argument était difficile à combattre.

Je sais que lorsqu'on commença cela au Nouveau-Brunswick, dans la première école secondaire régionale, on essaya de trouver des hommes qui avaient vécu à la campagne et reçu leur formation en agriculture au Collège McDonald, mais le public n'y est pas du tout venu, ce n'était pas ce qu'il voulait.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Docteur Dewar, je ne comprends pas très bien le rôle que jouent les autorités fédérales dans ceci. Est-il vrai que, dans votre province au moins, vous avez quelques écoles secondaires, ou autres, qui auraient un cours en travaux d'atelier, travaux manuels etc . . . et selon un système pour lequel les autorités fédérales octroieraient des allocations pour le fonctionnement de certaines branches de votre éducation secondaire?

L'hon. DEWAR: Non, non.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Cela me semblait douteux.

L'hon. DEWAR: Elles ne veulent pas accepter que nous installions un atelier isolé de mécanique ou d'agriculture dans une école régionale, mais elles acceptent les cours commerciaux.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Elles octroient une allocation en vue d'aider à subvenir au coût des cours commerciaux dans une école secondaire. Est-ce pour les élèves de l'école secondaire ou est-ce pour des cours du soir, destinés à ceux qui désirent perfectionner leur métier?

L'hon. DEWAR: Ce n'est pas pour un cours du soir, c'est pour les élèves de l'école secondaire. Elles ont adopté ce principe.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): A quel argument ont-elles recours auprès de vous, en tant que ministre de l'Éducation, dans leurs efforts pour étendre cela à d'autres domaines dans lesquels vous pensez qu'on devrait vous porter assistance?

L'hon. DEWAR: L'argument dont elles se servent est que, à moins d'avoir un établissement d'école professionnelle perfectionné, on va produire une qualité inférieure de commerçants, qu'on ne peut mélanger un métier et le cours académique et produire un bon commerçant. Ces autorités veulent une école secondaire purement professionnelle, où tous les programmes soient institués sur un plan professionnel. C'est-à-dire un endroit où vous avez divers ateliers pendant l'année d'orientation et, à la 9^e année, leur faire subir des tests dans ces ateliers et les placer dans une meilleure position pour décider de ce qu'ils veulent faire. De plus, les professeurs peuvent découvrir ce qui leur

convient le mieux, la menuiserie ou l'agriculture, ou vers ce qu'on aura décidé leur convenir le mieux. D'autre part, dans les ateliers isolés des écoles rurales, elles ne pensent pas qu'on puisse produire des commerçants.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Probablement ne le fait-on pas, mais alors elles doivent penser que ces écoles forment le produit fini dans le domaine du secrétariat; en d'autres termes, une fille peut-elle quitter ce cours et entrer dans un bureau d'avocat et trouver du travail pour le lendemain?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): C'est probablement une bonne chose.

Le sénateur BURCHILL: Je voudrais revenir à la question des agriculteurs dans l'Île du Prince-Édouard. Y a-t-il beaucoup de fermes inoccupées dans l'Île du Prince-Édouard?

L'hon. DEWAR: Oui, un grand nombre sont inoccupées. Je crois qu'on a tendance à créer de plus grandes fermes. Quelques-unes des fermes inoccupées sont prises en main par un fermier voisin et exploitées par lui.

Le PRÉSIDENT: Les bâtiments sont inoccupés?

L'hon. DEWAR: Oui, un bon nombre de bâtiments sont inoccupés.

Le sénateur BURCHILL: Alors est-ce que vous souffrez dans l'Île du Prince-Édouard d'un exode de garçons, fils de fermiers, qui quittent la ferme et s'en vont en Ontario?

L'hon. DEWAR: Beaucoup le font. En fait, dans certains districts, la population est pratiquement décimée.

Le sénateur BURCHILL: C'est quelque chose qui nous touchait aussi beaucoup dans le Nouveau-Brunswick. La vie agricole de l'Île du Prince-Édouard souffre-t-elle de cet exode, à votre avis?

L'hon. DEWAR: Je crois que la vie rurale en souffre. Je crois que notre production agricole se maintient peut-être mais les communautés rurales en souffrent. Je peux penser à un bon nombre d'écoles rurales qui devront être fusionnées parce que la population de ces communautés diminue.

Le sénateur BURCHILL: Mais vous croyez que la production se maintient?

L'hon. DEWAR: Oui, je crois que la production agricole de l'île se maintient.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je pense que ma province du Nouveau-Brunswick peut servir d'exemple à ce sujet. Il n'y a pas très longtemps nous avons environ 120,000 vaches laitières. Aujourd'hui nous en avons environ 55,000, et elles produisent autant que les 120,000. Voilà qui prouve l'affirmation du docteur.

Le sénateur McGRAND: J'ai interrompu le sénateur Burchill parce que je croyais pouvoir compléter ses renseignements. Les régions aux alentours de Charlottetown et de Summerside ne se dépeuplent-elles pas?

L'hon. DEWAR: Non.

Le sénateur McGRAND: Mais si vous descendez à Elmira, c'est différent?

L'hon. DEWAR: Oui, la côte nord est désertée.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): La terre sur la côte nord est-elle bonne?

L'hon. DEWAR: Cela dépend de quelle partie vous voulez parler.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je veux parler du district où il y a des fermes abandonnées.

L'hon. DEWAR: D'après nos critères elle est pauvre; mais comparée à une partie des terres cultivées au Québec, par exemple, je dirais qu'elle est bonne.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Que faudrait-il faire pour améliorer la terre?

L'hon. DEWAR: Il faudrait employer des méthodes scientifiques, de la chaux.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): De la chaux et des engrais?

L'hon. DEWAR: Oui, de la chaux et des engrais. Une grande partie pourrait être rendue productive.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): L'érosion qui entraîne le sol vous cause-t-elle des problèmes?

L'hon. DEWAR: Non, pas tellement.

Le sénateur BURCHILL: De votre temps, docteur, il y a toujours eu un exode, n'est-ce pas, des provinces Maritimes vers d'autres centres. Autrefois c'était la Nouvelle-Angleterre. Croyez-vous, en considérant les dix dernières années, que l'exode était plus important alors?

L'hon. DEWAR: Notre population de l'île a tendance à augmenter légèrement, aussi il me semble que dans les dix dernières années nous avons retenu plus de gens dans l'île; ceci est dû au fait que plus d'industries s'y développent.

Le PRÉSIDENT: Et le commerce touristique?

L'hon. DEWAR: Le commerce touristique aussi.

Le sénateur BURCHILL: Et quelques personnes qui arrivent dans l'île?

L'hon. DEWAR: Nous avons de temps en temps un fermier hollandais qui s'installe dans l'île.

Le sénateur BURCHILL: Mais pas en grand nombre?

L'hon. DEWAR: Non, ils établissent une petite industrie du tabac et cela attire quelques fermiers de l'Ontario chez nous.

Le sénateur McGRAND: Je comprends fort bien qu'une formation agricole n'aide guère un garçon, mais si la chimie et la physique, par exemple, étaient incluses dans sa formation scolaire tout en étant dirigées vers l'agriculture, pensez-vous que cela aiderait à retenir les jeunes gens à la ferme dans une région comme celle d'Elmira?

L'hon. DEWAR: J'ignore si cela contribuerait à le retenir à la ferme; mais j'ai l'impression que, à moins qu'un homme ait un certain degré de connaissances scientifiques, il lui sera difficile de faire des affaires, vu les méthodes actuelles d'agriculture. Je pense qu'il doit posséder quelques rudiments de science et de finance, et je pense que sans éducation secondaire il lui sera difficile de comprendre les engrais, la chimie du sol, etc. . .

Le sénateur McGRAND: Le mouvement coopératif peut-il être développé dans l'île pour parer à quelques-uns de ces problèmes? Vous avez mentionné qu'il était souhaitable pour un homme d'être financier, par exemple.

L'hon. DEWAR: Oui, nous donnons un cours d'administration dans différentes parties de la province pour aider les gens à comprendre. Je crois qu'un grand nombre de fermiers manquent davantage de compétence en administration que dans le domaine de la productivité.

Le PRÉSIDENT: Oui, je le crois.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Laissez-moi ajouter encore un mot, monsieur le président. D'après ma propre expérience de la ferme, si vous essayez de former un garçon pour la ferme et si vous l'envoyez dans un collège d'agriculture ou un autre endroit de ce genre, quand il reviendra il voudra porter une chemise blanche et des «souliers du dimanche». Il ne deviendra pas fermier. Il ne nettoiera pas une soue à cochons ou une étable. Je sais que vous êtes trop jeune, docteur, pour vous rappeler le vieux sénateur Fergusson qui vivait à Marchfield. Il voulait faire de son fils un fermier spécialisé et il l'envoya dans un collège d'agriculture. Quand le garçon est revenu, il a quitté l'a-

griculture et est devenu président de la Compagnie des Grands Lacs de l'Ouest. C'est ce qui est arrivé dans bien des cas. Dans mon cas, j'avais seulement deux fils parmi mes enfants. L'aîné était tout aussi intelligent que le plus jeune. Alors j'ai dit à l'aîné: «Non, je ne vais pas t'envoyer à l'université, tu vas rester à la ferme et prendre ma suite. J'enverrai le jeune à l'université»; et c'est ce que j'ai fait. Mon fils qui fait marcher la maison brasse probablement \$30,000 d'affaires par an; il est marié heureusement, élève ses jeunes enfants et est très content de son sort. Ce que je veux dire c'est que si vous voulez garder un fils à la maison, choisissez le plus intelligent, ne l'envoyez pas au collège, faites-le prendre votre suite et vous arriverez à quelque chose. L'ennui c'est que beaucoup de gens gardent le moins fin à la maison et il ne vaut pas un sifflet de quatre sous. C'est la vérité.

L'hon. DEWAR: Mon expérience a prouvé le contraire. Mon père a essayé de faire la même chose et celui qu'il a essayé de garder à la maison sans éducation est parti et le gars qui a été au collège est maintenant le fermier et un des meilleurs de la communauté. Ça peut marcher dans les deux sens.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je suis sûr que vous êtes au courant du fait que le salaire minimum au Canada est aujourd'hui de l'ordre de \$80 par semaine. Pour la plupart c'est pour 52 semaines par an. Le salarié moyen gagne \$4,000 par an. Quelle proportion des fermiers que vous connaissez gagne \$4,000 par an? Je parle non seulement des fermiers, mais de toute personne travaillant à la ferme dans l'île du Prince-Édouard, salaire sur lequel elle devrait payer des impôts sur le revenu? En d'autres termes, je parle du revenu net réel de l'exploitation.

L'hon. DEWAR: Très peu, je n'en connais pas le chiffre exact mais je ne pense pas qu'ils soient plus d'une douzaine.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Bon, c'est intéressant à savoir. Ceux qui paient l'impôt sur le revenu sont-ils nombreux?

L'hon. DEWAR: Très peu, une centaine, en tout cas.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Alors n'est-ce pas là la réponse au jeune homme qui va à l'école secondaire? Il ne va pas rester à la maison pour gagner la moitié de cette somme. Il regarde la télévision et sait ce qui se passe ailleurs. Il viendra dans cette partie du pays pour être de la moyenne qui gagne \$4,000 par an.

Le sénateur McGRAND: Pour 40 heures par semaine.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Oui, bien sûr, sans investissement ni rien du tout. Si l'on ne peut pas améliorer l'avenir de l'agriculture de façon à ce qu'un homme atteigne ce chiffre ou s'en approche, il ne restera pas à la ferme. Bien sûr la vie à la ferme offre des compensations dans l'île du Prince-Édouard, comme elle en offre en Nouvelle-Écosse ou dans n'importe laquelle des provinces Atlantiques. Tant qu'il n'en sera pas ainsi je ne vois pas comment nous allons pouvoir intéresser à l'agriculture les jeunes gens qui vont à l'école secondaire. C'est un problème purement économique devant lequel nous nous trouvons et je ne crois pas que le mouvement puisse être endigué.

Le sénateur BURCHILL: C'est plus qu'économique. A la ferme, un homme sent qu'il est indépendant. Nous devons placer quelque chose de l'autre côté de la balance. Un autre aspect ce sont les attitudes normales de l'homme. Il y a des gens qui n'accepteraient aucun de ces emplois à \$4,000 tant qu'ils ont l'occasion de travailler la terre, parce qu'ils aiment la terre. Beaucoup de mes amis n'accepteraient pas de meilleurs emplois parce qu'ils sont fermiers et qu'ils aiment l'agriculture. On doit considérer ces choses, tout à fait en dehors de l'aspect économique.

Le sénateur McGRAND: Ne croyez-vous pas, sénateur Burchill, que quelques-uns de ces hommes s'intéressent à ce qui se passe dans le sol, aux processus

biologiques etc... et quand ils ont une meilleure connaissance de ces choses, ils apprécient mieux la ferme?

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): A mon point de vue, tout dépend du père de famille à la ferme. Il fut un temps où l'on faisait faire des études au garçon brillant de la famille. Le Dr Dewar a fait des études, lui aussi. Mais le plus triste—et je crois que c'est la cause de beaucoup de fermes abandonnées dans l'île du Prince-Édouard—est que les garçons instruits ou intelligents quittaient la ferme et le pauvre Jeannot, qui était sans doute le plus obtus de la famille, devait rester à la maison et devenir fermier.

L'agriculture est très commercialisée de nos jours. Vous n'êtes pas fermier, sénateur Burchill, vous êtes exploitant forestier et vous Dr McGrand, vous êtes docteur en médecine. J'ai vu arriver maintes fois qu'on gardât la croûte de la famille à la maison. On disait: «Il n'est pas très intelligent, nous le garderons à la maison», et il n'était pas apte à diriger la ferme et, naturellement, celle-ci commençait à périlcliter. C'est la source de nos ennuis. Maintenant, comment allons-nous y remédier?

Prenez mon propre cas, comme je le disais il y a quelques instants, mon aîné voulait aller à l'université et j'ai dit non, tu vas rester avec moi à la ferme, tu n'iras pas à l'université, mais je ferai faire des études à ton frère.

L'hon. DEWAR: Si l'autre garçon était resté à la maison, je ne crois pas que la ferme aurait aussi bien marché.

Monsieur le président, je voudrais dire un mot au sujet du programme ARDA. Je crois qu'on peut beaucoup aider les régions rurales grâce à ce programme, mais je ne pense pas qu'il ait accompli assez. Quelques-uns des programmes en marche sont des projets de développement rural.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Quel ministère de votre gouvernement a juridiction sur le programme ARDA?

L'hon. DEWAR: Rossiter, il dépend du ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, j'allais dire qu'il était assez injuste de poser au Dr Dewar ces questions d'économies agricoles, alors que notre intérêt à la réunion présente aurait dû se porter plus particulièrement sur la question des conséquences de l'impôt pour un fermier déjà établi à la ferme. Quel est votre avis, Dr Dewar: les charges fiscales ont-elles désormais atteint une ampleur, en ce qui concerne l'imposition sur la terre arable, qui rende au fermier la vie très difficile?

L'hon. DEWAR: Je ne pense pas que nous en soyons encore là dans l'île du Prince-Édouard, mais la question qui m'inquiète est de savoir si, dans le cas où l'impôt continuerait à augmenter, celui-ci ne va pas atteindre un point de rendements décroissants, décourageant par là les gens de l'agriculture. Là est le problème.

Le PRÉSIDENT: Dans la perception des impôts scolaires, obtenez-vous la valeur totale de ceux-ci, ou les frais de perception sont-ils relativement élevés?

L'hon. DEWAR: Non, je ne le pense pas. Il y a quelques cas où l'huissier doit vendre une ferme mais dans ce cas c'est généralement une ferme vacante ou demi-vacante.

Le sénateur McGRAND: Beaucoup de fermes se vendent-elles pour payer les impôts dans l'île du Prince-Édouard?

L'hon. DEWAR: Pas beaucoup, mais quand elles se vendent il y a généralement une raison, c'est pour une question de titres, ou de propriétaire absent ou autre chose de ce genre.

Le PRÉSIDENT: Il me semble, honorables sénateurs, que nous atteignons à peine le quorum.

Avez-vous autre chose à ajouter à propos de l'ARDA, monsieur Dewar?

L'hon. DEWAR: Je pense que l'ARDA pourrait faire plus pour le développement de notre économie rurale et pour intéresser nos habitants à l'amélioration du travail dans la communauté.

Le sénateur BURCHILL: Vous vous servez de l'ARDA, dans une certaine mesure?

L'hon. DEWAR: Oui, nous avons fait de grands progrès mais beaucoup de nos projets restent encore à accomplir.

Le sénateur McGRAND: Je crois qu'il s'agit du programme dont j'ai entendu parler cet après-midi et auquel j'ai fait allusion il y a quelques instants. Dans ce programme, on discutait de toutes les raisons qui retardaient les progrès du mouvement coopératif, et l'on montrait une photo de cette belle école en posant cette question: «Que peut faire l'école pour faire réaliser aux garçons de la ferme les opportunités que leur offre la terre?» C'est pourquoi je suis venu spécialement à cette réunion aujourd'hui, pour vous poser cette question.

L'hon. DEWAR: C'est une question complexe.

Le sénateur McGRAND: Il appartient à l'ARDA de la résoudre.

Le PRÉSIDENT: Y-a-t-il d'autres questions?

Le sénateur STAMBAUGH: Oui, monsieur le président, j'ai une question à poser, bien qu'on y ait en grande partie répondu. Vous avez parlé, monsieur Dewar, de l'abandon de la ferme par les jeunes gens. Je crois que c'est un problème qui touche presque toutes les provinces à l'exception de l'Ontario et, à un moindre degré, la Colombie-Britannique. Supposons que vous puissiez les garder dans l'Île du Prince-Édouard, supposons qu'ils y restent, qu'auriez-vous à leur offrir?

L'hon. DEWAR: Nous devrions installer des industries de transformation.

Le sénateur STAMBAUGH: Si vous aviez assez d'attraits pour les retenir à un salaire raisonnable, ne resteraient-ils pas? C'est ce que nous essayons de faire au Manitoba.

Le sénateur BURCHILL: Docteur Dewar, vous avez établi une industrie de transformation venant du Nouveau-Brunswick l'autre jour, un chantier de construction navale de Bathurst?

L'hon. DEWAR: Oui.

Le sénateur STAMBAUGH: Les choses s'arrangent un peu en Alberta depuis que nous avons découvert du pétrole, mais à propos de l'agriculture, j'ai élevé quatre garçons à la ferme, mais deux d'entre eux sont partis pour la ville et tous deux disent qu'ils n'ont jamais gagné autant d'argent aussi facilement et qu'ils n'ont aucunement l'intention de retourner à la ferme. Je crois qu'il en est de même dans tout le pays.

J'ai été élevé dans le Michigan et je ne m'y plaisais pas, aussi suis-je parti pour l'Alberta où je me suis mieux adapté et c'est quelque chose que vous ne pouvez guère changer. Pourtant je crois que nous devrions essayer de rendre la vie à la ferme aussi intéressante que possible car il est certainement agréable de garder nos garçons près de nous, et nos filles aussi. Comme je l'ai dit, en Ontario le problème n'est pas aussi aigu et depuis que nous avons découvert du pétrole en Alberta les choses se sont beaucoup améliorées. Presque n'importe quel jeune fermier peut aller travailler aux foreuses à pétrole, travailler dans les champs de pétrole et gagner de l'argent assez facilement car ils ont l'habitude de travailler.

Monsieur le président, comment allez-vous les garder à la ferme quand ils ont vu Paris?

Le PRÉSIDENT: C'est là le problème.

L'hon. DEWAR: Je crois que le sénateur de Nouvelle-Écosse a la solution. Je crois que le revenu de la ferme doit augmenter.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Mais à partir du moment où le revenu de votre ferme augmente, les frais d'exploitation montent aussi.

Le PRÉSIDENT: Ils augmentent si vous n'agrandissez pas votre ferme.

Au Saskatchewan nous résolvons ce problème en augmentant la superficie de la ferme, mais dans bien des cas il est difficile d'en faire autant.

Le sénateur STAMBAUGH: On peut le faire quand on peut se procurer assez de terre pour utiliser son tracteur à plein temps.

Le PRÉSIDENT: Oui, si on a une ferme assez grande pour maintenir assez bas le coût de production.

Le sénateur STAMBAUGH: Un fermier a généralement investi dans un tracteur et diverses machines et si sa ferme n'est pas assez grande pour les utiliser à plein temps et tous les jours où il peut s'en servir, alors la ferme ne paie pas.

Le sénateur McGRAND: Si on devait agrandir les fermes de l'île du Prince-Édouard sur cette base, avant longtemps le sol de l'île serait cultivé par un très petit nombre de fermiers.

Le sénateur STAMBAUGH: C'est exact, cela a pour conséquence un plus petit nombre de fermiers.

Le sénateur McGRAND: Et cela n'augmente pas la population.

Le sénateur STAMBAUGH: Cela donnerait aux fermiers qui y vivent un niveau de vie plus élevé et ils seraient plus satisfaits, et c'est aussi ce que nous nous efforçons d'obtenir.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Sénateur Stambaugh, est-ce que toute la philosophie du Comité sur l'utilisation des terres ne s'efforce pas de maintenir la ferme de famille, n'est-ce pas là la philosophie que nous essayons de mettre en pratique?

Le sénateur STAMBAUGH: Oui, mais nous n'essayons pas de les y retenir en les enchaînant, nous essayons de rendre la vie plus attrayante.

L'hon. DEWAR: Cette tendance à quitter la ferme, n'est pas uniforme dans le monde entier. J'étais dans la Grande Malaisie le mois dernier et on me montra un programme rural pratiqué dans une plantation de caoutchouc. Une unité de 8 acres est l'unité économique de plantation du caoutchouc, et on me dit que pour chacune de ces unités de 8 acres le ministère responsable recevait une centaine de demandes, demandes par les gens de la Grande Malaisie qui désirent acquérir de la terre.

Le sénateur STAMBAUGH: Je pense que cela est vrai. Bien sûr, il y a l'autre côté. Ils ont de grands propriétaires qui possèdent des milliers d'acres.

L'hon. DEWAR: C'est vrai.

Le sénateur STAMBAUGH: Maintenant ils s'occupent du petit gars à qui on offre sa chance.

L'hon. DEWAR: Ils prennent cinq ou six personnes, tous vivant au village et qui se rendent à ces fermes. C'est une sorte de vie communautaire comme en Russie, mais c'est démocratique.

Le sénateur STAMBAUGH: Il y a cinquante ans on avait cela en Alberta. Il y avait un morceau de terre et un fermier y vivait pendant un bon nombre d'années, peut-être jusqu'aux années 30 et peut-être un peu après. Puis ça a commencé à décliner. C'est quelque chose qui appartient au passé. Je ne sais pas ce qu'on peut y faire. Si nous pouvons rendre cela plus attrayant pour

eux, ou ajouter de nouveaux attraits, nous trouverons des gens. Pendant de longues années la ferme n'a pas été très attirante. C'est pourquoi les garçons la quittent.

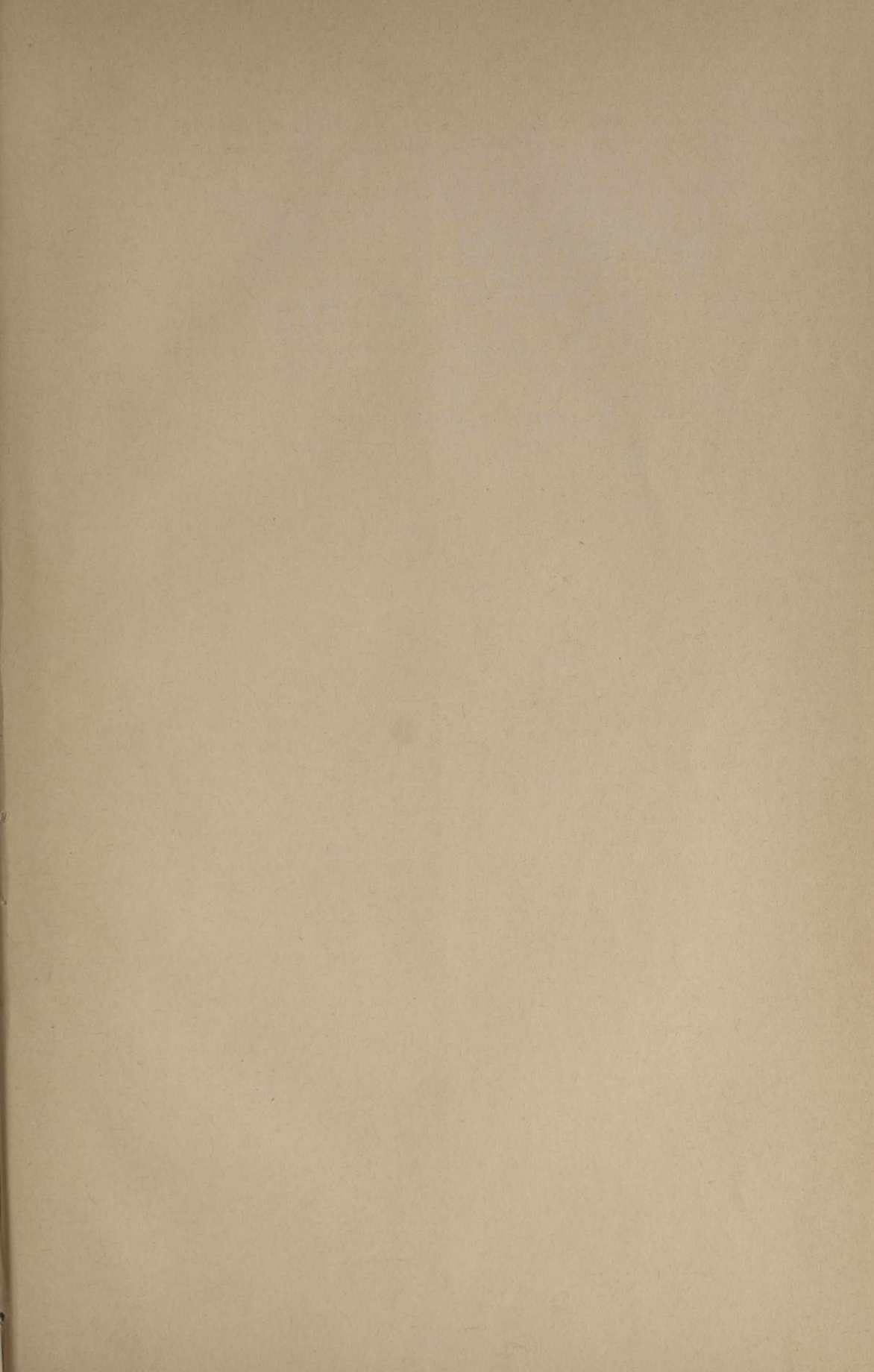
Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je crois que nous avons eu une séance très intéressante avec le Dr Dewar. Il me semble qu'un vote pour le remercier serait approprié.

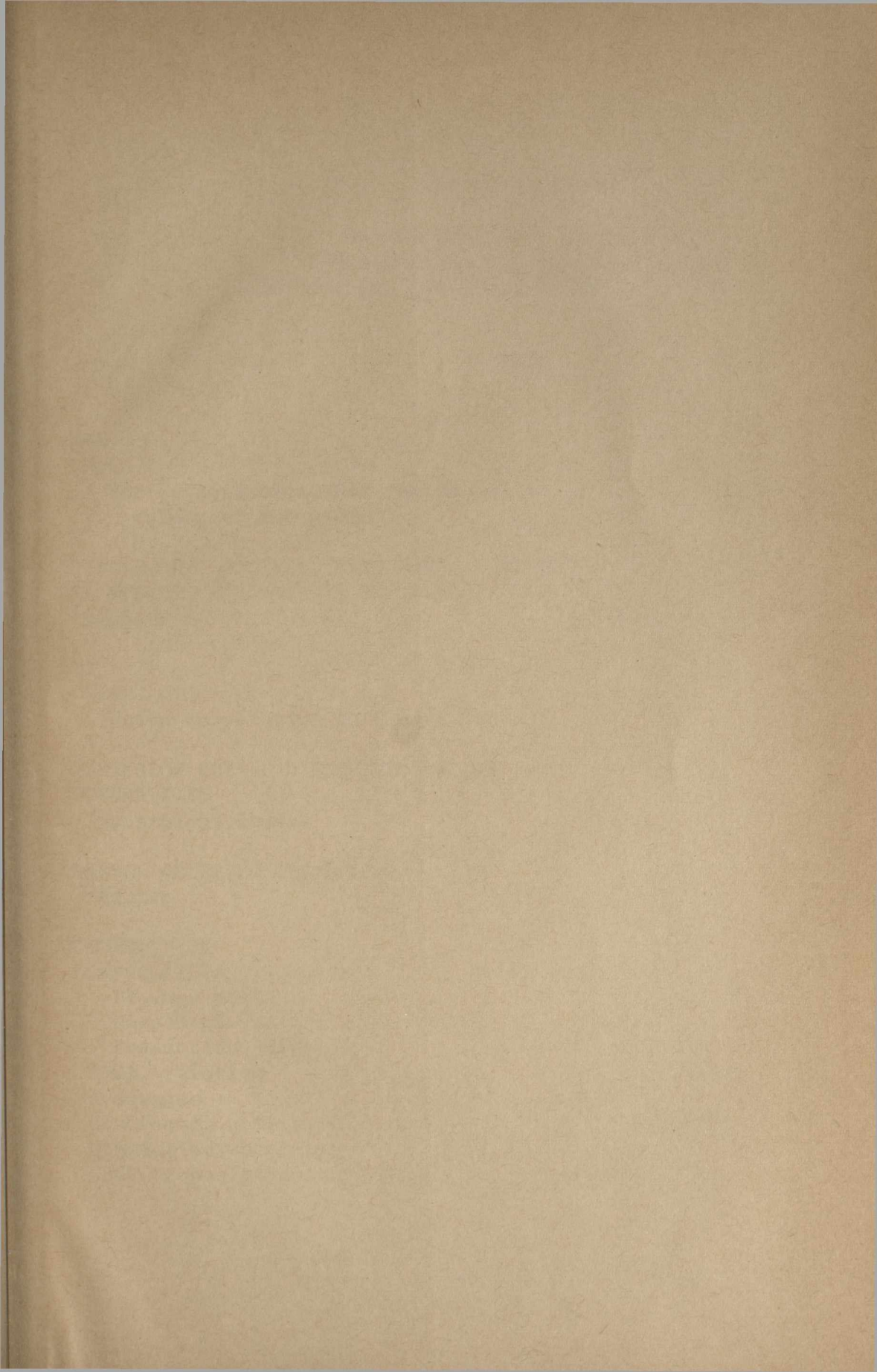
Le sénateur STAMBAUGH: J'aimerais que nous prenions ce vote, monsieur le président. Nous avons beaucoup apprécié votre mémoire, c'est très aimable à vous d'être venu. Nous, gens de l'Ouest, sommes toujours heureux d'entendre parler des Maritimes. Nous n'entendons pas souvent parler de l'Île du Prince-Édouard, si ce n'est par le sénateur J. J. Macdonald de temps en temps.

Le PRÉSIDENT: Docteur Dewar, nous vous remercions beaucoup d'être venu ici aujourd'hui.

L'hon. DEWAR: Merci, messieurs, cela m'a été agréable.

Là-dessus le comité s'ajourne.





SÉNAT DU CANADA

Comité spécial d'enquête sur
l'Utilisation des Terres au Canada
1e Session, 26e Législature, 1963

INDEX

	PAGE
ARDA	
<i>Voir</i>	
Terres agricoles, Loi remise en valeur et aménagement	
BRYDON, RÉV. DOUGLAS, VICE-PRÉS., COMITÉ VIE RURALE, ÉGLISE UNIE DU CANADA	
Discussion	3:55-65
CUC	
<i>Voir</i>	
Union coopérative du Canada	
COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES COOPÉRATIVES	
Imposition, étude	1:16
CONSEIL CANADIEN DES ÉGLISES	
Mémoire	3:68-76
COOPÉRATIVES	
Agriculture, vie rurale	
Élevage poulet	1:13,26-7
Nécessité	1:9-12
Production, effet	1:12-3,27
ARDA, relation	1:11,19,23-5; 2:46
Avantages	1:9
Bénéfices, utilisation	1:16-8,27-8
Commission spéciale	1:11
CUC, propositions	1:11

COOPÉRATIVES (Suite)

D'achat, de vente, distinction	1:16
Données statistiques	1:8
États-Unis	1:26
Financement	1:11,14-5
Gouvernement	
Aide financière	1:14-5
Attitude	1:10-1
Groupes confessionnels, opinion	3:60-1
Impôt sur revenu	1:15-6,21-3,28
Î.-P.-É.	5:91
Loi générale, recommandation	1:11,19-21,28-9
McDougall, Commission	1:16
<i>News For Farmer Cooperatives</i> , publi- cation américaine, extrait	1:25-6
Offices de vente, relation	1:19
Paiements comptant	1:23
Programme à long terme	1:12
Progrès, situation	1:18
DAVIDOVIC, M. GEORGE, DIR. RECHERCHES, UNION COOPÉRATIVE DU CANADA	
Discussion	1:23-5
DAVIDSON, M. A.T., DIR., ARDA, MIN. AGRICULTURE	
Discussion	2:41-3
Exposé	2:35-41
DEWAR, HON. L. GEORGE, D.M., MINISTRE ÉDUCATION, Î.-P.-É.	
Discussion	5:81-102
EAU	
Utilisation terres, rôle, importance	4:28-9

FORÊTS

Terres boisées, situation 4:33-5

GOWLAND, RÉV. ARTHUR, SECR., COMMISSION
ÉVANGELISME ET ACTION SOCIALE PRESBY-
TÉRIENNE

Discussion 3:55,58

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

ARDA, projets 2:47; 5:100

Éducation

Études supérieures, augmentation
élèves 5:84

Frais 5:86

Gouvernement fédéral, rôle 5:92-3,95

Impôts fonciers 5:86-7

Impôts scolaires 5:83-4,87-8

Vie à la ferme, stimulation intérêt 5:92-5,97

Exode campagne à ville, effet 5:85,96-7,100-1

Fermes

Évaluation propriétés 5:87

Impôts fonciers, scolaires 5:87-9,90,99

Inoccupées 5:96

Mécanisation 5:90

Revenu net 5:90

Impôts fonciers, augmentation 5:87

Mouvement coopératif 5:91

Pêche, revenus 5:91

Système évaluation foncière 5:81-3,88-9

Terres

Valeur, augmentation 5:85

Valeur productive 5:85,89,96-7

Vie à la ferme, stimulation intérêt 5:91-2

2:41-2	Vie à la ferme, stimulation rurale
2:42-7	Valeur productive
2:43-9	Valeur, augmentation
2:44-9	Terres
2:45-9	Système d'évaluation foncière
2:46-9	Récolte, revenus
2:47-9	Mouvement coopératif
2:48-7	Impôts fonciers, augmentation
2:49-9	Revenu net
2:50-9	Mécanisation
2:51-9	Inoculés
2:52-9, 90, 99	Impôts fonciers, scolaires
2:53-7	Évaluation propriétaire
2:54-9	Formes
2:55-9, 96-7, 100-1	Étude campagne à ville, effet
2:56-4, 87-9	Vie à la ferme, stimulation rurale
2:56-7	Impôts scolaires
2:56-7	Impôts fonciers
2:57-2, 92	Gouvernement fédéral, rôle
2:58-6	Frais
2:58-6	Études expérimentales, augmentation
2:59-7	Études
2:59-7	Éducation
2:59-7	ANBA, projets
3:00-9	LE PRINCE-ÉDOUARD
3:01-9	Discussion
3:02-9	RIENNE
3:03-9	ÉVANGÉLISME ET ACTION SOCIALE FRESH- GOWLAND, RÉV. ARTHUR, SECR., COMMISSION
4:03-2	Terres potables, situation

LAIDLAW, M. A.F., SECRÉTAIRE NATIONAL, UNION COOPÉRATIVE DU CANADA	
Discussion	1:7,14-29
McDOUGALL, COMMISSION	
<i>Voir</i>	
Commission royale d'enquête sur les coopératives	
PÊCHERIES	
Utilisation terres, répercussions	4:35-6
POULTON, REV. FRED N., SECRÉTAIRE, CONSEIL CANADIEN DES ÉGLISES	
Discussion	3:53-66
PRODUITS ANTIPARASITAIRES	
Effets toxiques	1:12
RÉCRÉATION	
Terres, besoins	4:32-3
RÉGIONS RURALES	
Aménagement, niveau provincial	4:42-7
Clubs de service, associations domestiques, scolaires, situation	3:56
Collectivité, expansion, changements, effet	3:57,62,71
Déplacement population	2:45-6
Églises, corps religieux	
Philosophie chrétienne	3:64,69
Relations communautaires, recom- mandations	3:61-3,71-2
Rôle	3:54,62-3,73,75
Système social, recommandation	3:75-6
Famille agricole	3:58-9,72

UNION COOPÉRATIVE DU CANADA, N. A. F., SECRETARIAT NATIONAL

1:7-1A-29

Discussion

MEDOUILLÉ, COMMISSION

Vote

Commission royale d'enquête sur les coopératives

PÊCHERIES

4:35-6

Utilisation terres, répercussions

YOUNG, REV. W. N., SECRETAIRE, CONSEIL CANADIEN DES ÉGLISES

3:53-66

Discussion

PRODUITS ANTI-PARASITAIRES

1:11

Effets toxiques

RÉGÉNÉRATION

4:31-3

Terres, bosquets

RÉGIONS RURALES

4:42-7

Aménagement, niveau provincial

Clubs de service, associations

3:56

domestiques, scolaires, situation

Collectivité, expansion, changements,

3:57, 62, 71

effet

2:45-6

Déplacement population

Églises, corps religieux

3:64, 69

Philosophie chrétienne

Relations communautaires, recom-

3:61-3, 71-2

mandations

3:54, 62-3, 73, 75

Rôle

3:72-6

Système social, recommandation

3:58-9, 71

Facilité agricole

RÉGIONS RURALES (Suite)

Insuffisance revenu, chômage, programmes suggérés	2:40,44
Jeunes gens, exode vers villes, problème	3:65,67; 5:85,96-7, 100-1
Mise en valeur	4:39-43
Travaux vulgarisation, importance	4:47-8
Valeurs rurales, détérioration	3:55,71-2
<i>Voir aussi</i>	
Terres agricoles	

STAPLES, M. R.S., PRÉSIDENT, UNION
COOPÉRATIVE DU CANADA

Discussion	1:12-29
Exposé	1:7-12

STUTT, M. RALPH A., CONSEILLER SPÉCIAL
DU COMITÉ

Discussion	1:19,25; 2:45,47-8; 5:90
------------	-----------------------------

TERRES

Conservation	4:36
Demande	4:13-4
Usages multiples	4:37-8
Utilisables, limitation	4:12-3

TERRES, UTILISATION

Programme éducatif, directives, recommandation	3:55,60,66-7
Recommandations du Comité	4:49-52
Tendances futures	3:75

TABLA

3:40-44	Initiatives rurales, chômage, programmes suggérés
3:55-67; 5:57, 58-7	Jeunes gens, exode vers villes, problèmes
100-1	
4:33-43	Mise en valeur
4:47-8	Travaux vulgarisation, importance
3:55, 71-2	Valeurs rurales, désertification
	Vols d'animaux
	Terres agricoles
	STATES, M. R. S., PRESIDENT, UNION
	COOPERATIVE DU CANADA
1:12-23	Discussion
1:17-12	Exposés
	STUTT, M. RALPH A., CONSEILLER SPECIAL
	DU COMITE
1:19, 23; 2:42, 47-8;	Discussion
2:50	
	TERRIS
4:35	Conservation
4:33-4	Demande
4:37-8	Usages multiples
4:12-3	Utilisations, limitation
	TERRIS, UTILISATION
3:55, 60, 66-7	Programme éducatif, directives, recommandation
4:49-52	Recommandations du Comité
3:75	Techniques futures

TERRES AGRICOLES

Administration	4:23-4
Disponibilité capital	4:24
Évolution	4:24-6
Fermes	
Etendue	4:16-8
Nombre	4:15-6
Petites, problème	4:26-8; 5:101
Qualité et utilisation	4:18-23
Terres utilisées	4:15
<i>Voir aussi</i>	
Régions rurales	

TERRES AGRICOLES, LOI REMISE EN VALEUR
ET AMENAGEMENT

Application	2:39; 3:66-7,73-4
Appui collectivité, nécessité	3:70,73
Conservation sol et irrigation	2:37
Coopératives, relation	1:11,19,23-5; 2:46
Description	4:39-42
Développement rural	2:38
Drainage, entreprises	2:43
Nouveau-Brunswick	2:43
Eaux, conservation, études, Ontario,	
Prairies	2:39
Église chrétienne, rôle, appui	3:63,65-6,73,76
Fédération canadienne agriculture,	
publication	2:48
Fertilité sols, études locales	2:39
Île-du-Prince Édouard, projets	2:47
Ministères, universités, participation	2:46
Partage coût	2:48,73
Pâturages communautaires	2:37
Nouveau-Brunswick	2:43
Période d'essai	2:36
Personnel, bureaux régionaux	2:36

PAGE

TERRES AGRICOLES

4:23-4	Administration
4:24	Diagnostic capital
4:24-6	Evolution
	Formes
4:16-8	Essence
4:15-4	Normes
4:26-8; 3:101	Terres, problèmes
4:18-22	Qualité et utilisation
4:15	Terres utilisées
	Nouveau
	Régions rurales

TERRES AGRICOLES, LOI FEMISE EN VALEUR

ET AMENAGEMENT

3:52; 3:66-7, 73-4	Application
3:70, 73	Appui collectif, nécessité
3:37	Conservation sol et irrigations
1:11, 19, 23-5; 2:46	Coopératives, relations
4:39-42	Description
3:38	Développement rural
3:43	Drainage, entreprises
3:43	Nouveau-Rennwick
	Roux, conservation, études, Gustave,
3:39	Travail
3:63, 65-8, 73, 76	Rôle chrétien, rôle, appui
	Fédération canadienne agricole,
3:68	Publication
3:39	Fertilité sols, études locales
3:47	Fin-du-Prince Edward, projets
3:46	Ministères, universités, participation
3:48, 73	Pavage coût
3:37	Félicités communales
3:45	Nouveau-Rennwick
3:36	Période à venir
3:36	Personnel, bureaux régionaux

TERRES AGRICOLES, LOI REMISE EN VALEUR
ET AMÉNAGEMENT (Suite)

Potentiel, inventaire général	2:38-9
Principes vulgarisation	4:48
Projets entrepris, publication	2:47
Provinces, accords, rôle	2:35-6,47; 4:42-3, 45-6
Reboisement, N.-B.	2:43-4
"Recherche sociale"	2:44
Revue synoptique progrès réalisés	4:63
Terre-Neuve, assainissement terres marécageuses	2:41-2
Terres destinées à fins agricoles	2:42
Utilisation terres	2:37

TERRES URBAINES

Utilisation	4:31-2
-------------	--------

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Utilisation terres, relation	4:30-1
------------------------------	--------

UNION COOPÉRATIVE DU CANADA

Exposé	1:7-12
--------	--------

UTILISATION DES TERRES AU CANADA,
COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

Unification compte rendu ... 30 jan. '57 - 6 fév. 1963	4:3-64
Avant-propos	4:7-8
Introduction	4:11-4
Préface	4:9-10
Recommandations	4:49-52
Témoins, liste	4:53-61

WILKINSON, RÉV. MAURICE, SECR., CONSEIL
ANGLICAN DU SERVICE SOCIAL

Discussion 3:56-8,60,63-7

APPENDICE

A - Conseil canadien des Églises,
mémoire 3:68-76

TÉMOINS

- Brydon, Rév. Douglas, Vice-prés.,
Comité vie rurale, Eglise Unie
du Canada 3:55-65
- Davidovic, M. George, Dir. recherches,
Union coopérative du Canada 1:23-5
- Davidson, M. A.T., Dir., ARDA, Min.
Agriculture 2:35-43
- Dewar, hon. L. George, D.M., Minis-
tre Éducation, I.-P.-É. 5:81-102
- Gowland, Rév. Arthur, Secr., Commis-
sion évangélisme et action so-
ciale presbytérienne 3:55,53
- Laidlaw, M. A.F., Secrétaire national,
Union coopérative du Canada 1:7,14-29
- Poulton, Rév. Fred N., Secrétaire,
Conseil canadien des Églises 3:53-66
- Staples, M. R.S., Président, Union
coopérative du Canada 1:7-29
- Stutt, M. Ralph A., Conseiller spé-
cial du Comité 1:19,25; 2:45,47-8;
5:90
- Wilkinson, Rév. Maurice, Secr., Con-
seil anglican du service social 3:56-8,60,63-7

